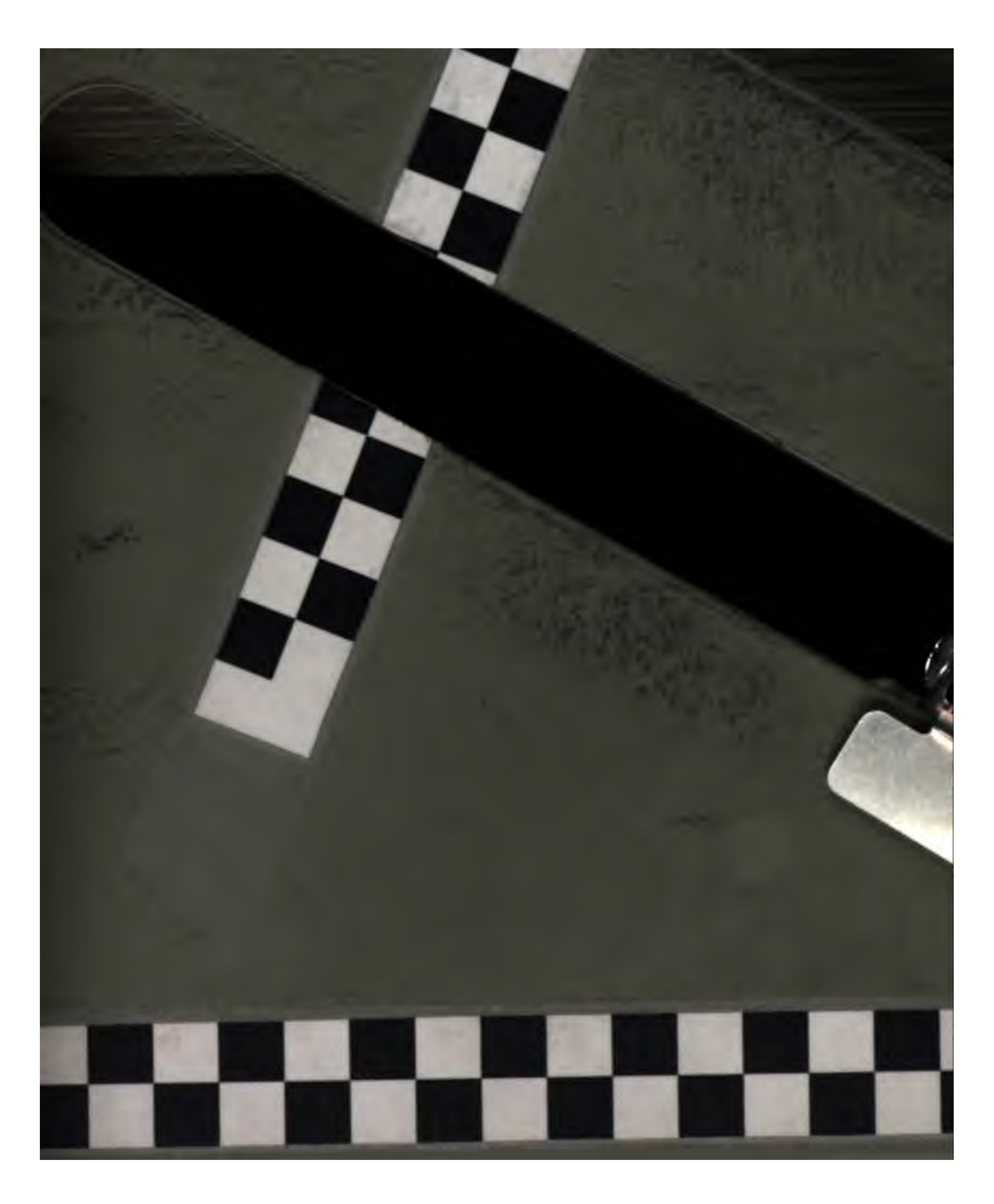
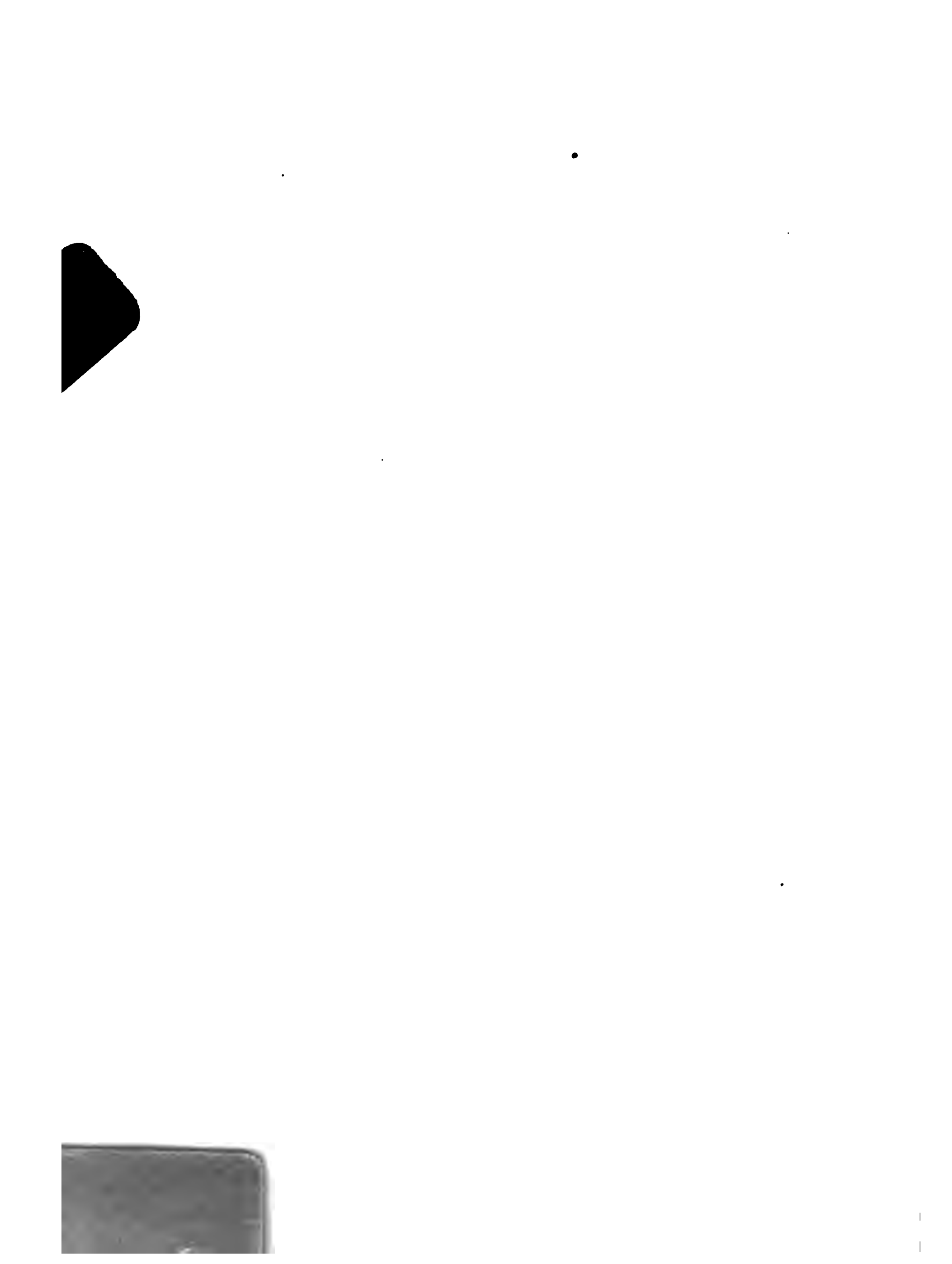




D-11
1842

LES

INSTITUTIONS OUVRIÈRES

DE

MULHOUSE

ET DES ENVIRONS

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

LES

INSTITUTIONS OUVRIÈRES

DE

MULHOUSE

ET DES ENVIRONS

PAR

EUGÈNE VÉRON

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 77

1866

PRÉFACE.

Les questions sociales sont en permanence à l'ordre du jour depuis 1848. Comme le disait dernièrement M. Gladstone, le dix-neuvième siècle sera appelé le siècle des ouvriers. Cependant il faut bien s'entendre. Il est de mode dans une certaine presse, parfaitement sincère la plupart du temps, mais quelque peu utopique, d'élever l'ouvrier sur une sorte de piédestal, comme s'il devait désormais dominer toute la civilisation. Je crois, pour mon compte, qu'il a droit d'y prendre place et que les autres classes doivent, et par esprit de justice et par un calcul d'intérêt bien entendu, la lui faire le plus large possible, mais je ne pense pas qu'il faille le traiter en dominateur et en maître. Le peuple a ses flatteurs, comme toutes les puissances. Les uns célèbrent ses vertus, même celles qui lui manquent le plus; les autres vont jusqu'à lui prêter je ne sais quel instinct de divination, qui ne tendrait à rien moins qu'à

le faire considérer comme infaillible sur toutes les questions sociales.

Ces erreurs, comme toutes les erreurs, sont pleines de dangers. Le nombre n'a que trop de pente à se prendre pour le droit. Cette tendance, naturellement favorisée par l'établissement du suffrage universel, a plutôt besoin d'être modérée que d'être surexcitée. Ce qui fait illusion à plusieurs, c'est qu'ils ne connaissent que l'élite de la population ouvrière de quelques grandes villes. Il est parfaitement certain qu'il y a parmi les ouvriers de Paris un assez grand nombre d'hommes intelligents et avides d'instruction, qui, à force de réfléchir sur la situation présente de la classe à laquelle ils appartiennent, sont parvenus à se faire une idée à peu près exacte de ses droits et de ses ressources. Mais c'est une grave erreur que de juger de tous par quelques-uns.

Les véritables amis du peuple sont ceux qui, loin de le considérer comme le modèle de toutes vertus et la source de toute lumière, déplorent les vices et l'ignorance qui résultent presque fatalement de la condition qui lui est faite dans la société. Si la supériorité morale et intellectuelle pouvait être une conséquence naturelle de la misère, n'y aurait-il pas quelque contradiction à réclamer avec tant d'énergie contre une situation qui produirait de si beaux résultats? Non, il faut bien le reconnaître, la misère engendre plus de vices que de vertus, et c'est surtout pour cela qu'il faut la combattre. C'est par elle que l'ouvrier est exposé à mille tentations auxquelles il

échapperait sans peine si son existence était moins rude et moins tourmentée, si surtout il lui était possible d'acquérir sur les choses essentielles les lumières qui lui manquent.

C'est là, au fond, la question capitale. Il faut instruire les ouvriers, pour qu'ils trouvent ou comprennent peu à peu les moyens d'améliorer par eux-mêmes leur condition. Sauf un petit nombre d'intelligents, beaucoup plus rares qu'on ne se le figure, la foule est restée fidèle à plus d'une des chimères de 1848. Elle ne met plus, comme alors, son espoir dans tel ou tel système, et c'est l'abandon où tombent progressivement les utopies de cette époque qui fait illusion à bien des gens, et qui nous vaut ces affirmations tant répétées, que le peuple a renoncé à ses erreurs économiques. Oui, il ne croit plus guère au saint-simonisme, au phalanstère, à l'Icarie, mais il croit encore trop à la toute-puissance réformatrice de l'État. Il croit que tout dépend de celui qui gouverne, et instinctivement ses visées restent tournées vers la possession du pouvoir. Tout en reconnaissant qu'on a fait pour lui quelques tentatives, il est mécontent cependant, parce que l'Empire n'a pas rempli le programme que, dans sa pensée, il lui avait imposé, parce que la condition du travail n'a pas changé dans ses traits essentiels, parce que le capital reste dominant et que la concurrence n'a pas été réfrénée. Il se sent d'autant plus malheureux qu'il avait conçu des espérances plus chimériques. Sous l'influence persistante de ces causes morales, qu'on

ne s'occupe pas assez de combattre par un enseignement sérieux des principes essentiels de l'économie sociale, un jour viendra où les ouvriers s'apercevront que le suffrage universel est une arme commode pour mettre la main sur le pouvoir qu'ils convoitent. Déjà, aux élections dernières, une tentative de ce genre a eu lieu. Si elle a échoué, il n'en faut rien conclure pour l'avenir. En nommant des hommes que lui recommandaient les souvenirs de 1848, les ouvriers de Paris ne s'écartaient guère du programme qui est au fond de leurs aspirations, car pour eux 1848 signifie uniquement réforme sociale.

Je m'en réjouirais peu, si le triomphe de la population ouvrière devait profiter à la liberté, mais après les coalitions de 1865, il n'est plus permis de se faire illusion. Les ouvriers, maîtres de la Chambre, commenceraient très-probablement par attaquer la liberté de l'industrie et du commerce, dont ils voient les inconvénients bien plus qu'ils n'en comprennent les avantages. Il y a là un danger qu'il serait puéril de dissimuler.

Mais il dépend de nous de l'écarter.

Que, au lieu de rendre les enseignements de l'économie sociale inaccessibles aux ouvriers par les restrictions jalouses et irréfléchies de la loi, qui ne les permet que dans des conditions de publicité évidemment destinées à les soustraire à la population des ateliers, le Gouvernement affranchisse les publications de ce genre de tous les frais de timbre et de cautionnement qui en élèvent forcément le prix au-

dessus de la portée des petites bourses, qu'il laisse imprimer des petits journaux, qui, entre deux faits divers, puissent insérer des articles d'économie sociale courts et instructifs et répandre ainsi un enseignement élémentaire qui manque partout; qu'il crée dans tous les centres industriels des cours d'économie, et en quelques années disparaîtront la plupart des chimères qui troublent tant de cervelles.

Mais la condition essentielle du succès, c'est qu'on ne prétende pas réglementer les discussions de cette nature. Les publications officielles n'auraient sur les ouvriers aucune influence. Ils se défient de toutes les prédications, et il est trop naïf de croire qu'ils se laisseront convertir à la voix des hommes qu'ils considèrent comme portés par leurs intérêts et leur situation à être les ennemis naturels du progrès et de ses développements. Il faut que la discussion soit sincère et entièrement libre. Qu'on laisse se produire toutes les théories. En se montrant à la lumière, les erreurs provoqueront la discussion, et elles perdront par là ce prestige secret qu'elles doivent à leur mystère même et à cette sorte de persécution qui les condamne au silence. Il faut leur ôter la puissance que, aux yeux de l'ouvrier, elles empruntent à la terreur qu'elles semblent inspirer. Ce silence qu'on leur impose fait la plus grande partie de leur force. Elles ne peuvent paraître au grand jour, où l'on pourrait du moins les combattre, mais elles se propagent de proche en proche dans les ateliers, et, si l'on écoutait ces conversations, on serait souvent bien surpris

de l'incroyable ignorance que déploient en ces matières des hommes d'ailleurs intelligents. Les meneurs ne manquent pas de leur faire entendre que si l'on ne veut pas que ces doctrines puissent s'exposer et s'expliquer au public, c'est que l'on sait bien qu'on ne pourrait pas les réfuter, et cet argument suffit pour convaincre les ignorants. C'est ainsi que la compression amène toujours des résultats contraires à ceux qu'elle poursuit, et que les gouvernements, toujours entourés de gens qui flattent leur sécurité en leur présentant toutes choses sous le jour le plus rassurant, se trouvent un jour ou l'autre surpris par des explosions inattendues, que la simple liberté de parler auraient rendues impossibles.

Que, à côté de ces mesures que notre constitution politique nous force d'attendre du seul Gouvernement, les particuliers ne se lassent pas de travailler par tous les moyens à répandre parmi les ouvriers l'instruction et le bien-être, qu'ils encouragent et favorisent parmi eux toutes les institutions de prévoyance et de coopération, qui, outre l'avantage de les déshabituer d'en appeler sans cesse à l'État en leur apprenant qu'ils peuvent eux-mêmes améliorer leur sort, ont celui de les initier à la gestion des affaires, aux considérations d'ordre et de règle, de les habituer à calculer, à épargner pour l'avenir, et, en leur créant à eux-mêmes des capitaux, de leur faire comprendre l'importance et la légitimité du capital. Toute association qui se forme entre ouvriers les enrégimente nécessairement dans le parti de l'ordre, car

aucune association, de quelque nature qu'elle soit, ne peut prospérer sans capital, sans intérêt commun, et surtout sans une règle qui détermine ce qui revient à chacun, sans des statuts, sans une autorité qui veille à ce que nul ne puisse empiéter sur les droits des autres. Or, ce respect du droit, de la propriété, de la liberté de chacun, qu'est-ce que tout cela, si ce n'est précisément l'ordre?

Outre les questions de bien-être et d'amélioration dans les conditions matérielles de l'existence, l'ouvrier, comme tout homme, a besoin d'activité intellectuelle; il a son orgueil, sa vanité, si l'on veut, et son ambition. Beaucoup qui, sous le régime de la compression et du silence, sont entraînés, faute de savoir qu'en faire, à mettre ces forces morales au service du désordre ou du vice, donneront les meilleurs exemples, s'ils peuvent trouver ailleurs la satisfaction de leurs désirs légitimes. Que chacun puisse, par son activité et son zèle, obtenir la considération de ses associés; qu'il lui soit possible de devenir président, trésorier, membre d'un comité quelconque de l'association dont il fera partie en méritant les suffrages de ses égaux, et plus d'un qui eût passé sa vie dans des machinations souterraines contre un état de choses qui comprimait ses meilleures qualités, ne songera qu'à se montrer digne des distinctions qui seront le prix des services rendus à la société.

Si l'ouvrier voyait autour de lui les riches un peu plus préoccupés d'améliorer son sort et de le faire participer dans la mesure du possible à la prospérité

que les développements de l'industrie ont créée pour d'autres classes; si dans des institutions d'assistance, nombreuses et ingénieusement combinées pour lui épargner les humiliations qui accompagnent l'aumône, il voyait la preuve d'un intérêt sérieux pour les classes souffrantes; si surtout des institutions de prévoyance, sagement organisées, et vigoureusement soutenues par ceux que le sort a mieux partagés lui donnaient le moyen de se soustraire pour le présent aux accidents imprévus, et pour l'avenir aux misères que la vieillesse amène forcément avec elle; si de plus il trouvait dans l'organisation de ces associations l'emploi de son activité intellectuelle, et de quoi satisfaire cet amour des distinctions qui se retrouve plus ou moins dans toutes les âmes; si des écoles, des cours publics, des lectures, des bibliothèques lui permettaient de remplacer peu à peu son ignorance par un ensemble satisfaisant de connaissances essentielles, et ses préjugés trop communs sur les questions sociales par un certain nombre de principes féconds et moralisants; si à toutes ces satisfactions, se joignait celle de l'instinct le plus vif et le plus puissant de la nature humaine, celui de la propriété, et qu'il devînt possible à tous d'acquérir dans un avenir plus ou moins rapproché un capital, et de se faire propriétaires, n'est-il pas certain que, en peu de temps, l'ouvrier renoncerait à des erreurs funestes, à des récriminations désormais sans objet, à des agitations stériles, dont le premier il porte la peine, et qu'il deviendrait bientôt un membre actif, dévoué et utile de

cette société qu'il maudit trop souvent, parce qu'il en supporte les charges sans en partager les bienfaits?

Eh! sans doute, me dira-t-on, rien n'est plus commode que des suppositions, et s'il était possible de guérir le monde avec des utopies, il y a longtemps que cela serait fait.

Non, ce ne sont pas des suppositions ; tout cela est possible et exécutable, et la meilleure preuve que c'est faisable, c'est que c'est fait et que ces utopies sont des réalités. Il y a un coin de la France où quelques hommes de bonne volonté et de grand cœur, ont su, à force de bon sens et de persévérance réaliser dans les faits ce qui passe presque partout ailleurs pour n'exister que dans le pays des chimères. Ce coin de la France, c'est Mulhouse. Et qu'on ne dise pas que, sans doute, cette ville était privilégiée, et que sa condition particulière ne prouve rien pour les autres. Le privilége unique de Mulhouse, c'est d'être condamnée au renouvellement incessant de la misère, grâce à sa situation sur les frontières de l'Allemagne et de la Suisse, qui en fait une sorte de lieu de refuge pour les déclassés de ces deux pays, et qui l'expose à un flot sans cesse renaissant de malheureux sans travail et sans pain, qui y viennent des quatre vents chercher les moyens d'existence qui leur ont fait défaut dans leur pays.

Je me trompe. Mulhouse a un autre privilége. C'est de compter parmi ses fabricants plus d'hommes qu'ailleurs résolûment décidés à entreprendre la lutte contre la misère, et à la poursuivre sans relâche, au

milieu d'obstacles, qui eussent certainement découragé tous les autres, puisque ces autres, dans des conditions matérielles plus favorables et plus faciles n'ont pas su prendre la même initiative ni montrer la même constance. Voilà l'exemple qu'il ne faut pas se lasser de mettre sous les yeux de tous : des riches, pour leur montrer ce qu'ils peuvent faire, s'ils le veulent, pour les auxiliaires de leur richesse ; des pauvres, pour leur apprendre qu'il ne faut pas désespérer de l'avenir, puisque leurs confrères de Mulhouse, plus malheureux dans le principe que la plupart des autres, sont parvenus à conjurer la fatalité qui semblait devoir les enchaîner à la misère. Ils ont su vaincre leurs propres défiances ; ils ne se sont pas entêtés à chercher des piéges cachés dans le bien qu'on voulait leur faire ; ils ont pris leur part de l'œuvre commune ; ils sont si bien entrés dans la voie que leur ouvraient leurs bienfaiteurs, que maintenant ils y marchent d'eux-mêmes, et que si, demain, la main qui les soutient venait à se retirer, leurs progrès pourraient être ralentis, mais non pas arrêtés.

Ce que j'entreprends, ce n'est donc pas la démonstration spéculative d'une théorie ; ce n'est pas davantage une prédication, comme on a tant essayé de nos jours et auparavant, c'est la simple exposition d'un fait, c'est la mise en lumière d'un exemple donné par des chefs d'industrie aux chefs d'industrie, par des ouvriers aux ouvriers.

Je sais bien qu'on ne manquera pas de me dire que après tout il s'agit dans tout ceci de patronage, et que

l'ouvrier ne veut plus être patronné. Il est devenu majeur, depuis l'établissement du suffrage universel, et il repousse toute proposition humiliante. Il est vrai, mais il ne faut rien exagérer. L'élite des ouvriers de Paris met un juste orgueil à agir par elle-même, et elle repousse avec fierté toute intervention, qui diminuerait son rôle dans l'œuvre de son affranchissement. Mais d'abord croit-on que la population ouvrière puisse être partout jugée d'après celle que nous voyons s'agiter autour des problèmes de l'avenir? Les malheureux ouvriers des manufactures ne ressemblent guère pour la plupart à ces hommes actifs, résolus et éclairés avec lesquels on se plaît à les confondre. Qu'on laisse agir seuls tous ceux qui sont capables de se tirer d'affaire sans secours étrangers, qu'on ne leur offre pas une aide qui blesserait leurs susceptibilités, je le veux bien, et je me réjouis de trouver parmi les ouvriers cette détermination bien arrêtée de travailler par eux-mêmes à l'amélioration de leur propre sort. C'est l'avant-garde de l'armée des travailleurs, ce sont les pionniers qui s'en vont hardiment sonder les problèmes, à l'exemple de ces honnêtes pionniers de Rochdale dont l'exemple révolutionnera l'Angleterre. Mais il ne faut pas croire qu'ils existent seuls; il ne faut pas oublier qu'il y a derrière, et souvent bien loin derrière eux une multitude infinie de misérables qui n'ont ni les lumières ni l'énergie nécessaires pour se tirer eux-mêmes du gouffre de misères où ils sont tombés, soit par des circonstances fatales, soit même par leur propre faute.

Que l'on prodigue les encouragements, les applaudissements à ceux qui marchent en tête, mais de grâce, un peu de pitié et d'aide pour ceux qui ne peuvent que se traîner, et dont beaucoup tomberaient certainement sur la route, si l'on cessait de les soutenir! Pendant que les uns atteignent le but, il faut préparer les autres à y marcher après eux. Si le mouvement devait se borner à ceux qui sont dès maintenant capables d'y arriver par eux-mêmes, le progrès serait en somme peu considérable, et la classe ouvrière n'aurait pas grand chose à espérer de l'avenir. Il s'agit donc ici, non d'offrir des secours à ceux qui n'en veulent pas et qui n'en ont pas besoin, mais à ceux, qui, faute d'en trouver, n'essayent plus même de lutter contre la misère et l'abrutissement qui les envahissent et les écrasent. Voilà ceux qu'il s'agit maintenant de relever, de remettre sur leurs pieds, pour qu'ils puissent à leur tour entrer dans la voie ouverte. Pour ceux-là, qu'on ne parle pas trop d'initiative personnelle, il y a longtemps que les souffrances et les vices l'ont tuée, et si l'on attend qu'ils agissent par eux-mêmes, il serait plus court d'attendre que la misère ait achevé de les dévorer.

Pour ceux-là, il n'y a qu'un moyen de les sauver, de leur rendre la dignité, la volonté, c'est de les prendre par la main, et de les guider à leur insu vers le but qu'ils ignorent pour la plupart; c'est de les amener insensiblement au point de pouvoir se passer d'appui; il faut que les chefs s'entendent pour leur créer mille tentations de bien faire, qu'ils stimulent

tout ce qui reste en eux de bons instincts, qu'ils les sollicitent par tous les mobiles à travailler à leur propre bien-être et à leur amélioration morale. Mais on doit bien comprendre qu'il ne s'agit pas ici de ce patronage brutal qui humilie l'homme sous l'aumône, qui en fait un mendiant, et achève de briser en lui tous les ressorts de la vie morale. Ce patronage là, espérons-le, a fait son temps. Celui dont je parle et qu'on pratique à Mulhouse est tout différent. Là, par un esprit vraiment libéral, tout est tourné vers le développement moral et intellectuel de l'ouvrier. On ne se contente pas de veiller à la satisfaction de ses besoins physiques; on s'applique surtout à créer en lui l'homme moral, à fortifier les ressorts, à développer tous les instincts, tous les sentiments qui relèvent l'homme à ses propres yeux, et qui peuvent ranimer l'initiative et l'élan, abolis par de trop longues souffrances. Tout y est combiné en vue de stimuler en lui les préoccupations d'avenir, le goût de l'épargne, l'amour du chez soi, les affections de famille, l'habitude des distractions intellectuelles et des occupations moralisantes, afin de lutter, par la conspiration de toutes les puissances morales, contre les entraînements de l'imprévoyance, de la débauche, de la paresse, de l'ivrognerie. Sans négliger les hommes, c'est surtout sur les enfants et sur les jeunes gens qu'on s'efforce d'agir, afin de préparer à l'avenir des générations plus énergiques et plus éclairées, capables enfin d'agir par elles-mêmes, et d'arriver par leur propre initiative au but qu'on tient constamment sous leurs yeux. Le

patronage, tel qu'on l'exerce à Mulhouse, loin de perpétuer la misère, en soudoyant la mendicité, n'a d'autre but que de se rendre lui-même inutile, en diminuant sans cesse le nombre de ceux qui ont besoin d'aide, et en substituant progressivement aux appuis extérieurs l'action de cette force intérieure et personnelle, qui seule peut faire de l'homme un être vraiment moral et capable de se soutenir et de se guider lui-même.

C'est pour mettre cet exemple sous les yeux des chefs d'industrie et de tous les amis sincères de la population souffrante que j'ai entrepris d'écrire ce livre. On y trouvera, je crois, à peu près tous les renseignements nécessaires sur ce qui a été fait à Mulhouse. Pour éviter autant que possible les chances d'erreur, je suis allé moi-même examiner les choses dont je voulais entretenir le public, j'ai consulté les hommes les plus compétents sur ces matières, j'ai interrogé les fondateurs des institutions dont je voulais tracer le tableau. Quelques-uns même ont bien voulu revoir mon manuscrit et m'indiquer les inexactitudes à corriger, les lacunes à remplir. Je les prie donc de vouloir bien recevoir ici mes remercîments. Grâce à leur secours bienveillant, je puis dire que ce livre leur appartient plus qu'à moi, et, en présentant au public l'histoire des institutions ouvrières de Mulhouse, je n'ai pas à craindre qu'on puisse m'accuser d'illusion et d'utopie.

INTRODUCTION.

QUELQUES MOTS SUR L'HISTOIRE DE MULHOUSE.

A regarder simplement la carte, il paraît difficile de s'expliquer la prospérité industrielle dont jouit Mulhouse depuis près d'un siècle. Elle n'est pas traversée par un de ces grands cours d'eau qui, avant les chemins de fer, servaient de route au commerce et qui par des chutes habilement ménagées, pouvaient autrefois rendre à l'industrie une partie des services qu'on demande maintenant à la vapeur. Elle n'a à ses portes ni mines de houille pour alimenter le travail de ses machines, ni port de mer qui la mette en rapport direct avec les producteurs de la matière première de son travail, et qui lui permette de transporter à peu de frais chez les nations étrangères les produits de ses manufactures. Si maintenant elle a un canal et plusieurs chemins de fer, ce n'est pas à eux qu'elle doit sa prospérité, mais c'est à sa prospérité, qu'elle les doit eux-mêmes. On a fort heu-

reusement compris qu'il était de l'intérêt général d'aider des gens qui s'aidaient si bien, de mettre la France et le monde en communication avec une contrée peuplée de travailleurs infatigables, tout disposés à porter leurs cotons dans tout l'univers, et, de tous peut-être, les mieux préparés à soutenir sur tous les marchés la concurrence des produits étrangers. Aussi la fabrique mulhousienne s'est-elle empressée de profiter des facilités qui lui étaient offertes, et de dépasser les espérances qu'on avait fondées sur elle. Nulle autre en France n'a accepté avec la même vaillance la lutte imposée presque à l'improviste par la précipitation du traité de commerce avec l'Angleterre, nulle n'a plus résolûment soutenu la terrible épreuve qu'a fait traverser à l'industrie du coton le blocus des ports de l'Amérique et la fureur incendiaire des esclavagistes.

Cependant, telle qu'elle est maintenant, même avec son canal et ses chemins de fer, Mulhouse est encore dans une situation géographique bien moins favorable que la plupart de nos autres centres d'industrie. Tandis que, grâce au voisinage du Havre et des bassins houillers, la Normandie et la Flandre se trouvent exonérées d'une partie des frais de transports qui pèsent sur la consommation intérieure du coton et du charbon, Mulhouse ne peut se procurer ces éléments indispensables de son industrie qu'à des prix sensiblement plus élevés que les fabriques rivales. Comment, dans de pareilles conditions, expliquer le succès de la lutte qu'elle soutient? On en a cherché bien loin des raisons assez peu concluantes. L'infériorité du prix de la main-d'œuvre, sans doute, y est

pour beaucoup. Je crois cependant, pour mon compte, que la seule raison satisfaisante est une explication morale, et qu'elle se trouve dans le caractère même de la population.

Ce ne serait pas ici le lieu de faire l'histoire complète de Mulhouse et de remonter à ses origines, d'ailleurs fort obscures. Je veux seulement appeler l'attention sur quelques-uns des faits qui me semblent les plus propres à faire comprendre la position particulière qu'a prise la fabrique de Mulhouse au milieu de nos centres industriels.

L'histoire de Mulhouse n'est guère que l'histoire de ses efforts pour acquérir ou pour défendre sa liberté contre l'oppression des seigneurs féodaux, contre les prétentions des évêques de Strasbourg, et enfin contre les exigences des empereurs d'Autriche. Dès les premières années du onzième siècle jusqu'au milieu du dix-septième, elle lutte avec une énergie que rien ne peut lasser contre des ennemis sans cesse renaissants. Nulle autre ville en France n'a derrière elle une pareille histoire. Tandis que les autres communes, à peine débarrassées du joug des seigneurs, retombent successivement sous la main toute-puissante des rois et voient peu à peu disparaître toutes les traces de leurs libertés municipales, Mulhouse, ville impériale, met à profit les embarras des empereurs d'Allemagne, et tend de plus en plus à se constituer en une petite république indépendante. Dès 1273, elle obtient de Rodolphe de Hapsbourg, en récompense de l'appui énergique qu'elle lui avait prêté dans sa lutte contre les évêques de Strasbourg et de Bâle, une charte qui accorde aux

bourgeois de Mulhouse le droit de recevoir des terres en fiefs et de n'être appelés par personne et sous aucun prétexte devant d'autres juges que les leurs. En 1393, elle achète du faible empereur Adolphe de Nassau l'octroi d'une nouvelle charte plus complète que la première, où l'on remarque les dispositions suivantes :

« Le préteur impérial ne pourra plus être pris que parmi les bourgeois résidant dans la ville.

« Le préteur ne fera saisir aucun bourgeois sans bonne justice et ne le livrera qu'au magistrat désigné par le conseil de la ville.

« La ville aura le droit d'organiser des corporations, d'adopter toutes les coutumes qui lui paraîtront profitables, d'admettre au titre de bourgeois qui elle voudra.

« Les bourgeois seront affranchis de tout droit de péage et de douanes quand ils se rendront dans les villes impériales.

« Aucun d'eux ne sera appelé en justice ailleurs que dans Mulhouse, ni tenu au combat judiciaire contre un étranger.

« Aucun bourgeois, même accusé de meurtre, *ne pourra être arrêté dans sa maison. Sur sa demande, un tribunal s'établira devant sa demeure et il répondra de sa fenêtre aux questions du juge.* »

Ces chartes, il est vrai, n'étaient guère respectées de ceux qui en avaient reçu le prix, et il n'y a peut-être pas de commune qui n'ait eu à payer plusieurs fois les libertés vendues par des seigneurs besogneux, qui trafiquaient à la fois de leur parole et de leur suzeraineté. Cependant ces chartes, si souvent vio-

lées, demeuraient pour les habitants de la cité comme un témoignage matériel de leurs droits ; ils s'y attachaient avec une passion sans cesse exaltée par les déloyautés de leurs maîtres. Par cela seul qu'elles existaient, elles encourageaient et légitimaient à tous les yeux les protestations, les résistances même à main armée et, par le sentiment du droit acquis et reconnu, elles acheminaient les bourgeois au désir et à la revendication d'une indépendance de plus en plus complète.

Mais cette liberté, achetée au prix de tant de sacrifices, n'était pas facile à garder au milieu de toutes les prétentions et des ambitions rivales de ces temps de guerre et d'anarchie. Aussi, dès la fin du treizième siécle, la cité avait-elle compris la nécessité de relier et d'organiser toutes ses forces de manière à rattacher tous les intérêts à l'intérêt commun. Les bourgeois se constituèrent en tribus. Il y eut six tribus. Chacune avait ses chefs, qui étaient de droit membres du conseil de la cité. Chaque citoyen payait environ trois francs, pour se faire inscrire sur le tableau de sa tribu. Il devait acheter et entretenir à ses frais un équipement complet de soldat. Une fois marié, il était tenu de monter la garde à son tour, à moins qu'il n'aimât mieux payer une contribution annuelle de douze francs. Le produit de cette contribution servait à solder une compagnie de quarante gardes municipaux.

Les tribus avaient encore d'autres sources de revenu. Chaque membre du conseil communal, en entrant en charge, versait dans la caisse de sa tribu une somme de cinquante francs, chaque maître de tribu trente-six francs et chaque sixainier douze francs. De plus,

tous les membres payaient à peu près un franc par an pour le chauffage et l'éclairage de la salle commune. Ces revenus formaient un fonds commun de secours. On faisait le compte tous les ans à la fin de février. Un banquet annuel, dont la dépense était prélevée sur la caisse de la tribu en réunissait une fois par an tous les membres.

Chaque tribu avait en outre tous les trois mois une réunion générale où tous pouvaient exprimer librement leurs vœux et leurs opinions, et les chefs les transmettaient au conseil communal.

Ces réunions fréquentes et la communauté des intérêts entretenaient entre les membres d'une même tribu, des habitudes de concorde et des sentiments de fraternité qu'une sage organisation faisait concourir à l'avantage général. Chacun, se sentant sous la surveillance de tous les membres de sa tribu et pouvant en être exclu de fait par la réprobation générale, s'appliquait sans effort à mériter l'estime de ses concitoyens par son patriotisme, sa probité et sa droiture. D'ailleurs il ne faut pas oublier que, comme le rappelle M. de Lasablière [1], les corporations ou tribus n'avaient pas encore converti leur régime en privilége, en monopole, ni hérissé leurs abords de difficultés onéreuses, insurmontables même, pour l'ouvrier intelligent, laborieux, mais pauvre. Cela s'explique facilement si l'on songe que l'industrie ne s'appliquait guère alors

1. M. de Lasablière, principal du collége de Mulhouse, a publié dans la Revue d'Alsace, sur l'histoire de cette ville, une suite d'articles remarquables auxquels j'ai fait de nombreux emprunts, en m'attachant uniquement aux faits qui m'ont paru de nature à faire ressortir le caractère moral des habitants de la vieille cité.

qu'aux objets de première nécessité, et que, n'ayant à sa disposition que des instruments fort imparfaits, il ne pouvait guère se produire de ces crises commerciales qui proviennent la plupart du temps de l'encombrement des produits, et que plus tard les corporations se sont appliquées à éviter par des règlements tyranniques et des restrictions inintelligentes. Par conséquent, les corporations de Mulhouse, d'ailleurs plus agricoles que industrielles, ignorant encore les soucis qui les tourmenteront plus tard, quand les progrès de l'industrie les exposeront aux dangers de la concurrence, et d'ailleurs sans cesse ramenées au sentiment de l'intérêt général par la nécessité toujours renaissante de faire face aux dangers qui menaçaient la cité, ne rivalisaient entre elles que de patriotisme et de dévouement à la chose publique.

De plus, le droit reconnu à tous, de faire parvenir leurs réclamations et leurs vœux au conseil de la cité par l'intermédiaire des chefs de tribus, prévenait les colères sourdes et les mécontentements secrets et d'autant plus dangereux.

Jusqu'en 1347 l'autorité suprême avait été exercée par le préteur impérial. Quoique, aux termes de la Charte de 1293, ce magistrat ne pût être choisi par l'empereur que parmi les bourgeois de Mulhouse, ceux-ci sollicitèrent de l'empereur Charles IV, en 1347 et obtinrent, sans doute, comme toujours, à prix d'argent, l'autorisation d'élire eux-mêmes un bourguemestre. Le premier bourguemestre élu fut Jean de Dornach. C'était un nouveau coup porté à la souveraineté de l'empereur. Cependant le bourguemestre restait soumis à la juridiction du juge souverain de la

haute Alsace. En 1376, un nouvel acte de Charles IV affranchit Mulhouse de cette sujétion. Le pouvoir même du préteur impérial s'atténue progressivement. En 1397, cette charge fut abolie par l'empereur Wenceslas, à la seule condition que la ville continuerait à en payer les revenus au fisc impérial. Cette redevance elle-même fut rachetée en 1457, et Mulhouse, qui depuis longtemps était à peu près libre de fait, se trouva tout à fait libre de droit.

A partir de cette époque, l'administration de la cité fut remise à un conseil composé de trois bourguemestres, présidant alternativement pendant six mois, de neuf échevins ou conseillers, des douze maîtres des tribus et d'un greffier ou syndic, qui devait être un homme de loi. Toutes ces fonctions étaient électives et à vie.

Pendant que tous ces changements s'opéraient dans sa constitution intérieure, et que, grâce à une persévérance qui fut trop rare, Mulhouse conquérait pièce à pièce son indépendance, elle ne cessait d'être en butte à des attaques de toutes sortes qui menaçaient de lui arracher le fruit de tant d'efforts. Toute l'Alsace était exposée aux mêmes dangers de la part des nobles qui voulaient ressaisir leurs droits seigneuriaux, et des paysans soulevés par la misère. On ne voyait partout que massacres et pillages. Les villes conçurent l'idée de se liguer, comme avaient fait les cantons suisses. La première ligue fut conclue à Colmar en 1338. Mais les intérêts qu'elle tentait d'associer étaient trop différents pour qu'elle pût durer longtemps. Elle fut cependant renouvelée à plusieurs reprises dans le cours du quatorzième siècle, mais sans

produire grand résultat. La seule confédération, qui eut quelque durée fut celle des dix villes libres de l'Alsace, Wissembourg, Haguenau, Rosheim, Oberchnheim, Schlestatt, Kayserberg, Munster, Turckheim, Colmar et Mulhouse. Mais cette dernière, placée à l'extrême limite du territoire de la confédération, ne retira en réalité aucun fruit de cette association. Ses alliés ne pouvaient la secourir qu'au prix d'un déplacement long et coûteux. Aussi fut-elle réduite à se défendre seule, en 1365 contre l'invasion des grandes compagnies laissées sans service par la paix de Brétigny, en 1375 contre les bandes de Enguerrand de Coucy, et en 1382, contre les attaques du comte de Marsé. Une nouvelle alliance de Mulhouse avec les cités impériales du Rhin, de la Souabe, de la Bavière et les cantons de la Suisse (1385), pour repousser les nobles coalisés contre les communes, ne fut pas plus heureuse. La défaite des villes confédérées à Zoffingen détruisit la ligue et mit fin à la guerre.

Pendant la première moitié du quinzième siècle, Mulhouse put respirer. Malgré les terribles épreuves qu'elle avait traversées, malgré l'obligation où elle s'était trouvée quelques annés auparavant (1398) de racheter de l'empereur Wenceslas ses libertés déjà tant de fois achetées, la prospérité de la ville prit un accroissement rapide, qui montre ce qu'elle aurait pu devenir dès lors, si elle n'avait pas eu à guerroyer sans cesse pour son existence. Le nombre de ses bourgeois s'élève à quinze cents et des faubourgs se groupent autour de ses murs. Elle bâtit un hôtel de ville; elle achète comptant les villages d'Illzach et de Modenheim avec le droit de haute et basse justice, les ban-

lieues, les bois, dîmes et appartenances. En 1441, elle met en campagne huit cents hommes et force un seigneur du voisinage à lui rendre deux de ses citoyens qu'il avait enlevés.

Mais la guerre vint bientôt arrêter ces progrès. En 1444 arrivent les bandes du Dauphin, appelé par l'empereur et par les nobles. Mulhouse ne put sauver ses murs qu'en détruisant ses faubourgs et tous les bâtiments qui se trouvaient hors de son enceinte; elle repoussa trois assauts et resta bloquée jusqu'au printemps de 1445.

« A peine délivrée, dit M. de Lasablière, Mulhouse, qui à plusieurs reprises avait expulsé la noblesse, voulant en finir avec ces hommes dont les sentiments et les intérêts étaient si constamment opposés aux siens et dont la malveillance avait si manifestement éclaté dans les derniers temps, Mulhouse les bannit de nouveau, et cette fois pour toujours, avec les hautes familles bourgeoises et *toutes leurs nichées*. Leur corporation fut cassée, et ceux-là seuls eurent la faculté de rester dans la ville, qui consentirent à se faire inscrire dans d'autres tribus. »

De là des haines, des procès, des guerres sans fin et sans trêve. Les Mulhousiens, abandonnés par les villes d'Alsace, demandèrent en 1466 l'alliance des cantons de Berne et de Soleure : « Epuisés, délaissés, mais dignes encore de nos pères et de nous-mêmes, nous venons à vous, puissants libérateurs de l'innocence opprimée. Dans vos guerres aussi, vous nous verrez au premier rang. » Berne et Soleure acceptèrent l'alliance offerte, et les sept anciens cantons suisses ne tardèrent pas à s'y joindre. Les nobles, effrayés par l'arrivée

de quatorze mille Suisses, se retirèrent sans combattre et laissèrent l'armée suisse ravager leurs terres, démolir leurs châteaux, brûler leurs villages sans oser les défendre. A peine les Suisses sont-ils partis, que voilà Charles le Téméraire qui arrive de Lorraine avec une armée (1473). Les Mulhousiens refusent de reconnaître sa souveraineté. « Dans deux jours, leur écrit-il le 2 janvier 1474, je serai à vos portes pour vous infliger le châtiment dû à votre orgueil et à votre duplicité. Il est temps encore de vous mieux décider et d'obtenir votre grâce; mais si vous ne le faites aussitôt, vos bourguemestres, les membres du conseil seront pendus sur la place de l'Église, vous serez tous passés au fil de l'épée, et votre ville sera ruinée de fond en comble. »

Tout le monde savait ce que pouvait faire le Bourguignon, et le souvenir des massacres de Dinant et Liége était présent à toutes les mémoires. Les Mulhousiens n'avaient à compter sur aucun secours; il était bien peu probable qu'ils pussent seuls échapper à la vengeance de leur ennemi. Cependant quand les magistrats, après avoir donné lecture à la population assemblée de la lettre de Charles le Téméraire, consultèrent chaque citoyen, l'un après l'autre, sur le parti qu'il jugeait le meilleur à prendre, il n'y eut qu'une voix. D'une résolution unanime, il fut décidé qu'on ne se rendrait pas, et que Mulhouse défendrait sa liberté jusqu'à la mort. La ville fut sauvée par un subit débordement de l'Ill, et lorsque plus tard Charles envoya une nouvelle armée en Alsace, Mulhouse fut sauvée une seconde fois par les victoires des Suisses à Granson et à Morat (1476).

L'alliance des cantons suisses et de Mulhouse fut confirmée en 1515 par un nouveau traité qui la déclara perpétuelle, et, malgré quelques difficultés temporaires que devaient susciter plus tard les luttes de la réforme, l'union persista entre les deux républiques jusqu'à la réunion de Mulhouse à la France, en 1798.

Avec le seizième siècle commence pour Mulhouse une nouvelle période. La lutte entre la ville libre et la féodalité est achevée. « Ce grand débat de la fin du moyen âge est enfin vidé, dit M. de Lasablière. La force, l'anarchie féodale est vaincue. Grâce au courage, à l'inébranlable patriotisme de la bourgeoisie, la victoire reste aux idées de droit et de justice qu'elle représente, idées qui sont impérissables du jour qu'elles naissent, et auxquelles est promis l'empire du monde. Le grand scandale du temps, la commune, reste debout, triomphante et prête à étendre hors de son enceinte, à appliquer sur une plus vaste échelle ses éléments de liberté, d'organisation si chèrement acquis, si bravement défendus. »

La réforme s'introduisit de bonne heure à Mulhouse. Nous ne suivrons pas l'histoire de la petite république au milieu des luttes compliquées de cette longue révolution. Ce détail nous entraînerait trop loin. Trop faible pour pouvoir prendre une part bien active aux grandes guerres qui, pendant plus d'un siècle, mirent aux prises les puissances catholiques et protestantes, déchirée par des haines intestines, épuisée par une neutralité onéreuse, elle était réduite à attendre avec anxiété le résultat des campagnes et des batailles qui décidaient sans elle de son sort. Plus

d'une fois, malgré l'énergie et le patriotisme de ses citoyens, elle sembla sur le point de périr au milieu des conspirations et des attaques de ses ennemis. Elle ne dut enfin son salut qu'à la politique de Henri IV et de Richelieu qui, pour abaisser les empereurs d'Allemagne, leur cherchaient partout des ennemis, et qui, dès le principe, comprirent que le meilleur moyen d'atteindre ce but était de s'attacher les villes et les états protestants. Mazarin, fidèle à la pensée de son prédécesseur, reconnut par le traité de Westphalie (1648), l'indépendance des cantons suisses et de la république mulhousienne, qui, par la cession de l'Alsace à la France, se trouva enclavée dans le territoire français.

Malgré les dangers auxquels Mulhouse fut exposée pendant les guerres de Louis XIV et de l'Allemagne, malgré les exigences fiscales et les tracasseries de l'administration française, qui l'enveloppait de toutes parts, on peut dire que les temps qui suivirent le traité de Westphalie furent pour elle des temps de repos et de prospérité. Cependant elle n'était pas sans inquiétude sur les inconvénients de sa position géographique qui semblait la condamner à être absorbée un jour ou l'autre par la France. Habitués à vivre depuis si longtemps sous leurs propres lois, à régir leurs affaires sans avoir à consulter d'autres maîtres que eux-mêmes, ses citoyens ne pouvaient songer sans terreur au danger permanent qui menaçait leur liberté. Ils sentaient bien qu'ils ne pouvaient trouver de garantie sérieuse pour leur indépendance que dans une intime union avec la confédération helvétique. Malheureusement cette union était depuis longtemps

rompue avec les cantons catholiques et peu s'en fallut qu'elle ne se rompît également avec les cantons protestants.

Un habitant de Mulhouse, condamné pour détournement de dépôt par ses concitoyens, en appela aux cantons alliés. Ceux-ci évoquèrent l'affaire en vertu de vieilles conventions jurées au milieu des troubles des guerres religieuses, et qui donnaient en effet ce droit de recours à tout citoyen opprimé par le pouvoir local. Ainsi le danger venait d'où on l'attendait le moins; l'autonomie de la cité était mise en péril, non plus par ses ennemis, mais par ses alliés, et la souveraineté de sa juridiction se trouvait pour la première fois contestée. La situation était difficile et il en pouvait sortir un conflit d'autant plus regrettable que, si l'appui des cantons protestants venait à manquer à Mulhouse, elle pouvait se trouver livrée sans défense à l'ambition des rois de France. Résister aux prétentions des Suisses, c'était renoncer à une alliance nécessaire et s'exposer à tous les dangers de l'isolement; y céder paraissait indigne d'hommes qui depuis tant de siècles avaient fait tant de sacrifices pour assurer leur indépendance; c'était trahir l'exemple de leurs pères, renoncer à leur héritage de liberté et léguer à leurs descendants un précédent qui pouvait autoriser les ingérences les plus humiliantes. A quoi bon avoir si longtemps défendu leur liberté contre leurs ennemis, si c'était pour la sacrifier à leurs alliés? Si pour sauver leurs droits dans l'avenir ils commençaient par les abandonner dans le présent?

En conséquence tout le peuple réuni, le 17 juin 1738, déclara qu'il voulait s'en tenir à ses libertés et garder

son indépendance. En face de cette résolution unanime, Zurich et Berne, après quelques hésitations, finirent par reconnaître à Mulhouse la souveraineté absolue de juridiction, et les autres cantons protestants suivirent cet exemple.

Mais cette leçon ne fut pas perdue pour les bourgeois de Mulhouse. Ils comprirent qu'il fallait assurer au pouvoir local plus de considération, et surtout compléter l'organisation de leur système de juridiction, dont l'insuffisance venait de leur être si vivement démontrée. On renforça le conseil de la cité en lui adjoignant un plus grand nombre de citoyens, et l'on établit, comme en Suisse, un grand et un petit conseil.

Le petit conseil resta composé des trois bourguemestres, des neuf échevins et de deux maîtres de chacune des six tribus, auxquels s'ajoutaient, pour constituer le grand conseil : 1° Six hommes par tribu, choisis chacunpar le grand conseil sur une liste de trois candidats désignés par la tribu, et que pour cette raison on appelait les six ou sixainiers; 2° trois hommes par tribu, élus par tous les membres de la tribu, sans autre condition que d'avoir trente ans accomplis ; 3° le syndic ou greffier choisi par le grand conseil parmi les bourgeois qui avaient fait des études de droit. Le petit conseil, composé de vingt-quatre membres, jugeait souverainement en matière criminelle, et en premier ressort pour les affaires civiles. Il se réunissait chaque semaine, le mardi.

Au grand conseil, composé de soixante dix-huit membres, était réservé le gouvernement de la cité, le droit de faire des lois, de contracter des alliances,

d'envoyer des députés au dehors, de régler les affaires de religion, de surveiller les écoles, de vérifier les comptes de la ville et enfin de juger en appel. Il se réunissait chaque fois qu'il était nécessaire.

Il y avait en outre le tribunal de la commune qui siégeait tous les quinze jours et qui jugeait en première instance les affaires de dettes; le tribunal des orphelins et d'autres tribunaux spéciaux qui jugeaient les infractions aux lois du mariage, et les tribunaux de police, pour tout ce qui touchait à la voirie, au commerce des vins et des farines, et pour les délits ruraux.

Le pouvoir exécutif était remis aux trois bourguemestres, assistés de deux trésoriers, d'un agent voyer et des inspecteurs chargés de surveiller la vente des grains, les boucheries, les boulangeries et en général le commerce des denrées. Ces assesseurs ne pouvaient pas être pris hors du petit conseil. Presque toutes ces fonctions étaient électives et à vie, mais le mode d'élection n'était pas le même à tous les degrés. Nous avons vu comment étaient élus les trois, les six et le syndic. Les échevins étaient choisis, comme les six, par le grand Conseil, chacun sur une liste de trois candidats désignés par la tribu. Le plus ordinairement ces candidats étaient les deux maîtres et le plus âgé des six de la tribu dont avait fait partie celui qu'il fallait remplacer.

Pour l'élection d'un bourguemestre, le petit conseil désignait quatre de ses membres entre lesquels le grand conseil choisissait au scrutin secret.

Puis chaque année après la Saint-Jean, les bourguemestres, le grand et le petit conseil, les chefs des tri-

bus, le corps de la bourgeoisie se réunissaient dès le matin à l'église Saint-Étienne. Le syndic expliquait les actes de l'administration pendant l'année qui venait de s'écouler, les projets pour l'avenir. Ensuite il lisait la formule du serment que les magistrats devaient prêter à la commune et les bourgeois à leurs magistrats, et chacun se levant à son tour le bras étendu, prononçait les paroles suivantes : « Tout ce qui vient de m'être lu et que j'ai bien compris, je veux m'y vouer et conformer fidèlement, honorablement et sans fraude, je le jure avec l'aide de Dieu. » Ensuite on donnait lecture du règlement en cas d'alarme ou d'incendie, et l'assemblée se dispersait après quelques paroles du bourguemestre en charge. Tous retournaient chez eux pleins d'attachement à la patrie dont les lois et les usages leur assuraient la liberté et la sécurité, bien résolus à la défendre contre toutes les attaques, et pénétrés d'un vif sentiment de solidarité, qui malheureusement devait s'affaiblir à mesure qu'ils se sentirent moins exposés aux dangers extérieurs, et que les menaces de leurs ennemis ne leur rappelèrent plus aussi souvent ni aussi vivement la nécessité de l'union.

Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, Mulhouse fut surtout une commune agricole, presque uniquement occupée de la culture de la vigne et des céréales. Il y avait bien quelques tissages de laine, mais en petit nombre, et ne fournissant que des produits médiocres.

C'est en 1746 que fut fondée à Mulhouse la première fabrique d'indiennes, par Jacques Smalzer, Samuel Kœchlin et Jean Henri Dollfus. Il fallut d'abord emprunter des ouvriers à la Suisse, mais les

Mulhousiens ne tardèrent pas à devenir plus habiles que leurs maîtres.

Cette industrie nouvelle se présentait dans les conditions les plus avantageuses. Par cela seul qu'elle était nouvelle, elle ne tombait pas sous le coup de ces réglementations minutieuses et la plupart du temps absurdes dont le moyen âge avait chargé presque toutes les industries. Elle ne nuisait en réalité à aucune des professions traditionnellement exercées à Mulhouse, de sorte que, aux premiers jours, elle ne rencontra ni dans l'esprit des habitants ni dans l'administration de la cité, cette opposition d'intérêt local et de routine qui entrave tant de progrès. Mais ce ne fut pas pour longtemps. A peine les premières manufactures furent-elles établies, que leur prospérité alarma la jalousie des corporations. La première fabrique d'impressions créée à Mulhouse avait été affranchie de toute taxe pour deux ans, et on lui avait accordé par faveur le séjour sous cautionnement des ouvriers étrangers dont elle avait besoin. A partir de 1749, elle dut pendant trois ans payer un abonnement annuel de cinq cents livres tournois, qui fut remplacé par une taxe de cinq douzièmes pour cent du montant des opérations, imposée à tous les fabricants.

« Dans le budget de 1762, c'est-à-dire treize ans plus tard, on voit déjà figurer la taxe générale perçue sur « Messieurs les fabricants, » pour une somme de sept mille quatre cent soixante livres, ce qui à cinq douzièmes pour cent, représente un mouvement d'affaires de près d'un million huit cent mille francs.

« L'histoire des premiers pas de l'industrie qui fit la réputation de Mulhouse offre le plus vif intérêt. Les

archives de Mulhouse, dont M. l'archiviste Ehrsam a classé avec soin les pièces, sont riches en révélations qui jettent un jour nouveau sur le passé. C'est à tort qu'on avait imputé aux magistrats de cette ville libre les mesures restrictives qui pesaient sur son industrie. Il ressort au contraire des préambules de tous les décrets qui s'y rattachent, que les magistrats de Mulhouse se sont montrés en toute occasion bienveillants pour l'industrie naissante des toiles peintes, et que les corporations seules s'y montrèrent constamment hostiles.

« Les doléances des industries plus anciennes, leurs réclamations incessantes eurent invariablement le même mobile : la jalousie, l'intérêt de conservation des tribus ou corporations qui se voyaient menacées ou se croyaient atteintes dans leurs droits par les empiétements de « Messieurs les fabricants » comme on les appelait il y a un siècle, dans une pétition restée aux archives[1]. »

De plus, la fabrique de Mulhouse avait liberté entière de commerce avec la Suisse, l'Allemagne et l'Alsace. En France, elle ne rencontrait guère de concurrence pour ses toiles peintes que celle de la Compagnie des Indes orientales, qui ne pouvait pas lutter avec elle pour le bon marché des produits. D'un autre côté sa position exceptionnelle de république indépendante dérobait son industrie à cette manie de réglementation, qui a été de tous temps la maladie de l'administration française comme si elle se croyait

1. Je trouve ces renseignements dans une note ajoutée par M. L. Reybaud à son volume sur le coton.

obligée d'enchaîner par tous les moyens l'initiative et l'activité nationales.

Par toutes ces raisons, la fabrique de Mulhouse prit une rapide extension. Dès 1752, une seconde manufacture fut fondée sous la raison Hartman et Cie; en 1754 une troisième, sous celle de Anthés, Fehrer et Cie. On en comptait quinze en 1770 et ce nombre s'élevait à vingt avant 1785.

Il en résulta qu'un grand nombre d'artisans de la ville et des campagnes voisines quittèrent leurs métiers pour entrer dans les ateliers des manufactures ou pour s'occuper du commerce des toiles peintes. La population ouvrière s'accrut rapidement. La cité devint presque purement industrielle et les intérêts de la fabrique primèrent tous les autres intérêts. Les conséquences de cette situation étaient faciles à prévoir. Mulhouse, enclavée dans le territoire français, était livrée à la merci de la France, qui pouvait, quand elle le voudrait, lui fermer toutes les issues, l'étouffer sous l'encombrement de ses produits, et la forcer par là à subir toutes les conditions qu'elle voudrait lui imposer. Le syndic de la commune, Josué Hofer, qui pendant un demi-siècle, fut l'âme de son gouvernement, son conseiller le plus éclairé, son agent le plus actif, eut beau consacrer toute sa vie à lutter contre les périls de cette situation. Il parvint bien, à force d'instances, de persévérance et d'habileté, à réconcilier Mulhouse avec les cantons catholiques de la Suisse, dans la pensée que cette alliance pouvait seule protéger efficacement l'indépendance de sa patrie contre les empiétements possibles de l'administration française. Mais il se trompait sur le résultat,

et ses efforts devaient être impuissants. Indépendamment de la question d'unité territoriale, l'industrie du coton commençait à s'étendre en France, et dès lors il était parfaitement certain que les fabricants de l'intérieur ne consentiraient jamais à sacrifier leurs intérêts apparents et surtout leurs préjugés commerciaux, à la prospérité de concurrents étrangers.

C'est ce qui arriva en effet. En 1770 le gouvernement français autorisa la fondation des manufactures d'indiennes. En 1785, une ordonnance royale créa une nouvelle compagnie des Indes orientales, et interdit, au profit de la compagnie, toute importation de toiles de coton étrangères. Sur les réclamations des Mulhousiens, on leur fit comprendre qu'on était prêt à leur accorder tous les priviléges, s'ils voulaient se soumettre à l'autorité du roi. Ils aimèrent mieux rester indépendants.

Les années qui suivirent se passèrent en négociations. Les réclamations des Mulhousiens, combattues par les fabricants de France, étaient presque toujours repoussées par le gouvernement, et quand elles étaient admises, elles n'aboutissaient qu'à des conventions souvent mal exécutées, et toujours armées de clauses restrictives, dont l'application était du reste enfermée dans des délais qui les rendaient illusoires. Une seule fois, en 1791, ils obtinrent un traité de commerce avantageux et ils purent se croire sauvés ; mais leur joie fut de courte durée. Le traité, pour être valable, devait être approuvé par le Corps législatif. Or l'Assemblée nationale touchait à son terme ; il fallut attendre la réunion de l'Assemblée législative. Dans l'intervalle, les fabricants de l'intérieur redoublèrent

d'efforts et ils allèrent jusqu'à offrir au gouvernement cent mille francs pour l'établissement et l'entretien de barrières autour de Mulhouse. Les clauses du traité ne furent pas même discutées. Les ennemis de l'industrie mulhousienne l'emportaient définitivement; la ville fut enveloppée de barrières. Sur les onze routes qui aboutissaient à Mulhouse, onze bureaux furent établis. C'était un blocus complet, et qui ne menaçait pas seulement les intérêts du commerce et de l'industrie, mais l'existence même des habitants. « Les denrées, dit M. de Lasablière, n'entrèrent plus que par contrebande, la nuit et à des prix excessifs; les foires, les marchés furent désertés. Il fallut vivre sur ses propres ressources. Le bois même ayant été refusé, les forêts communales durent être successivement abattues. » En quelques années la population diminua d'un sixième. Cependant rien ne put vaincre l'obstination des Mulhousiens; ils se résignèrent à tous les sacrifices plutôt que de renoncer à leur liberté, et ils forcèrent le gouvernement de la France à rougir de cet odieux abus de la force. En 1794, on se décida à accorder à Mulhouse le transit sur le territoire français *pour une année*. L'arrêté du comité de salut public qualifiait lui-même *d'extraordinaire* l'état de choses qu'il établissait et ne permettait aucun doute sur sa résolution bien arrêtée de faire de Mulhouse une ville française. Ce n'était qu'un délai qu'on laissait aux Mulhousiens pour réfléchir sur l'impossibilité où ils étaient d'échapper à l'assujettissement. Cependant ils s'entêtèrent à espérer contre toute espérance. Ils se remirent à leurs métiers pour réparer les pertes des années précédentes et pour renou-

veler leurs ressources taries par un long état de siége.

Ils parvinrent à obtenir une prolongation de trois mois, et quand ce délai fut écoulé, on les laissa encore respirer quelques mois jusqu'à la fin de 1796, sans doute parce qu'on n'eut pas le temps de s'occuper d'eux. Mais alors on leur fit clairement comprendre qu'il était temps d'en finir, et que la patience du gouvernement français était à bout. Pour qu'ils n'en pussent pas douter, on recommença à bloquer la ville comme on avait fait deux ans auparavant, avec la résolution bien arrêtée de ne lever les barrières que quand la ville aurait pris le parti de renoncer à son indépendance. Tout espoir était perdu, toute hésitation insensée. Les ressources des habitants ne leur permettaient plus de faire une seconde fois les sacrifices qu'ils avaient supportés précédemment avec tant de courage. Il leur fallait céder à la force, se laisser conquérir sans pouvoir combattre, rompre avec leurs vieilles traditions d'indépendance, renoncer à leurs lois qu'ils avaient votées eux-mêmes, à leurs libertés, si chèrement achetées, si vaillamment défendues. Le 4 janvier 1798, les bourgeois, convoqués par leurs magistrats, votèrent tristement leur déchéance et, le 28, un traité conclu entre les magistrats de la cité et un commissaire du Directoire mit fin à l'existence de la république libre de Mulhouse.

Elle avait duré six cents ans. On comprend combien a dû être profonde l'empreinte laissée sur les esprits par une aussi longue pratique de la liberté. Quoique depuis plus de soixante ans, Mulhouse ait vécu de la vie du reste de la France, soumise comme les au-

tres villes à toutes les ingérences d'une administration souvent tracassière et puérile, cette première empreinte se retrouve encore dans tous ses actes. C'est ce qui explique cet esprit d'initiative persévérante et réglée, ce sentiment énergique des conditions pratiques de la vie, cette habitude d'agir avec réflexion, ce besoin de traduire en actes les idées, cette heureuse combinaison de l'audace avec la prudence, de l'activité avec la méditation qui seule assure le succès, enfin ce génie industriel et humain à la fois qui sait si bien faire marcher d'accord le développement de l'industrie et l'amélioration physique et morale de l'ouvrier. Pendant que nos communes, retombées sous le joug de la monarchie absolue, désapprenaient l'exercice de la liberté, Mulhouse avait continué à travers mille épreuves ce fécond apprentissage qui nous réservait tant d'exemples. Nos villes, comme des enfants inexpérimentés, ou bien se laissent prendre à toutes les chimères et à toutes les utopies, ou bien elles reculent devant toutes les difficultés, habituées qu'elles sont à toujours compter sur l'État et à n'oser rien faire par elles-mêmes. Leur inertie dégoûte jusqu'à ceux qu'effrayerait le plus leur activité et elle ferait perdre courage à ceux qui appellent le plus ardemment le progrès par la liberté, si ce n'était toujours une sottise de désespérer de la liberté et du progrès. Mais tandis qu'elles s'abandonnaient elles-mêmes et semblaient se déshabituer de plus en plus de l'action et de la pensée, Mulhouse n'a cessé de travailler, de penser, d'agir. Des institutions nouvelles s'y créent de tous côtés, imaginées, fondées, soutenues, développées sans relâche par une réunion d'hommes qui semblent

placés là tout exprès pour nous servir de modèles, et dont l'activité devrait faire honte à notre immobilité. Espérons cependant que cet exemple ne sera pas perdu et que peut-être il inspirera à quelqu'un la fantaisie d'essayer ailleurs ce qui se fait si bien à Mulhouse. C'est dans cette unique espérance que j'ai entrepris ce travail. Heureux s'il porte à quelques hommes de bonne volonté un enseignement utile et le désir de prendre part à leur tour à ce grand combat que Mulhouse livre à l'ignorance, à la dépravation et à la misère !

PREMIÈRE PARTIE

LUTTE CONTRE LA MISÈRE

CHAPITRE PREMIER.

CONDITION DES OUVRIERS A MULHOUSE DEPUIS LA RÉUNION A LA FRANCE JUSQU'EN 1836.

Mulhouse, lors de sa réunion à la France, était dans une situation déplorable. Il lui restait sans doute les habitudes d'activité et d'initiative qu'elle devait à sa longue indépendance, mais la ville était ruinée par le blocus que l'administration française avait fait subir à son industrie pour la forcer à capituler, et il fallait que cette ruine fût bien complète pour que les Mulhousiens eussent renoncé à défendre leur liberté. Leur misère était telle, qu'ils avaient été forcés de partager entre tous les citoyens les propriétés communales, ce qui avait produit pour chacun un misérable secours de deux cent cinquante francs. La population qui, grâce à l'industrie du coton, s'était rapidement élevée, dans les années précédentes, de cinq mille habitants à sept mille six cent soixante-dix, était tombée subitement, par l'ef-

fet du blocus, à six mille cinq cents. Un grand nombre de manufactures avaient été obligées de fermer leurs ateliers, faute de débouchés pour leurs produits. Si cette situation s'était prolongée, il est bien probable que l'industrie de Mulhouse eût été ruinée à jamais, et, comme d'ailleurs sa situation géographique ne lui assure aucun de ces avantages naturels qui semblent déterminer forcément la vocation industrielle de certaines contrées, il eût parfaitement pu se faire qu'elle redevînt, comme pendant tout le moyen âge, une petite ville spécialement peuplée d'agriculteurs et de vignerons. Il eût même été possible qu'elle retombât au-dessous de ce qu'elle avait été alors; car, cessant d'y être appelée par les besoins de l'industrie, et, d'un autre côté, n'étant plus forcée de chercher derrière des murailles un refuge contre les périls de toutes sortes qui, au moyen âge, avaient fait refluer les habitants des campagnes dans les villes, la population, redevenue agricole, se serait probablement répandue dans les environs.

En devenant française, Mulhouse échappa à ce danger.

Une cause qui contribua beaucoup à la reprise et pour ainsi dire à la résurrection de l'industrie mulhousienne, c'est que, dans sa nouvelle patrie, elle trouva le travail libre de toute entrave. La nuit du 4 août 1789 avait affranchi le travail en même temps que les personnes et la terre. La réglementation tracassière de l'administration royale aggravée par Colbert et vainement attaquée par Tur-

got, venait d'être emportée d'un coup par la Révolution. Les Mulhousiens se trouvaient donc livrés à leur propre initiative. Dès lors il était certain que, s'il ne fallait que de la persévérance et de l'énergie pour relever les manufactures, les manufactures seraient relevées.

C'est ce qui arriva en effet. En quelques années, Mulhouse reprit son mouvement d'ascension. Ses bourgeois, privés par l'annexion de leurs fonctions et de leurs pouvoirs municipaux, transportèrent pour la plupart leur activité dans un domaine nouveau, celui de l'industrie manufacturière. Ce concours d'hommes intelligents et laborieux plaça bien vite la fabrique de Mulhouse à la tête de l'industrie française. Sous le Consulat et l'Empire, malgré sa situation sur la frontière, malgré les guerres perpétuelles qui désolèrent l'Europe pendant quinze ans, elle soutint énergiquement la concurrence de la Normandie et de la Flandre. Mais ce fut surtout quand, après 1815, la paix eut rouvert au commerce toutes les voies, que Mulhouse prit vraiment son essor. A partir de ce moment, on put prévoir l'avenir qui l'attendait. Je ne la suivrai pas dans le développement de son industrie, puisque l'objet que je me propose est tout différent. Ce que j'en ai dit suffit pour faire comprendre que les fabricants de Mulhouse sont des gens qui s'entendent en affaires, et que, par conséquent, en les imitant dans ce qu'ils ont fait pour leurs ouvriers, on n'a pas à craindre de se laisser duper par des utopies.

A mesure que la prospérité industrielle s'accroissait et que se multipliait le nombre des manufactures, on vit bientôt se produire là comme ailleurs un phénomène bien singulier à première vue et qui, de tout temps, a fourni des arguments aux ennemis du progrès industriel. Ce phénomène, c'était la multiplication de la misère parmi les ouvriers, pendant que les fabricants s'enrichissaient. Ces progressions en sens contraires, qui n'étaient pas particulières à Mulhouse, épouvantèrent un grand nombre de gens. On commença à se demander avec effroi si l'effet nécessaire de la prospérité industrielle devait être d'aggraver les souffrances de la classe ouvrière. Les esprits chagrins ne manquèrent pas de conclure que l'humanité est fatalement condamnée à la misère sans pouvoir jamais, par tous ses efforts, produire autre chose que des déplacements et des compensations. C'est ainsi, disaient-ils, que dans l'agriculture, les années de grande abondance, heureuses au point de vue du bien-être général, sont ruineuses pour les agriculteurs, et que les vignerons redoutent de voir leurs caves trop remplies[1].

1. Ce fait est vrai pour tous les pays où l'exportation est entravée ou gênée. Il est évident que dans les années où les produits agricoles dépassent les besoins, les agriculteurs seront écrasés par les frais de main-d'œuvre et par les dépenses accessoires de transport et d'emmagasinage, pendant que leurs produits se trouveront avilis, surtout dans les pays où, comme en France, l'agriculture est livrée à la triple tyrannie de l'ignorance, du fisc et du recrutement militaire. Mais cette allégation devient fausse si le commerce est libre. Tout pays favorisé par une abondance excep-

Ce préjugé est devenu pour bien des gens une sorte de vérité absolue, d'axiome incontestable. Partout on entend répéter que le paupérisme est une conséquence nécessaire des développements de l'industrie et des agglomérations d'ouvriers, qu'elle provoque sur certains points pour les livrer à la merci de la concurrence et des crises commerciales. On a bien souvent répondu que le paupérisme a existé de tout temps, dans toutes les sociétés où a existé la richesse, et que s'il ne se retrouve pas dans les pays chauds où la vie matérielle est si peu exigeante, ni dans les contrées sauvages où personne ne possède guère que son arc et ses flèches, et où il ne peut pas y avoir de pauvres parce qu'il n'y a pas de riches, nulle part, malgré le caractère moderne de son nom, il n'a sévi plus cruellement qu'à Rome, où l'on ne peut cependant pas l'attribuer à l'industrie. On a répondu encore, et avec grande raison, que si le paupérisme nous frappe plus dans les temps modernes, c'est que nous nous inquiétons plus des pauvres que l'on ne le faisait dans le passé, où chacun ignorait ce qui se faisait à quelques pas de lui, tandis qu'aujourd'hui, grâce à la multiplicité de nos moyens d'information, il ne se produit rien dans un coin du

tionnelle doit trouver toujours à écouler ses produits à des prix rémunérateurs dans les contrées où les récoltes ont été au-dessous des besoins, à moins que le mauvais état des voies de communication ou que l'exagération des impôts et de la main d'œuvre lui interdise d'entrer en concurrence avec les produits étrangers. Quand toutes ces causes sont réunies, comme chez nous, il n'y a pas à s'étonner des souffrances de l'agriculture.

monde que nous n'en soyons informés aussitôt. Les moindres misères sont étalées à tous les yeux, et ces spectacles sans cesse répétés finissent par remplir notre mémoire de tristes souvenirs et notre imagination d'appréhensions lugubres. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que nos misères modernes sont loin de ces horribles calamités qui, périodiquement, fauchaient les populations. Habitués à trouver presque partout autour de nous un certain bien-être, une sorte de luxe relatif, nous ne pouvons voir sans pitié des situations qu'auraient enviées bien des artisans du moyen âge; les ouvriers eux-mêmes ont heureusement perdu cette inerte résignation qu'entretenait l'habitude d'une affreuse misère.

Je crois que toutes ces réfutations sont excellentes, mais il suffit d'avoir été une fois dans une ville de fabrique pour en trouver une autre, infiniment plus forte. Si le nombre des pauvres augmente partout où prospère l'industrie, c'est tout simplement par la même raison qu'il y a plus de mouches là où il y a du sucre que partout ailleurs. Ce n'est pas le sucre qui produit les mouches, mais il les attire. De même, quand une manufacture s'ouvre sur un point quelconque, tous les malheureux des environs, qui manquent d'occupation, tous ceux qui ne savent comment vivre s'empressent d'accourir pour prendre part aux salaires dont la source va s'ouvrir. Que maintenant l'accumulation de la population fasse augmenter sur ce point le prix des loyers, des denrées nécessaires à la vie, cela est probable; mais cela encore ne peut se

faire que par une augmentation de bénéfices pour ceux qui louent les maisons et qui vendent des objets de consommation; si les ouvriers de la fabrique sont malheureux, ce n'est donc pas l'industrie qui a fait leur malheur. Loin de là, en appelant ainsi dans les centres où elle règne tous les malheureux qui, jusqu'alors, végétaient dans l'isolement des campagnes, elle attire sur eux l'attention publique, elle se fait la dénonciatrice d'un mal réel que sans elle on aurait ignoré, elle le circonscrit dans des limites qui permettent de l'étudier, de le combattre et peu à peu de le vaincre, si l'on y met de la persévérance, comme on fait à Mulhouse. Pour prendre une comparaison qui fasse nettement comprendre ma pensée, l'industrie, en attirant les malheureux sur certains points déterminés, rend à la société le même service que la médecine rend aux malades, quand elle s'applique à accumuler et à circonscrire sur certaines parties du corps les humeurs dont la présence dans la masse du sang trouble et dérange le jeu naturel des organes.

Ce préjugé si général, qui fait du paupérisme une conséquence de l'industrie, repose donc, comme presque tous les préjugés, sur un fait mal observé et mal compris. C'est ainsi que les peuples anciens croyaient que le bruit des cymbales et des trompettes réveillait le soleil et la lune, parce qu'ils avaient observé que dans les éclipses, ces astres ne manquaient jamais de répondre aux appels qu'ils leur adressaient à l'aide de ces instruments.

A ce point de vue spécial, Mulhouse est dans une situation plus difficile que les autres centres industriels. Quand la fabrication du coton s'établit à Rouen, elle attira à elle les malheureux des campagnes environnantes. Mais, grâce au caractère sédentaire de ces populations, sa sphère d'attraction ne s'étendit pas bien loin, et la fabrique de Rouen ne fut pas exposée à des envahissements continuels. Mulhouse, située à l'extrême frontière de la France, sur les confins de l'Allemagne et de la Suisse, a tous les inconvénients des pays de frontière, dont le principal est de servir d'asile, non pas seulement aux malheureux chassés de leur pays par la misère, mais aussi à un grand nombre de ceux qui émigrent pour des raisons moins dignes de compassion, et qui trouvent dans ce déplacement l'avantage de mettre le Rhin entre eux et la justice de leur patrie. D'ailleurs, dans ces calculs, il faut tenir grand compte du génie nomade des populations allemandes et suisses, qui ne craignent pas les distances, quand elles voient au bout du voyage l'espoir de trouver à gagner leur vie. Il en résulte que cette affluence maintient les salaires à un taux relativement inférieur à celui des autres centres industriels, en même temps qu'elle élève celui des loyers et des denrées alimentaires[1]. Aussi un grand nombre d'entre eux, après un séjour plus ou moins prolongé à Mulhouse, finissent-ils par se répandre dans les villes de

1. En 1835, cette population nomade ne s'élevait pas à moins de 13 000 personnes sur une population totale de 28 000. La proportion n'était pas moins forte dans les villages voisins.

l'intérieur où la main-d'œuvre est mieux payée. Quelques-uns vont jusqu'en Espagne. Ces départs continuels forment des vides que comblent sans cesse de nouvelles émigrations suisses ou allemandes. Ce perpétuel renouvellement de population nécessiteuse est un des grands fléaux de Mulhouse, et l'on conçoit quelle énergie et quelle persévérance il faut aux fabricants de cette ville pour lutter contre cette hydre sans cesse renaissante, et pour ne pas se lasser de verser leurs libéralités dans ce tonneau des Danaïdes.

Aussi, en 1835, lorsque le docteur Villermé fut chargé par l'Académie des sciences morales et politiques de faire une enquête sur la situation des ouvriers employés dans les manufactures de coton, fut-il frappé de la misère qui régnait à Mulhouse. Un grand nombre d'ouvriers, cinq mille quatre cents sur un chiffre total de dix-sept mille, étaient contraints, par la cherté des loyers, de se loger dans les villages voisins. Quelques-uns habitaient à deux lieues et et même à deux lieues et quart de la manufacture où ils travaillaient. Or la journée de travail était alors de treize et quatorze heures. A Mulhouse, à Dornach, elle commençait à cinq heures du matin pour ne finir qu'à huit heures du soir, hiver comme été. Qu'on juge de la fatigue des malheureux qui devaient, chaque jour et par tous les temps, faire trois ou quatre lieues, dans la boue, dans la neige, pour venir à la manufacture et pour s'en retourner chez eux! « Ces ouvriers, dit M. Villermé, sont les moins bien rétri-

bués. Ils se composent principalement de pauvres familles chargées d'enfants en bas âge et venues de tous côtés s'établir en Alsace, pour y louer leur bras aux manufacturiers. Il faut les voir arriver chaque matin en ville et en partir chaque soir. Il y a parmi eux une multitude de femmes pâles, maigres, marchant pieds nus au milieu de la boue et qui, faute de parapluies, portent renversé sur la tête, lorsqu'il pleut ou qu'il neige, leur tablier ou leur jupon de dessus, pour se préserver la figure et le cou, et un nombre encore plus considérable de jeunes enfants non moins sales, non moins hâves, couverts de haillons, tout gras de l'huile des métiers tombée sur eux pendant qu'ils travaillent. Ces derniers, mieux préservés de la pluie par l'imperméabilité de leurs vêtements, n'ont pas même au bras, comme les femmes dont on vient de parler, un panier où sont les provisions de la journée; mais ils portent à la main ou cachent sous leur veste, ou comme ils le peuvent, le morceau de pain qui doit les nourrir jusqu'à l'heure de leur rentrée à la maison.

« Ainsi à la fatigue d'une journée démesurément longue, puisqu'elle est au moins de quinze heures, vient se joindre pour ces malheureux celle de ces allées et venues si fréquentes, si pénibles. Il en résulte que le soir ils arrivent chez eux accablés par le besoin de dormir et que le lendemain ils en sortent avant d'être complétement reposés, pour se trouver à l'atelier à l'heure de l'ouverture.

« On conçoit que pour éviter de parcourir deux

fois chaque jour un chemin aussi long, ils s'entassent, si l'on peut parler ainsi, dans des chambres ou pièces petites, malsaines, mais situées à proximité de leur travail. J'ai vu à Mulhouse, à Dornach et dans des maisons voisines, de ces misérables logements, où deux familles couchaient chacune dans un coin, sur de la paille jetée sur le carreau et retenue par deux planches. Des lambeaux de couverture et souvent une espèce de matelas de plume d'une saleté dégoûtante, voilà tout ce qui recouvrait cette paille.

« Du reste un mauvais et unique grabat pour toute la famille, un petit poêle qui sert à la cuisine comme au chauffage, une caisse ou grande boîte en guise d'armoire, une table, deux ou trois chaises, un banc, quelques poteries, composent *communément* tout le mobilier qui garnit la chambre des ouvriers employés dans les filatures et les tissages de la même ville.

« Cette chambre, que je suppose à feu et de dix à douze pieds en tous sens, coûte ordinairement, à chaque ménage qui veut en avoir une entière, dans Mulhouse ou à proximité de Mulhouse, de six à huit francs et même neuf francs par mois, que l'on exige en deux termes, c'est-à-dire de quinze en quinze jours, aux époques où les locataires reçoivent leur paye; c'est depuis soixante-douze jusqu'à quatre-vingt-seize, et quelquefois cent huit francs par an. Un prix aussi exorbitant tente les spéculateurs; aussi font-ils bâtir chaque année de nouvelles mai-

sons pour les ouvriers de la fabrique, et ces maisons sont à peine élevées que la misère les remplit d'habitants.

« Et cette misère dans laquelle vivent les derniers ouvriers de l'industrie du coton, dans le département du Haut-Rhin, est si profonde qu'elle produit ce triste résultat, que tandis que, dans les familles de fabricants, négociants, drapiers, directeurs d'usines, la moitié des enfants atteint la vingt-neuvième année, cette même moitié cesse d'exister avant deux ans accomplis dans les familles de tisserands et d'ouvriers des filatures de coton. Quel manque de soins, quel abandon de la part des parents, quelles privations, quelles souffrances cela ne fait-il pas supposer pour ces derniers? »

Les plus malheureux étaient ceux qui venaient du dehors, chassés de leurs villages par la misère. « Étrangers aux manufactures, ajoute M. Villermé, ils ne peuvent y être chargés d'abord que des travaux les plus faciles, par conséquent les moins rétribués. Bientôt les chagrins, l'insuffisance de la nourriture, la continuité de toutes les privations, l'insalubrité de leur nouveau métier, la durée trop longue de la journée de travail altèrent leur santé; leur teint se flétrit, ils maigrissent et perdent leurs forces. Ce état de souffrance, de dépérissement des ouvriers dans les filatures de coton de l'Alsace s'observe surtout chez les enfants. »

Il faut bien remarquer, en effet, que les enfants, quel que fût leur âge, et beaucoup n'avaient pas

sept ans, étaient astreints au même régime que les autres ouvriers. Il leur fallait donc rester debout chaque jour pendant treize ou quatorze heures dans une pièce fermée, presque sans changer de place et d'attitude. « Ce n'est plus là un travail, une tâche, dit M. Villermé, c'est une torture; et on l'inflige à des enfants de six à huit ans, mal nourris, mal vêtus, obligés de parcourir, dès quatre heures du matin (et quelquefois avant) la longue distance qui les sépare de leurs ateliers, et qu'achèvent d'épuiser le soir le retour de ces mêmes ateliers. Comment ces infortunés, qui peuvent à peine prendre quelques instants de repos, résisteraient-ils à tant de misère et de fatigue? C'est ce long supplice de tous les jours qui ruine principalement leur santé dans les filatures de coton, et plus encore à Mulhouse et à Thann qu'ailleurs, à cause des conditions dans lesquelles ils vivent (1). »

Aussi la vie moyenne pour les fileurs ne dépassait-elle pas dix-sept ou dix-huit ans, à une époque où pour les autres habitants de Mulhouse elle était de plus du double.

1. La mortalité était effrayante parmi les enfants, et par cela même la population immigrante augmentait toujours, renouvelant sans cesse les misères, et frappant de stérilité tous les efforts de la charité privée pour les combattre. C'est ce qui rendit nécessaire l'intervention de la loi pour régler le travail des enfants. Mais pour ceux que ces fatigues excessives et sans cesse renouvelées n'emportaient pas dès l'enfance, on conçoit quel avenir de maladies, de souffrance et de besoin leur imposait la ruine précoce de leur santé, et quels enfants devaient naître de pareils parents.

Quant aux salaires, voici ce qu'ils étaient à la même époque, d'après l'enquête de M. Villermé.

1° DANS LES FILATURES DE COTON.

	A MULHOUSE ET A DORNACH.	
	Par jour.	Par an (300 jours).
	f. c. f. c.	f. f.
Fileurs et fileuses proprement dits (travaillant à la pièce ou à la tâche).	2 » à 3 »	600 à 900
Rattacheurs (enfants des deux sexes).	» 50 à 1 »	150 à 300
Bobineurs (id.).	» 35 » »	105 à 180
Débourreurs.	1 50 à 1 75	450 à 525
Dévideuses, femmes à la journée, et soigneuses de cardes.	» 75 à 1 10	225 à 330

2° DANS LES TISSAGES.

	A MULHOUSE ET A DORNACH.	
	Par jour.	Par an.
	f. c. f. c.	f. f.
Pareurs (à la mécanique).	2 50 à 3 »	750 à 900
Tisserands des deux sexes (à la mécanique).	1 50 à 1 75	450 à 725
Tisserands des deux sexes (à la main).	1 50 à 2 50	450 à 750

Le rapport du jury départemental du Haut-Rhin sur les progrès de l'industrie de 1827 à 1834, admet

que la main d'œuvre était de huit millions cinq cent mille francs partagés entre dix-huit mille ouvriers des deux sexes. Ce qui fait en moyenne chaque année pour chacun d'eux quatre cent soixante-douze francs, ou par journée de travail, si l'on en suppose trois cents dans l'année, un franc soixante-quinze centimes et un tiers. Mais il faut en retrancher le salaire des bobineurs et rattacheurs, qui n'est pas compris dans cette évaluation, ce qui fait une différence en moins de trente à trente-cinq centimes. — Un tableau statistique d'une grande manufacture du Haut-Rhin, publié dans *l'Industriel alsacien* du 5 août 1836, constate que le salaire moyen dans les ateliers de filature était en 1832 d'un franc trois centimes, et en 1835 d'un franc onze centimes.

3° SALAIRES DANS LES MANUFACTURES D'INDIENNES OU DE TOILES PEINTES.

	Dans le département du Haut-Rhin en 1827.		A Mulhouse en 1834.		Mulhouse et Dornach en 1835.		En 1834, d'après MM. Roman, Nic. Kœchlin	
	Par jour.	Par an (300 j.)	Par jour.	Par an (300 jours.)	Par jour.	Par an (300 jours.)	Par jour.	Par jour.
	f. c. f. c.	f. f. c.	f. c. f.	f. f.	f. c. f. c.	f. f.	f. c. f. c.	f. c. f. c.
Dessinateurs	10 à 20	3000 à 6000	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Graveurs sur rouleaux	10 à 20	3000 à 6000	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Contremaîtres et commis	4 à 10	1200 à 3000	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Graveurs sur bois	3 à 4,20	900 à 1260	3 à 5	900 à 1500	3,30 à 5	990 à 1500	1,50 à 5	3 »
Imprimeurs de 1res mains	2,20 à 3	660 à 900	2,20 à 3	660 à 900	2,20 à 3	660 à 900	1 à 2,50	2,50 »
Imprimeurs de 2es mains	1 à 1,50	300 à 450	1 à 1,50	300 à 450	1 à 2,20	300 à 660	1 à 2,50	2,50 »
Manœuvres, teinturiers, etc.	1 à 1,50	300 à 450	1 à 2	300 à 600	» »	» »	1,40 à 1,60	75 à 1,50
Garçons, manœuvres	67 à 83½	201 à 290,50	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Tireurs et brosseurs (enfants des deux sexes)	....	....	25 à 33	75 à 99	25 à 35	75 à 105	25 à 50	40 à 50
Éplucheuses et couturières, à raison de 15 c. par h. de travail effectif et en supposant 8 h. de travail par jr.	....	....	1,20 »	360 »	» »	» »	90 à 1,50	» »

4° DANS LES ATELIERS DE CONSTRUCTION ET DE RÉPARATION DES MÉTIERS, OU MACHINES EMPLOYÉES DANS L'INDUSTRIE DU COTON.

	Dans le département du Haut-Rhin en 1827.		Mulhouse et Dornach en 1835.	
	Par jour.	Par an (300 j.)	Par jour.	Par an (300 jours).
	f. c.	f. c.	f. f. c.	f. f.
Tourneurs........ Menuisiers........ } aux pièces.	2,46½	739,50	3 à 10	900 à 3000
Forgerons........ Manœuvres........ } à la journée.			2 à 6	600 à 1800
Hommes de peine.			» 1,50	» 450

« Il en résulte, ajoute M. Villermé, que pour les plus pauvres ouvriers, ceux des filatures, des tissages et quelques manœuvres, la nourriture se compose communément de pommes de terre, qui en font la base, de soupes maigres, d'un peu de mauvais laitage, de mauvaises pâtes et de pain. Ce dernier est heureusement d'assez bonne qualité. Ils ne mangent de la viande et ne boivent guère de vin que le jour ou le lendemain de la paye, c'est-à-dire deux fois par mois.

« La seule nourriture d'une pauvre famille d'ouvriers, composée de six personnes, le mari, la femme et quatre enfants, lui coûte trente-trois à trente-quatre sous par jour.

« La dépense moyenne, jugée strictement indispensable à leur entretien complet serait, d'après nos renseignements :

	A MULHOUSE.		A GUEBWILLER.	
	Par jour.	Par an.	Par jour.	Par an.
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Pour un homme....	1 »	365 »	» 92	335,80
Pour une femme...	» 75	273,75	» 65	237,25
Pour un enfant de cinq à dix ans....	» 50	182,50	» 50	182,50
Pour un enfant plus jeune...........	» 38	138,70	» 36	131,40
Totaux.......	2,63	959,95	2,43	886,95

« On ne peut presque rien retrancher à ces évaluations, surtout pour chaque individu pris isolément. En les rapprochant de celles des salaires, on voit que les enfants coûtent au moins autant qu'ils peuvent gagner, et qu'il n'y a d'économie possible pour ceux des adultes dont le travail est le moins rétribué, qu'autant qu'ils se portent bien et n'ont ni enfants en bas âge ni aucune charge à supporter. Et encore ces économies se réduisent-elles à presque rien. Pour les faire, il faut nécessairement que le malheureux ouvrier ne cède jamais au désir de boire un verre

de vin ou d'ajouter quelque chose à ses misérables repas. »

Si telle était la condition matérielle des ouvriers de la fabrique de Mulhouse il y a trente ans, il est facile d'en conclure leur situation morale. L'ivrognerie et la débauche sont les conséquences nécessaires de la misère quand elle arrive à ces proportions. L'homme, privé de toutes les jouissances morales et intellectuelles, cherche dans l'ivresse une excitation cérébrale qui lui en tienne lieu, et qui lui fasse oublier pour quelques instants son misérable sort. L'insuffisance de son salaire quotidien, qui semblerait lui faire une loi de la plus stricte économie, le livre aux suggestions d'un désespoir perpétuel qui le rend indifférent à l'avenir et qui exalte en lui une sorte d'égoïsme farouche et bestial, destructeur des liens et des affections de famille. A force de souffrances, il finit par se croire condamné à la misère par une destinée contre laquelle il se persuade qu'il ne peut rien, et contre laquelle il ne songe pas à lutter. Il craint de penser à l'avenir et ne veut rien voir au delà du moment présent. Aussi, dès qu'il a en sa possession quelques sous, s'empresse-t-il d'aller chercher au cabaret le seul bonheur qu'il connaisse et le seul qui soit à sa portée.

Que ceux qui n'ont pour ces malheureux que des paroles de reproche et de mépris tâchent de se mettre par la pensée dans leur situation; qu'ils songent que pour ces hommes l'existence n'est qu'une suite ininterrompue de privations et de souffrances;

qu'ils se demandent ce qu'ils feraient eux-mêmes s'ils se trouvaient condamnés à ne concevoir plus dans la vie d'autre jouissance que l'étourdissement de l'ivresse; qu'ils réfléchissent que, pour résister à cet entraînement, il faudrait à ces misérables une énergie morale que rien ne peut avoir développée en eux et que tout, au contraire, tend à abolir; et s'ils sont sincères, ils reconnaîtront qu'on n'a pas le droit d'exiger de ces hommes sans instruction et sans éducation, une vertu et une abnégation, une énergie contre soi-même, qu'on ne trouve guère plus dans des classes qui se considèrent comme bien supérieures à eux. Si l'ivrogne sacrifie trop souvent à sa funeste passion le pain du lendemain, combien ailleurs ne voit-on pas de gens qui oublient dans des plaisirs, qu'ils croient plus relevés, le soin de leur femme et de leurs enfants? D'ailleurs il faut tenir compte des prédispositions héréditaires, de l'exemple que l'enfant des classes ouvrières trouve partout autour de lui, de la coutume qu'il prend de bonne heure de faire ce que font les autres, de la tyrannie qu'exercent sur la volonté les habitudes physiques. « Qui a bu boira, » dit le proverbe, et pour peu qu'on ait étudié un peu de physiologie, il est facile de comprendre pourquoi cette prophétie est si rarement démentie par les faits. Les organes, accoutumés à la surexcitation des boissons alcooliques, deviennent bientôt presque incapables de se suffire par leur énergie propre. L'ivrogne qui ne boit plus tombe pour un temps plus ou moins long dans une sorte d'affaissement physique et intellec-

tuel, qui devient insupportable, et qui rarement lui laisse la patience d'attendre que son organisation reprenne sa vitalité normale et son ressort naturel.

La débauche procède de causes analogues : pour les femmes non mariées, l'insuffisance des salaires, pour tous le mélange des sexes dans les ateliers, le travail de nuit, l'affreuse promiscuité au milieu de laquelle vivent les familles d'ouvriers, entassées dans les taudis dont nous avons parlé, et surtout l'absence de toute éducation et, par suite, de respect pour soi-même. Quelle instruction peuvent recevoir des enfants condamnés à rester dans les manufactures depuis cinq heures du matin jusqu'à huit ou neuf heures du soir, au milieu d'hommes et de femmes dont les conversations ne sont pas toujours édifiantes, et qui souvent se font un jeu révoltant de leur apprendre ce qu'ils devraient ignorer? C'est ainsi que l'enfant se déprave dès ses premières années, avant qu'aucune conscience morale ait pu s'éveiller en lui, et que bientôt, par un travers trop ordinaire à cet âge, il affecte des vices qu'il n'a pas encore, et étale une corruption de parade, qui bientôt ne deviendra que trop réelle.

Ainsi donc, misère affreuse et d'autant plus difficile à combattre qu'elle se renouvelait sans cesse par des immigrations continuelles, et avec la misère, comme cause et comme effet, ignorance presque générale, habitudes invétérées d'ivrognerie et de débauche, indifférence absolue pour l'avenir et mor-

talité effrayante, voilà le tableau que présentait il y a trente ans la fabrique de Mulhouse. Il ne faut pas le perdre de vue, si l'on veut apprécier à sa juste mesure l'énergie, la persévérance de la lutte qu'il a fallu soutenir pour arriver au résultat que nous avons aujourd'hui sous les yeux, et les efforts d'intelligence qu'il a fallu faire pour découvrir les moyens efficaces qui devaient le produire.

A l'époque où M. Villermé a fait son enquête, il a trouvé la condition des ouvriers cotonniers aussi misérable à Mulhouse qu'à Lille[1], et tout le monde sait aujourd'hui ce que ce rapprochement a de significatif. Comment est-on parvenu à mettre en si bonne voie la transformation que nous voyons s'accomplir aujourd'hui? C'est ce que je tâcherai d'expliquer par la suite de ce travail, dans l'espoir que peut-être le succès obtenu par les fabricants de l'Alsace, dans les conditions qui semblaient les plus défavorables, décidera à suivre leur exemple quelques hommes de cœur, qui se sont laissé trop facilement persuader que les vices et les misères des ouvriers sont incurables. A Mulhouse aussi, on aurait pu le croire, et plus justement que partout ailleurs, puisque par une conséquence de sa situation géographique, elle semblait condamnée à servir de refuge à tous les misérables de l'Allemagne et de la Suisse, dont la foule sans cesse renouvelée imposait

1. Tableau de l'État physique et moral, etc. Tome I, page 128. — Renouard, 1840. — *Ibid*, p. 430.

aux esprits généreux qui avaient entrepris de soulager leur misère une tâche toujours nouvelle et de plus en plus difficile. Mais, malgré l'apparence, les Mulhousiens ont refusé d'admettre cette triste doctrine, et ce sera leur honneur auprès de la postérité.

CHAPITRE II.

CONDITIONS ET DIFFICULTÉS DU PROBLÈME DE LA MISÈRE.

Ce serait une erreur de croire que, même dès le principe, les fabricants de Mulhouse fussent restés les bras croisés devant l'envahissement des misères dont M. Villermé nous a transmis le tableau. Ils avaient déjà fait bien des tentatives, dépensé beaucoup d'argent, d'intelligence et d'efforts pour améliorer la situation de leurs ouvriers. Mais le mal avait été plus fort qu'eux. Le flot montant engloutissait et anéantissait tous les résultats de la charité privée. Enfin ils n'avaient pas encore trouvé la voie qu'ils ont mérité de découvrir plus tard, parce que jamais ils ne se sont découragés. Au milieu de cette aggravation toujours croissante de la misère, ils n'ont pas cessé de se dire qu'il devait y avoir un moyen de la combattre et de la faire reculer. C'est ce moyen qu'il s'agissait de trouver. Nous allons les suivre dans cette

recherche qu'eux seuls ont eu la persévérance de pousser jusqu'au bout.

Un grand nombre d'ouvriers pensaient que ce moyen était bien facile à découvrir : c'était de hausser les salaires. Il n'y a pas que les ouvriers qui croient, même encore aujourd'hui, à l'efficacité de cette méthode. J'ai bien souvent entendu des lettrés, des hommes intelligents et instruits (non pas en économie politique cependant) accuser l'égoïsme et la cupidité des chefs d'industrie qui aiment mieux laisser croupir et périr dans l'abjection leurs ouvriers plutôt que d'ajouter à leur salaire quelques misérables centimes. Parce qu'ils ne se rendent pas compte de l'organisme qui maintient dans la dépendance des mêmes principes toutes les parties d'une même industrie et qui les soumet avec une rigueur inflexible à une loi unique, ils se figurent que le taux des salaires est laissé à la discrétion et au bon plaisir des fabricants. Il ne faut pas se lasser de combattre cette illusion toutes les fois qu'on la rencontre, car elle est une source de déceptions pour les ouvriers, et c'est elle qui contribue plus que tout le reste à entretenir au fond de leur cœur cette haine sourde et que le moindre prétexte fait éclater, contre le fabricant et le patron C'est elle qui, la plupart du temps, soulève ces coalitions presque toujours funestes pour tout le monde et dont la plus déplorable victime est presque toujours l'ouvrier lui-même.

Sans doute il est possible que dans des industries privilégiées, peu nombreuses, les maîtres puissent se

coaliser contre les ouvriers et leur imposer un salaire peu en rapport avec les bénéfices qu'ils font eux-mêmes. Dans ce cas-là seulement on peut dire qu'il y a exploitation, et alors la coalition des ouvriers est légitime, car elle est raisonnable, parce que l'écart exagéré qui existe entre les bénéfices des uns et les salaires des autres rend possible une transaction entre les intérêts opposés.

Mais quand des patrons sont aussi nombreux et aussi dispersés que le sont les fabricants dans l'industrie du coton, quand on songe que la concurrence qu'ils se font d'un bout du monde à l'autre leur impose l'obligation absolue de livrer au commerce la plus grande quantité possible de produits tout en les faisant les meilleurs possibles, et que par conséquent le premier intérêt serait pour chacun d'attirer dans leurs manufactures les meilleurs ouvriers, en élevant leurs salaires, et que cependant ils ne le font pas, il faut bien en conclure qu'ils ne le peuvent pas, parce que cette même concurrence leur impose l'obligation non moins absolue d'abaisser le prix de leurs produits jusqu'à la dernière limite du possible. Ces quelques misérables centimes qu'on réclame avec une générosité si facile et si impérieuse pour les malheureux ouvriers emporteraient souvent plus que le bénéfice total du fabricant, et le seul résultat de cette charité mal entendue serait de jeter sur le pavé les ouvriers dont on plaide la cause, en ruinant les fabricants et en les forçant à fermer leurs ateliers. Si la main-d'œuvre à Mulhouse est en général inférieure à ce

qu'elle est presque partout ailleurs, c'est que Mulhouse, placée loin des ports et des mines de houille, a besoin pour soutenir la concurrence de trouver dans le taux inférieur des salaires une compensation aux frais exceptionnels que lui impose le transport du charbon, de la matière première et des produits de son industrie. Ce sont là des nécessités contre lesquelles les plus généreux sentiments ne peuvent rien, tant qu'on n'aura pas trouvé moyen de supprimer l'espace. Les canaux et les chemins de fer peuvent à cet égard rendre de grands services et améliorer la condition des ouvriers en allégeant les frais de transport. Mais ils ne peuvent, après tout, qu'abréger les distances, et ce qu'ils font pour Mulhouse, ils le font également pour tous les autres centres industriels; par conséquent si le chiffre absolu des dépenses imposées par les transports se trouve réduit pour Mulhouse, il l'est de même partout ailleurs où il y a des chemins de fer et des canaux, et il l'est partout dans une proportion égale. Or, du moment que la concurrence impose à tous les produits semblables et de même qualité, d'où qu'ils viennent, un prix à peu près uniforme, il faut bien que cette proportion des frais de transport, qui ne peut faire varier le prix des produits, se retrouve dans le taux des salaires, puisque sans elle la concurrence deviendrait impossible. Donc, à moins que les conditions géographiques des divers centres industriels ne viennent à changer, que la culture du coton ne se déplace, qu'on ne découvre de nouveaux gisements de houille, ou

qu'on ne trouve moyen de s'en passer, il est de toute nécessité que les salaires restent pour Mulhouse à un taux inférieur à ce qu'ils sont en Flandre ou en Normandie.

D'ailleurs, il faut bien le reconnaître, ce n'est pas en élevant les salaires de quelques centimes qu'on aurait pu changer la condition des ouvriers. Tous les hommes qui ont étudié ces questions ont remarqué que les plus misérables ne sont pas toujours et nécessairement les moins bien payés. Il y a pour l'amélioration du sort des ouvriers quelque chose de plus important que l'accroissement des salaires, c'est la transformation de leur condition morale. Sans cela, beaucoup ne voient dans des salaires plus élevés que des facilités plus grandes de satisfaire des passions ruineuses. M. Villermé a remarqué que, à Mulhouse, les ouvriers les plus ivrognes étaient les mieux payés, ceux des ateliers de construction ; de même à la Chaux-de-Fond, le développement rapide de l'industrie et du commerce de l'horlogerie, en accroissant les salaires, n'a fait qu'accroître encore plus rapidement les vices des ouvriers horlogers ; au point que le nom d'horloger est devenu presque une injure dans le pays. J'ai observé le même fait à Besançon où il y a, dit-on, plus de six mille ouvriers horlogers. Quelques-uns de ces ouvriers peuvent gagner dix et douze francs par jour. Aussi la plupart ne travaillent-ils que quelques heures par semaine, et ils passent le reste du temps dans les cafés et les cabarets. Leurs habitudes vicieuses sont si bien connues que la plupart des pro-

priétaires ou refusent de les loger, ou exigent d'eux des garanties particulières.

On insiste et l'on dit: Mais du moins on aurait pu abréger la journée de travail, et laisser aux ouvriers le temps de se reposer[1]. — Sans doute on l'aurait pu, puisqu'on l'a fait. Mais cependant la chose était beaucoup moins facile d'abord qu'il ne semble à distance. Lorsque cette question commença à être agitée en Angleterre, un savant économiste, M. Nassau W. Senior publia des lettres qui firent grand bruit. Il résultait de ses calculs que dans les manufactures anglaises, où le travail était en moyenne de onze heures et demie, tout le produit net était fourni seulement par la dernière heure. Par conséquent, suivant lui, il suffisait d'ajouter une heure à la journée de travail pour doubler les bénéfices, et d'en retrancher une pour ruiner toutes les manufactures. Il y avait bien là de quoi faire réfléchir, d'autant plus que M. Senior, dans cette discussion, s'appuyait principalement sur les renseignements qui lui avaient été fournis par les manufacturiers, et qu'il parlait en quelque sorte en leur nom. Il est vrai que M. Horner, l'un des quatre inspecteurs des manufactures de la Grande-Bretagne, a depuis

1. M. Villermé fait à ce sujet une observation frappante, c'est que les forçats, dans les bagnes, ne travaillent que dix heures par jour. Aux Antilles, la durée du travail n'était pour les nègres esclaves que de neuf heures, en terme moyen, tandis qu'il y avait en France des manufactures où la journée était de seize heures, sur lesquelles on n'accordait à l'ouvrier qu'une heure et demie pour ses repas.

contesté les bases de son calcul. Mais cela n'empêche pas que le préjugé général ne fût alors avec M. Senior, et cela suffit pour expliquer la prolongation des journées de travail. M. Villermé, qui plaignait autant que personne la situation des ouvriers, et qui demandait qu'on limitât par une loi la durée du travail de l'enfant, protestait alors contre toute prétention du même genre à l'égard du travail des adultes, non pas au nom de la liberté, ce qui se comprendrait, mais au nom des intérêts de l'industrie. Il était persuadé qu'une loi qui fixerait pour un peuple un maximum à la journée de travail donnerait par là à la concurrence étrangère un moyen facile de l'écraser. L'expérience a depuis prouvé le contraire, mais alors il était bien difficile de croire que des ouvriers, travaillant moins longtemps, feraient autant et mieux. Du moment que l'on était persuadé que le produit net était en rapport nécessaire avec le nombre d'heures consacrées au travail, et que, d'un autre côté, le bénéfice se trouvait réduit autant qu'il pouvait l'être pour rendre possible la concurrence, il devait paraître absurde de demander plus aux fabricants. La réduction des heures de travail, tout comme l'élévation du taux des salaires, ne pouvait sembler possible qu'à la condition d'une entente préalable et unanime entre tous les fabricants de l'univers. Hors de là, il était impossible de rien modifier, puisque toute modification en faveur des ouvriers était considérée par les hommes les plus sérieux et les plus sincères comme devant nécessairement amener la ruine de ceux qui y auraient consenti,

et enrichir du même coup ceux qui s'y seraient refusés, ce qui revenait simplement à priver de pain une partie des ouvriers sous prétexte d'humanité, et à les forcer d'aller reprendre dans les ateliers survivants la chaîne qu'on aurait vainement essayé de leur ôter du cou. Il faut avouer que la perspective d'un pareil résultat n'avait rien de bien tentant, et que les hommes les plus humains et les plus sincèrement touchés de la misère de leurs ouvriers avaient bien quelques raisons d'y regarder à deux fois, avant de recourir à de pareils remèdes.

Mais si les nécessités de la concurrence et les préjugés économiques alors dominants leur interdisaient à la fois d'élever les salaires et de diminuer les heures de travail, il ne faudrait pas en conclure qu'ils assistassent impassibles aux souffrances des malheureux qui les entouraient. Bien loin de là, il n'y a guère de ville, s'il y en a, où la charité privée ait été dès lors plus excitée et plus ardente.

Mais on ignorait encore que la charité même est un art, ou plutôt une science dont on ne peut violer impunément les principes. Chacun, n'écoutant que l'inspiration de son cœur, donnait par pitié, par sentiment religieux, sans savoir et sans songer que la charité pratiquée sous la forme de l'aumône produit presque toujours plus de mal que de bien, et que, à tout prendre, il vaudrait mieux ne pas donner du tout, que de donner sans discernement. Dans l'antiquité et au moyen âge, les populations abruties par la misère et par une constante oppression pouvaient

encore recevoir les aumônes des riches et des couvents sans se sentir abaissées ni démoralisées. L'habitude de tendre la main était alors générale, et l'humiliation n'était pas possible, parce que les pauvres, c'est-à-dire les trois quarts de la nation, n'avaient aucun sentiment de leur dignité personnelle. Mais aujourd'hui les choses ont bien changé. L'ouvrier, depuis longtemps délivré des corvées et des exigences féodales, libre dans sa personne et dans son travail, a puisé dans cette situation nouvelle des sentiments d'honneur et de respect de soi-même, que n'a pas peu contribué à exalter encore l'institution du suffrage universel. On peut dire que d'enfant il est devenu homme, et qu'il le sait. Sa personnalité, jusqu'alors molle et flottante, s'accuse de plus en plus, et si rien ne l'arrête dans son développement, avant un demi-siècle, l'ouvrier, avec son vif sentiment d'égalité et ses susceptibilités d'honneur, n'aura plus besoin de l'initiative et de l'impulsion de la bourgeoisie. Deux choses seules peuvent entraver ses progrès, l'ivrognerie et l'aumône : l'une en l'assujétissant à la misère qui dégrade, l'autre en l'humiliant, en le pliant à toutes les hypocrisies et à toutes les bassesses qui sont la conséquence nécessaire de la charité ainsi entendue.

Tout cela, personne à peu près n'y songeait, il y a trente ans. On donnait, on donnait beaucoup, et l'on s'étonnait sincèrement que la misère ne fît que s'aggraver ; ce qui était pourtant une conséquence nécessaire, du moment qu'on lui servait des rentes et qu'on

lui faisait un budget. Tous les paresseux qui auraient travaillé, s'ils n'avaient pas eu d'autres moyens de vivre, croupissaient dans une misère factice et volontaire, parce que la charité malentendue leur donnait le moyen de se nourrir aux dépens du travail des autres.

Il est inutile d'entrer dans le détail des institutions charitables qui dominaient alors, et qui malheureusement dominent encore presque partout. Quelles que fussent leurs formes, leurs diversités apparentes, au fond toutes se ramenaient simplement à l'aumône, et je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui un philosophe ou un économiste qui ne réprouve hautement la charité manifestée sous cette forme[1]. La charité vraie et respectable doit avant tout se proposer l'amélioration physique et surtout morale du malheureux, sans s'arrêter à toute cette tourbe de préjugés qui met la vertu dans le don même. La charité malheureusement n'est que trop souvent une satisfaction que nous nous donnons à nous-mêmes, pour avoir le droit de nous dire que nous avons fait une bonne action, et surtout pour nous délivrer de l'impression pénible que produit sur nous la vue des haillons et de la misère. La pitié nous fait mal, et nous nous empressons de la transformer, pour quelques sous, en un sentiment délicieux qu'on achèterait à plus haut prix, s'il n'était si facile

1. Je ne puis mieux faire que de recommander à ceux qui voudraient s'édifier sur cette question la lecture des deux premiers chapitres de la quatrième partie du livre de M. Jules Simon sur *l'Ouvrière*.

de se le procurer. Oui, mais cette joie même est égoïste et coupable, puisque, pour nous la donner, nous achevons parfois de faire disparaître de l'âme du malheureux qui nous tend la main un reste de pudeur et de respect de soi-même qu'un secours autrement donné aurait peut-être pu réveiller, et où il aurait puisé l'énergie nécessaire pour échapper à l'abjection qui, grâce à notre banale pitié, menace de le condamner toute sa vie à la mendicité et à toutes les lâchetés morales.

L'aumône est la forme élémentaire de la charité, et, par cela même, elle ne suffit plus aux exigences morales des temps modernes. Habituez vos enfants à prendre pitié de la souffrance, mais n'imitez pas ces mères qui se croient bien habiles éducatrices en donnant à leur enfant une pièce de monnaie pour la mettre dans la main du mendiant. Accoutumez-le, en le conduisant dans les mansardes des pauvres, à en sentir le froid glacial en hiver, la chaleur brûlante en été. Montrez-lui ces haillons, ces enfants livides et frêles, ce morceau de pain qui doit suffire à nourrir chaque jour toute la famille ; remplissez son cœur de compassion, du désir ardent de lutter contre les envahissements de cette lèpre de la misère qui chaque jour fait de nouvelles victimes, mais, pour Dieu ! ne lui faites pas croire qu'en faisant l'aumône il guérira ces souffrances, et surtout ne lui apprenez pas à se délivrer pour quelque argent de l'ébranlement douloureux, mais fortifiant et salutaire, que lui aura communiqué ce spectacle du malheur.

Sans doute, le don peut quelquefois n'être pas funeste; souvent même il est nécessaire. Comment soulager autrement un malheureux infirme qu'un accident, ou la vieillesse, ou même un vice de nature rend à jamais incapable de gagner sa vie? Dans toute autre circonstance, il vaut mieux prêter que donner. Prêtez à long terme, laissez votre débiteur s'acquitter comme il le pourra, mais ne le débarrassez pas, par une pitié mal entendue, du sentiment de la responsabilité qui lui est nécessaire pour soutenir son énergie et pour le défendre contre l'abjection de la mendicité! En un mot, songez que la charité peut être inintelligente et corruptrice, et qu'une vertu qui prétend avoir pour principe unique l'amour des hommes, doit avant tout s'appliquer à ne rien faire qui puisse, en les dépravant, aggraver leurs souffrances et les rendre incurables.

C'est ce que l'on n'avait pas assez compris dans le principe à Mulhouse, et ce que malheureusement on ne comprend pas encore dans la plus grande partie de la France. Il en résulte naturellement que beaucoup d'hommes, qui ont pu pendant un temps se dévouer avec un zèle sincère et ardent à la noble tâche d'améliorer le sort de ceux qui souffrent, ont fini par se lasser d'un travail stérile, et ont contribué par leurs échecs à confirmer le préjugé de l'éternité de la misère. Parmi ceux dont l'insuccès n'a pu rebuter la charité, la plupart n'obéissent plus qu'à un sentiment religieux, sans autre but que d'accomplir la parole de l'Apôtre : Aimez-vous les uns les autres, et sans se

faire illusion sur l'efficacité de leur dévouement. C'est l'habitude de cette forme de la charité qui a empreint les œuvres des premiers chrétiens de cet esprit de communisme mystique, qui n'a laissé que trop de traces dans la plupart des doctrines socialistes de ces derniers temps.

A l'époque où M. Villermé a visité Mulhouse, on n'y avait pas encore trouvé et mis en œuvre le principe de la charité vraiment efficace et moralisante. On se contentait, pour soulager la misère, de donner de l'argent aux malheureux, c'est-à-dire de les habituer à jouir sans fatigue des fruits du travail d'autrui, et, pour les moraliser, de leur donner des conseils qui n'étaient presque nécessairement pour eux que des paroles en l'air, du moment qu'on ne suscitait en eux aucun intérêt à les suivre. Ce qui restait à trouver, c'était un stimulant moral capable de triompher dans l'âme de l'ouvrier de ses défiances, de ses préjugés et de ses vices, et par conséquent de prévenir la misère en en supprimant les causes là où elles existent réellement et où elles sont hors des atteintes du secours matériel, dans le cœur même de l'homme.

Tel était le problème qui se posait alors. L'aumône était convaincue d'insuffisance, le conseil d'inutilité. La religion même n'avait rien pu contre la misère et contre les vices qui l'entretiennent ou la produisent. La débauche, l'ivrognerie surtout continuaient leurs ravages sans s'inquiéter des récompenses ou des punitions futures. Il devenait évident qu'on n'aurait prise sur les ouvriers qu'en faisant appel à un intérêt

présent et capable de frapper leurs yeux. Voilà à quoi devaient tendre tous les efforts des réformateurs, sous peine de perdre leur temps, leur argent et leur peine. C'est là le but qui désormais semble se présenter à eux, avec une netteté de plus en plus évidente, à mesure que se multiplient les essais infructueux et les échecs. C'est cette histoire que nous allons tâcher de suivre. Nous y verrons d'un côté une foule de malheureux qui semblent à peine s'apercevoir des efforts que l'on fait pour leur bien, jusqu'au jour où l'on aura touché le point sensible; de l'autre, quelques hommes, aussi dévoués qu'intelligents, aussi persévérants que charitables, continuant, reprenant sans se lasser leurs expériences, les yeux fixés sur cette multitude qu'il s'agit de régénérer en la forçant à se soustraire elle-même à la tyrannie des vices qui la déciment et qui la démoralisent.

Mais ce n'est pas en un jour qu'on pouvait espérer trouver la solution d'un problème qui a plus ou moins inquiété tous les hommes intelligents depuis que la civilisation a commencé à se répandre dans le monde. Il fallait bien des tâtonnements, bien des observations de toute nature; il fallait ne reculer devant aucun essai et être bien décidé à ne pas se laisser rebuter par les difficultés, par l'opposition même de ceux qu'on cherchait à rendre plus heureux, laisser de côté tout amour-propre et tout entêtement de réforme systématique, prendre les ouvriers tels qu'ils sont, avec leurs vertus et leurs vices, et comprendre que la considération de la situation morale de ceux

qu'on veut secourir est un des principaux éléments du problème à résoudre. La plupart de ceux qui ont tenté d'imposer à la société leurs utopies, se consolent de leur échec en disant : « Ah ! si l'on avait voulu ! » Et sans doute, rien ne serait plus facile que de réformer le monde, si tout le monde était d'accord pour vouloir la même réforme. Mais l'important pour une réforme, c'est précisément de la faire vouloir, d'y attacher les esprits en en rendant les avantages sensibles et évidents pour tous, c'est de détruire les vices, les préjugés ou les habitudes qui s'y opposent, en suscitant dans les esprits un stimulant moral qui les supprime, en y faisant naître le sentiment d'un intérêt plus puissant qui annihile l'influence des mobiles contraires. Jamais réforme imposée ne sera durable au delà de la durée de la contrainte qui l'aura introduite. Le consentement raisonné des intéressés est la première de toutes les conditions, et encore faut-il bien prendre garde que ce consentement ne soit arraché par quelque exaltation temporaire, qui, n'étant soutenue par aucun intérêt permanent, tombera avec les circonstances exceptionnelles qui l'auront fait naître. Il n'a pas manqué de réformateurs qui ont pu entraîner à leur suite un certain nombre de disciples, mais ce qui a manqué à la plupart, ç'a été de savoir distinguer des entraînements factices et éphémères, les besoins durables, et de tenir compte des conditions normales des sociétés.

En étudiant l'histoire des efforts qui ont été tentés à Mulhouse pendant ces quarante dernières années

pour améliorer la situation des ouvriers, on peut en dégager une méthode aussi simple que féconde, et qu'on peut proposer sans crainte à l'imitation de tous ceux que tentera l'exemple de leur succès. Elle peut se ramener à quelques préceptes essentiels, qui me paraissent être ceux-ci :

1° Conserver des anciens usages de la charité traditionnelle ceux qui peuvent s'accommoder avec le but moral que se proposent les réformateurs, ceux par conséquent qui n'ont pas pour effet nécessaire d'abaisser les âmes en affaiblissant en elles l'initiative, l'énergie et le sentiment de responsabilité et de dignité personnelle, qu'il s'agit précisément de relever.

2° S'appliquer à éliminer du milieu où vivent les ouvriers toutes les circonstances et toutes les influences extérieures qui peuvent contribuer à entretenir chez eux les vices, les préjugés et les habitudes qu'on veut faire disparaître.

3° Remplacer ces conditions par d'autres qui soient combinées de manière à pousser insensiblement les ouvriers dans la voie où l'on veut les faire entrer, sans qu'on ait à exercer sur eux aucune contrainte physique ou morale, et sans qu'ils obéissent à autre chose qu'au sentiment d'un intérêt permanent et évident.

Il est bien clair qu'il ne faut pas chercher dans les faits eux-mêmes l'application formelle d'une méthode aussi rigoureuse. Les hommes n'agissent pas en général d'une manière aussi suivie. Mais il me suffit qu'elle puisse se tirer des faits. Mon but est bien

moins d'écrire l'histoire de ce qui s'est passé à Mulhouse que de tirer des réformes qui s'y sont opérées et des moyens qu'on y a mis en œuvre, des leçons qui puissent être utiles à ceux qui voudront en profiter. Je ne m'astreindrai donc pas toujours à suivre les dates, mais je tâcherai avant tout de mettre en saillie les enseignements que nous pouvons trouver dans ce qui s'est accompli à Mulhouse depuis 1820 jusqu'à nos jours.

CHAPITRE III.

ASSISTANCE DIRECTE.

Les institutions de secours ou de bienfaisance, par lesquelles je vais commencer, peuvent se diviser en deux catégories : les unes, qui consistent en dons ou aumônes sous une forme plus ou moins directe; les autres, qui reposent sur des combinaisons plus ou moins ingénieuses et qui permettent aux patrons d'intervenir d'une manière très-utile dans l'existence de l'ouvrier, sans que son intervention se traduise directement par des dons.

Les institutions qui se rapportent à la première division sont très-nombreuses à Mulhouse; mais, comme je l'ai déjà dit, je m'y arrêterai peu, parce que, en somme, elles tiennent à la forme la plus élémentaire de la charité, et par là même elles se retrouvent à peu près partout. En y insistant et en entrant dans le détail, je ne ferais que grossir ce volume sans rien apprendre d'utile ni de neuf à per-

sonne. D'ailleurs, malgré les intentions généreuses de leurs fondateurs, le bien qu'elles font n'est jamais sans mélange, et pour mon compte je suis convaincu que, si elles soulagent quelques misères apparentes, elles en font naître ou en préparent d'autres en nombre au moins égal et beaucoup plus difficiles à guérir, parce que, au lieu de provenir d'accidents ou de causes extérieures, elles naissent de l'affaiblissement de l'énergie morale. Cela n'est sans doute pas vrai dans tous les cas, mais ce l'est malheureusement beaucoup plus souvent qu'on ne se le figure. Ce qui manque à l'ouvrier pour épargner et pour résister aux vices qui prennent une bonne part de son salaire, c'est la prévoyance, c'est-à-dire la vision claire des souffrances qui l'attendent pendant la maladie ou la vieillesse, s'il néglige de parer à ces éventualités. Tout le monde le reconnaît. Mais comment cette terreur de l'avenir pourrait-elle naître en lui, assez forte pour balancer la tentation présente du cabaret ou du jeu, s'il peut se dire que, après tout, il ne mourra pas de faim, et qu'il trouvera toujours bien dans la charité publique un moyen d'échapper à la mort? Or, voyez combien ce raisonnement, plus ou moins latent dans la pensée de l'ouvrier faible ou vicieux, a de conséquences funestes. D'abord, il lui permet de se livrer sans crainte et sans remords à ses mauvais penchants, et la plupart du temps, d'y sacrifier également sa femme et ses enfants; ensuite, il l'habitue tout doucement à compter sur les autres au lieu de compter sur lui-

même; il finit par abolir à peu près complétement le sens de la responsabilité et par le livrer sans défense à tous les vices et à toutes les causes d'abjection et de ruine morale.

Dans la plupart des cas, en effet, les calculs de cette nature ne seront pas trompés. Quand l'ivrogne sera tombé dans la misère, il sera secouru, au moins indirectement, par la charité publique, qui, après tout, ne peut pas, pour le punir, laisser périr de faim sa famille; quand il sera malade, il sera reçu dans les hôpitaux. Ce sort est peu enviable, direz-vous. Oui sans doute pour l'ouvrier honnête, qui a conservé sa fierté. Mais pour celui qui a bu toute honte, qu'a-t-il donc de si triste? Ce qui doit souffrir dans cette condition, c'est le sentiment de l'honneur, c'est la fierté naturelle de l'homme qui nous semble blessée par cette continuelle intervention de la charité, par la nécessité de tendre la main. Mais ces sentiments n'existent plus chez le misérable qui a fait de l'espérance de ces secours la base de son existence et de ses calculs. Or, une fois ce sentiment de fierté aboli dans son cœur, qu'a donc de si terrible sa situation? Il vit sans rien faire, ce qui est pour lui le premier des bonheurs, et souvent, sur les secours distribués à sa famille, il sait prélever de quoi satisfaire ses vices[1]. Sans doute, il aura des

1. On avait cru échapper à ce danger par des aumônes en nature. Dans toutes les grandes villes il y a maintenant d'honnêtes industriels qui vendent des verres d'eau-de-vie pour les bons de pain et de viande des bureaux de bienfaisance ou des sociétés charitables.

moments de privation, parce que la charité pourra parfois faire attendre ses secours. Mais est-ce que les meilleurs ouvriers n'ont pas aussi de ces moments-là, dans les temps de chômage et de crise? Non, il ne faut pas nous faire illusion. Les institutions de charité proprement dites, celles qui consistent en aumônes et en dons, ont mille conséquences désastreuses. Faut-il donc les abolir? C'est impossible, car ce serait presque condamner à mourir de faim ou de maladie dans la rue une foule d'autres malheureux dont tout le crime aurait été de n'avoir pas assez songé à l'avenir; ce serait condamner avec eux leurs familles à qui cette imprévoyance même ne saurait être reprochée.

C'est-à-dire que la question, posée dans ces termes, est insoluble et qu'elle le sera tant que l'on n'aura pas trouvé le moyen de faire naître dans l'âme de l'ouvrier cette salutaire terreur de l'avenir, qui le poussera à l'épargne, tant qu'un sentiment de fierté, qui heureusement se développe tous les jours, ne lui aura pas rendu insupportable la pensée de tendre la main et d'implorer la charité, sous quelque forme qu'elle se présente. Je ne crois pas, à vrai dire, que ce moment soit très-éloigné. Le sentiment de la dignité personnelle a fait de grands progrès dans l'esprit des ouvriers depuis la révolution de 1789; et celle de 1848, en posant au premier rang des questions sociales celles qui se rapportent aux intérêts des ouvriers, en les appelant eux-mêmes à partager avec les autres classes et au même titre les droits po-

litiques, n'a pas peu contribué à développer en eux la haine de tout ce qui ressemble à une humiliation. Les développements de l'instruction ajoutent chaque jour une impulsion nouvelle à ce travail intérieur, et un jour viendra où la charité publique ou privée devra chercher pour s'exercer un autre moyen que l'aumône.

Quoi qu'il en soit, le rôle de l'aumône dans la société n'est pas encore fini, puisque nous avons encore à enregistrer un si grand nombre d'institutions qui ne reposent que sur elle.

Du reste, il faut bien reconnaître que parmi ces institutions, il y en a quelques-unes dont il est bien difficile de prévoir jamais la suppression, parce qu'elles répondent à des besoins non-seulement réels, mais persistants.

Tels sont par exemple les orphelinats. Lorsque des enfants en bas âge restent abandonnés par la mort de leurs parents, et que leur famille est sans ressources ou refuse de se charger de leur éducation, il faut bien que la société leur assure l'existence. Il y a à Mulhouse plusieurs établissements de ce genre, qui entretiennent environ une centaine de pauvres enfants. On les exerce aux travaux de l'agriculture ou on leur apprend quelques métiers.

A Illzach, on a fondé, il y a quelques années, grâce à des cotisations particulières, un asile pour les aveugles. Les pensionnaires de l'asile s'y occupent à fabriquer des chaises, des fauteuils, des tabourets; ils font en tricot de laine, de fil ou de soie, des cols,

des paletots et des souliers d'enfants, des capuchons, des camisoles, etc., qu'ils vendent à peu près aux prix courants, et dont la vente s'est élevée, du 31 mars 1863 au 31 mars 1864, à la somme de 10,097 fr. 55 c.

On avait d'abord établi dans cet asile une imprimerie, destinée à imprimer en relief, avec les caractères de l'écriture Braille, un certain nombre d'ouvrages à l'usage des aveugles. Mais après avoir imprimé la Bible et l'Évangile, on dut renoncer à cette entreprise, faute de débouchés suffisants. Une école pour les enfants aveugles est jointe à l'asile.

Un autre établissement également utile est la Cénobie. Son but est de former des femmes de chambre. On y reçoit, moyennant vingt francs par mois, soixante à soixante-dix jeunes filles de seize ans et au-dessus, qu'on exerce à des travaux de couture, tout en complétant leur instruction dans la mesure des nécessités de leur position future. Le même établissement renferme une centaine de jeunes filles abandonnées, dont quelques-unes sont entretenues par le département; les autres sont soutenues par les secours des patronages dont nous parlerons tout à l'heure.

La Société des cités ouvrières emploie à des travaux d'utilité publique, dans l'intérêt des habitants de ses maisons, les sommes qui restent disponibles à la fin de chaque exercice. C'est ainsi, dit M. Penot, que le comité d'administration a déjà pu alléger, en y prenant part, les dépenses de la ville dans des travaux que nécessitait la création d'un quartier

très-populeux. Il a contribué pour 31,000 fr. à l'érection d'une salle d'asile qui contient 250 enfants et qui va être agrandie, la cité contribuant pour une somme de 4 à 5,000 fr. à la nouvelle dépense à faire. Il a donné 4000 fr. de subvention à la salle d'asile de la rue Franklin, élevée à proximité de la cité, et qui reçoit un certain nombre de ses enfants.

Un assez grand nombre de dames et de demoiselles ont formé des espèces d'associations de travail. Chaque association se réunit une fois par semaine. Les produits du travail des associées sont donnés aux malheureux ou vendus à leur profit.

Les sœurs de Niederbronn vont soigner les pauvres malades à domicile; il y en a environ une trentaine à Mulhouse. Elles passent à peu près la moitié de leurs nuits au chevet des malades.

Mais elles ne soignent que les malades catholiques. Les protestants ont donc senti le besoin d'établir pour leurs pauvres une institution analogue. En 1860, on a fondé à Mulhouse une succursale de la maison des diaconesses de Strasbourg, et par une inspiration qui fait honneur à l'humanité des fondateurs, il n'est fait aucune distinction de culte. Il suffit d'être pauvre et malade pour avoir droit aux soins gratuits des diaconesses. Ceux qui ne peuvent pas être soignés chez eux sont transportés dans la maison même. Le nombre des malades qui y ont été traités a été, en 1860, de 26; en 1862, de 47, et de 58 en 1863. Mais les diaconesses vont aussi soigner les ma-

lades à domicile. Leurs soins sont gratuits pour ceux qui ne peuvent pas payer; pour les autres, on a établi trois classes de prix (2 fr., 3 fr. 50 c., 5 fr.), dans la pensée que, de cette manière, les riches paieraient en partie pour les pauvres. Le nombre des journées payées s'est élevé, en 1861, à 1521; en 1862, à 1857, et en 1863, à 2385.

Cette rétribution aide la maison à couvrir ses dépenses, qui sont considérables; mais cette ressource est loin de suffire. L'exercice financier de 1862 se soldait par un passif de 21 154 fr. 97 c. Ce passif a été éteint en 1863, et au mois d'avril 1864, la maison avait en caisse 6895 fr. 78 c. L'institution est donc décidément en voie de prospérité, et les comptes de l'année 1863 nous montrent que les protestants ne la laisseront pas tomber; car, pour cette seule année, les souscriptions volontaires en faveur de l'œuvre se sont élevées, à Mulhouse, à 29 300 fr.

Pour les femmes en couches, M. Jean Dollfus a donné un exemple qui a déjà été suivi par quelques autres fabricants, et dont il faut espérer que l'imitation deviendra bientôt générale : c'est celui de leur laisser leur salaire pendant six semaines, à compter du quinzième jour après l'accouchement, à l'unique condition qu'elles resteront chez elles à se soigner et à soigner leur enfant. Auparavant, les femmes, pressées de rentrer à l'atelier, n'attendaient pas qu'elles fussent entièrement remises pour reprendre leur travail. Il en résultait souvent des conséquences funestes pour leur santé, et contre lesquelles elles

songent peu, en général, à se prémunir, parce que, la plupart du temps, ces conséquences ne se produisent qu'insensiblement et après plusieurs années. De là des infirmités précoces qui aggravaient la misère des familles.

Mais ce que l'on a eu surtout en vue en introduisant cette modification, ç'a été de ramener à un chiffre plus normal le nombre effrayant des enfants qui mouraient en bas âge. Le docteur Villermé en avait déjà été frappé. La moitié des enfants des ouvriers des manufactures mouraient avant l'âge de deux ans, tandis que, pour les autres classes, la mortalité était restreinte à des moyennes très-satisfaisantes. Évidemment il y avait là un mal spécial au régime de la manufacture. La femme quittait trop tôt son enfant pour reprendre sa place à l'atelier. L'enfant, abandonné la plupart du temps à des soins mercenaires, mal soigné, privé du lait de sa mère, était gorgé de soupes et d'aliments indigestes. On ne saurait, en effet, quand on ne les a pas vus à l'œuvre, se faire une idée de la stupidité des préjugés populaires en fait de nourriture, et de l'incroyable ignorance où vivent les mères de famille sur tout ce qui tient à l'hygiène et aux soins qu'exige l'éducation physique de leurs enfants. Les enseignements mêmes de l'expérience et les plus cruelles leçons sont absolument perdus pour elles, et cela pour une raison facile à concevoir, c'est qu'elles ne savent jamais rattacher les effets à leurs véritables causes. Si elles voient un de leurs enfants maigrir, elles le

bourrent de soupe, de pain, de viande même, sans se douter que son amaigrissement tient précisément à la charge trop lourde qu'imposent à son estomac des aliments qui ne sont pas faits pour son âge. Je suis convaincu qu'un bon tiers des enfants qui meurent dans les villes et dans les campagnes échapperait à la mort si l'on se donnait la peine d'enseigner dans les écoles quelques principes élémentaires d'hygiène.

Quant aux résultats, les voici tels qu'ils sont constatés sur les registres tenus à cet effet par M. Jean Dollfus :

Du 1er novembre 1862 au 1er novembre 1863, il est né dans la maison Dollfus, Mieg et Cie :

Garçons.	55	102 (dont 39 illégitimes).
Filles..	47	

Dans cette période sont morts :

Garçons.	10	23 (sur 102) dont 14 illégitimes.
Filles...	13	

Morts dans le	1er mois après la naissance	5
—	2e	3
—	3e	1
—	4e	4
—	5e	2
—	6e	3
—	7e	3
—	8e	»
—	9e	1
—	10e	»
—	11e	1
—	12e	»
		23

Du 1er novembre 1863 au 1er novembre 1864, il est né :

Garçons.	51	98 dont 28 illégitimes.
Filles...	47	

Sont morts dans cette année :

Garçons.	17	27 (sur 98) dont 10 illégitimes.
Filles...	10	

Morts dans le 1er	mois après la naissance	5
—	2e	7
—	3e	4
—	4e	3
—	5e	3
—	6e	»
—	7e	»
—	8e	4
—	9e	»
—	10e	1
—	11e	»
—	12e	»
		27

Le nombre des femmes employées dans l'usine était de 1150. Or il ne faut pas perdre de vue que la mortalité des enfants est généralement à Mulhouse de 33 et même de 35 à 36 pour 100 dans la première année qui suit la naissance, et qu'elle s'élève à 38 et 40 pour 100 pour les enfants nés de femmes employées dans les manufactures. Le résultat obtenu dans la maison Dollfus Mieg et Cie est donc bien remarquable, puisque la mortalité n'y est que de 24 et 28 pour 100 au lieu de 38 et 40 pour 100. La dépense annuelle a été de 8000 francs. Cette somme, toute considérable qu'elle soit, est bien peu de chose, quand on songe

au nombre d'enfants dont elle assure l'existence, et qu'on y ajoute cette autre considération, que la plupart de ceux qui lui doivent d'échapper à la mort se trouvent, grâce à elle, dans des conditions de santé qui assurent à la société des travailleurs robustes.

Aussi une association est-elle en ce moment à Mulhouse en voie de formation pour faire dans un certain nombre d'établissements ce qui a été si bien commencé par M. Jean Dollfus. Chaque fabricant qui entre dans cette association s'engage à verser pour chacune de ses ouvrières, de 18 à 45 ans, 15 cent. par quinzaine, à condition que chaque ouvrière consentira à une retenue de la même somme. On aura ainsi pour chacune 7 fr. 50 c., somme jugée suffisante pour les dépenses de médecins et de sages-femmes et pour la comptabilité de l'association.

Les femmes, de cette manière, recevront leur salaire entier sans avoir à sortir de chez elles. On peut donc espérer qu'elles reprendront l'habitude de l'allaitement, trop souvent remplacé par la coutume meurtrière du *petit pot*, et en tout cas que l'enfant, mieux soigné pendant ces deux premiers mois, sera plus en état de supporter dans la suite les dangers que lui feront courir les préjugés hygiéniques des gens à la garde desquels il sera remis, quand sa mère devra le quitter chaque jour.

Du reste on commence à s'occuper de combattre ces préjugés qui sont funestes à tant d'enfants. M. Jean Dollfus fait rédiger en ce moment les préceptes les plus élémentaires et les plus essentiels de

l'hygiène, surtout appliquée aux premiers soins de l'enfance, et il s'efforcera de les répandre le plus possible parmi les femmes. Les plus intelligentes et les plus instruites des sages-femmes de la ville lui ont promis leur concours.

Au sujet des filles-mères, les traitements diffèrent. A Mulhouse, M. Jean Dollfus applique la même règle à toutes les femmes de ses ateliers. Il considère avant tout la santé de l'enfant, qui ne peut être responsable de la faute de sa mère et qui a tout aussi besoin de ses soins et de son lait que l'enfant le plus légitime. Quelques personnes accusent cette impartialité, et la considèrent comme un encouragement à la débauche qui échappe ainsi à l'une de ses conséquences naturelles. Cela serait admissible si cette conséquence retombait uniquement sur les vrais coupables; mais ces rigoureux défenseurs de la justice oublient que la première, et l'on pourrait presque dire, dans la plupart des cas, la seule victime de la morale outragée est ce pauvre enfant qui n'a pas demandé à naître, mais qui, une fois né, demande à vivre, et qui, s'il pouvait parler, aurait bien quelque droit de se plaindre de ce zèle de vertu farouche qui le condamme presque infailliblement à mourir[1].

1. D'ailleurs nous faisons toujours la même erreur de raisonnement. Nous ne cessons d'accuser l'imprévoyance des malheureux, et nous avons raison, car c'est là le vice capital; mais en même temps nous semblons supposer que tous leurs actes reposent sur des calculs. La fille qui s'abandonne par passion ou par libertinage, en tout cas par un entrainement quelconque, ne calcule pas les conséquences de sa faute, et ne s'inquiète guère en ce moment

A Guebwiller, dans la manufacture de MM. Bourcart, la fille-mère reçoit, pour ses premières couches, le même secours que la femme mariée. Si elle a un second enfant, on la secourt encore; mais après les six semaines expirées, il faut ou qu'elle soit épousée par le père de son enfant, ou qu'elle quitte la fabrique. On a espéré que la crainte d'être renvoyée effraierait quelques filles, ou que le séducteur ému de la situation dans laquelle ce renvoi placerait l'enfant et la mère, se déciderait à régulariser leur position par un mariage. Cette combinaison part d'un bon sentiment, mais j'ai entendu dire qu'elle a besoin d'être justifiée par l'expérience, car il ne paraît pas impossible que quelques filles spéculent, pour se faire épouser, sur la rigueur même du règlement et sur la pitié probable de leur amant. Ce qui prouve simplement que, avec

de savoir si elle recevra ou non son salaire pendant ses couches. L'en priver ne changerait donc rien à la situation présente, pas plus que l'ivrogne ne renonce à boire par la crainte de la misère ou des maladies qui peuvent en résulter; ces calculs et ce souci de l'avenir supposent un développement intellectuel et des habitudes d'esprit qui manquent en général à l'ouvrier des fabriques. D'ailleurs, je crois qu'on peut poser en principe général, malgré les apparences contraires, que les pénalités sont presque absolument impuissantes contre la passion, aveugle et imprévoyante de nature. Le développement intellectuel ou l'excitation de passions contraires sont les seuls remèdes efficaces. En outre, il ne faut pas oublier que les filles-mères qui ont à soigner ou à nourrir leur enfant, jusqu'à l'âge où il peut lui-même gagner sa vie, ont par là même une charge beaucoup plus lourde que si l'enfant n'avait pas vécu. L'avantage d'être mise à même de conserver son enfant ne peut donc jamais être considéré par elle comme une spéculation fructueuse, et par conséquent c'est une singulière erreur d'accuser le secours donné dans ce cas d'être une prime assurée au vice.

les meilleures intentions du monde, il est bien difficile d'échapper à toutes les objections.

MM. Bourcart, pour encourager et faciliter les mariages, donnent une dot de cent francs à toute ouvrière qui veut se marier après avoir travaillé cinq ans dans leur établissement.

La situation des filles-mères est plus intéressante à Mulhouse que partout ailleurs, à cause de certaines circonstances locales qui rendent presque impossible le mariage à un assez grand nombre d'ouvriers. Dans quelques cantons suisses et dans plusieurs parties de l'Allemagne, l'homme ne peut épouser une femme étrangère à la localité sans acheter pour elle le droit de bourgeoisie ou sans perdre lui-même ce droit. Il résulte de cette vieille et ridicule coutume qu'un grand nombre des ouvriers allemands ou suisses de Mulhouse se trouvent, pour s'y marier, dans l'obligation de payer une somme qui dépasse presque toujours leurs moyens, et en tout cas de faire des démarches qui les embarrassent beaucoup. Souvent même ils sont exploités par des espèces d'agents d'affaires qui, sous prétexte de leur faire obtenir l'autorisation nécessaire, leur soutirent tout leur argent, sans rien leur donner autre chose que des belles paroles. Il s'est formé depuis trois ans une société d'hommes dévoués qui aident par leurs conseils, par leur argent, par leur activité, les ouvriers désireux de se marier. La Société de Saint-François Regis concourt au même but, et des résultats sérieux ont été obtenus par ces deux associations.

Pour préserver des dangers de l'isolement les filles séparées de leur famille ou sans parents, M. Émile Kœchlin a imaginé de louer dans la Cité deux maisons, pour en faire des hôtels garnis, uniquement réservés à leur usage, où, moyennant 10 francs par quinzaine, elles devaient être logées, nourries, blanchies. Une famille honnête est chargée de veiller sur elles et sur tous leurs besoins. C'est donc pour elles un abri et une protection pendant les quelques jours qui leur sont nécessaires pour chercher une occupation. On pouvait d'ailleurs espérer que, par sa position même, la directrice de la maison pourrait devenir un centre d'informations et une intermédiaire naturelle entre ses pensionnaires et les personnes qui auraient besoin de leurs services.

Il semblait donc que cet établissement aurait pu rendre de grands services aux jeunes ouvrières comme asile et comme bureau de placement. Mais la discipline, quoique très-douce, que rendait nécessaire la pensée morale qui lui avait donné naissance, a suffi, pendant longtemps, pour en écarter toutes celles en vue de qui on l'avait élevé. Cependant l'institution commence à être mieux connue et appéciée, et l'on a l'espoir qu'elle pourrra bientôt rendre les services qu'on en attend.

M. Jean Dollfus a mieux réussi avec l'*Auberge des pauvres*. Le voyageur indigent y trouve à souper et à coucher gratuitement pour une nuit, et le lendemain matin, on lui donne la soupe avant son départ, un morceau de pain et 20 centimes. Le malheureux qui

vient à Mulhouse chercher du travail est donc sûr de trouver d'abord un bon repas et un bon lit pour réparer ses forces, avant d'aller d'atelier en atelier à la recherche d'une occupation. Souvent même il reçoit à l'auberge les indications dont il a besoin pour se placer immédiatement.

L'auberge contient une chambre spéciale pour les femmes et une infirmerie pour les malades. Il arrive souvent qu'on donne aux plus nécessiteux une chemise ou une paire de souliers. Il est extrêmement rare qu'il s'y produise des désordres [1]. Cela ne ressemble

1. *Année* 1865.

L'auberge a reçu dans l'année :	hommes	3581	
—	femmes	271	
—	enfants	205	
—		4057	voyageurs.
Depuis l'ouverture il en avait été reçu		16425	
	Total	20481	

Les dépenses de l'année se sont élevées à 3 149 f. 80 c., ainsi réparties :

	fr.	c.
Pain	891	30
Épicerie	441	60
Chauffage	234	30
Habits	143	30
Réparations	80	20
Ustensiles, meubles, etc.	51	50
Frais de bureau	37	70
Concierge	360	»
Pharmacie	2	30
Assurance	4	20
20 centimes aux voyageurs	810	40
Divers	68	»
Total	3124	80

pas, comme on voit, aux worke-houses anglais. Il est même arrivé que des voyageurs, ayant trouvé dans la journée le travail qu'ils cherchaient, ont rapporté les 20 centimes qui leur avaient été donnés le matin. Depuis l'époque de sa fondation, le 1er avril 1859 jusqu'à la fin de 1863, cet établissement avait donné asile à 15 658 voyageurs de tout âge et des deux sexes. Le relevé de l'année 1864 donne les chiffres suivants : 3786 voyageurs, dont 264 femmes et 208 enfants.

L'Asile des vieillards, dont l'organisation faisait partie d'une combinaison plus complète sur laquelle nous reviendrons plus tard, a été fondé en 1851, au moyen d'une souscription volontaire entre vingt maisons de Mulhouse, qui y contribuèrent pour des sommes variant de 10 000 à 500 francs. La maison d'asile à coûté 65 500 fr., y compris les accessoires et l'ameublement. Elle est bien construite, bien aérée, parfaitement adaptée à l'usage qu'on voulait en faire Elle contient quarante-cinq lits, séparés par des cloisons, de manière à former pour chacun une cellule d'une dimension très-suffisante pour la commodité, l'aération et la lumière. Le réfectoire et la cuisine sont d'une propreté qui va jusqu'à l'élégance. Un jardin bien situé et bien disposé donne à ce séjour une apparence de gaieté qui séduit. Il semblait qu'il dût être envahi, et que les vieux ouvriers se disputeraient les places dans cet hôtel des invalides civils. Personne ne se présenta ou du moins presque personne. Le nombre des pensionnaires n'a jamais été au delà de

10 ou 12, 15 au plus. En dix ans, il n'y a eu que 43 admissions.

Ce résultat était peut-être difficile à prévoir; mais il l'est moins à expliquer. Pour éviter les désordres, on a cru devoir rédiger un règlement et soumettre les pensionnaires de l'asile à une discipline. Il faut qu'ils se couchent et se lèvent à des heures déterminées, et ils ne sortent que deux fois par semaine. Cela suffisait pour qu'on dût être bien sûr de n'avoir à l'asile que les vieillards sans ressources et sans famille. Les ouvriers qui ont passé toute leur vie sous le joug du travail aspirent à la fin de leur carrière à une liberté plus complète que celle que leur promet l'asile; et non-seulement ils y aspirent, mais ils en ont besoin. Incapables en général des occupations intellectuelles qui seules rendent supportable la réclusion, et fatigués des travaux manuels, ils se trouvent dans l'asile condamnés à des loisirs dont ils ne savent que faire. Chez eux, ils sont moins bien nourris, moins bien vêtus, moins bien logés, moins bien couchés, mais ils sont libres d'aller de côté et d'autre quand il leur plaît, de causer avec les voisins, de boire de temps en temps une bouteille de bière; ils peuvent s'occuper à de petits travaux; ils vivent la plupart du temps avec leur famille, ils gardent les petits enfants quand les parents sont à la fabrique, enfin ils trouvent autour d'eux mille sujets de distraction qui leur font passer le temps et qui les aident à supporter l'oisiveté à laquelle ils sont condamnés par l'âge. Tout cela a bien son prix, et pour mon compte, je ne saurais les

blâmer de ne pas sacrifier les avantages moraux qu'ils trouvent dans la liberté aux jouissances purement physiques que leur offre le séjour de l'Asile. Je sais bien que les raisons qui leur font préférer la liberté ne sont pas toujours aussi légitimes, et qu'il y en a plus d'un dont les habitudes vicieuses ne sauraient s'accommoder de la discipline et de l'internement, mais il suffit que leur répugnance pour l'Asile puisse s'appuyer sur des motifs légitimes, pour qu'on ne doive pas la blâmer.

Du reste les fondateurs mêmes de l'Asile y mettent une bonne grâce dont il faut leur tenir grand compte. Il ne manque pas, dans le monde, de bienfaiteurs qui imposent leurs bienfaits et qui ne pardonnent guère l'indifférence à cet égard. Si les fondateurs de l'Asile avaient mis de l'amour-propre à faire réussir quand même leur institution, ils avaient entre les mains un moyen facile et presque infaillible d'y parvenir. C'était de s'en tenir à l'Asile même et de refuser toute espèce de secours à ceux qui ne voudraient pas y entrer. Beaucoup, forcés par la misère, auraient dû faire taire leurs préférences pour la liberté, et l'Asile se serait trouvé peuplé en peu de temps. Mais loin de là, ils ont laissé à leurs ouvriers le choix entre l'Asile et une pension de retraite, leur fournissant ainsi eux-mêmes le moyen de rester dans leurs familles et de laisser l'Asile à peu près abandonné. Plus de trois cents ouvriers ou ouvrières âgés ou infirmes doivent à la générosité de leurs anciens patrons le repos dont ils jouissent au milieu de leurs enfants

Ce trait est à noter parce qu'il est un de ceux qui caractérisent le mieux les habitudes d'esprit des fabricants de Mulhouse. Ce sont des hommes pratiques et sincères qui cherchent avant tout l'utilité réelle de la classe dont ils travaillent à adoucir les misères. Ils peuvent, comme d'autres, se tromper dans le choix des moyens, mais jamais ils ne s'efforcent de dissimuler leurs erreurs, et ils ne s'entêtent pas à poursuivre l'accomplissement de leurs projets, quand une fois l'expérience leur en a démontré les défauts. Par cela même qu'ils n'y mettent pas de vanité, ils ne se sentent pas blessés de leurs échecs. Leur but n'est pas d'avoir raison quand même, malgré les faits, mais de chercher par des essais sans cesse renouvelés les meilleurs moyens et les plus efficaces d'améliorer le sort des hommes qu'ils ont pris sous leur tutelle. C'est leur persistance dans cette recherche unique et l'absolue sincérité qu'ils y apportent qui leur a valu l'honneur d'avoir contribué plus que tous les autres à la solution du problème de la misère.

Du reste l'institution des pensions de retraite a précédé de beaucoup la construction de l'Asile. Dès 1808, MM. Japy frères, à Beaucourt, se sont imposé l'obligation de servir aux veuves de leurs ouvriers des pensions calculées d'après la durée et l'importance des services rendus à leur établissement.

A Rixheim, MM. Zuber ont fondé une caisse pour leurs ouvriers invalides, et l'ont dotée à l'origine d'un premier fonds de dix mille francs. Un prélèvement fait sur leurs bénéfices augmente chaque année ce

capital; mais les intérêts seuls sont distribués sous forme de pensions aux vieux ouvriers qui ont passé au moins vingt ans dans leur établissement, ou à leurs veuves.

Les propriétaires de l'établissement de Wesserling dépensent en moyenne dix mille francs par an en pensions pour leurs ouvriers infirmes ou pour les veuves des ouvriers.

M. Ch. Kestner a fondé et doté également des caisses de retraites dans ses établissements de Thann, de Mulhouse et de Bellevue. Je n'en parlerai pas ici parce que, grâce à quelques détails heureusement imaginés de leur organisation, elles peuvent à un certain point de vue rentrer parmi les institutions d'assistance indirecte, ce qui est toujours bien préférable, quand c'est possible.

Dans le cas de maladie, l'ouvrier, dans un assez grand nombre de manufactures, trouve tous les secours dont il a besoin. A Wesserling, MM. Gros, Odier et Roman ont un médecin spécialement attaché au service de leurs établissements. Les visites qu'il fait aux ouvriers malades et les médicaments qu'il leur ordonne sont payés par la maison, qui dépense ainsi chaque année pour ses cinq mille ouvriers une somme moyenne de vingt mille francs. Les femmes et les enfants des ouvriers de l'établissement reçoivent les mêmes soins gratuits. A Mulhouse, la maison Dollfus Mieg et Cie paye chaque année quatre mille francs d'honoraires à un médecin dont le traitement, sans cette libéralité, devrait être pris sur les fonds des

caisses de secours mutuels, et elle tient une voiture à sa disposition. Elle se charge aussi des frais occasionnés par les maladies graves, lorsque les cotisations de ceux qui en sont atteints ne leur donne pas droit à des secours suffisants. Dans les établissements de MM. Boigeol-Japy, à Giromagny, les soins médicaux sont fournis gratuitement, ainsi que les remèdes, aux ouvriers de la maison; mais leurs femmes et leurs enfants n'ont droit qu'aux visites du médecin. On n'y ajoute les médicaments que sur la déclaration faite par le médecin que la famille paraît hors d'état de les payer. Il suffit également d'un certificat du médecin pour que les ouvriers les plus pauvres reçoivent gratuitement, quand ils sont malades, les choses dont ils ont besoin, telles que aliments, bois, vêtements, linge, ou que l'on acquitte les termes arriérés de leur loyer. Si même l'ouvrier malade est depuis longtemps attaché à la maison et si sa conduite a été à l'abri de tout reproche, surtout si sa maladie est une conséquence de son travail, il est mis ordinairement à la demi-solde jusqu'à ce qu'il soit rétabli.

Enfin un repas de douze couverts est préparé chaque jour et servi à des ouvriers convalescents, qui trouvent ainsi pour réparer leurs forces une nourriture plus fortifiante qu'ils ne pourraient l'avoir chez eux.

Dans l'établissement de MM. Bourcart, l'ouvrier blessé pendant le travail est soigné aux frais de la maison et conserve sa paye complète. Les malades qui

ont travaillé six mois dans leurs ateliers, reçoivent le tiers de leur salaire.

Un usage excellent, qui produit de très-bons résultats, et que je regrette de n'avoir trouvé que dans cette maison, c'est celui de payer chaque année les frais d'exonération du service militaire, pour celui de leurs jeunes ouvriers qui s'est fait distinguer par sa conduite et par son travail. Cet espoir entretient entre eux une émulation féconde, qui en préserve un certain nombre des mauvaises habitudes qui se prennent à cet âge.

Je ne parlerai pas de l'hôpital de Mulhouse, richement doté par la munificence de quelques particuliers, non plus que de la société de Saint-Vincent de Paule et des bureaux de bienfaisance, qui sont à Mulhouse ce qu'ils sont partout et sur lesquels je n'ai par conséquent rien à apprendre à personne. Je ne m'arrêterai pas davantage sur la Société protestante des amis des pauvres, qui porte le nom de Société de Charité, et qui ne se distingue des autres que par un caractère tout spécial d'exagération religieuse. J'arrive immédiatement à l'institution plus originale des patronages.

Il y a quelques années, Mme Nicolas Kœchlin, fort occupée d'œuvres de bienfaisance, eut la pensée de faire venir une sœur diaconesse pour l'aider à visiter, à soigner les malheureux, à leur porter des secours et des médicaments. Elle l'établit à ses frais à Mulhouse, et en fit une sorte de centre de renseignements charitables. Peu à peu elle comprit qu'il lui restait autre chose à faire. Elle s'entendit avec M. Zippelius,

que sa charité bien connue rendait plus capable qu'un autre de concourir à cette œuvre. La ville fut divisée en six quartiers, ayant chacun leur organisation complète. Chaque patronage paye pour ses pauvres un médecin, et possède une pharmacie dirigée par une sœur diaconesse. Le but spécial des patronages est de secourir les ouvriers contre les conséquences des malheurs imprévus, dont le coup suffit si souvent à condamner à une misère incurable les plus honnêtes familles. Une maladie survient-elle et menace-t-elle l'avenir d'une famille en la jetant dans le dénuement et dans les dettes, le patronage vient à son aide en lui fournissant gratuitement les secours du médecin, les médicaments, les aliments particuliers dont le malade peut avoir besoin dans sa convalescence. Leur objet est surtout de soutenir ceux qu'ils voient près de tomber; c'est par là qu'ils se distinguent des bureaux de bienfaisance et des autres institutions analogues, dont malheureusement les secours ne sont que trop souvent des primes offertes à la paresse et à la mendicité.

C'est là en effet, comme on le sait, un des inconvénients les plus fréquemment attachés à l'exercice de la bienfaisance, et contre lequel on ne prend pas en général des précautions assez efficaces. Les patronages s'appliquent de tout leur pouvoir à les éviter. Lorsqu'on apprend qu'une famille a besoin de leur intervention, le membre de l'association qui est chargé de vérifier sa position, a pour mission de recueillir par tous les moyens tous les renseignements qui sont

de nature à éclairer la religion du bureau. On lui remet une feuille imprimée qui contient tous les éléments de l'enquête qu'il doit faire le plus discrètement possible, et qui ne lui permet d'oublier aucun détail essentiel. Les questions auxquelles il doit répondre devant le comité portent sur tout l'ensemble de la situation matérielle et morale de la famille qu'il a visitée. Les voici dans l'ordre où elles sont disposées :

I. — RENSEIGNEMENTS.

1. Lieu de naissance de l'indigent, son âge, sa religion. (Quand est-il venu se fixer à Mulhouse ?)

2. Mariage. (Année du mariage. Nom et lieu de naissance de la femme. — Année du veuvage.)

3. Enfants. (Leur nombre. — Le nom et l'âge de chaque enfant. — Nombre de personnes dont se compose le ménage.)

4. État de santé. — (Tant des enfants que des parents.)

5. Travail. Gain total. — Profession de l'indigent. — Travaille-t-il, chez qui, et combien gagne-t-il? Ou pourquoi ne travaille-t-il pas ? — Travail et gain de la femme et des enfants. Ou pourquoi ne travaillent-ils pas? — (Gain total de la famille.)

6. Dépenses fixes. — (Loyer, Caisse de secours, École, Asile.)

7. Gain net. — Ce qui reste du gain total après déduction des dépenses fixées ci-dessus. (Calculer combien cela fait par tête et par jour.)

8. Dettes. — Arriérés de loyer, de caisse de secours, etc. Boulanger, épicier, boucher. (Objets mis en gage.)

9. Instruction. — Les enfants vont-ils à la salle d'asile, ou à l'école, ou en apprentissage? — Ceux qui travaillent ont-ils reçu l'instruction primaire? — Ont-ils fait leur instruction religieuse? — Les parents savent-ils lire et écrire?

10. Ordre et propreté. Y a-t-il de l'ordre dans le ménage? — Le logement est-il tenu proprement? De même que les enfants et leurs habillements? —

11. Moralité. — Personnes qui l'ont recommandé, ou auprès desquelles, soit ici, soit dans le dernier lieu de sa résidence, on peut prendre des renseignements. Leur témoignage et l'opinion du visiteur sur la moralité de l'indigent et de sa famille. Imprévoyance, paresse, débauche, ou autres vices? — Tous ceux qui travaillent mettent-ils à la Caisse de secours? — A-t-il occupé longtemps le même logement?

12. Autres moyens d'existence et secours qu'il reçoit déjà. — Est-il apte à d'autres travaux que la profession mentionnée ci-avant? — Est-il secouru par le bureau de bienfaisance, ou d'autres associations, ou des personnes charitables? — Combien reçoit-il de la Caisse?

II. — BESOINS. — PROPOSITIONS ET OBSERVATIONS.

13. Besoin d'ouvrage. — Récapituler ceux qui sont sans ouvrage, et à quels travaux ils seraient aptes.

14. Personnes ou associations auxquelles on pourrait le recommander. — Les autres membres de sa famille ne pourraient-ils rien faire pour eux?

15. Besoins matériels. — Nourriture, vêtements, linge, literie, chauffages. Le logement est-il sain, suffisant?

16. Besoins intellectuels et moraux. — École, livres, directions, etc.

Une des précautions les plus vivement recomman-

dées aux visiteurs et visiteuses, c'est d'éviter tout ce qui pourrait humilier les malheureux et affaiblir en eux le ressort dont on aura besoin pour les relever de leur abaissement passager. Chaque mois, des dames et des demoiselles sont désignées pour accompagner dans ses visites la sœur diaconesse. Cet usage empêche la charité de s'endormir dans l'inactivité, en la retrempant sans cesse par le spectacle de la misère.

Le budget des patronages s'accroît chaque année par les cotisations volontaires de leurs membres. J'ai sous les yeux les comptes rendus que les trésoriers de chaque société doivent rédiger chaque année. A la fin de la deuxième année de leur établissement (1854-1855), la somme dépensée par chacun d'eux était en moyenne de deux mille francs. A la fin de la dixième année (1862-1863), elle était de quatre mille à quatre mille cinq cents francs. Quelques-uns même avaient en caisse un excédant; le patronage du faubourg de Bâle, par exemple, après avoir dépensé quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit francs vingt centimes, avait encore en caisse cinq cent trente-six francs cinquante-cinq centimes. D'où résulte que les six sociétés de patronage existant à Mulhouse consacrent au soulagement des pauvres une somme qui dépasse vingt-cinq mille francs par an.

Mais un usage ingénieux et touchant élève leurs ressources bien au delà de ce chiffre. Outre les dépenses du fond commun, chaque dame patronnesse se charge personnellement d'une ou deux familles qui

lui sont recommandées par le bureau, ce qui a le double avantage de faire secourir efficacement un assez grand nombre de familles sans éparpiller les ressources de l'association, de raviver sans cesse la charité par des rapports directs et personnels entre les bienfaitrices et les obligés, et par là de communiquer à la bienfaisance quelque chose de plus doux pour celui qui donne, de plus moralisant pour celui qui reçoit. Ils s'attachent l'un à l'autre par ces relations mêmes, et la charité y prend quelque chose de vivant et d'ému qui manque nécessairement aux bienfaits collectifs et en quelque sorte impersonnels d'une association.

Autant qu'il est possible, on s'applique à prévenir les demandes, toujours par suite de la même pensée d'épargner au malheureux tout ce qui peut l'abaisser à ses propres yeux. On se tient à l'affût des malheurs, et quand on apprend qu'une honnête famille, par la maladie d'un de ses membres, par un chômage forcé, ou par quelque autre accident, se trouve menacée par la misère, un membre de la société de patronage se présente chez elle comme par hasard et lui offre les secours dont elle peut avoir besoin. Il est presque inutile de dire que l'on ne fait aucune distinction de religion. C'est du reste le caractère général de presque toutes les institutions charitables établies par les protestants. Comme, à Mulhouse, toute la fortune est entre leurs mains et que la population protestante constitue à peine le quart de la population totale, il y a longtemps qu'il n'y aurait plus de misère parmi

eux, s'ils réservaient leurs bienfaits à leurs seuls corréligionaires.

A chaque patronage est joint un atelier de couture qui absorbe une part notable des ressources de l'association, mais qui en même temps rend trop de services pour qu'on puisse songer à y renoncer. D'ailleurs cet atelier répond à une pensée qui se retrouve au fond de tous les actes des sociétés de patronage, celle de repousser le plus possible tout ce qui peut avoir l'air d'une aumône gratuite et qui peut habituer les malheureux à tendre la main pour recevoir de l'argent. Je ne puis mieux faire, pour donner une idée de l'esprit qui préside à cette institution, que d'emprunter quelques lignes au compte rendu présenté en 1856 par le docteur Weber qui, depuis la fondation, s'acquitte avec un zèle et une conscience qu'on ne saurait trop louer, des fonctions de trésorier de la société de patronage du faubourg de Bâle :

« Cette question, qui paraît si simple et si belle, de donner à de pauvres femmes du travail pour en placer ensuite soi-même le produit, n'en est pas moins délicate et elle touche à de sérieuses considérations de morale et d'économie politique. Si vous donnez trop facilement du travail de couture à de pauvres femmes, et si vous les rétribuez assez pour en vivre, même maigrement, vous aurez bien vite plus de travail que vous n'avez de fonds disponibles et surtout de facilité à en placer le produit. Il est si commode de ne pas chercher du travail, de n'avoir pas de chômage, de pouvoir, tout en travaillant, aller

et venir à sa guise, faire son ménage, soigner ses enfants, de n'avoir à essuyer ni froid ni humidité, de voir son travail toujours accepté, fut-il même un peu grossier et défectueux! Qui voudrait contre cette chance accepter celle de journalière, de n'avoir de journées que trois ou quatre fois par semaine, mais rudes alors du matin au soir, à laver, à moissonner, à piocher un champ? Il se pourrait même que le travail plus doux et plus régulier des fabriques subît ici une fâcheuse concurrence.

« Ce n'est pas tout. En offrant un travail trop facile, vous émoussez le ressort de l'âme, vous amollissez cette énergie avec laquelle chacun doit lutter contre les difficultés de la vie et la rigueur du sort. Enfin, en produisant beaucoup de travaux de couture et en les vendant sans bénéfice, vous ôtez le travail aux femmes courageuses qui veulent lutter honorablement et traiter directement avec le consommateur. Il a donc été sagement décidé dans notre société que le fond de couture serait fixé à 1500 francs, qu'on n'admettrait à la couture que des personnes impotentes ou des veuves chargées de petits enfants, qu'on ferait toutes les années une révision des personnes admises, et qu'enfin on chercherait à obtenir un modique bénéfice, qui seul serait appliqué à augmenter le fonds primitif. »

Les produits des ateliers de couture sont achetés par les dames patronnesses, pour être distribués aux familles pauvres.

Je me suis longuement arrêté sur les sociétés de

patronage, parce qu'elles me semblent mieux appropriées que les autres institutions du même genre au but qu'elles se proposent, qui doit être, non pas de fournir aux malheureux le moyen de supporter patiemment leur misère, mais de les ramener le plus vite possible au travail. Sans doute, malgré toutes leurs précautions et l'excellent esprit qui les anime, elles ne peuvent se flatter d'avoir échappé à tous les inconvénients inhérents par nature aux institutions qui, au lieu de surexciter l'énergie et l'initiative des malheureux, les habituent dans une mesure quelconque à compter sur des secours étrangers; mais elles me paraissent en avoir atténué les dangers autant qu'il est possible, et si ce n'est pas d'elles qu'il faut attendre la destruction de la misère, il est juste cependant de reconnaître qu'elles la soulagent efficacement, sans trop démoraliser par des facilités funestes les familles frappées de calamités soudaines et souvent imméritées.

CHAPITRE IV.

ASSISTANCE INDIRECTE.

Les institutions dont je me propose de parler dans ce chapitre sont bien encore des institutions de secours et d'assistance en faveur des ouvriers. Cependant je n'ai pas cru devoir les confondre avec les précédentes, parce que si elles leur ressemblent en quelques points de leurs résultats matériels, elles en sont néanmoins très-différentes par leur principe, par leur constitution et par les résultats moraux qu'elles entraînent. L'aumône, avec quelque soin qu'on la déguise, a toujours quelque chose d'humiliant pour celui qui la reçoit, et ses conséquences économiques et morales sont rarement sans danger. Ici, il s'agit de tout autre chose, de combinaisons qui, tout en étant très-utiles aux ouvriers, n'exigent guère cependant des patrons qu'une première mise de fonds, qui peut être, dans un temps plus ou moins long, couverte par les bénéfices de l'institution. C'est une

sorte de spéculation charitable, qui, tout en restant coûteuse pour son auteur en ce sens surtout qu'il pourrait placer d'une manière plus productive pour lui-même les capitaux qu'il consacre à l'amélioration du sort des malheureux, ne se réduit pas cependant à une perte sèche, comme dans les institutions qui reposent simplement sur l'aumône. Il ne donne guère à ceux qu'il secourt que ce qu'il a manqué à gagner, il ne leur sacrifie qu'un gain possible. Il est parfaitement vrai que ce sacrifice est de sa part à peu près aussi méritoire que le don direct, mais il n'a pas le même effet moral sur celui qui en profite. Par cela seul que celui-ci paye au moins en partie l'avantage qu'il en retire, il rentre dans la condition d'un homme qui fait un marché avantageux ; il ne se considère pas comme aussi directement obligé que celui qui reçoit de la main à la main un secours en argent. Tel qui s'en va pour quinze centimes prendre un bain dans l'établissement des Cités ouvrières, ne consentirait pas à recevoir d'un autre les sept ou huit sous qu'il faudrait ajouter pour pouvoir prendre un bain dans une autre partie de la ville. On peut sourire de ces susceptibilités, et je veux bien admettre à la rigueur que, au point de vue de la logique, elles n'ont pas une grande valeur. Mais, en fait et au point de vue moral, ces nuances ont une importance bien plus considérable qu'on ne se l'imagine en général. Ce sont là des sentiments qu'il faut soigneusement ménager quand on veut agir sur les hommes et surtout sur des hommes aussi ombrageux que le sont les ouvriers, tant qu'une

longue habitude de la misère n'a pas brisé en eux le ressort moral, et ne les a pas pliés aux humiliations. Sans doute la forme n'est pas tout, et au regard du philosophe, elle a souvent peu de valeur; mais c'est précisément pour cela que la plupart du temps les philosophes ne sont pas des hommes pratiques. Ils ne croient pas aux préjugés et à leur puissance, parce qu'ils les ont mis ou croient les avoir mis sous leurs pieds. Mais, pour les intelligences qui n'ont pas l'habitude de creuser au fond des choses et de chercher sous les apparences, les formes sont les choses elles-mêmes, et quand la forme leur est suspecte ou désagréable, ils ne regardent rien au delà.

D'ailleurs ont-ils si grand tort? Quand un patron donne à un de ses ouvriers malade ou gêné un secours en argent, quelle que soit sa manière de penser, il n'est guère possible qu'il ne se considère pas comme le bienfaiteur de ce malheureux, et qu'il ne regarde pas celui-ci comme son obligé. Mais tout en admettant que M. Jean Dollfus ait parfaitement conscience du service qu'il a rendu aux ouvriers de Mulhouse lorsqu'il a fait construire l'établissement où ils trouvent, grâce à lui, un bain complet pour trois sous, il n'en est pas moins vrai qu'il ne regardera pas du même œil l'ouvrier qui vient de profiter de sa munificence et le mendiant auquel il aurait donné les sept sous complémentaires. L'illusion de l'ouvrier, si elle est réelle, se retrouve donc à peu près dans la même mesure dans l'esprit du patron, et cet accord a bien sa valeur. Mais je ne veux pas pousser plus loin cette

discussion. L'exposé des faits élucidera mieux la question que toutes les dissertations possibles.

C'est un usage à Mulhouse et dans presque tout le Haut-Rhin que, quand les prix des substances alimentaires commencent à monter d'une manière anormale, ou qu'on peut prévoir une récolte insuffisante, les fabricants viennent au secours de leurs ouvriers en leur livrant au prix de revient, et quelquefois à perte, les denrées qu'ils ont eu soin d'acheter en gros dès le commencement de la crise, telles que farine, légumes secs, bois et autres objets à leur usage, dont le prix n'est plus en rapport avec des salaires qu'on ne peut, dans ces moments difficiles, élever proportionnellement aux besoins. Cette sorte de mesure n'avait eu jusqu'alors qu'un caractère transitoire, et elle ne se renouvelait que quand reparaissaient les circonstances qui la rendaient nécessaire.

Lorsqu'on fonda la première cité ouvrière, on pensa qu'on en pourrait rendre les avantages permanents, en y établissant une boulangerie, qui fournirait du pain aux ouvriers à un prix inférieur à la taxe officielle. On installa donc une boulangerie avec ce luxe de propreté et cette entente de l'appropriation qui distinguent toutes les créations des fabricants de Mulhouse; on y établit une boulangère active et avenante avec mission de faire faire et de vendre par jour neuf cents pains. Le jour où je l'ai vue, elle en avait vendu soixante-cinq, et c'est à peu près tout ce qu'elle vend par jour. Heureusement pour elle qu'elle est également chargée de la direction de l'épicerie,

qui réussit un peu mieux ; sans cela elle serait condamnée à mourir d'ennui dans la solitude de son magasin.

A première vue, rien n'est plus singulier que cette indifférence de l'ouvrier pour une institution dont tous les profits sont pour lui, et cependant rien n'est plus facile à comprendre. Il pourrait avoir à la boulangerie de la cité du pain meilleur et à meilleur compte, mais il faut le payer comptant ; voilà l'obstacle. Il y a bien peu de ménages d'ouvrier qui puissent à certains moments n'avoir pas besoin de crédit. Or, pour avoir du crédit, il faut être connu. Iront-ils chez un boulanger de la ville demander du pain à crédit, précisément au moment où, faute d'argent, ils ne pourront plus en avoir à la boulangerie de la cité? On ne voudra pas les écouter, et alors ils seront obligés de se passer de pain. Il est facile de comprendre que cette perspective n'ait rien de séduisant. Tant que cette difficulté ne sera pas écartée, la boulangerie de la cité ne rendra aux ouvriers que de très-médiocres services. Je conçois fort bien qu'elle craigne, en faisant crédit, de s'exposer à des chances de perte, qui la forceraient d'élever ses prix au détriment de ceux qui payent, ou qui, en exigeant une subvention des fondateurs, la transformeraient en une pure institution de charité. Cependant il est triste de voir une heureuse idée se perdre sans résultat, et peut-être serait-il possible de trouver quelque moyen de lui rendre ses effets naturels. Nous y reviendrons dans un instant.

Au-dessus de la boulangerie sont des magasins qui

ne s'ouvrent guère, et où la société tient à la disposition des ouvriers, qui semblent l'ignorer, des objets de première nécessité, des lits, des ustensiles de cuisine, du bois à brûler, des vêtements confectionnés, qu'elle a achetés en gros, et qu'elle offre de vendre au prix coûtant, jusqu'à ce que les ouvriers, à l'imitation des tisserands de Rochdale, se décident à faire eux-mêmes leurs achats en s'associant pour créer des magasins. Les fondateurs, du reste, ne conservent aucune illusion sur le succès de cette tentative philanthropique. Ils comprennent qu'on ne pourra obtenir de résultats sérieux qu'en transformant cette institution en une société de consommation, et c'est de ce côté qu'ils dirigent en ce moment leurs efforts. Cette société ne tardera pas à être constituée, et l'on ne doute pas quelle ne prenne rapidement une grande extension. En attendant, les ouvriers continuent à aller chez les marchands, qui leur vendent tout plus cher, mais qui leur font crédit.

Cette question du crédit est toujours la grande difficulté. L'ouvrier, qui n'a pas encore pris l'habitude de faire des économies, ne peut renoncer à la facilité de payer par à-compte. Mais d'un autre côté, il est clair que c'est là une tendance que ne doivent pas favoriser les hommes qui ont précisément pour but de la faire disparaître. Le crédit est en réalité la ruine de l'ouvrier. Tant qu'il n'y aura pas renoncé, il ne prendra jamais ces habitudes d'épargne, qui un jour transformeront sa situation, en l'arrachant à la dissipation dans laquelle l'entretient le désespoir de jamais

rien pouvoir amasser. L'association de consommation, en lui créant un intérêt immédiat et palpable, en opposition directe avec ses habitudes présentes, finira certainement par en triompher, comme elle a fait en Angleterre. Sans doute, il ne faut pas compter que la transformation s'opérera du jour au lendemain, mais il est certain qu'elle se fera, et c'est assez de cette certitude, appuyée sur des exemples si nombreux et si indiscutables, pour que l'on doive engager à entrer dans cette voie tous les hommes qui, comme les fabricants de Mulhouse, aspirent à relever la condition physique et morale des ouvriers.

A côté de la boulangerie est le restaurant qui a beaucoup mieux réussi. En s'approvisionnant aux bons moments, cet établissement, qui est étranger à la Société des cités ouvrières, et qui appartient en propre à son président, M. Jean Dollfus, peut donner à des prix très-réduits ce qu'on paierait bien plus cher ailleurs. « Ici, dit M. L. Reybaud, les habitants de la cité ne sont pas seuls admis à profiter du rabais offert; tous les ouvriers de la ville peuvent y participer. L'entrée est libre; on peut librement aussi emporter au dehors. Les prix sont des plus modiques. On est parvenu à réduire la portion à une moyenne de dix centimes. Une soupe coûte cinq centimes; une portion de bœuf bouilli ou de légumes, dix centimes; un hectogramme de veau, quinze centimes; un quart de litre de vin, quinze centimes; pour trente ou quarante centimes on fait un repas convenable. Les salles du restaurant n'ont qu'un luxe, celui de la propreté,

mais il est poussé très-loin; les murs, les tables, les bancs, le plancher, tout est net; on n'y souffre pas la moindre souillure. Les convives y sont servis en porcelaine, et le coup d'œil à l'heure du repas est des plus animés; ces deux salles remplies d'ouvriers sont moins bruyantes que ne le serait une pension bourgeoise; une certaine tenue y règne; on y cause entre voisins; on y échange des nouvelles. Point de rixes, point de brutalités; tout s'y passe poliment et comme il convient. De temps à autre les fondateurs de l'œuvre viennent s'asseoir à côté de leurs clients pour partager leur ordinaire, s'assurer par leurs yeux de l'état des choses, et fortifier par leur présence les bonnes habitudes de l'établissement. C'est un honneur dont ces ouvriers sont très-touchés et dont ils s'efforcent de se montrer dignes.

« J'avoue, pour ma part, qu'il est peu de spectacles auxquels j'aie pris un plus vif intérêt, et que cette visite m'a laissé les meilleures impressions. Qu'a-t-il fallu? deux choses; d'un côté des hommes de cœur et de bien, désintéressés et connus pour tels, acceptant une tâche laborieuse avec la ferme intention de la conduire jusqu'au bout, ne s'y dévouant pas à demi, mais résolus à traiter cette affaire d'utilité publique comme ils traiteraient une affaire d'utilité privée, y apportant moins de vanité que d'esprit de calcul, visant à la réussite plus qu'à l'éloge, prenant en un mot l'opération au sérieux et cherchant à la rendre bonne afin de la rendre durable; il a fallu d'un autre côté des ouvriers qui ne fussent pas décidés à tout envisa-

ger de travers, et à découvrir une idée de spéculation dans les avantages qu'on voulait leur faire; des ouvriers ayant plus de jugement que de passion, consentant à essayer avant de condamner et écoutant leurs intérêts plutôt que leurs systèmes; des ouvriers sensés, clairvoyants, oubliant pour un jour leurs préjugés d'état et leurs jalousies de classe. Tels sont les deux éléments qu'il s'agissait de rencontrer, et ils ne se rencontrent pas partout; même séparés, ils sont rares, et réunis ils le sont encore plus. »

On a souvent comparé cette institution à l'association alimentaire de Grenoble. Le rapport me paraît plus apparent que réel. Des deux côtés le but est le même : c'est de fournir à bon marché une nourriture saine et substantielle; mais l'organisation des deux institutions diffère sensiblement dans le détail, et il manque à celle de Mulhouse ce qui, à mes yeux, constitue le caractère saillant et vraiment original de celle de Grenoble, l'usage des jetons, remplaçant la monnaie dans l'intérieur de l'établissement. Le jeton est en cuivre et représente une portion; les différentes portions sont représentées par des jetons de couleur et de forme différentes. Leur valeur varie de cinq à vingt centimes. Cette valeur est purement conventionnelle, et c'est précisément ce qui en fait l'avantage. Du jour où les jetons seraient reçus hors de l'établissement, l'association alimentaire perdrait son principal avantage sur les institutions de même nature. Cela a l'air d'un mystère. Rien n'est plus simple.

Ce qu'il importe surtout de développer ou plutôt de faire naître chez l'ouvrier, c'est le goût de l'épargne, c'est l'habitude de prévoir et de régler ses dépenses. L'ouvrier qui reçoit sa paye commence presque toujours par en dissiper une partie, soit au cabaret, soit en parties de plaisirs, et dès le milieu de la semaine ou de la quinzaine, la famille se trouve sans le sou et obligée de recourir au crédit. Nous avons vu que c'est là la vraie cause qui s'oppose à la prospérité de la boulangerie économique des cités ouvrières. Il semble qu'il y aurait pour l'ouvrier un moyen bien simple d'éviter cet inconvénient, ce serait de prélever avant tout et de mettre de côté la somme nécessaire pour les besoins de la famille dans l'intervalle des deux payes. Oui, sans doute, ce serait simple, si l'ouvrier le voulait, mais il faut qu'il le veuille et qu'il le veuille fortement. Or, cet argent qui dort là dans un tiroir est pour lui une tentation incessante à laquelle il ne résiste pas. Il ne lui suffit pas d'avoir eu une bonne inspiration, d'avoir voulu un moment, il se trouve obligé de vouloir sans trêve et sans relâche, et cette tâche est au-dessus de ses forces. A la première occasion, il est entraîné, et voilà toutes ses bonnes résolutions à vau-l'eau. Il le sait bien pour avoir essayé plusieurs fois et n'avoir pas réussi. Aussi finit-il par y renoncer. Il n'essaie plus même d'économiser, et peu à peu il se laisse envahir par les dettes, au point que bien souvent chaque quinzaine est d'avance dévorée par le crédit de la quinzaine précédente.

Si la femme qui, elle, comprend mieux la nécessité d'économiser, parce que c'est elle qui est chargée d'acheter et de donner, coûte que coûte, à manger à toute la famille, si elle pouvait profiter d'un de ces bons moments du mari pour mettre d'un seul coup dans son garde-manger toute la nourriture de la quinzaine, elle serait sauvée. Elle n'aurait plus besoin de demander crédit au boulanger, au boucher, à l'épicier, à la fruitière, au charbonnier, etc., etc., et le mari s'étant dessaisi de la meilleure partie de sa paye ne pourrait plus guère s'enivrer. Le point difficile, c'est de trouver des aliments qui puissent se préparer en un clin d'œil, pour ne pas laisser au mari le temps de se raviser, et qui se conservent quinze jours sans se gâter. Voilà le problème avec tous ses éléments, et il ne paraît pas aisé de le résoudre. Et cependant il est résolu. Ces aliments, ce seront des jetons. La femme n'a qu'à se présenter au guichet et à acheter tant de jetons de soupe, tant de viande, tant de légumes, tant de vin, etc., et chaque jour on lui fournira les aliments correspondant aux jetons qu'elle rapportera. Voilà au moins une monnaie qu'elle peut garder chez elle sans inquiétude et qui ne tentera pas le mari, parce que ces jetons n'ont pas cours chez le marchand de vin. Par là, l'association alimentaire est une institution de prévoyance. Il n'est pas rare à Grenoble de voir des femmes d'ouvriers acheter jusqu'à vingt-cinq francs de jetons à la fois. C'est autant d'enlevé au cabaret, et la subsistance de la famille se trouve assurée. Qu'on en fasse autant à Mulhouse, et nous

aurons à enregistrer un grand service de plus rendu par les fabricants à leurs ouvriers[1].

Mais une autre institution qui manque à Grenoble et qui commence à se répandre dans l'Alsace, ce sont les bains pour les ouvriers. Dans un rapport qu'il a présenté en 1855 à la Société industrielle de Mulhouse, sur les institutions fondées par les industriels

1. Il ne faut pas oublier non plus que l'association alimentaire constitue une véritable association entre tous ceux qui y prennent leurs aliments. Voici la définition qu'en donne son fondateur lui-même, M. Taulier : L'association alimentaire est une réunion de personnes qui font préparer leurs aliments dans une cuisine commune. Ces aliments sont ensuite emportés à domicile, ou consommés dans des réfectoires attenant à la cuisine même. Le titre de sociétaire s'acquiert au moyen d'une carte, qui selon l'une ou l'autre hypothèse, coûte 25 centimes ou 1 franc par an. Cette idée d'association n'est pas indifférente pour le succès de l'institution. Chaque sociétaire se sent là chez lui, et cela suffit pour qu'il s'y plaise mieux que dans un restaurant quelconque.

Voici année par année le tableau des opérations de l'association :

Années.	Consommations de jetons.	Représentant une somme de : fr. c.
1851	882,874	87,154 09
1852	951,483	90,238 22
1853	1,152,205	110,613 25
1854	1,238,325	122,200 75
1855	1,265,432	125,432 60
1856	1,310,715	130,197 65
1857	1,298,356	132,178 10
1858	1,103,566	112,402 10
1859	1,090,524	112,511 40

Pour plus de détails, voir le livre qu'a publié sous le titre de *Vrai livre du Peuple*, M. Frédéric Taulier, le fondateur de l'association alimentaire. On y trouvera, outre tous les renseignements utiles sur cette association, l'histoire et les statuts des vingt-deux sociétés d'hommes, et des vingt sociétés de femmes qui sont établies à Grenoble.

du Haut-Rhin en faveur de leurs ouvriers, M. le docteur Penot apprécie à leur juste valeur les conséquences de cette innovation : « La propreté du corps, du linge, des vêtements est un moyen hygiénique puissant que l'homme ne peut négliger sans compromettre sa santé et quelquefois sa vie. Des ouvriers qui travaillent au milieu d'une atmosphère imprégnée d'émanations odorantes ou de poussières de diverses natures, ont besoin surtout de bains fréquents et d'ablutions souvent renouvelées. Le séjour trop prolongé de diverses substances sur la peau nuit à l'accomplissement des fonctions de cet organe, à la régularité de la transpiration, et devient quelquefois même dangereux, parce qu'il entraîne l'absorption de certaines d'entre elles. Aussi attribue-t-on aux soins de propreté, devenus plus universels de nos jours, une diminution notable dans le nombre des cas de maladies cutanées, et les regarde-t-on comme ayant contribué dans une notable mesure à l'allongement de la vie moyenne, si heureusement constaté depuis un demi-siècle.

« Considérée au point de vue moral, la propreté a aussi de précieux avantages. Elle est comme un fidèle reflet des habitudes contractées par l'individu ; et l'on se tromperait rarement en jugeant la conduite d'un ouvrier d'après l'état ordinaire de ses vêtements et le soin qu'il prend de sa personne. C'est surtout chez les femmes, généralement plus attentives à leur toilette, que cette observation acquiert toute sa portée. Qui ne reconnaîtrait une mère de famille sans écono-

mie et sans ordre à la répugnante saleté des sordides habits qui la couvrent ainsi que ses enfants? Car il n'est pas de vêtement si usé qui ne puisse avoir sa propreté relative et décente. C'est donc travailler à la fois à l'amélioration physique et morale de la population ouvrière, que de mettre journellement à sa portée des moyens faciles et peu coûteux d'entretenir tout ce qui tient à la personne dans un état de propreté convenable et constant. Quelques fabricants l'ont bien compris. MM. Dollfus, Mieg et Cie, à Mulhouse; MM. Haussmann, Jordan et Hirn, à Colmar; MM. Bourcart, à Guebwiller, ont établi dans leurs usines mêmes des bains et des lavoirs à l'usage de leurs ouvriers, qui utilisent ainsi à peu de frais une partie de l'eau chaude autrefois perdue, provenant des machines de ces établissements. »

Aux établissements de bains énumérés plus haut, il faut ajouter celui que M. Napoléon Kœchlin a fait élever dans sa manufacture de Massevaux. Le bain y est gratuit pour les ouvriers; il coûte 40 centimes aux autres personnes, et le produit de cette rétribution est versé dans la caisse fondée pour les ouvriers malades.

Le premier des établissements de bains, créé à Mulhouse, celui de la rue de Didenheim, a été fondé en 1851; les frais en ont été supportés par tiers par la ville, par le gouvernement et par M. Jean Dollfus. Il contient 8 cabinets à une personne, et deux piscines, chacune d'environ deux mètres carrés, pour

familles. Il y a place en tout pour 14 ou 15 personnes. Le bain coûte 15 centimes. A l'établissement de bains est joint un lavoir où, pour 5 centimes, une femme peut rester deux heures. Des pressoirs et des tambours à l'anglaise servent à égoutter, à sécher et à repasser le linge, sans le tordre. Malgré la modicité de ces prix et l'élévation assez considérable des sommes dépensées en améliorations de toutes sortes, on a pu, depuis l'époque de la création jusqu'en janvier 1864, réaliser un bénéfice net de 4 976 francs [1], qui a servi à construire un autre établissement du même genre, le long du canal de décharge des eaux d'inondation, près de la grande usine Wehrlin Hofer et C[ie], qui a été ouvert en 1864.

Dès la première année, on a compté, dans ce nouvel établissement, 47 649 lavages et 7 674 bains.

En 1865, jusqu'au 15 décembre, on a compté, dans ce même établissement, 41 805 lavages et 8348 bains.

Cet établissement renferme un lavoir pour 60 per-

1. Bains et lavoir de la rue de Didenheim.

Du 2 janvier au 31 décembre 1865.

Recettes		*Dépenses.*	
Lavoir........	2181 95	Bains et lavoirs...	2165 40
Bains.........	1269 60		
Total.....	3451 55		

Recettes............	3451 55
Dépenses...........	2165 40
Bénéfice............	1286 15

Le bénéfice en 1864 avait été de 1040 fr. 15 c. Il a augmenté cette année de 246 fr., malgré l'établissement d'un troisième bain.

sonnes. Le lavage y est gratuit et les bains se payent 5 centimes. On y a joint une grande piscine couverte de 112 mètres carrés, alimentée par les eaux, jusqu'alors perdues, des machines à vapeur. Grâce à cette heureuse idée, les Mulhousiens peuvent, en plein hiver, se donner le luxe et la jouissance, inconnus partout ailleurs, de nager dans un lac d'eau chaude et toujours courante.

La maison Dollfus Mieg et Cie a fait encore élever à Dornach un grand lavoir où sont admises gratuitement toutes les femmes de ses ouvriers, et un certain nombre de fabricants ont fait disposer l'écoulement de leurs eaux chaudes à l'extérieur, de manière à ce qu'elles puissent être utilisées par toute personne qui veut les employer au lavage. Il serait à désirer que des disposions si utiles et si peu coûteuses fussent adoptées dans toutes les villes où se trouvent des machines à vapeur.

C'est aussi au moyen d'eaux chaudes, provenant de fabriques, que sont alimentés les bains et le lavoir de la cité. Celui-ci se compose d'une grande salle couverte, dans laquelle l'eau vient remplir un bassin où elle se renouvelle constamment. Les femmes y peuvent laver debout, abritées contre les éclaboussures, afin que leurs vêtements ne se mouillent pas. Il en coûte 5 centimes pour passer deux heures dans l'établissement; et ce temps est suffisant pour laver et sécher le linge que chaque femme y apporte. Afin de hâter l'opération, on a placé dans la salle une essoreuse à force centrifuge (hydro-extracteur), mise en

mouvement au moyen de deux manivelles. Deux femmes rangent simultanément leur linge dans l'appareil, qu'elles font mouvoir ensemble avec facilité. Au bout d'un instant, ce linge a perdu presque toute l'eau qu'il contenait, sans avoir été usé et tiraillé par la torsion, et il ne reste plus qu'à lui faire subir un rapide séchage. Dans la belle saison, il suffit de l'emporter dans cet état et de l'étendre un instant au soleil. En hiver, on se sert du séchoir de l'établissement, sorte de vaste armoire, à température élevée, où il suffit de maintenir quelques minutes le linge mouillé.

L'établissement de bains de la cité ouvrière, fondé en 1854, en même temps que le lavoir, contient 12 cabinets. Les comptes de 1864 constatent 37 658 lavages et 9906 bains.

De pareils chiffres rendent inutile toute autre démonstration. On ne peut que souhaiter que l'exemple de Mulhouse soit partout imité. Les habitudes de propreté y gagneraient singulièrement, et par suite la santé générale de la classe ouvrière. Mais on ne sait pas encore assez combien il est essentiel de maintenir la peau dans un état qui lui permette d'accomplir régulièrement ses fonctions, et ce sont là de ces détails dont les médecins sont à peu près les seuls chez nous à sentir l'importance. Pour les autres, la propreté n'est guère qu'une espèce de luxe dont l'ouvrier peut se passer, et malheureusement, il y a beaucoup d'ouvriers qui sont de cet avis.

Enfin, la Société industrielle s'est appliquée à

propager parmi la population ouvrière l'emploi de la houille dans les ménages. Elle a fait étudier par une commission les meilleurs appareils qui font usage de ce combustible, et elle a déjà fait vendre à domicile et à prix réduits sept cents appareils de chauffage. C'est pour les ouvriers une notable économie qui équivaut à une augmentation de salaire.

Pour être complet sur ce qui fait l'objet de ce chapitre, je devrais parler ici de la réforme des logements ouvriers à Mulhouse et dans les environs. En effet, la Société qui a opéré cette réforme n'y a rien perdu; son œuvre repose tout entière sur des combinaisons ingénieuses et n'a rien de commun avec l'aumône. Cependant, malgré ces analogies réelles, je réserve ce sujet pour un chapitre spécial à cause de son importance et surtout parce qu'il marque mieux que tout autre la progression des efforts, des essais et des succès de la lutte des fabricants de Mulhouse contre la misère qui les entourait. C'est dans la création des cités ouvrières que nous trouverons une des plus heureuses applications des principes qui renferment la solution de ce grand problème social, et dont l'extension transformera un jour ou l'autre la condition de la population ouvrière.

CHAPITRE V.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE, AVEC LA COOPÉRATION DES OUVRIERS.

La population ouvrière est victime d'un défaut qui paralyse ses meilleures intentions, et d'un vice qui la consume et la démoralise. Le défaut, c'est l'imprévoyance ; le vice, c'est l'ivrognerie. Grâce à l'un, elle ne songe jamais à l'avenir, et grâce à l'autre, elle le ruine d'avance. Vice et défaut s'accordent merveilleusement contre les intérêts les plus évidents de l'ouvrier, et cet accord leur donne une puissance formidable, mais en même temps il fait leur faiblesse, car il les rend vulnérables l'un par l'autre, et il est bien certain que si l'on parvenait à trouver un moyen de déraciner l'un, l'autre disparaîtrait du même coup. On a souvent attaqué l'ivrognerie, ou plutôt on a cherché par quel côté on pourrait l'atteindre sûrement. On ne l'a pas encore trouvé, ou du moins on n'a trouvé moyen de guérir un excès qu'en se jetant

dans l'excès contraire. Cette exaltation cérébrale que produit l'ivresse, unie à l'excitation nerveuse, a tant d'attrait pour le malheureux, qui reste étranger à la vie intellectuelle et qui par conséquent ne peut se procurer cette jouissance de la vie cérébrale par le mouvement des idées, qu'on ne peut le détacher de l'ivrognerie qu'en lui interdisant absolument le vin. C'est ce qu'ont fait en Amérique et en Angleterre les sociétés de tempérance.

Mais ce genre d'institutions n'a pas encore pénétré chez nous, et à vrai dire, je ne crois pas qu'il y obtienne jamais un grand succès. Quant aux autres moyens qu'on a proposés pour combattre l'ivrognerie, ils sont d'autant plus nombreux qu'ils sont moins efficaces. Mesures privées et mesures publiques, remontrances du patron ou punitions correctionnelles, autant de palliatifs à peu près impuissants ou qui ne pourraient avoir d'effet que dans des conditions particulières, difficiles à rencontrer. On cite le succès des manufacturiers de Sédan, qui sont parvenus à chasser le vice de leur ville, ou peut-être à le forcer de se cacher. Mais cela n'était possible qu'à la condition d'une entente très-rare et très-difficile entre tous les fabricants, et il a fallu dans chacun une énergie de volonté et une persistance qui sont encore moins communes et que l'on n'a pas le droit d'exiger de tous les hommes. Et d'ailleurs, au fond, n'y a-t-il pas quelque chose d'un peu bien cruel à chasser un ouvrier de toutes les manufactures de son pays, à le forcer, faute de travail, à s'en aller avec toute sa

famille chercher son pain quelquefois à cent lieues de sa ville natale, parce qu'on l'aura quelquefois rencontré ivre dans la rue? Pour moi, je l'avoue, si ce résultat général de la suppression de l'ivrognerie dans toute une ville me remplit de joie et d'admiration pour les hommes qui y sont parvenus, cependant je ne puis m'empêcher de songer aux souffrances des femmes et des enfants, aux larmes qu'a dû coûter ce résultat, et alors je me demande si je dois encore admirer ou gémir.

Ainsi le plus bel exemple de succès qu'on puisse me citer me laisse des scrupules que je ne puis vaincre. J'en conclus que, à mon point de vue du moins, nous n'avons pas encore découvert de remède sérieux contre l'ivrognerie, et que le plus sûr est encore de l'attaquer dans son alliée, l'imprévoyance. Le jour où le goût de l'épargne aura pénétré dans les habitudes de la population ouvrière, l'ivrognerie aura auprès d'elle, au lieu d'un allié, un dangereux ennemi. Qu'à cela on joigne l'instruction, qui détourne des plaisirs grossiers en rendant possibles les jouissances intellectuelles, en donnant à l'ouvrier le moyen d'occuper ses loisirs par des distractions variées et utiles; qu'on le retienne chez lui, non-seulement par l'attrait des livres, mais aussi par le charme du chez soi, et je crois bien que la solution du problème ne sera plus à chercher. L'ivrognerie, ainsi attaquée, ne pourra guère résister, et il n'y aura plus besoin de bien grands efforts pour la chasser de toutes ses positions; sa défaite définitive ne sera plus qu'une

affaire de temps, et à mesure qu'elle disparaîtra, reparaîtront ces sentiments de famille et ces habitudes du foyer qui sont, pour l'ouvrier comme pour les autres hommes, la première condition du bonheur et la plus solide garantie de la moralité.

C'est le détail de cette lutte acharnée contre l'imprévoyance et l'ivrognerie, et de la reconstitution progressive et pour ainsi dire pièce à pièce de la moralité dans la classe ouvrière, qu'on trouvera dans les chapitres suivants.

§. 1 — Associations de secours mutuels.

Les associations de secours mutuels existent depuis fort longtemps dans certains pays; à Lille par exemple, où elles durent depuis trois cents ans. En Alsace elles sont beaucoup plus récentes, mais elles s'y sont propagées assez rapidement. M. Villermé, en 1835, en trouvait déjà dans la plupart des manufactures qu'il a visitées. Mais il faut avouer que ces caisses de secours étaient et sont encore pour la plupart dans un état peu florissant et que, sans l'intervention des patrons dont un grand nombre payent de leurs propres deniers le médecin et le pharmacien de l'association, et qui parfois même reconstituent le fonds social, quand il est épuisé, les associations ne pourraient secourir qu'un bien petit nombre de malades. C'est une remarque que fait M. Villermé à propos de l'association de secours qu'il trouva établie entre les ouvriers de M. André Kœchlin. Chacun, en

payant à la caisse 15 centimes par semaine, avait droit en cas de maladie à un secours de 1 fr. 50 c. par jour, sans compter les visites du médecin et les médicaments. Il est bien certain que dans de pareilles conditions, le patron devait supporter la plus grande partie des charges.

C'est un mal. Il est bon et juste de soutenir l'ouvrier dans la mesure où cela peut être nécessaire; mais il faut en même temps que sa situation soit pour lui un sujet de réflexion et qu'il s'instruise par une expérience personnelle de certaines privations. Si son éducation pouvait se faire autrement, ce serait une belle œuvre que de lui épargner la plus grande partie des misères auxquelles il est condamné. Mais il ne faut jamais l'oublier, personne ne s'instruit que par son expérience propre, et l'homme, à un certain degré de son évolution intellectuelle, n'agit et ne comprend que sous l'aiguillon de la nécessité et de la souffrance. Le secourir au delà du strict nécessaire, c'est le condamner à l'immobilité morale, c'est le priver du progrès qu'il pouvait faire, et perpétuer son infériorité intellectuelle en perpétuant les causes qui l'y maintiennent, c'est-à-dire en achevant par une sécurité funeste de briser en lui le ressort que l'absence de toute éducation morale a déjà laissé si faible. Cet excès, je le retrouve presque partout, et c'est peut-être en partie pour cela que l'esprit d'initiative est chez nos ouvriers moins avancé que chez les ouvriers d'Angleterre. Là, outre une liberté beaucoup plus grande pour s'assembler et pour agir, ce qui est

déjà par soi-même un puissant stimulant à l'action, l'ouvrier n'est pas entravé, comme chez nous, par des habitudes de tutelle et de patronage plus ou moins éclairé, dont les effets moraux ne sont pas toujours aussi salutaires que paraissent l'être leurs effets matériels. Il est possible après tout que cette habitude de passivité, quoique produite par une tutelle trop prolongée et parfois appliquée à endormir les esprits, ne puisse être réveillée que par les excitations d'un patronage plus intelligent et plus désintéressé. En tout cas il ne faut pas oublier que, si cette intervention est nécessaire, il est dangereux de la prolonger au delà d'une certaine mesure et que, quand on veut habituer les gens à se conduire eux-mêmes, il faut un jour ou l'autre renoncer à les conduire, quitte à les voir trébucher quelque peu en commençant. Cette réserve une fois faite, je n'ai plus que des éloges à donner à l'organisation des associations de secours mutuels de Mulhouse, et au zèle que mettent les fabricants à habituer leurs ouvriers à ces usages.

A Mulhouse, je n'ai trouvé d'association de secours contre la maladie, en dehors des ouvriers de fabrique, que celle des jardiniers, sous l'invocation de saint Fiacre. Cette intervention de l'élément religieux a le tort grave, dans une ville peuplée de protestants et de catholiques, d'écarter de l'association un certain nombre de ses membres naturels. Le premier principe en fait d'association, c'est d'en bannir rigoureusement tout ce qui est étranger au but même de l'association. C'est l'oubli de ce principe

qui, en 1848 et depuis, a fait disparaître tant d'associations qui, sans l'intervention intempestive des questions étrangères, auraient pu réussir.

A Munster, la caisse de secours, formée par les cotisations des ouvriers de la fabrique, est dans une situation si prospère, qu'elle permet de faire des pensions de retraite aux invalides de l'établissement. Il faut ajouter que MM. Hartmann et fils lui accordent une subvention considérable. Mais, malgré ce secours, il me semblerait plus prudent d'établir deux caisses. Un jour ou l'autre, les retraites mangeront les secours, ou bien qu'il survienne une épidémie, et la nécessité des secours contre la maladie supprimera brusquement les retraites. Tant qu'on reste dans cette confusion, il est impossible de connaître ses ressources et de régler convenablement ses dépenses. Les deux services s'embarrassent réciproquement, et à un moment donné, cela pourra produire de graves et injustes misères, en supprimant tout à coup des secours dont la périodicité constitue le caractère et l'utilité propres.

A Guebwiller, MM. Bourcart subventionnent la caisse de secours en lui donnant tous les six mois autant de fois trois francs qu'il y a d'associés. Le reste est payé par les ouvriers, sauf les dépenses exceptionnelles qui sont supportées par la maison.

Dans le grand établissement de Wesserling, l'idée première de la fondation des caisses de secours est venue des ouvriers eux-mêmes. La création de la première caisse de secours date de 1825. Elle fut fondée par les ouvriers de la filature. Les imprimeurs

et les graveurs vinrent ensuite, puis les tisserands et les ouvriers de la blanchisserie. En 1845 une nouvelle caisse, dite générale, admit les ouvriers de tous les autres ateliers qui étaient restés en dehors des premières sociétés.

Enfin, vers 1853, une sixième caisse a été créée pour les étrangers, maçons et charpentiers, employés temporairement dans l'établissement.

Chaque caisse a son règlement particulier, approuvé par les chefs de la maison. Elles sont administrées par des comités, nommés par les sociétaires et présidés par des chefs d'ateliers.

Voici quelle était, au 1er janvier 1854, la situation des six caisses :

	fr.	c.
Nombre des sociétaires (2610)	»	»
Capital placé	76 044	40
Recettes de l'année	28 544	05
Malades secourus (620)	»	»
Somme qui leur a été allouée	22 388	85
Au 1er janvier 1855, le capital était monté à	85 498	10
Au 20 août 1864, il était d'environ . . .	120 000	

Le secours alloué à chaque malade est de 75 c. à 1 f. par jour.

Deux de ces caisses sont assez riches pour pouvoir servir des pensions de retraite aux sociétaires que l'âge ou les infirmités mettent hors d'état de travailler. En 1854 elles servaient à vingt-six ouvriers des pensions de retraite s'élevant à trois mille deux cent quatre-vingt-dix-huit francs cinquante centimes. Mais

on a eu soin de prendre des précautions pour éviter les inconvénients de la confusion entre ces deux genres de services. Les autres associations se trouvent dans une situation moins prospère. MM. Gros, Odier, Roman et Cie y suppléent par des dons annuels considérables. Ainsi, en 1854, ces messieurs ont consacré une somme de huit mille francs à servir des pensions à une centaine d'ouvriers invalides ou de femmes veuves.

A Wesserling, comme dans un grand nombre d'associations du même genre, la caisse de secours acquitte aussi tous les frais de sépulture, à un prix fixé d'avance par un règlement.

La prospérité exceptionnelle des associations de secours de Wesserling s'explique en grande partie par l'isolement même de la manufacture et par la situation particulière des ouvriers qu'elle emploie. La plupart sont propriétaires. Ils possèdent une maison ou un champ. Par là ils se trouvent fixés au sol. On peut donc à leur entrée dans l'établissement leur imposer l'obligation de verser une part déterminée de leur salaire à la caisse de secours sans s'exposer à ce qu'ils aillent chercher du travail ailleurs. Dans les grands centres industriels, comme Mulhouse, cette obligation ne serait efficace qu'à la condition d'une entente préalable entre tous les fabricants. Sans cela l'ouvrier est toujours libre de s'y soustraire en allant chercher du travail dans une manufacture où on ne la lui imposera pas. Malheureusement, même à Mulhouse, il y a encore quelques manufacturiers qui ne

croient pas à la possibilité d'améliorer la situation de leurs ouvriers et qui se refusent à prendre des engagements qu'ils considèrent comme inutiles. Il en résulte que ceux qui ont la conviction contraire se trouvent en partie désarmés contre l'imprévoyance des ouvriers, et demeurent, malgré toute leur bonne volonté, dans l'impuissance de prendre contre elle toutes les mesures qui pourraient être efficaces.

La spécialité de l'industrie de M. Charles Kestner lui a permis d'imposer à ses ouvriers la même obligation. Le premier article du règlement qu'il a fait pour les sociétés mutuelles de secours de ses établissements est ainsi conçu : « Tous les contre-maîtres et ouvriers employés dans l'établissement sont membres de la caisse de secours pour les malades. » Ce règlement, voté par l'assemblée générale des sociétaires, est d'une netteté parfaite, et pour donner une juste idée de l'organisation de cette société, je ne puis mieux faire que de détacher les articles qui me paraissent les plus importants.

Art. 2. — Chaque membre de la Société est tenu, moyennant une cotisation particulière, d'assurer les soins médicaux et les médicaments à sa femme et à ses enfants.

Art. 3. — Les fonds se composent :

1° Des cotisations versées chaque quinzaine par les Sociétaires; elle seront de quarante centimes pour sa personne, de dix centimes pour sa femme et de cinq centimes pour chacun de ses enfants âgé de seize ans et au-dessous. — Toutefois les membres de la So-

ciété qui font en même temps partie d'une autre caisse n'auront pas à verser de cotisation pour leur personne;

2° De la cotisation versée chaque quinzaine par Charles Kestner; elle sera de quarante centimes par chaque ouvrier, de vingt centimes par chaque femme et de dix centimes par chaque enfant de seize ans et au-dessous;

3° Du produit des amendes encourues par suite du règlement de la fabrique;

4° De dons volontaires.

Art. 10. — Le membre de la Société qui est empêché de travailler par suite de la maladie reçoit, mais à dater du troisième jour seulement, une subvention d'un franc vingt-cinq centimes par jour. Si la maladie se prolonge au delà de deux jours, le malade aura droit à récupérer la subvention pour les deux premiers jours. Toutefois elle ne sera pas payée pour le dimanche qui précédera immédiatement sa rentrée à la fabrique. — Elle cesse du jour où le malade, reconnu incurable, reçoit une pension de la maison.

Cette subvention ne sera pas payée aux membres de la Société qui font partie d'une autre caisse, lesquels n'ont droit qu'aux soins médicaux et aux médicaments.

Art. 11. — Lorsqu'un membre de la Société est soigné à l'hôpital aux frais de la Société, il n'a pas droit à la subvention, mais le conseil d'administration peut accorder à sa famille des secours journaliers proportionnés au nombre de personnes dont elle se

compose : à savoir, de cinquante centimes pour une personne, de soixante-quinze centimes pour deux ou trois, d'un franc pour quatre ou cinq, d'un franc vingt-cinq centimes pour six et au delà. — Le conseil d'administration peut également accorder des secours extraordinaires en cas de maladie très-grave ou très-prolongée d'un membre de la Société, ou bien en cas de maladie de sa femme et de ses enfants.

Art. 12. — La Société n'accorde aucune espèce de secours dans le cas :

1° De petite vérole, à moins que le malade ne prouve qu'il a été vacciné;

2° Ni dans les cas nés de la débauche ou des suites de l'ivresse;

3° Ni pour blessures reçues dans une rixe, où le réclamant aurait été l'agresseur;

4° Ni enfin aux malades faisant partie d'une autre caisse de secours.

Art. 13. — En cas de mort d'un de ses membres, la Société alloue à la famille du défunt un secours de soixante francs; chaque Sociétaire a droit à un secours de quarante francs en cas de mort de sa femme, et de vingt francs en cas de mort d'un enfant.

Art. 14. — La Société est administrée par un conseil composé de huit membres; savoir : un président, un secrétaire-trésorier, six visiteurs. Ils sont élus chaque année le dernier dimanche de janvier, par l'assemblée générale des Sociétaires, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages; ils sont toujours rééligibles. — Leurs fonctions sont gratuites.

Art. 15. — Les visiteurs ont pour mission de se transporter chez les malades, de s'assurer s'ils ont reçu les secours auxquels ils ont droit, de veiller à ce qu'aucun membre de la Société ne feigne d'être malade, ou ne prolonge sa maladie par calcul, enfin de tenir la main à l'exécution des règlements et à l'observation des ordonnances du médecin.

Art. 22. — Le capital de la Société ne pourra jamais être partagé ni en totalité, ni en partie, entre les Sociétaires, quelle que soit son importance. Il restera toujours sous une forme quelconque en réserve pour être affecté aux engagements que la Société a pris ou pour être appliqué à un but d'utilité générale.

Art. 23. — Les Sociétaires qui s'absentent de la fabrique temporairement, soit pour cause de chômage, soit en vertu d'une autorisation régulière, restent membres de la Société, à la condition expresse de continuer leurs cotisations.

Art. 24. — Les Sociétaires qui quittent la fabrique ou qui sont congédiés, conformément aux usages et règlements existants, ne pourront, en aucun cas, réclamer la restitution de tout ou partie de leur cotisation, celle-ci restant acquise à la Société.

Art. 25. — Pourront être admises, sur l'avis du conseil d'administration, toutes les personnes qui contribueront par des dons volontaires à la prospérité de la Société. Elles assisteront dans ce cas aux assemblées générales, avec voix délibérative, et se-

ront éligibles, au nombre de trois au plus, pour les fonctions du conseil d'administration.

Ce qu'il faut remarquer dans ce règlement, c'est que, tout en faisant porter au patron la plus lourde charge dans les dépenses, le patronage y est cependant atténué autant que possible. Le maître ne s'est réservé aucun moyen d'influence prépondérante. Une fois qu'il a payé sa cotisation personnelle, qui est à elle seule plus considérable que celle de tous ses ouvriers réunis, il n'est qu'un simple sociétaire comme les autres. Toutes les modifications au règlement, toutes les élections à toutes les fonctions sont laissées à la décision de l'assemblée générale qui se réunit deux fois par an. La partie du règlement qui se rapporte à ces deux points importants ne renferme aucun piége, aucune équivoque, qui puisse, dans certaines circonstances, permettre au patron de prendre la haute main et de confisquer l'action de l'assemblée. Dans les conditions qu'il s'est faites lui-même, il ne se réserve d'autre part d'influence que celle que lui fera la confiance de ses ouvriers. Le respect de leur indépendance, en tant que sociétaires, est poussé aussi loin qu'il peut aller. Or c'est là un point capital qu'on néglige trop souvent, et qu'il est bon de faire remarquer à ceux qui voudraient tenter avec chance de succès des combinaisons de même nature.

§ 2. — Caisses de retraite.

Nous avons vu que, dans un assez grand nombre d'établissements, les patrons ont pris l'habitude de

servir des pensions à leurs ouvriers âgés ou infirmes. Le défaut de cette organisation, c'est de faire du secours accordé par le patron une sorte d'aumône gratuite ou, si l'on veut, de récompense, qui a certainement son bon côté, puisqu'elle est pour l'ouvrier un encouragement à s'en rendre digne par sa bonne conduite et son travail; mais on peut, je crois, lui reprocher de ne pas stimuler assez vivement l'esprit d'initiative de l'ouvrier, et de ne pas travailler assez directement à lui inspirer le goût de l'épargne et l'habitude de la prévoyance. Or il ne faut jamais perdre de vue que c'est là le point capital vers lequel il faut faire converger tous les efforts. Du moment que ce déplorable esprit d'imprévoyance, qui ruine et démoralise la population ouvrière, aura été vaincu, tout le reste deviendra facile. Si l'ouvrier est imprévoyant, c'est qu'il ne se doute pas qu'il puisse rien faire de sérieux pour son avenir. Il n'en désespère pas cependant, et fort heureusement, car ce désespoir serait désastreux pour lui et pour toute la société; mais il s'en remet au hasard; il compte vaguement sur quelque chance heureuse. C'est là le fond de sa pensée, et cela explique pourquoi l'habitude des loteries, qui commence malheureusement à reparaître chez nous, est si dangereuse et si mauvaise pour la population ouvrière. Quant à son salaire, il est toujours disposé à le considérer comme la part du présent; à chaque jour suffit sa peine. Mais pour ces combinaisons, grâce auxquelles un homme peut assurer le repos et la sécurité de sa vieillesse,

en mettant de côté quelques sous par semaine, il ne les comprend guère, et s'il ne refuse pas absolument d'y croire, il ne peut pas se décider à ne pas s'en défier, ou plutôt, dans la plupart des cas, il n'y songe pas, il les ignore. Quand il cessera d'être imprévoyant, c'est qu'il les aura comprises; c'est que l'habitude de les voir fonctionner partout autour de lui aura vaincu en lui cette longue tradition d'indifférence ou de défiance; c'est qu'il aura enfin reconnu qu'il a entre les mains un instrument bien autrement productif qu'il ne le suppose, et qui peut, tout en soutenant le présent, assurer aussi l'avenir. En somme il s'agit donc d'une connaissance, d'une idée à faire pénétrer dans la tête des ouvriers. Il y faut du temps, parce qu'ils n'ont pas le loisir d'étudier et d'examiner; il faut qu'ils l'aient sous les yeux longtemps et sous toutes les formes, et dans toutes ses applications, et avec tous ses résultats bienfaisants, avant qu'ils songent à la regarder; il faut qu'ils la tournent et la retournent, et qu'ils la palpent dans tous les sens, comme les bonnes ménagères aux étalages des marchands d'étoffes, avant de se décider à y réfléchir sérieusement. C'est un mystère en effet pour beaucoup d'entre eux que cette multiplication de l'argent, par le seul effet du temps, et ils ne peuvent venir à bout de le comprendre, ou du moins ce n'est pas assez clair dans leurs esprits pour qu'ils y trouvent un motif d'action. Comment cet argent, en circulant, au lieu de s'user, s'accroît-il? Suivant le dicton populaire, l'argent ne fait pas de petits. Il ne

faut pas trop leur en vouloir de ne pas comprendre cet effet de la circulation sur les capitaux. Il faut bien admettre que toutes les questions qui touchent à l'intérêt de l'argent sont obscures, puisque nos législateurs mêmes semblent à peine les comprendre, et que jusqu'à présent, ils ont essayé d'entraver toutes les réformes qui s'y rapportent tant qu'ils ont pu et même au delà de leur pouvoir. Quelques leçons bien simples d'économie politique auraient sans doute de bons effets sur l'esprit des ouvriers. En attendant, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de multiplier le plus possible parmi eux les institutions de prévoyance, afin de les familiariser avec leurs effets. Quand ils les comprendront bien nettement, il y en aura bien peu parmi eux qui hésiteront encore à en profiter. Mais gardons-nous de vouloir aller trop vite : ce serait chercher un échec. L'histoire de Mulhouse nous en présente un exemple instructif et qu'il est bon de méditer pour en tirer la leçon qu'il contient.

Puisqu'il y a à Mulhouse des fabricants qui semblent consacrer toutes leurs pensées à l'amélioration du sort de leurs ouvriers, sans qu'on puisse comprendre où ils trouvent le temps de faire tout le reste, et de s'enrichir par-dessus le marché, il était impossible qu'ils ne remarquassent pas que ni la caisse d'épargne, ni la caisse de secours contre la maladie ne suffisaient à soulager les misères de l'ouvrier pendant cette autre maladie plus longue, qu'on appelle la vieillesse. La plupart des ouvriers, quand ils n'avaient plus la force de travailler, retombaient à la

charge de leur famille, déjà souvent bien embarrassée de se suffire sans ce surcroît de dépense. Un certain nombre, les plus méritants, recevaient à titre gratuit des pensions de leurs anciens patrons. Mais tout cela n'avait rien de régulier. La plupart des malheureux, devenus incapables de se suffire, étaient livrés au hasard, à la merci des circonstances, et parfois obligés de tendre la main à la charité publique. En tout cas, la seule chose à peu près certaine pour eux, c'était la nécessité de subir un jour l'humiliation de l'aumône, sous une forme ou sous une autre. Il paraissait bien évident que, si l'on offrait aux ouvriers un moyen simple et facile d'échapper aux soucis que devait leur causer la préoccupation de cet avenir, ils s'empresseraient tous de l'accepter.

Onze des principales maisons de Mulhouse le comprirent, et aussitôt, comme toujours, elles se mirent à l'œuvre[1]. Le problème était celui-ci : Amener les

1. Voici les noms de ces maisons, avec le total des versements de chacune d'elles, de 1851 à 1860 :

	fr.	c.
MM. Dollfus, Mieg et Cie	104,278	39
André Kœchlin et Cie	85,036	10
Steinbach-Kœchlin	63,624	»
Ch. Nœgely	37,632	30
Schwarts Huguenin	30,062	90
Kœchlin Dollfus	25,219	25
Schwartz, Trapp et Cie	27,856	63
Frères Kœchlin	21,722	25
Weber frères	9,747	95
A. Bricard	3,451	15
G. Schlumberger et Cie	4,718	05
Total	413 348	97

ouvriers à consentir à une retenue sur leur salaire, assez faible pour ne pas leur être une gêne, assez forte pour pouvoir produire une pension de retraite capable de les nourrir. C'est-à-dire que les termes étaient contradictoires, et que la question pour bien d'autres eût été insoluble; mais elle ne l'était pas pour les onze associés, grâce à l'ingénieuse combinaison qu'ils imaginèrent et que tout le monde n'aurait pas trouvée, pour bien des raisons. Pour ne pas effrayer les ouvriers, ils ne leur demandèrent que de consentir à une retenue de 3 pour 100 sur leurs salaires, laquelle serait versée en leur nom à la caisse des retraites de l'État. Mais comme une retenue aussi faible ne pouvait donner droit qu'à une pension assez maigre, et que cependant il était impossible de demander aux ouvriers un sacrifice plus considérable, ils se l'imposèrent à eux-mêmes, et en 1851, les fabricants associés s'engagèrent par acte notarié à déposer en outre dans une caisse commune et à leurs propres frais, trois centièmes du total des salaires qu'ils distribuent chaque année à tous les ouvriers des deux sexes de leurs établissements. A la retenue de 3 pour 100 consentie par l'ouvrier, l'association ajoutait 2 pour 100, ce qui, pour chaque ouvrier souscripteur, élevait le montant des dépôts à 5 pour 100 de la solde, et devait lui permettre d'arriver à un chiffre de retraite suffisant pour vivre. En supposant que tous les ouvriers eussent souscrit, il restait disponible 1 pour 100 du total des salaires, versé par les fabricants. Il devait servir : 1° à couvrir

les frais de gestion; 2° à distribuer immédiatement des secours aux ouvriers déjà trop vieux pour pouvoir supporter utilement la retenue réglementaire, au moment où la caisse entrait en fonction; 3° à élever dans la suite le taux des pensions qui seraient reconnues insuffisantes.

C'est à cette combinaison que se rattachait l'Asile des vieillards dont nous avons parlé précédemment. Malgré tous les efforts des fabricants, malgré toutes leurs précautions, malgré l'intérêt évident des ouvriers, la caisse de retraite n'a pas mieux réussi que l'Asile. Après dix ans, le nombre des ouvriers qui ont consenti à profiter de cette combinaison est réduit à 16, sur les 7000 qu'emploient les établissements associés. Les recettes, de 1851 à 1860, se sont élevées à 498 836 fr. 90 cent., sur lesquels les versements des patrons, avec les intérêts accumulés, figurent pour 464 819 fr. 57 cent., tandis que les retenues consenties par les ouvriers pendant la même période n'arrivent qu'au total de 34 017 fr. 50 cent. On a dépensé 169 270 fr. 10 cent. pour le service des pensions; 65 597 fr. 41 cent. pour l'entretien de l'Asile; 55 743 fr. 02 cent. pour dépôts effectués à la caisse des retraites au nom des ouvriers, et 31 856 fr. 25 cent. pour frais d'agence. Le solde en caisse au 1er janvier 1860 était de 176 370 fr. 20 c.

Aussi les associés se sont-ils aperçus bien vite que leur but était manqué. Il devenait inutile d'accumuler des fonds désormais sans objet défini. Dès la fin de la seconde année, la réserve s'élevait à 110 011 fr. 07 c.

Ils se décidèrent à réduire à 1 pour 100 de la totalité des salaires leurs versements, mais ils maintinrent la prime de 2 pour 100 pour les ouvriers qui consentiraient à la retenue de 3 pour 100, et ils continuèrent à subvenir aux frais de l'Asile et au service des pensions [1].

Dans ces conditions, ils ont fait un chaleureux appel aux maisons de Mulhouse qui étaient restées en dehors de l'association. Devant l'indifférence des ou-

1. M. de Grimaldi a fondé, pour les usines de Dieuze, une institution du même genre, qui semble avoir mieux réussi. La compagnie, pour encourager les ouvriers à faire des versements à la caisse des retraites, s'engage à verser pour eux : 1° quel que soit leur âge, une somme égale à celle qu'ils versent eux-mêmes; 2° pour les ouvriers de 30 à 45 ans, des sommes calculées d'après l'élévation du salaire et des versements de l'ouvrier; 3° outre ces deux premiers versements, une prime d'âge, pour les ouvriers de 45 ans et au-dessus, ayant 10 ans de service dans l'établissement, annuelle et graduée d'après l'âge de l'ouvrier. Les ouvriers qui préfèrent un capital à une pension sont libres de placer leurs économies à la caisse d'épargne, tout en conservant leurs droits aux avantages que la compagnie fait à ceux qui placent à la caisse de retraite, mais à la condition qu'ils ne retireront pas leurs dépôts pendant toute la durée de leur service à l'usine.

Malgré l'analogie apparente de cette combinaison avec celle de l'encouragement à l'épargne de Mulhouse, il faut cependant remarquer à son avantage une différence qui en explique le succès: c'est qu'il ne s'agit pas ici de retenue sur des salaires. Les sommes que les ouvriers de Dieuze versent dans la caisse de retraite représentent uniquement la part qui leur revient dans les bénéfices annuels de l'établissement. Cette participation des ouvriers aux bénéfices sous forme de prime, que je retrouve dans les établissements de M. Charles Kestner et dans celui de MM. Bourcart à Guebwiller me paraît, par elle-même et indépendamment des facilités qu'elle peut donner pour la fondation de caisses de retraite, une très-heureuse idée que je regrette de n'avoir pas vu appliquer plus souvent.

vriers, ils sont bien obligés de renoncer à la séduisante idée de l'encouragement à l'épargne, qui avait été leur premier mobile; mais ils ne veulent pas pour cela renoncer à secourir l'indigence de leurs vieux serviteurs. Ils veulent, en unissant tous les fabricants dans une même œuvre, fonder une caisse générale de retraite, qui assurerait à la vieillesse de tous les ouvriers des manufactures l'assistance que dans la donnée précédente ils étaient obligés de réserver pour les leurs. D'ailleurs ils conservent le secret espoir que l'exemple pourrait avoir plus d'influence, s'il devenait général, et que cette manifestation plus éclatante des inquiétudes qu'inspirent aux patrons les besoins futurs de leurs ouvriers déciderait peut-être ceux-ci à s'en inquiéter à leur tour et à se préoccuper des moyens de leur donner satisfaction.

C'est cette espérance, tout illusoire qu'elle puisse être, qui fait à mes yeux le vrai caractère et le principal mérite de cette combinaison. Otez-la, et il ne reste plus guère qu'une institution de secours, qui procède certainement d'une inspiration généreuse, mais qui peut, réduite à ces termes, avoir le grand inconvénient d'affaiblir encore dans l'ouvrier le sentiment de l'épargne, déjà si faible, et même de le désintéresser complétement de la préoccupation d'un avenir désormais assuré en grande partie par la libéralité des patrons.

Quoi qu'il en soit, cette expérience est pleine d'enseignements dont il nous reste à profiter. La combinaison des associés était excellente par un côté, par

son point de départ. On peut bien préparer par l'instruction les enfants à une amélioration morale ; mais pour les hommes faits et à qui a manqué cette préparation, on ne les moralisera jamais par des conseils, ni par des prédications. Ou ils s'en défient ou ils ne les comprennent pas ; et en tout cas c'est se faire une singulière illusion que de se figurer que quelques paroles prévaudront contre des habitudes invétérées et impérieuses. La seule méthode efficace, c'est de choisir parmi les passions ou les instincts de l'ouvrier ceux dont l'empire peut le mener le plus directement à la pratique des vertus dont il a besoin, de les stimuler, de lui créer des intérêts qui puissent devenir assez puissants pour contre-balancer ses habitudes vicieuses et les détruire à la longue. En faisant un appel direct à un intérêt personnel aussi légitime que celui d'assurer le repos de sa vieillesse, l'association de l'encouragement à l'épargne était donc sur la voie du succès et son principe était excellent. Cependant elle a échoué. Pourquoi ? Pour deux raisons qu'il était difficile de prévoir avant l'épreuve, mais qui me paraissent en ressortir d'une façon assez claire. D'abord l'intérêt qu'on leur présentait, tout sérieux qu'il est en réalité, n'était pas assez évident, assez saisissant, assez immédiat pour eux. Puisque leur défaut capital est l'imprévoyance, il était assez difficile qu'ils fussent bien vivement touchés d'un intérêt qui repose sur la prévision d'un avenir éloigné. Ils peuvent bien à la rigueur (et encore ne le font-ils guère) se dessaisir d'une partie de leurs salaires pour

s'assurer des secours contre la maladie, parce que c'est là en quelque sorte un mal présent, dont chacun peut avoir eu plus d'une fois à souffrir; mais c'est trop exiger d'eux que de leur demander de s'imposer dans le présent des privations en vue de la vieillesse dont ils se sentent séparés par un nombre plus ou moins considérable d'années et à laquelle ils ne sont pas même sûrs de parvenir. En second lieu, l'organisation même de l'institution projetée lui donnait des apparences trop marquées de patronage, et par là elle heurtait leurs instincts de défiance et d'indépendance. Pour qu'une caisse de retraite réussisse dans ces conditions, il faut que les ouvriers soient forcés de subir la condition d'une retenue sur leurs salaires, ce qui n'est possible que dans des manufactures isolées ou dans le cas d'une entente unanime entre tous les fabricants d'une même contrée. Mais ce qui en assurerait encore mieux le succès, sinon immédiat, au moins dans un avenir prochain, ce serait de stimuler chez les ouvriers l'instinct de l'association, et de les intéresser personnellement, non pas seulement aux bénéfices de l'institution, mais à sa gestion directe. L'ouvrier tient à faire ses affaires lui-même. C'est une prise qu'il donne sur lui à ceux qui voudront en profiter, et pour mon compte je suis convaincu que, si des caisses de retraite doivent réussir parmi les ouvriers, c'est à la condition qu'on leur laisse le soin de les administrer directement. Ils pourront d'abord la compromettre par des imprudences, mais on n'apprend rien sans payer les frais de l'expérience, et ils arriveront bien

vite à se défier de leurs entraînements. Le premier soin des hommes qui veulent sincèrement l'amélioration du sort des ouvriers doit être d'éviter soigneusement tout ce qui peut blesser en eux quelqu'une de ces susceptibilités personnelles qui leur font redouter par-dessus tout la dépendance et l'humiliation. Cette fierté un peu farouche et défiante peut être gênante dans bien des occasions, parce qu'elle n'est pas encore bien éclairée, mais j'avoue que j'en vois le progrès avec joie. Il n'y a ni morale ni développement possibles sans un juste sentiment de dignité personnelle. L'excès même dans ce sens me paraît infiniment préférable à cette molle et lâche humilité à laquelle l'habitude de la misère et le superbe mépris des autres classes ont si longtemps condamné la population ouvrière des villes et des campagnes.

A Wesserling, où, grâce à la situation isolée de l'établissement et aussi aux habitudes sédentaires des ouvriers, presque tous propriétaires, on a pu leur imposer, comme condition d'entrée, l'obligation de faire partie de l'association de secours mutuels, la prospérité de cette institution permet de servir aux ouvriers infirmes ou âgés des pensions de retraite, qui peuvent s'élever à plus d'un franc par jour. Il en est de même à Munster dans l'établissement de MM. Hartmann et fils. Mais il ne faut pas oublier que ni à Wesserling ni à Munster ce service de pensions ne serait possible sans les subventions des patrons.

Dans les trois établissements que possède M. Charles Kestner, à Thann, à Mulhouse et à Bellevue, la caisse

de retraite, complétement indépendante de la caisse de secours, est également alimentée, pour la plus grande part, par les libéralités du fondateur, qui s'en réserve absolument la gestion. Sauf cette restriction, dont je ne vois pas la nécessité et qui me semble avoir des inconvénients au point de vue de l'éducation économique des ouvriers, je ne puis qu'applaudir aux dispositions du règlement qui se rapporte à l'organisation de cette caisse. Il me semble pouvoir être, à peu près pour toutes ses parties, présenté comme un modèle aux fabricants qui auraient l'heureuse idée d'introduire la même institution dans leurs établissements.

En voici les principaux articles :

Art. 1er. — Les contre-maîtres et ouvriers recevront en sus du prix de leur journée une prime annuelle qui sera prélevée sur les bénéfices de l'établissement.

Art. 2. — Cette prime sera proportionnelle à la somme des salaires et s'accroîtra en raison des années de collaboration. Elle commencera à dater du 1er avril qui aura suivi l'entrée du contre-maître ou de l'ouvrier dans l'établissement ; elle sera de 3 pour 100 pour la première série de 5 années ; de 4 pour 100 pour la deuxième, et ainsi de suite en augmentant d'un pour cent par chaque série de 5 années révolues.

Art. 3. — Chaque année, après la clôture de l'inventaire, la prime sera portée au crédit de chacun des intéressés, en prenant pour base la somme totale

des salaires qu'il aura touchés dans l'année qui aura commencé au 1er avril de l'année précédente et qui aura fini au 31 mars.

Art. 4. — Les héritiers d'un contre-maître ou d'un ouvrier auront droit à la prime qui devait lui revenir pour l'année de son décès.

Art. 5. — Les primes ne seront pas dues si l'établissement n'a pas réalisé des bénéfices suffisants.

Art. 6. — Les primes capitalisées au crédit des intéressés porteront intérêt à 5 pour 100 l'an, mais elles ne pourront être retirées qu'après 3 ans, sauf le cas où les intéressés viendraient à décéder ou à quitter l'établissement; sauf également le cas prévu par l'article 7. (Nous aurons occasion de citer cet article 7 au chapitre des caisses de prêt.)

Art. 9. — Les contre-maîtres ou ouvriers auront droit aux pensions viagères suivantes : 1° à 540 fr. par an, lorsque ayant atteint l'âge de 70 ans et 33 ans de collaboration, ils voudront cesser de travailler; — 2° à 360 francs par an lorsqu'ayant atteint l'âge de 70 ans et 30 ans de collaboration, ils voudront cesser de travailler, ou lorsque des blessures ou des maladies incurables reçues ou contractées par suite de leur travail les mettront dans l'impossibilité de travailler; — 3° à 240 francs par an lorsque des infirmités incurables, dûment constatées, mais ne résultant pas de leur travail, les mettront dans l'impossibilité de travailler, pourvu toutefois qu'ils aient atteint dix ans de collaboration.

Art. 10. — Les veuves des contre-maîtres et ou-

vriers, qui à leur décès avaient atteint 10 ans de collaboration, auront droit aux pensions suivantes :

1° A 180 francs, lorsqu'elles auront elles-mêmes atteint l'âge de 70 ans au moment du décès de leur mari;

2° A 120 francs, lorsqu'elles auront atteint l'âge de 60 ans au moment du décès de leur mari;

3° A 60 francs, lorsqu'elles auront atteint l'âge de 45 ans au moment du décès de leur mari.

Art. 11. — Auront droit à un secours unique de 100 francs, les veuves qui, au moment du décès de leur mari, auront moins de 45 ans d'âge, et celles dont le mari avait à son décès moins de 10 ans de collaboration.

Art. 12. — Les veuves des contre-maîtres et ouvriers qui, avant leur décès, étaient admis comme pensionnaires, jouiront, selon leur âge et selon les années de collaboration de leur mari défunt, des pensions fixées dans les articles 10 et 11. Toutefois les années de la pension ne seront pas ajoutées aux années de collaboration.

Art. 13. — Les pensionnaires hommes qui prendraient de l'ouvrage dans un autre établissement, et les veuves qui contracteraient un second mariage ou qui n'auraient pas une conduite irréprochable, perdront leurs droits à la pension.

Art. 15. — Charles Kestner s'engage à verser chaque quinzaine, comme par le passé, les cotisations suivantes : 40 centimes pour chaque ouvrier, 20 centimes pour chaque femme d'ouvrier, 10 centimes pour

chaque enfant d'ouvrier de 16 ans et au-dessous ; à condition que les contre-maîtres et ouvriers verseront également à la caisse une cotisation égale au moins à la moitié de la cotisation de Charles Kestner, et que le capital de la caisse de secours ne pourra jamais être partagé ni en totalité ni en partie entre les sociétaires, quelle que soit son importance. Il restera toujours en réserve pour être affecté aux engagements de la société ou pour être appliqué à un but d'utilité générale [1].

1. C'est la seconde fois que je me vois dans la nécessité de transcrire presque en entier des règlements rédigés par M. Charles Kestner. J'espère qu'il me le pardonnera s'il songe que mon but n'est pas du tout de mettre sa modestie à la gêne, mais de concourir autant que possible à l'amélioration du sort de la classe ouvrière, pour laquelle il a tant fait. Toute autre considération doit disparaître devant celle-là. Si ces règlements que je cite portent la marque d'une expérience et d'une sagesse qui font désirer qu'on les prenne pour modèles, il faut bien avouer que la faute n'en est pas surtout à moi. Du moment que j'entrevois la possibilité d'en propager l'imitation, je me croirais coupable de m'arrêter devant des scrupules personnels, fort honorables sans doute, mais qui ne me paraissent cependant pas de nature à ce qu'on doive leur sacrifier le reste. Il est bon de ne pas courir après les louanges, mais je ne crois pas qu'il faille en avoir peur, quand on les mérite. En tout cas, c'est un danger à l'égard duquel on montre communément plus de courage, et auquel M. Ch. Kestner devrait être particulièrement aguerri. Du reste je dois dire que j'ai trouvé en Alsace un assez grand nombre de fabricants, qui semblent craindre qu'on publie ce qu'ils ont fait pour leurs ouvriers. Cette délicatesse peut être respectable, cependant je la crois exagérée et même malentendue. Mon but en somme n'est pas du tout de faire le panégyrique des patrons qui ont manifesté plus ou moins de dévouement et d'intelligence. Je veux avant tout montrer par des exemples qu'on peut faire à peu près partout ce qui s'est fait dans une partie de la France, et faire comprendre, par

Je n'ai pas besoin d'insister sur ce qu'il y a de moralisant pour l'ouvrier dans cette institution des primes ainsi entendue. Elle stimule l'activité de l'ouvrier, puisque à l'élévation de son salaire correspondra une élévation proportionnelle de la prime à laquelle il aura droit; elle l'intéresse personnellement à la prospérité de l'établissement et l'y attache par la perspective d'un bénéfice croissant avec les années de collaboration.

Mais ce qui est surtout à considérer, c'est que l'obligation qui lui est imposée de laisser le montant de ces primes se capitaliser pendant trois années l'habitue à l'épargne. Du moment qu'il a pu s'en passer pendant trois années, il n'y a pas de raison pour qu'il ne s'en passe pas plus longtemps et qu'il ne laisse pas primes et intérêts s'accumuler indéfiniment. La preuve, c'est qu'en ce moment, la maison a dans sa caisse une somme de 50 000 fr. ainsi capitalisés et appartenant à ses ouvriers. Par là l'ouvrier, qui tout en recevant sous forme de salaire la même somme, n'aurait peut-être jamais été capable d'en rien réserver pour l'avenir, se transforme peu

des faits, aux patrons et aux ouvriers, que la misère n'est pas un mal aussi incurable qu'on le croit généralement, faute d'avoir essayé de la combattre, ou pour l'avoir tenté par des moyens mal combinés. Les fabricants qui, soit par modestie, soit pour n'avoir pas l'air de faire la leçon à leurs confrères, moins heureux ou moins bien inspirés, hésitent à livrer les renseignements qu'on leur demande, me paraissent donc obéir à des scrupules excessifs, en privant du bénéfice de l'exemple ceux qui peut-être n'attendent que cette impulsion pour les suivre dans la même voie.

à peu, et par le seul fait du temps, en petit capitaliste, et en prend les sentiments. Il finit par suivre avec un intérêt sérieux l'accroissement de cette somme qui lui appartient et que, sans la sagesse de son patron, il aurait probablement dissipée. Pour la grossir, il s'accoutume à l'ordre et à l'économie, et par là, il se trouve hors des atteintes de cet esprit d'imprévoyance et de dissipation qui perd tant de malheureux.

En résumé, l'institution des caisses de retraite a beaucoup de peine à conquérir dans l'esprit des ouvriers la place qui lui appartient. C'est à peine si, en se chargeant de presque toute la dépense, les patrons peuvent obtenir de leurs ouvriers qu'ils veuillent bien consentir à distraire, chaque mois, quelques centimes de leurs salaires pour assurer le repos de leur vieillesse. Il y a un mot bien connu dans les ateliers et qui explique en partie cette apathie : L'hôpital n'est pas fait pour les chiens ! Mourir à l'hôpital, voilà l'avenir auquel se résignent gaiement des hommes qui, en d'autres moments, portent jusqu'à l'excès le sentiment de la fierté personnelle et l'horreur de l'aumône. Il est vrai que cette résignation devient moins gaie à mesure qu'ils voient approcher le moment où il leur faudra aller solliciter véritablement ce lit d'hôpital qui leur inspirait si peu de frayeur autrefois. Ils voudraient bien alors s'être préparé un autre refuge, même au prix de quelques privations. Mais quand cette pensée leur vient, il est trop tard pour obvier au danger.

Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait, c'est l'éternel refrain de l'histoire des ouvriers, et un peu des autres hommes. Il semble que le regard de l'esprit soit borné dans le temps comme celui du corps l'est dans l'espace et que nous ne puissions rien prévoir au delà de quelques années, comme nous ne pouvons plus distinguer au delà de quelques mètres.

Une observation importante et qui se dégage de ce que nous avons vu dans ce chapitre, c'est qu'il sera probablement toujours très-difficile d'obtenir de l'ouvrier qu'il consente à des retenues directes sur son salaire. Quel qu'il soit, le salaire à ses yeux représente la dépense de chaque jour; c'est d'après lui que se moulent les habitudes, et c'est dans ce sens que l'on peut dire très-justement que le salaire de l'ouvrier ne représente presque jamais que le nécessaire. La raison en est simple, puisque c'est le taux du salaire qu'il reçoit qui règle à peu près invariablement la somme de bien-être dont ensuite il ne peut ou ne veut plus se passer. Aussi faut-il des intérêts bien puissants, c'est-à-dire bien présents, pour le décider à en retrancher quelque chose.

Pour parer à cette difficulté, il y a un moyen presque toujours applicable ou que du moins il ne faut jamais négliger d'appliquer quand la chose est possible, c'est celui qu'ont employé MM. Kestner et Bourcard. En donnant à toute augmentation postérieure de salaire la forme de primes capitalisables, on rendra à la population ouvrière un service dont les conséquences peuvent s'étendre très-loin. Sup-

posez que, tout d'un coup, il devienne possible à un fabricant d'élever de 25 pour 100 les salaires de chacun de ses ouvriers. Croyez-vous qu'il leur aura rendu en réalité un plus grand service que s'il s'était contenté de leur attribuer une prime pouvant varier de 3 à 10 pour 100 du salaire, suivant le nombre des années de collaboration, et faisant partie d'une combinaison qui engage naturellement l'ouvrier à le laisser capitaliser entre les mains du patron? Quant à moi, je ne le crois pas. Pour quelques ouvriers qui feront bon usage de l'accroissement soudain des salaires, la plupart n'y verront qu'une raison de moins calculer et de s'enchaîner à un plus grand nombre de nécessités de dépense et de luxe qui leur en feront perdre tous les bénéfices, tandis que dans le second cas, les primes, n'entrant pas dans les dépenses journalières du ménage, n'en changeront pas les habitudes, et par l'effet naturel de la capitalisation, l'accoutumeront à regarder vers l'avenir.

§ 3. — Caisse d'épargne et de prêt.

Je réunis sous le même titre ces deux institutions, cependant fort distinctes, parce que, dans la plupart des manufactures où elles existent, elles sont réunies.

Un certain nombre de fabricants de Mulhouse et des environs avaient fondé des caisses d'épargne bien longtemps avant que le Gouvernement eût songé à en établir dans le Haut-Rhin. L'ouvrier, recevant son

salaire à des époques très-rapprochées, n'en pouvait évidemment mettre en réserve qu'une faible partie. C'était une raison de plus pour le soustraire à la tentation de la dépense, comme il arrivait presque toujours quand il l'avait dans la main, et de lui donner le moyen de la faire fructifier, sans la hasarder dans des opérations de loterie. Mais, d'un autre côté, il n'était pas facile de trouver une personne qui voulût recevoir gratuitement et faire fructifier au profit de nombreux dépositaires des sommes dont la faible importance et le fractionnement infini devaient nécessiter une administration assez compliquée. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que le caractère essentiel d'une caisse d'épargne est d'être toujours prête à rendre les dépôts confiés, et dans certaines circonstances, cette obligation pouvait devenir désastreuse pour un établissement condamné à la nécessité contradictoire d'engager les capitaux confiés pour les rendre productifs, et de les conserver libres, afin de pouvoir les restituer à la première demande.

Malgré ces difficultés, MM. Gaspard Dollfus et Nicolas Kœchlin voulurent bien se charger de la gestion d'une caisse centrale à l'usage de toute la population de Mulhouse. Elle commença ses opérations le 30 juin 1827. Dès les premiers jours, elle reçut des dépôts considérables, et la confiance qu'inspiraient les gérants lui permit de traverser sans crise bien des jours difficiles. Elle cessa naturellement de fonctionner lorsque l'institution, à Mulhouse, d'une

caisse d'épargne de l'État, eut cessé de rendre nécessaire le dévouement des fondateurs.

L'établissement de Wesserling a sa caisse particulière d'épargne depuis 1821. Trop isolé pour qu'il fût possible à ses ouvriers de porter leurs réserves dans aucune des succursales de l'État, il a été obligé de continuer à la gérer. Les dépôts rapportent 5 pour 100 par an et sont volontaires, sauf deux exceptions : 1° les jeunes gens en apprentissage dans les ateliers de construction, de gravure ou d'imprimerie, sont tenus de déposer à la caisse d'épargne une partie déterminée de leur salaire, et de laisser accumuler leurs dépôts jusqu'à la fin de l'apprentissage ; le produit est mis en totalité à la disposition des parents ; 2° les jeunes filles attachées à la filature et dont le salaire atteint la somme de 5 fr. par semaine, doivent laisser à la caisse d'épargne un douzième de leur paye. Ces dépôts successifs et leurs intérêts accumulés forment un capital qui ne leur est délivré qu'au moment où elles quittent la fabrique, c'est-à-dire le plus souvent à l'époque de leur mariage.

La caisse de Wesserling, au 31 décembre 1853, contenait, au compte de 1,098 ouvriers, la somme de 246,389 fr. 90 c., c'est-à-dire environ 226 fr. par ouvrier.

Au 31 décembre 1863, le solde dû à 3,628 déposants s'élevait à 898,686 fr. 70 c., ce qui fait près de 247 fr. par tête.

La prospérité d'un certain nombre de caisses d'é-

pargne ou de secours a inspiré à quelques fabricants la pensée d'en profiter pour détourner leurs ouvriers de l'habitude, trop commune en Alsace, des emprunts usuraires[1]. La caisse d'épargne et la caisse de secours de Wesserling, et la caisse de secours de Munster, prêtent à 5 pour 100 aux souscripteurs de ces caisses des sommes dont l'emploi doit être déclaré d'avance et est soigneusement contrôlé. A Giromagny, MM. Boigeol-Japy avancent, et souvent sans intérêt, à l'ouvrier qui a déjà quelques économies, le supplément dont il a besoin pour acheter une maison ou pour en bâtir une. Ils viennent même en aide à celui qui n'a rien en réserve, mais qui offre en garantie la moralité de sa conduite. On lui fournit gratuitement les matériaux les plus essentiels ; on paye même les prin-

1. Tout le monde connaît la facilité avec laquelle s'endette le paysan, surtout en Alsace. Il y est souvent conduit par le désir de faire des acquisitions ou pour satisfaire à des engagements antérieurs, plus ou moins imprudents. Il trouve toujours des usuriers prêts à venir à son secours, moyennaat une hypothèque. Et comme la plupart du temps le débiteur est hors d'état de payer quand arrive l'échéance, l'immeuble est vendu en justice, ou le plus souvent est abandonné au prêteur pour une somme bien inférieure à sa valeur. Les directeurs de Wesserling ont voulu soustraire leurs ouvriers aux bienfaits des usuriers, en leur facilitant des emprunts dans des conditions telles qu'ils pussent y satisfaire par les ressources de l'économie. Un comité examine les demandes d'emprunt, les rejette ou les admet, et fixe les conditions de remboursement. Ce remboursement se fait par fraction, chaque jour de paye, et il est calculé de manière à ne pas imposer à l'emprunteur un trop lourd sacrifice. L'emprunteur doit présenter une caution. En 1853, la caisse d'épargne a prêté 30 976 fr. à 177 ouvriers, soit en moyenne environ 175 fr. par tête, et les caisses de secours ont prêté à leurs sociétaires la presque totalité de leur capital, environ 70 000 fr.

cipales façons, et chaque année voit s'élever aux environs de la fabrique une ou deux petites maisons, d'abord bien étroites, et qui ne reviennent dans le pays qu'à quelques centaines de francs. Quand l'ouvrier prospère, il agrandit peu à peu sa maison, en y ajoutant de nouvelles constructions, jusqu'à ce qu'il se trouve suffisamment au large.

M. Charles Kestner prête à ses ouvriers et sans intérêt, dans les conditions déterminées par l'article 7 du réglement concernant les primes, pensions, etc. : « Si les contre-maîtres ou ouvriers veulent employer leurs épargnes à acquérir des propriétés immobilières ou à construire une maison, ils pourront être autorisés à disposer du capital produit par leurs primes. Il pourra, dans ce cas, leur être fait des prêts sans intérêt aux conditions suivantes :

1° Que le contre-maître ou l'ouvrier qui réclamera l'avance soit recommandable par sa moralité et son travail ; 2° que Charles Kestner ait reconnu préalablement l'avantage et l'utilité de l'acquisition ou de la construction projetées ; 3° que les acquéreurs aient eux-mêmes réunis une somme au moins égale à l'avance demandée ; 4° que l'avance ne dépasse jamais une somme de 1,000 fr. ; 5° qu'elle soit garantie par une inscription hypothécaire et remboursable par cinquièmes en cinq années consécutives.

Art. 8. — Les contre-maîtres ou ouvriers n'auront droit aux prêts relatés dans l'article précédent et aux avances ordinaires quelconques qu'après deux ans de collaboration. »

MM. Bourcart ont établi également une caisse de prêt dans leur établissement de Guebwiller.

On trouvera plus loin quelques détails sur les prêts faits par la caisse de la boulangerie, qui a été fondée à Guebwiller par les ouvriers de la maison Schlumberger.

CHAPITRE VI.

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES.

Ce genre d'association, si répandu en Angleterre et en Allemagne, où il a produit de véritables merveilles, est à peine connu parmi les ouvriers de nos manufactures. Nous en avons vu cependant une sorte d'ébauche dans l'usage à peu près établi parmi les fabricants du Haut-Rhin d'alléger à leurs ouvriers les souffrances des temps de disette en achetant en gros les denrées les plus nécessaires, et en les leur abandonnant au prix coûtant. Dans quelques fabriques, on a même essayé de rendre permanents pour les ouvriers les bénéfices de cette combinaison. M. Villermé nous apprend que depuis longtemps M. André Kœchlin avait pris, avec un certain nombre de marchands, des arrangements en vertu desquels ceux-ci s'engageaient à fournir à ses ouvriers tous les objets de grande consommation, tels que bois, chandelle, savon, viande de boucherie, toiles, et à meilleur

compte qu'on ne peut les avoir en détail. Le prix en était ensuite retenu sur la paye de la quinzaine, ce qui avait l'inconvénient de mettre toujours l'ouvrier d'une quinzaine en retard, et de l'habituer à vivre sur des dettes.

Dans l'établissement de Wesserling, nous retrouvons la même institution, mais plus perfectionnée. C'est déjà une véritable association, et, bien qu'elle ne prenne pas tous les développements désirables, elle rend déjà de grands services.

Au moyen d'une cotisation, les ouvriers achètent en commun du blé, et une boulangerie qu'ils ont élevée leur fournit de très-bon pain à meilleur marché que dans le commerce. « Voilà, dit M. Fix[1], un genre d'association qu'il est facile de propager et d'étendre à d'autres consommations. De pareils arrangements ont l'avantage de présenter une économie et de soumettre l'ouvrier à une règle et à des habitudes d'ordre qui exercent une salutaire influence sur toutes ses actions. Ils aiguisent ensuite son esprit et le portent à rechercher de nouveaux moyens pour améliorer sa condition et pour ne pas payer les profits souvent exorbitants des fournisseurs détaillants. Ces associations, qui, nous le répétons, peuvent s'appliquer à la fabrication d'autres objets, établissent ensuite entre les ouvriers une confraternité fort utile aux mœurs.

« Une gestion de cette nature les familiarise égale-

1. Observations sur l'état des classes ouvrières, p. 373.

ment avec le régime administratif et leur procure des connaissances pratiques qu'ils appliquent ensuite à d'autres transactions. L'association donnera enfin plus de fixité à l'existence de l'ouvrier; il changera moins souvent de condition et de lieu, et, dans l'industrie parcellaire, il lui sera alors plus facile de passer de l'état d'ouvrier à celui d'entrepreneur, parce qu'il se sera fait connaître, et que les personnes qui l'entourent auront pu apprécier sa capacité et sa moralité. »

Ce genre d'association, qu'on ne saurait trop encourager, parce qu'il ne peut produire que des avantages sans inconvénients, se retrouve sous diverses formes sur un certain nombre de points de la France, par exemple, à Marq-en-Barœul, chez MM. Scrive; à Lille, sous le nom de Société de l'humanité, fondée en 1845, et comprenant plus de 1,500 membres; à Grenoble, sous la forme de la Société alimentaire; à Dieuze, dans le Jura, où la boulangerie, fondée en 1847, par M. de Grimaldi, pour venir en aide à ses ouvriers et atténuer les tristes effets de la disette de 1847, a été ensuite, sur la proposition du fondateur, reprise et administrée par les ouvriers eux-mêmes. Mais de toutes les institutions de ce genre, la plus ancienne, en Alsace, et peut-être dans le monde, est celle qui existe à Guebwiller sous le nom de Caisse du pain. En 1832, MM. Schlumberger et Bourcart père firent comprendre à leurs ouvriers qu'il serait beaucoup plus économique pour eux d'acheter leur blé en gros et de fabriquer eux-mêmes leur pain, plutôt

que de l'acheter au détail. Les ouvriers eurent le bon esprit de suivre ce conseil. Ils s'associèrent, et leurs patrons leur donnèrent un local approprié à l'usage qu'ils en voulaient faire.

Mais bientôt l'empressement de tous les ouvriers rendit la caisse si prospère, qu'elle put sans imprudence ne plus se borner aux opérations de boulangerie pour lesquelles elle avait été créée. Elle étendit peu à peu ses affaires. Elle commença par entreprendre la fourniture du bois et d'un certain nombre de denrées de première nécessité. Enfin elle devint une banque de prêt gratuit. Ce qui fait l'intérêt de cette institution, c'est que si l'idée en a été inspirée par les patrons, si son organisation a été aidée et favorisée par eux, il n'en est pas moins vrai qu'elle est formée, alimentée, dirigée par des ouvriers, et que c'est là vraiment une association de coopération, telle que nous devrions souhaiter d'en avoir un grand nombre. Elle n'est obligatoire pour personne, et elle n'admet que des membres d'une moralité notoire. L'administration est remise à un comité élu par les sociétaires. Le fonds social se constitue par des cotisations volontaires, mais dont le chiffre est calculé pour chaque catégorie d'ouvriers d'après le salaire qu'ils gagnent. Cette dernière disposition fait honneur aux sentiments de confraternité des ouvriers les mieux payés, mais au point de vue de l'institution, je ne saurais l'approuver. Le premier principe de toute association, c'est l'égalité absolue des sociétaires en tant que sociétaires, c'est-à-dire que l'association doit par

elle-même conférer à tous ses membres les mêmes droits, les mêmes charges et les mêmes avantages. Les différences qui peuvent exister entre les sociétaires ne doivent pas provenir du fait même de l'association. Si l'on tenait à pousser la logique jusqu'à l'absurde, la seule raison qui, dans une association de la nature de celle qui nous occupe, pourrait expliquer un dégrèvement en faveur de quelques membres, ce serait la démonstration faite qu'ils mangent moins que les autres, et que, par conséquent, retirant de l'association un profit moindre, il est juste qu'ils aient une compensation d'un autre côté. Mais établir des différences uniquement fondées sur la considération du taux du salaire, c'est constituer un privilége à la misère, c'est introduire l'aumône dans une institution qui a précisément pour but de remplacer et de supprimer cette forme vieillie et mauvaise de la charité, c'est y fixer un germe de désorganisation, et préparer, pour un temps plus ou moins éloigné, des discussions et des luttes intérieures qui peuvent tout emporter.

Quoi qu'il en doive arriver dans l'avenir, cette association a continué à prospérer jusqu'aujourd'hui. Voici quelques chiffres qui permettront d'en juger :

Un rapport fait en 1839 à la société industrielle de Mulhouse estimait que, depuis 1832, la caisse du pain de Guebwiller, tout en livrant aux sociétaires 452 181 miches de 5 livres, à 12 centimes et demi au-dessous du cours, avait réalisé un fonds de caisse d'environ 13 000 francs, ce qui, joint au

bénéfice recueilli jour par jour, par les ouvriers sur la quantité de pain qu'ils avaient consommée, constituait une économie réelle de 69 522 fr. 62 cent. réalisée en moins de 7 années.

Les fournitures faites par la société se montaient par année à 17 ou 20 000 francs de bois, 54 000 francs de farine, 10 000 francs de pommes de terre, saindoux, étoffes, sabots, etc.

Les prêts en argent, faits aux membres de la société, s'élevaient annuellement à environ 16000 francs, et, ce qui est à remarquer, c'est qu'une somme totale de 3 000 francs avait suffi à cette circulation, parce que les prêts sont généralement à courte échéance et que les emprunteurs sont fidèles à leurs engagements.

En 1849, l'association s'étendait à 340 familles, se composant chacune en moyenne de 4 à 5 personnes.

La caisse de prêt établie par MM. Bourcart se charge également d'acheter pour ses sociétaires les objets de consommation les plus essentiels et de l'usage le plus général, tels que bois, vêtements, etc., et les livre au prix de revient.

Les associations de même nature, telles que boucheries, boulangeries, épiceries sociétaires, ont été un moment assez nombreuses en France. En 1851, elles s'élevaient à près de deux cents. Mais elles ont presque toutes disparu par suite du coup d'État.

M. J. J. Bourcart a essayé dans ces derniers temps de donner à cette forme d'association une impulsion nouvelle. Il a voulu engager définitivement les ou-

vriers de l'Alsace dans la voie qui a conduit l'association anglaise de Rochdale à une prospérité presque fabuleuse. M. Bourcart, qui connaît l'Angleterre, sait qu'elle est aujourd'hui couverte d'associations de consommation, que l'exemple de Rochdale a fait naître dans tous les centres industriels, et dont les bénéfices se comptent par millions. Pourquoi la France n'en ferait-elle pas autant?

Il y a à cela deux difficultés : l'une, c'est que chez nous l'ouvrier de fabrique est en général moins développé qu'en Angleterre, et par conséquent moins préparé à comprendre les avantages des combinaisons qu'on lui présente et à les vouloir avec toute l'énergie nécessaire; l'autre, c'est que son salaire est moins élevé, d'où une difficulté plus grande d'épargner, de payer comptant. Pour faire face à ces difficultés, M. Bourcart a imaginé une combinaison peut-être un peu compliquée, mais qui part d'une idée juste et applicable.

Voici dans quelle situation il trouvait les choses. D'après les conseils d'un homme intelligent, M. Vilhelm, un certain nombre d'ouvriers s'étaient associés par groupes de douze, ayant chacun leur caisse, alimentée par les cotisations de ses membres. Le nombre de ces groupes s'éleva à quatorze. Mais diverses raisons s'opposaient au développement de cette institution. La principale était que ces groupes n'avaient entre eux aucune solidarité. Il en résultait que les uns manquaient d'argent, tandis que d'autres en avaient au delà de leurs besoins. Il fallait donc trouver

le moyen d'étendre les services au delà du groupe et de faire fructifier l'argent versé. C'est ce qu'a tenté de faire M. Bourcart par une combinaison de l'association du crédit avec l'association de consommation.

Il comprit d'abord que chacune de ces deux formes d'association ne pouvait guère prospérer en restant isolée, dans les conditions données de sa clientèle. Les institutions de crédit, excellentes par elles-mêmes au milieu d'une population d'entrepreneurs travaillant à leur compte et de producteurs associés, ne peuvent rendre que des services accidentels, et même quelquefois dangereux, à des ouvriers salariés travaillant dans les manufactures. Elles ne sauraient donc trouver dans un pareil milieu une clientèle assez nombreuse pour que le seul mouvement de leurs affaires suffise à les faire prospérer.

D'un autre côté, des magasins coopératifs de vente et de consommation, ne pouvant faire d'opérations qu'au comptant, étaient exposés à ne pas trouver de débouchés suffisants dans une population presque fatalement condamnée par la médiocrité de ses salaires et par ses habitudes à vivre de crédit. Mais par leur réunion, ces deux institutions peuvent se prêter un mutuel appui.

Une banque centralise les opérations des petites sociétés de crédit mutuel, qui y déposent leurs fonds en compte courant, et qui, grâce à la solidarité de leurs membres, obtiennent la faculté de lui emprunter le double de leur avoir particulier. En même temps, elle

consacre une partie de ses capitaux à la fondation et à l'entretien de magasins de comestibles et de vêtements. L'ouvrier, qui n'a pas d'argent comptant, et qui cependant veut acheter au magasin, présente son reçu de la banque. Le gérant du magasin marque le reçu avec son timbre à date sur la souche et sur le coupon, et garde ce dernier pour se faire payer à la banque.

De cette manière l'ouvrier n'est plus forcé de se ruiner en achetant à crédit chez les détaillants, et, à la fin de l'année, il peut avoir une épargne assez forte, provenant de trois sources : d'abord, il aura ce qui lui revient de ses dépôts à la caisse du groupe dont il fait partie; puis il aura l'intérêt des dépôts faits à la banque, et enfin il jouira des remises qui lui seront attribuées à la fin de chaque année dans les établissements de vente de la société, au prorata du montant de ses achats, sans parler de l'économie considérable qu'il y aura pour lui à acheter toujours au comptant, et à recevoir les denrées des meilleures qualités et toujours loyalement pesées.

Le capital social est divisé en parts d'intérêts de 20 francs. Chaque sociétaire aura autant de parts d'intérêt qu'il versera de fois 20 francs; mais il ne peut avoir plus d'une voix dans les délibérations. Les sommes versées au capital social donnent droit au dividende; les sommes déposées en compte courant donnent droit à un intérêt.

La banque reçoit des sociétaires en compte courant des sommes sans minimum, et des étrangers, des

dépôts de 20 francs au moins; elle paye un intérêt de 3 à 4 pour 100.

Chaque membre d'un groupe a toujours le droit d'emprunter jusqu'à concurrence du sixième des fonds du groupe; s'il veut emprunter au delà, il lui faut la garantie d'un coassocié; mais il ne peut obtenir par ce moyen plus du double de ce qu'on lui aurait donné sans caution.

Les magasins sont ouverts à tout le monde, sociétaires ou non.

Je ne donne ici que les traits les plus généraux de ce projet, et à titre de renseignements, car il est encore à l'étude. Mais je crois que cela suffit pour qu'on en puisse apprécier les avantages, et pour montrer comment, dans les centres manufacturiers de la France, on pourrait appliquer les institutions allemandes et anglaises aux besoins spéciaux des populations.

Du reste, les ouvriers des mines d'Anzin viennent de résoudre le problème d'une façon complétement satisfaisante. Bien que cela nous transporte assez loin de Mulhouse, je crois qu'il n'est pas sans intérêt de nous arrêter quelques instants sur cet exemple, dont le succès hâtera sans doute ailleurs la fondation d'institutions semblables. Voici les détails que je trouve dans une lettre adressée par M. Casimir Périer, le 27 octobre 1865, au journal *le Temps*. Je cite le texte lui-même, dans l'espérance que le nom de l'auteur et sa compétence bien connue en ces matières donneront à ces faits une autorité

que ne sauraient avoir des renseignements anonymes :

« Anzin (Nord), 27 octobre 1865.

« Cher Monsieur Nefftzer,

« Je suis certain que vous recevrez avec intérêt les informations que je vous envoie sur la société coopérative de consommation fondée à Saint-Vaast-la-Haut, et j'espère que vous voudrez aider à les répandre comme un enseignement utile.

« La société a été créée au mois de février dernier à Saint-Vaast-la-Haut, dans la banlieue de Valenciennes, parmi les ouvriers attachés à la compagnie des mines d'Anzin. Les difficultés ont été écartées, les hésitations surmontées, grâce à M. Courtin, secrétaire général de la compagnie, secondé par les efforts persévérants de quelques employés et d'ouvriers intelligents.

« Les débuts ont été prudents et modestes, car il ne fallait pas échouer et il fallait se mettre à la portée de tous. Cinquante membres ont formé le noyau d'une société en commandite par actions, sous la gérence de M. Daniel Denis, maître porion du fond. Les actions sont de 25 francs, et les versements se font graduellement. Un associé ne peut posséder plus de cinq actions; le gérant est nommé pour trois ans par l'assemblée générale. Il administre sous la surveillance d'une commission nommée aussi pour trois ans, et renouvelable par tiers tous les ans.

« Le gérant et les membres de la commission sont

rééligibles. Nul n'est admis dans la société, s'il ne prouve qu'il ne doit rien à ses fournisseurs habituels. La société, devenue prospère, va probablement se décider à faire à des postulants endettés, mais honorablement connus, les avances nécessaires à leur libération. Toutes les ventes se font rigoureusement au comptant. Elles comprennent les principales denrées alimentaires, à l'exception, jusqu'à ce jour, de la viande et des boissons; on y a joint les chaussures et les étoffes à l'usage le plus général des associés. Le comptoir ne vend qu'aux associés, afin d'éviter les difficultés qui pourraient naître de l'état actuel de la législation.

« En septembre dernier, les comptes du premier semestre ont été arrêtés, et les résultats ont été déclarés en assemblée générale. Les ventes se sont élevées à 17000 francs. Déduction faite des frais généraux, des intérêts à 5 pour 100 dus aux capitaux versés, et de quelques menues dépenses, le bénéfice net a été de 2065 francs, soit de 11,73 pour 100 du produit des ventes. La répartition des bénéfices a été faite comme suit, conformément aux statuts :

70 parts aux consommateurs.	1144,50
20 parts au fonds de réserve.	413 »
10 parts pour frais d'administration. .	207,60
Total.	2065,10

Chaque acheteur a reçu 7 fr. 50 cent. pour 100 du montant des achats. Il est telle famille de mineurs dont la part s'est élevée à 60 francs.

« Il serait difficile de peindre la joie et l'étonne-

ment de quelques-uns des membres qui, entrés dans l'association sans en bien comprendre les avantages ou sans en attendre de pareils résultats, voyaient toutes leurs espérances dépassées. Non-seulement les associés avaient obtenu, à prix modéré et à bon poids, pour eux et pour leurs familles, des denrées de bonne qualité; mais ils se trouvaient avoir placé à 15 pour 100 les sommes dépensées pour leurs besoins.

« Le goût de l'épargne naît vite là où règnent l'ordre et l'économie. L'ordre est la conséquence forcée de l'obligation d'acheter au comptant. Pour les associés les dettes ont disparu, et la caisse d'épargne reçoit les économies de ménages, qui, il y a quelques mois, pour employer une expression vulgaire, ne savaient pas joindre les deux bouts.

« Tout cela sans doute est fort satisfaisant; mais voici qui est vraiment merveilleux, et qui promet un développement prochain et considérable aux sociétés de consommation parmi les nombreuses populations du voisinage. Dans la quinzaine qui a suivi l'assemblée générale tenue à Saint-Vaast-la-Haut, il y a eu plus de 150 demandes d'admission. Les demandes nouvelles affluent chaque jour. En six mois les ventes n'avaient atteint qu'un total de 17 000 francs; le mois qui a suivi l'assemblée a produit :

Pour la deuxième quinzaine de septembre. .	3971,70
Pour la première quinzaine d'octobre. . . .	5572,05
Total d'un mois.	9533,75

« Ainsi, en un mois, on est passé d'un mouvement

annuel d'affaires de 34 000 francs à un mouvement de près de 100 000 francs ; et on ne s'arrêtera pas là : le nombre des sociétaires est de 265; il va dépasser 300. On crée des succursales dans les villages voisins; d'autres sociétés vont s'organiser. La démonstration est faite, le mouvement est imprimé. Tout porte à espérer qu'il s'étendra loin. »

Avant dix ans, il y aura des sociétés de consommation dans toutes les villes de France, et il est bien certain que Mulhouse ne sera pas la dernière à suivre le mouvement.

Aux portes mêmes de Mulhouse, une nouvelle association du même genre vient de se fonder. Les contre-maîtres et ouvriers, employés dans la fabrique de produits chimiques de M. Ch. Kestner, à Thann ont fondé une société de consommation qui fonctionne depuis le 25 juin 1865.

Cent vingt ouvriers participent à cette société, qui a pour but d'acheter les substances alimentaires les plus nécessaires et de les vendre à ses membres. Le magasin, bien approvisionné, est ouvert tous les jours de sept heures du matin à sept heures du soir. C'est là que les membres participants achètent les denrées dont ils ont besoin. Grâce à des marchés passés avec des maisons de gros, le magasin achète et peut revendre à meilleur compte que les maisons de détail; il en résulte que la différence des prix de la ville et de ceux de la société est d'environ 10 pour 100, dont profitent les membres participants[1].

1. Il vaudrait beaucoup mieux vendre au cours et partager les

Quelques articles, extraits des statuts, feront comprendre l'économie de cette société. Voici d'abord comment elle se recrute :

« Art. 2. Sont membres de la société tous les contremaîtres et ouvriers de la fabrique de produits chimiques, qui s'engagent à payer la cotisation mensuelle et à faire dans l'année des achats pour une somme de 20 francs au moins.

« Art. 6. Le fonds social se compose :

« 1° Du montant des cotisations des sociétaires, fixé à 12 francs pour chacun et payable par douzième, de mois en mois, mais seulement pour la première année ;

« 2° De la somme constituant le fonds de réserve.

« Art. 16. Les bénéfices nets réalisés à la fin de chaque exercice, et dont l'importance est déterminée par le conseil d'administration, après l'examen de la comptabilité sont employés comme suit :

« 1° A la distribution de dividendes aux sociétaires ;

« 2° A la création d'un fonds de réserve destiné à couvrir les pertes possibles.

« La somme à prélever annuellement pour le fonds de réserve sera déterminée par le conseil d'administration et ne pourra dépasser 20 pour 100 des bénéfices nets. Sur la demande du conseil d'administration, l'assemblée générale est appelée à délibérer sur la question de savoir si le fonds de réserve ayant

bénéfices entre les acheteurs. C'est le système de Rochdale, et je félicite les ouvriers d'Anzin de l'avoir adopté.

atteint la somme de 5000 francs doit être augmenté ou non. »

Les bénéfices nets, défalcation faite de la somme portée au fonds de réserve, sont distribués comme dividendes aux ayants droit, au prorata du montant de leurs achats. Toutefois, on ne tient compte pour le total des achats annuels que de la somme de dix francs et de ses multiples, en négligeant les fractions. Ainsi un membre ayant fait pendant l'année pour vingt-neuf francs d'achats n'a droit qu'au dividende correspondant à vingt francs.

En attendant que les cotisations et le fonds de réserve aient fourni le capital nécessaire aux besoins de la Société, le conseil d'administration a été autorisé à faire un emprunt au taux de cinq pour cent, à condition de ne pas dépasser la somme de cinq mille francs ; cette somme lui a été avancée par une Société de secours mutuels organisée depuis quelques années à la fabrique.

La Société est administrée par un conseil composé de six membres, élus chaque année. C'est ce conseil qui décide des achats à faire, en surveille l'exécution et arrête les prix de vente.

Le dernier article des statuts porte que, lorsque la société sera arrivée à son terme, si elle n'est pas renouvelée, le fonds social sera partagé, suivant une proposition définie, entre les sociétaires qui la composeront au moment de la dissolution, et que le fonds de réserve sera versé à la caisse de secours de l'établissement.

Un peu plus loin de Mulhouse, mais encore en Alsace, nous trouvons un autre exemple d'association, qui témoigne encore plus vivement du progrès que font dans les esprits les idées coopératives.

Le 3 avril 1864, six ouvriers tisserands de Sainte-Marie-aux-Mines, ont conçu la pensée de former une association ouvrière ayant pour but d'améliorer la position sociale de ses adhérents par la création d'une société commerciale.

Comme il s'agissait avant tout de réunir un fonds social, chaque membre a commencé par déposer dans une caisse commune un franc, en s'engageant à y ajouter chaque quinzaine vingt-cinq centimes, tout en laissant à chaque sociétaire la faculté d'augmenter sa cotisation, chacun devant avoir son fonds social particulier, et les bénéfices devant être partagés proportionnellement aux mises.

En même temps les sociétaires convinrent de se servir, pour les besoins de leurs ménages, chez des fournisseurs attitrés (bouchers, boulangers, épiciers), afin d'obtenir un escompte sur les achats. Cet escompte était versé au fonds social.

A la fin de l'année 1864, l'association se composait de trente-quatre membres; elle possédait un fonds social de mille quatre cent dix-sept francs et était en pleine fonction. On n'employa d'abord pour la fabrication des tissus (coton peint, laine et coton, laine pure), que les femmes des ouvriers sociétaires. Dès que le fonds social le permit, quelques hommes commencèrent à travailler pour la société.

A partir du 1[er] avril 1865, la cotisation minimum de rigueur pour chaque sociétaire, fut portée à un franc par quinzaine. A la même époque, la société, prévoyant les inconvénients qui pourraient résulter par la suite de la fusion de l'escompte perçu sur les fournitures de viandes, pains et épices, avec le fonds social destiné à la fabrication, résolut de séparer l'institution de l'escompte sur les achats du fond social réservé à la fabrication des tissus. De cette manière chaque sociétaire est libre de profiter ou de se priver des avantages de l'escompte sur les vivres. Cet escompte, au lieu d'être versé mensuellement en masse dans le fonds social, est réparti entre ceux qui veulent bien profiter de cette ressource pour faciliter le versement de leur cotisation.

C'est le 4 juillet 1865 que la société, activement secondée par les conseils de M. Horn, a été définitivement constituée sous le nom d'Association ouvrière de Sainte-Marie-aux-Mines, et que son acte de société a été enregistré.

La Société à cette époque comprenait quarante-deux membres, et il résulta de l'inventaire que le capital social s'élevait à deux mille sept cent quatre-vingt-treize francs trente centimes; les bénéfices de la fabrication étaient de soixante-huit pour cent, déduction faite des frais généraux, lesquels se réduisaient à une somme très-minime. Comme la plupart des sociétés coopératives de Paris, elle est en nom collectif à l'égard du gérant et en commandite simple à l'égard des autres associés.

Au 1er octobre 1865, l'association possède un actif de cinq mille francs.

C'est un commencement qui ne ressemble pas mal à celui des pionniers de Rochdale en Angleterre. Espérons que la ressemblance ne s'arrêtera pas là.

Une société à responsabilité limitée de crédit populaire vient de se fonder tout récemment à Mulhouse. Elle reproduit quelques-unes des dispositions des banques d'avances allemandes, telle par exemple que la faculté accordée aux sociétaires de se cautionner les uns les autres pour les sommes qui dépasseraient d'un certain chiffre leurs actions ou leurs dépôts à la banque. M. Jean Macé a fondé également à Beblenheim une société de crédit mutuel, qui me semble destinée à rendre de grands services aux habitants des campagnes. C'est ainsi, peu à peu, et par l'extension de l'exemple, que finira par se fonder en France une institution sérieuse du crédit agricole.

Cependant, malgré la reconnaissance que méritent, de la part de quiconque s'intéresse aux progrès de la petite industrie et du petit commerce, les fondateurs de ces utiles institutions, je ne crois pas devoir m'y arrêter ici, parce qu'elles ne rentrent pas directement dans mon sujet. La première de ces institutions s'adresse plutôt à l'artisan et au petit négociant qu'à l'ouvrier; l'autre ne peut être utile qu'au petit propriétaire rural.

Le crédit en effet n'est réellement désirable que pour l'homme qui peut trouver dans son industrie le moyen de faire fructifier les fonds qu'il emprunte,

ce qui n'est pas en général le cas de l'ouvrier de fabrique, le seul dont je m'occupe en ce moment. L'association de crédit mutuel n'a vraiment toute son utilité que pour préparer et soutenir l'association de production. Or l'association manufacturière exige en général des capitaux assez considérables, et malgré l'exemple des ouvriers associés de Sainte-Marie-aux-Mines, je crois que ce dont nos ouvriers de manufactures ont surtout besoin en ce moment, ce sont les associations de consommation, qui les habituent à l'épargne, et les aident à créer les capitaux nécessaires pour fonder des associations manufacturières sérieuses. C'est la marche qu'ont suivie les pionniers de Rochdale, et je crois que c'est la bonne.

Malheureusement, cette forme d'association est encore bien loin d'avoir pris chez nous tous les développements qu'elle comporte, et ses progrès sont si lents, qu'on peut craindre que nous ne perdions encore bien du temps avant de comprendre de quelles ressources nous nous privons par notre apathie. Il est vrai que la mobilité de notre caractère rend possibles les transformations les plus soudaines et permet d'espérer toutes les réformes. Il suffira peut-être d'un coup de vent pour en porter l'idée dans toute la France et pour la faire pénétrer dans tous les esprits. Puisse ce coup de vent ne pas trop tarder et faire, pour une institution dont les bienfaits seraient incalculables, ce qu'il fait tous les jours avec tant de facilité pour les plus ridicules caprices des modes parisiennes!

Il ne me reste plus à parler que des associations d'enterrement. Il y en a deux à Mulhouse, sous les dénominations de Société du Rosaire vivant, et Société de Saint-Joseph. L'une comprend deux mille membres au moins, l'autre environ quinze cents. A la mort d'un membre, la famille reçoit soixante-dix francs pour frais d'enterrement. C'est le côté utile de ces associations, mais j'avoue que je ne puis voir qu'un usage regrettable dans l'obligation imposée aux sociétaires de suivre le convoi de leurs morts. C'est une perte considérable de temps, et pour qui connaît les mœurs de la population ouvrière, une occasion sans cesse renaissante de dépenses et d'ivrognerie. D'ailleurs j'avoue que, si ce peut être une consolation pour une famille de voir un grand nombre d'amis se joindre volontairement à elle pour rendre les derniers devoirs à un parent, je ne me sens que de la répugnance pour cette vanité puérile qui cherche sa satisfaction dans le nombre des indifférents qui, en vertu d'une sorte de contrat, et la plupart du temps sans même connaître la famille à laquelle ils se joignent, viennent gaiement grossir le cortége pour se promener en causant à la suite d'un corbillard.

Il ne faut point oublier une sorte d'association d'un genre tout nouveau qui a été organisé par MM. Bourcard dans leur établissement de Guebwiller, et qui peut avoir, au point de vue de l'éducation morale des ouvriers et de la discipline des ateliers, des conséquences sérieuses. C'est ce que j'appellerai une association de discipline et de self-government. Les

ouvriers nomment eux-mêmes et parmi eux un comité de cinq membres qui prend le nom de comité d'exécution. C'est lui qui veille au bon ordre et au maintien de la discipline dans les ateliers. Il sert d'intermédiaire entre les ouvriers et les patrons : c'est avec lui que ceux-ci débattent les salaires, les primes, les amendes, et ses décisions sont acceptées volontairement par les autres ouvriers. Ses délibérations ne sont pas publiques. « Je ne saurais mieux expliquer ses fonctions, m'écrit M. J. J. Bourcart, qu'en le qualifiant de grève ou coalition permanente entre chef et ouvriers, avec agrément des deux parties. Si les ouvriers commettent un acte qui implique une forte mesure disciplinaire, on consulte souvent le comité ; s'il y a réduction de travail ou mauvaise marche, c'est ordinairement avec ce comité qu'on discute les dispositions à prendre ; si l'ouvrier veut une augmentation de salaire ou quelque autre changement d'organisation, s'il a des réclamations à faire, c'est par l'intermédiaire de ce comité qu'il doit s'adresser aux chefs. En un mot, ce comité a pour but de donner à l'ouvrier la valeur morale à laquelle il a droit et de le mettre dans une situation d'égalité vis-à-vis du patron. Les résultats sont que l'ouvrier nous respecte, qu'il se sent respecté par nous, qu'il se trouve heureux, qu'il a confiance et ne nous croit plus injuste à son égard. »

Cette institution me paraît une des plus heureusement imaginées. Elle ménage et adoucit tous les frottements, et par cela seul qu'elle donne un moyen de s'exprimer à tous les mécontentements, elle les

prévient ou du moins les empêche de s'aigrir. Tout s'éclaircit rapidement entre le patron et l'ouvrier, et il ne se trouve entre eux aucun de ces soupçons, de ces colères, de ces erreurs si communes, que l'ouvrier est toujours disposé à prendre pour des réalités. C'est une institution qui a quelque chose des *Trade's unions* anglaises, mais avec cet immense avantage, que les associations anglaises sont des institutions de guerre, tandis que le comité ouvrier de Guebwiller a précisément pour but et pour résultat de prévenir tout malentendu entre les patrons et les ouvriers.

CHAPITRE VII.

CITÉS OUVRIÈRES.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici les pages émues que j'ai précédemment empruntées au livre de M. Villermé, et dans lesquelles il dépeint si vivement la misère, la saleté et l'insalubrité des logements d'ouvriers à Mulhouse. Quand on les a lues, il me paraît difficile de les oublier, et d'ailleurs, de nombreuses publications, telles que celles de MM. Blanqui, L. Reybaud et Jules Simon n'ont pas peu contribué à soutenir et à ranimer l'attention publique sur cette question si grave et si digne d'intérêt[1]. En 1835, les logements d'ouvriers à Mulhouse n'étaient guère meilleurs que ceux de Lille, de Rouen, de Reims, de Saint-Quentin, d'Amiens, et en général de toutes les

1. M. J. Simon doit publier prochainement, en collaboration avec quelques personnes qui se sont livrées sur ce sujet à des enquêtes personnelles et minutieuses, un travail très-considérable sur la réforme des logements d'ouvriers.

cités industrielles. Le développement rapide de l'industrie dans certains centres privilégiés, de 1815 à 1825, y avait appelé presque tout à coup une multitude qu'on était mal préparé à y recevoir, et qui se trouva obligée de s'entasser dans des trous sans air et sans lumière. Ces malheureux ne s'en plaignaient pas trop, parce que en somme ils n'avaient guère jamais été beaucoup mieux logés. Les fabricants, surpris eux-mêmes par l'élan subit que le retour de la paix et l'invasion des machines à vapeur avaient imprimé à l'industrie, et tout entiers à leurs affaires dont l'accroissement absorbait leur attention, ne songèrent pas d'abord à s'offenser des sordides logements où pourrissaient leurs ouvriers. Les spéculateurs, qui auraient pu s'enrichir en bâtissant des maisons pour cette population sans cesse croissante, hésitaient à engager de ce côté leurs capitaux, parce que dans le principe ils se défiaient de la durée de cette prospérité de l'industrie à laquelle on lançait de tous côtés les pronostics les moins encourageants, et parce que de plus ils redoutaient les difficultés que pouvaient entraîner le recouvrement des loyers au milieu d'une population aussi misérable. Il ne faut pas oublier du reste que l'opinion publique ne s'était pas encore émue, et que si elle devait bientôt réclamer avec tant d'énergie contre cet état de choses, cette émotion ne pouvait guère se produire que quand les progrès croissants du bien-être, que l'industrie elle-même devait apporter à une partie de la population, auraient rendu plus

manifeste la misère persistante du reste. A mesure que les villes se rebâtissaient, que des quartiers nouveaux se formaient, que s'élevaient de toutes parts des maisons nouvelles et magnifiques pour les bourgeois enrichis par le développement rapide du commerce et de l'industrie, les vieux faubourgs occupés par les ouvriers semblaient prendre un air de plus en plus sordide, et le contraste, en s'accusant chaque jour avec plus de violence, commença à frapper les yeux les plus indifférents. Les ouvriers eux-mêmes s'en aperçurent, et ne tardèrent pas à se plaindre sourdement. Les taudis dont ils s'étaient accommodés jusqu'alors sans murmure changèrent d'aspect à leurs yeux; un certain nombre d'esprits généreux se firent les échos de leurs plaintes, et dénoncèrent à l'opinion, déjà préparée à s'émouvoir, l'affreuse condition dans laquelle l'industrie laissait croupir les instruments de la richesse publique.

Alors commença contre l'insalubrité des logements cette longue campagne qui devait aboutir à l'enquête patiente de M. Villermé, aux réclamations passionnées de M. Blanqui, aux peintures émues de M. J. Simon, aux rapports si complets et si intéressants de M. L. Reybaud. La France, et l'on peut dire l'Europe, a retenti de leurs plaintes, et leur éloquence, aidée il est vrai de la révolution de Février 1848, a réveillé dans bien des cœurs des sentiments généreux qui menaçaient de s'endormir dans le silence universel.

J'ignore de quel œil les fabricants des autres cen-

tres industriels de la France ont vu cette croisade, qui a soulevé contre eux tant de récriminations passionnées et souvent violentes et injustes, mais il me semble très-remarquable que ceux de Mulhouse, loin de s'en trouver blessés, lui ont spontanément offert leur concours et ont formé une association qui s'est donné pour mission de rassembler les faits et les renseignements nécessaires à l'élucidation de cette grave question. L'Association pour le travail national, encouragée et soutenue par la chambre de commerce de Mulhouse, s'est empressée de prendre sa part dans cette grande entreprise. Dès les mois de juin et juillet 1848, elle se trouva en mesure de publier les résultats d'une enquête officieuse à laquelle elle s'était livrée dans les six départements du nord-est, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Vosges, Meurthe, Doubs et Haute-Saône.

C'est que, en effet, les fabricants de Mulhouse et des environs se sentaient la conscience en repos. Un grand nombre des institutions de secours et de prévoyance qu'ils ont établies dans leurs fabriques sont antérieures à cette époque. Si les logements de leurs ouvriers laissaient encore à désirer presque partout, cependant ils n'avaient pas attendu les réclamations de l'opinion pour entrer dans la voie des améliorations, et jamais ils n'avaient montré pour les souffrances des malheureux cette froide indifférence que l'on peut reprocher à quelques-uns de leurs concurrents. Dès avant le voyage que fit M. Villermé, en 1835, dans l'Alsace, ils avaient inau-

guré ce système des cités ouvrières qui, plus tard, perfectionné par M. Jean Dollfus, devait produire de si admirables résultats. M. Villermé nous apprend qu'il a trouvé à Mulhouse le commencement d'une cité ouvrière. Voici ces propres paroles : « Frappé des conséquences fâcheuses qui résultent à Mulhouse, pour un nombre considérable d'ouvriers, de la manière dont ils sont logés, et surtout du rapprochement dans une même pièce de plusieurs familles très-souvent étrangères l'une à l'autre, le maire actuel de cette ville, M. André Kœchlin, a fait bâtir pour trente-six ménages d'ouvriers de ses ateliers de construction des logements où chacun a deux chambres, une petite cuisine, un grenier et une cave pour 12 à 13 francs par mois, c'est-à-dire pour moins de la moitié du loyer qu'ils paieraient ailleurs. En outre, et sans augmentation de prix, à chaque logement est attaché un jardin pour y cultiver une partie des légumes nécessaires au ménage et surtout pour habituer l'ouvrier à y passer le temps qu'il donnerait au cabaret. Mais pour jouir de ces avantages, il faut entretenir par ses propres mains son jardin, envoyer ses enfants à l'école, s'abstenir de contracter une dette quelconque, chaque semaine faire un dépôt à la caisse de retraite et payer 15 centimes à la caisse des malades de l'établissement. Cette dernière condition donne droit à 30 sous par jour, aux visites des médecins et à la fourniture des remèdes, lorsqu'on est malade.

« Cet essai de M. Kœchlin a parfaitement réussi ;

les ménages logés par lui ont si bien prospéré que ceux dont l'avenir paraissait assuré ont fait place à de nouvelles familles, et que des chefs de manufacture, voulant imiter son exemple et faire en grand ce qu'ils voyaient faire si heureusement en petit, ouvrirent au mois de mai 1835 une souscription qui donna 200 000 francs en quatre jours. Des causes que j'ignore ont arrêté leur utile projet; mais il a été repris, et en septembre 1836 les souscriptions au moyen desquelles on voulait le réaliser s'élevaient à un million. Je crains bien que la crise de 1837 n'ait fait tout abandonner. Je ne poursuivrai pas plus loin ces détails. Ils suffisent pour montrer la sollicitude de plusieurs fabricants d'Alsace envers leurs ouvriers[1]. »

Cet exemple fut suivi dans un certain nombre de contrées. La Société des mines d'Anzin fit construire dans plusieurs villages de petites maisons avec jardin, qu'elle loua à ses ouvriers. L'habitation de chaque famille était séparée et se composait ordinairement de deux pièces au rez-de-chaussée, deux à l'étage, une cave, un petit jardin; chacune avait la jouissance commune d'un four et d'un puits. En 1849, le rapport fait par M. Lebret, régisseur gérant

1. Je dois dire que, en 1865, je n'ai trouvé personne à Mulhouse qui eût connaissance du plan et de la souscription dont parle M. Villermé. Je ne puis pas cependant admettre que ce soit de sa part une pure fiction. La sincérité de M. Villermé est à l'abri de tout soupçon. Il est probable qu'il s'est trompé, et qu'il aura pris pour une réalité quelque ébauche de projet, resté à l'état d'espérance.

de la Compagnie, constate que ces maisons étaient au nombre de plus de 1000, et que les ouvriers payaient pour tout loyer de 2 fr. 50 à 4 francs par mois, c'est-à-dire la moitié de ce qu'ils auraient payé partout ailleurs.

A Marcq-en-Barœul, aux portes de Lille, MM. Scrive ont fondé une cité où les ouvriers se portent en foule. Les maisons entourent la fabrique, et chaque maison a son jardinet. A L'Ile-Napoléon, près de Mulhouse, MM. Jean Zuber fils et André Rieder ont fait construire un certain nombre de maisons, toutes sur le même modèle, pour les ouvriers de leur papeterie. Ces logements, construits à peu de frais et commodément distribués, sont loués à fort bon compte. Chaque famille a sa maison, à laquelle tient également un petit jardin. En 1834, MM. Hartmann ont fait construire un grand édifice, divisé en logements pour les ouvriers, et où, par divers artifices de distribution, on a tâché d'éviter une partie des inconvénients de l'agglomération.

A Dornach, on a essayé encore d'une autre combinaison. Non content de fournir aux ouvriers des logements sains, avec des loyers peu élevés, on a tenté de les amener à occuper et à utiliser leurs loisirs et leurs épargnes en cultivant des terrains, dont on leur laissait l'usufruit, à la seule condition de les cultiver. Après quelques essais superficiels, la tentative avorta.

Pourquoi? Parce que la terre a besoin, pour être fertile, d'être engraissée. Or les ouvriers ne se sont

pas souciés de dépenser une partie de leurs épargnes à engraisser une terre qui n'était pas à eux et qu'ils seraient un jour ou l'autre obligés de restituer. L'imprévoyance de l'ouvrier va bien jusqu'à ne pas savoir résister aux tentations de dépenses, quand il s'agit de son plaisir, mais quand il s'agit de se priver d'une partie de son gain pour un emploi qui ne lui sourit pas, alors il devient très-prévoyant et dans le cas présent, je suis bien sûr que sans s'être entendus, ils se sont tous dit : je serais bien bête de dépenser mon argent pour engraisser la terre d'un autre. — Et par suite de ce beau raisonnement, leurs légumes, leurs haricots, leurs choux et leurs pommes de terre ne sont pas venus, et comme rien ne poussait, ils y ont renoncé. En règle générale, il faut toujours bien considérer que, s'il faut des raisons très-fortes et des motifs d'intérêt personnel très-présents et très-puissants pour décider l'ouvrier à s'occuper de l'avenir et à épargner, en se privant pour le moment du plaisir de boire une bouteille de vin ou de faire une partie de cartes ou d'aller au spectacle, il suffit de la moindre apparence d'argument pour qu'il renonce à tout effort pour l'avenir. Pour qu'il s'impose une privation, il faut qu'il trouve immédiatement l'équivalent du plaisir qu'il se refuse ; cela est essentiel, surtout dans le commencement, car plus tard, l'habitude se joignant à la réflexion lui rendra le triomphe facile. Mais la grande affaire, c'est le commencement, et quiconque a subi, pour une chose ou une autre, la tyrannie des habitudes sait à quoi s'en tenir sur la difficulté

qu'il doit y avoir à arracher les ouvriers à leurs vices habituels. Chacun se dit, quand il est de sang-froid, que rien n'est plus facile que de se ranger : dès qu'il le voudra, ce sera chose faite. Puis quand vient le désir, quand le camarade vient le provoquer, alors l'argument se retourne : Ah bah! Encore une fois. Je me corrigerai quand je voudrai. — Et de fois en fois, on arrive à la maladie, à la misère, à la mort.

On s'était dit que les ouvriers étaient bien forcés d'aller au cabaret, n'ayant pas de chez soi. Que voulez-vous que fasse ce malheureux, qui revient de l'ouvrage, dans ce taudis où il n'a pas de quoi se retourner, où il ne sait que faire, où pleurent ses enfants, où l'air est infect? D'ailleurs il faut bien l'avouer, l'ouvrier n'est pas sentimental. Ceux-mêmes qui aiment le mieux leur femme et leurs enfants ne sont pas capables de rester avec eux sans rien faire. Ils aimeraient bien travailler à côté d'eux, mais habitués au mouvement physique, ne sachant guère exprimer ni des sentiments ni des idées, que voulez-vous qu'ils fassent dans ce trou de dix pieds carrés où s'entassent leurs familles? Ils s'en vont donc au cabaret, et ils ne peuvent guère faire autrement. Mais quand ils auront plusieurs chambres, un jardin; quand ils auront et de l'espace pour se remuer, et de l'air pour respirer, et de la place pour mettre quelques outils, et un jardin à cultiver, alors tout cela disparaîtra, et, n'étant plus chassés de chez eux, ils apprendront à aimer leur intérieur et la société de leur femme et de leurs

enfants, parce qu'ils n'en auront plus seulement les inconvénients.

C'est en vertu de ces raisonnements qu'on s'est mis à bâtir sur un grand nombre de points des logements pour les ouvriers. Les ouvriers devaient y prendre des habitudes de propreté, de moralité; les patrons, par le fait même, devaient avoir de meilleurs ouvriers, plus rangés et plus laborieux, surtout plus sédentaires et moins souvent tentés de s'en aller d'un pays à un autre.

En Angleterre aussi on s'etait beaucoup occupé de cette question. Des sociétés nombreuses s'étaient organisées pour construire des logements plus salubres pour les ouvriers. Le prince Albert, qui présidait une de ces sociétés, avait eu l'heureuse idée de faire construire auprès du palais de cristal une maison modèle, pour quatre ménages d'ouvriers, dans l'espoir que la vue de cette maison fournirait aux nombreux industriels qu'on attendait de tous les coins de l'univers pour l'exposition universelle de 1851 un avertissement qui pourrait être utile aux ouvriers. C'est ce qui arriva en effet. Bien que la question fût depuis longtemps à l'ordre du jour, et particulièrement en Alsace, il est certain que l'idée du prince Albert lui donna une nouvelle impulsion, et que, sans rien apporter de nouveau quant à la solution, elle lança plus vivement l'opinion à la poursuite du problème.

A peine de retour à Mulhouse, M. Jean Zuber fils, le même qui avait déjà, avec M. Rieder, construit des maisons pour les ouvriers de la papeterie de l'Ile Na-

poléon, présenta (le 24 sept. 1851) à la Société industrielle, une note tendant à remettre la question à l'étude et à provoquer un rapport du comité d'économie sociale. Le comité s'empressa de faire droit à sa demande, et le 30 juin 1852 le rapporteur ordinaire du comité, M. le docteur Penot présenta un rapport qui, tout en constatant l'amélioration considérable qui s'était produite à Mulhouse depuis vingt-cinq ans dans les logements d'ouvriers, reconnaissait cependant que, en vue des accroissements futurs de la population, il était bon de prévenir les misères que les nouveaux venus avaient toujours à subir jusqu'à ce que la spéculation particulière eût mis le nombre des logements en rapport avec le chiffre croissant de la population. D'ailleurs quand ces constructions n'auraient pas dû avoir d'autre effet que de modérer le taux des loyers et d'empêcher la spéculation de profiter de l'agglomération des ouvriers pour leur demander des prix exorbitants, ce devait être déjà un grand service rendu à la population des ateliers.

Après délibération, le comité avait repoussé à l'unanimité le principe de ces grandes casernes qui avaient si mal réussi à Paris et ailleurs. En effet, si elles ont cet avantage que l'économie qu'on peut faire sur le prix des terrains et sur les frais de construction permet de les louer moins cher, elles ont d'un autre côté, à cause de l'agglomération de la population une foule d'inconvénients, dont le moindre est de répugner à l'ouvrier. On résolut donc de construire des maisons isolées, où chaque ménage serait parfaitement chez lui,

et où personne ne pourrait avoir à souffrir de voisinages trop rapprochés. Les maisons, suivant le plan qui était proposé par M. Amédée Rieder, comprenaient un espace de six mètres de long sur autant de large, mesurés entre les murs, et se composaient d'un sous-sol, divisé de manière à former une cave avec une chambre de décharge; d'un rez-de-chaussée, ayant deux chambres et une cuisine; d'un étage à moitié dans le toit, contenant deux chambres et un grenier; et enfin d'un petit grenier au-dessus de cet étage. La maison, placée entre cour et jardin, devait coûter à construire 2200 fr., dont l'intérêt à 5 pour 100 devait être de 110. En ajoutant le loyer de la cour et du jardin, d'une contenance totale d'un are, à 060, avec les contributions, l'entretien et l'amortissement estimés ensemble à 21 fr. 40, on arrivait à une somme de 132 fr., qui devait porter le loyer à onze francs par mois. D'ailleurs un étage devait suffire à un grand nombre de ménages d'ouvriers, et alors la dépense se trouvait diminuée de moitié. Le rapport se termine en émettant le vœu que quelques citoyens généreux se réunissent pour élever à leurs frais et risques quelques maisons modèles, que des spéculateurs sérieux pussent imiter plus tard.

On ne songeait toujours qu'à louer les maisons et à donner simplement un exemple. Dans la séance même où le comité avait présenté son rapport (le 30 juin 1852), M. Jean Dollfus avait déclaré qu'il allait faire construire à ses frais une maison d'après des plans qui lui avaient été proposés par M. Muller, architecte,

membre de la Société industrielle, et qui lui paraissaient préférables à ceux du comité. En conséquence de cette promesse, M. Jean Dollfus fit élever à l'extrémité du village de Dornach, par le même architecte, quatre maisons à titre d'essai. Son plan dès ce moment était beaucoup plus complet, et il songeait déjà à construire les Cités ouvrières, mais il voulait n'agir qu'après avoir mis tout le monde à même de juger et de donner son avis.

En conséquence, il créa sous le nom de *Société mulhousienne des cités ouvrières* une association qui se proposait de construire une ou plusieurs cités, suivant que le besoin en serait reconnu. Le capital primitif fut porté à 300 000 fr. auxquels le gouvernement ajouta 150 000 fr. L'acte de société fut signé le 10 juin 1853. La société se composait de 12 actionnaires, qui se partageaient ainsi les 60 actions de 5000 fr., chacune :

MM. Jean Dollfus père	35
Mathieu Dollfus	10
J. Kœchlin-Schlumberger	2
Jean Zuber	2
Engel Dollfus	2
Steinbach, Kœchlin et Cie	2
Schwartz et Huguenin	2
Daniel Kœchlin-Schouch	1
Nicolas Kœchlin	1
Frédéric Zuber	1
Kœchlin-Dollfus et frère	1
Schwartz, Trapp et Cie	1
	60

Dès le 27 du même mois, M. Jean Dollfus soumet-

tait aux actionnaires un plan d'ensemble et les plans de détail de la cité ouvrière à établir. Le 20 juillet, on commençait les travaux de terrassement, sur un terrain de 8 hectares, appartenant à M. J. Dollfus, et livré par lui à la société au prix coûtant. Rien n'est plus simple que le plan général de la première cité ouvrière. Des rues principales de 8 mètres de largeur, mesurés entre les deux trottoirs qui ont chacun 1^m 50, la traversent dans toute la longueur. Les rues secondaires, qui les coupent à angle droit, ont 5 mètres de voie intérieure avec des trottoirs de 1^m 50, le long desquels sont établies des fontaines et des rigoles pavées, pour l'écoulement des eaux. Les rues et les trottoirs sont macadamisés; elles sont éclairées au gaz aux frais et par les soins de la ville, et partout bordées de tilleuls. Au-dessous règne un égout en maçonnerie.

Rien n'est plus gai que l'aspect de la cité, car chaque groupe de maisons se trouve encadré de tous côtés par un jardin fermé d'une clôture à claire voie, qui borde la rue, de sorte que, en été, quand on entre dans la cité, on ne voit partout que des fleurs et de la verdure, derrière laquelle les maisons sont abritées de la chaleur. Cette disposition a en outre l'avantage de supprimer tous les inconvénients des agglomérations de maisons, car outre la largeur des rues, l'air a pour circuler tout l'espace occupé par les jardins, sans compter que les maisons, n'ayant qu'un étage, excepté six plus grandes, qui sont bâties au milieu de la cité, et dont la plupart sont réservées aux services publics, n'opposent pas grand obstacle à la circulation de l'air.

Les maisons peuvent se partager en quatre catégories distinctes : 1° ou bien elles sont doubles, adossées deux à deux, ayant chacune leur jardin par devant, en forme de carré long; 2° d'autres sont simples, et sont entre cour et jardin; 3° des groupes de quatre maisons, adossées deux à deux, occupant à elles quatre un carré parfait, et séparées par un double mur croisé; elles prennent jour et ventilation par devant et par le pignon. C'est le mode qui semble prévaloir depuis quelques années. Pour celles-là, le jardin s'étend sur toute la façade, et sur la moitié du pignon, jusqu'à la clôture de la maison adossée. Le terrain occupé par chaque maison est d'environ 40 mètres carrés; et les jardins ont environ 120 mètres de superficie; 4° enfin il y a des maisons qui n'ont pas d'étage, et qui sont également par groupe de 4; elles ont un peu plus de superficie que celles à étage. La différence est prise sur les jardins. Ces jardins ne sont pas un simple ornement. C'est pour les parents et les enfants une occupation agréable, et en même temps utile, car le produit de ces jardins est estimé par M. Bernard, le gérant habile et dévoué des cités [1], à 40 fr. par an.

1. M. Bernard est un vieillard tout jeune qui a pris complétement à cœur la tâche dont il est chargé. Mais outre la fonction qui lui est attribuée de représenter la Société dans ses rapports financiers avec les habitants des cités, et de surveiller l'exécution des contrats, il s'en est attribué une autre, celle d'être le conseil et le guide de tous ceux qui se trouvent dans l'embarras. La première fois que j'entrai dans son bureau, j'y trouvai une femme en larmes, qui venait d'apprendre que son mari était mort subitement à Paris, où il travaillait, et qui consultait M. Bernard sur ce qu'elle devait faire dans cette triste circonstance. Des faits ana-

On bâtit la première année cent maisons, de trois modèles différents, dont les prix variaient de 2900 fr. à 1850 fr. Le succès de l'opération fut bientôt tel, que, dès cette première année, la Société agrandit son plan, et que renonçant à donner seulement un exemple, elle résolut de bâtir elle-même, et sans tarder, toute la cité. Elle demanda et obtint que l'État doublerait sa mise, et moyennant cette subvention de 300 000 fr., elle s'engagea à prendre à sa charge, sans ajouter la dépense au prix de vente des maisons, tous les établissements d'utilité publique, tels que les bains, le lavoir, la boulangerie, les fontaines, les rues, les trottoirs, et à construire des maisons jusqu'à une dépense totale de 900 000 fr. au moins. Pour arriver à ce chiffre, on ajouta onze actions de 5000 fr., aux soixante qui existaient déjà, de sorte que le nombre des actionnaires est maintenant de dix-neuf et le capital souscrit de 355 000 fr. Avec cela, on est arrivé à pouvoir consacrer aux constructions plus de deux millions. La Société a trouvé à Bâle et à Mulhouse des capitaux à 5 pour 100 d'abord, et maintenant à 4 1/2, sur la garantie de M. Jean Dollfus. Pendant les cinq premières années, elle n'a à payer que l'intérêt des sommes empruntées; et pendant les quinze années suivantes, elle les rembourse par quinzièmes; de cette manière elle paye ses emprunts avec les annuités qu'elle reçoit des ouvriers qui occupent ses

logues se reproduisent tous les jours, et cela montre suffisamment la confiance qu'inspire cet honnête homme.

maisons. Le Crédit foncier avait d'abord fait une avance de 82 250 fr., hypothéquée sur quatre-vingt-dix-huit maisons de la première cité, au taux de 5 pour 100 d'intérêts, plus 49 c. pour 100 pour frais d'administration, remboursable en soixante termes semestriels. Mais plus tard, cette société, instituée et privilégiée pour faire des avances sur immeubles, avait tellement haussé le taux de son intérêt, que la Société des cités dut renoncer à s'adresser à elle.

De cette manière les fonds font perpétuellement la navette, et l'on voit que, une fois qu'on a couvert les frais généraux, il suffit d'un capital circulant assez peu considérable pour faire marcher indéfiniment l'opération.

Le paragraphe suivant de l'acte de société, signé le 10 juin 1853, donne la signification exacte et complète de l'entreprise : « Les actionnaires, n'ayant en vue que le bien-être des ouvriers, et n'ayant d'autre but que de les loger d'une manière plus saine et plus convenable, ainsi que de leur faciliter l'acquisition au simple prix de revient, par conséquent au meilleur marché possible, des maisons et dépendances que la Société fera établir, chaque action ne donne et ne peut jamais donner droit qu'à un intérêt réduit de 4 pour 100 et au remboursement du capital souscrit. Les actionnaires s'interdisent tout droit à un bénéfice quelconque. »

On voit donc, et c'est là le point important, que cette entreprise, toute considérable qu'elle est par ses conséquences sur le sort des ouvriers, n'exige pas

une première mise de fonds considérable. La Société des cités ouvrières de Mulhouse, en dix ans, a construit six cent quatre-vingt-douze maisons avec tous les établissements publics nécessaires, sans dépasser une mise de fonds totale et réelle de 655 000 fr., car c'est cette somme qui, par une heureuse combinaison, a permis d'emprunter successivement et d'amortir les emprunts. Donc toute autre société qui s'établirait dans des conditions semblables trouverait les mêmes facilités. On peut objecter, il est vrai, les 300 000 fr. donnés par l'État; mais cette objection n'est pas insoluble. La question essentielle n'est pas de donner partout aux ouvriers des maisons aussi commodes et aussi spacieuses qu'à Mulhouse, c'est de les habituer à l'épargne en développant en eux, ou plutôt en mettant à profit l'esprit de propriété et en l'opposant aux habitudes et aux passions démoralisantes. Rien n'empêcherait de commencer sur une plus petite échelle; de bâtir par exemple vingt ou trente maisons par an au lieu de cent, de faire ces maisons un peu plus petites, à rez-de-chaussée simplement, comme on commence à en faire beaucoup dans la nouvelle cité de Mulhouse, et de les vendre quelques centaines de francs plus cher. Il ne s'agit pas de faire une aumône, mais de vendre au plus bas prix possible dans les conditions des diverses contrées. Une ou deux annuités de plus à payer ne font pas une grande affaire, et en tous cas, si ces difficultés ralentissent le succès de l'opération, elles ne sont pas de nature à la rendre impossible. C'est du reste ce qui

est arrivé à Mulhouse même. Quand on s'est décidé à construire la seconde cité ouvrière, la subvention du gouvernement était depuis longtemps absorbée par la construction de la première. On s'est contenté d'élever un peu le chiffre des annuités, et cela n'a pas empêché l'opération de réussir.

La vraie difficulté n'est pas là. Elle n'est pas non plus dans la nécessité de donner une partie de son temps à l'administration de l'entreprise, ni dans l'obligation de renoncer au partage des bénéfices en se contentant d'un intérêt de 4 pour 100 au lieu de 5 ou 6; elle est dans un calcul que ne manqueront pas de faire les propriétaires de terrains. Admettons qu'un terrain nu vaille 1 fr. ou 1 fr. 25 c. le mètre. Il est clair que si, sur ce terrain, on bâtit une ville ou un bourg, le prix du terrain montera rapidement, et que, au bout de quarante ou cinquante ans, il vaudra trente ou quarante fois plus cher, et peut-être davantage. En vertu de ce calcul, on comprend qu'on trouve assez facilement des maîtres de fabrique disposés à construire sur leurs terrains des logements pour leurs ouvriers, à la condition de les louer, mais sans renoncer à la propriété, qui décuple de valeur par le fait même des constructions. Mais alors quel est le résultat sérieux de l'entreprise?

D'abord, il peut fort bien arriver que les ouvriers se refusent à venir se loger chez leur patron, car ils redoutent fort tout ce qui ressemble à un patronage, et surtout tout ce qui permet au maître d'avoir l'œil sur leurs affaires privées. Ce sentiment n'a rien de

blâmable, mais les effets n'en sont pas moins à craindre dans les entreprises de cette nature. Cependant admettons qu'ils s'empressent de louer les maisons qu'on leur construit, comme ils font pour celles de MM. Scrive. Qu'est-ce que cela prouvera? Que les ouvriers préfèrent des logements sains, commodes, aérés, spacieux, aux galetas que leur offre le plus souvent au même prix la spéculation privée. Quant aux résultats, il sera bien possible qu'une partie de ces ouvriers mieux logés deviennent plus moraux, fréquentent moins le cabaret, prennent quelques habitudes de propreté et de décence, qui leur sont impossibles dans les taudis où ils sont trop souvent entassés. Mais de là à cette passion de la propriété que développe en eux le système adopté à Mulhouse, à cet amour du chez-soi, à cet orgueil légitime du propriétaire qui le relève, à ce sentiment de juste fierté qui naît de l'indépendance, à cette habitude du respect de soi-même, à celle surtout de l'épargne et du calcul, que suscite et soutient le désir profond de s'assurer à jamais cette propriété dont il jouit, mais qui peut lui échapper, s'il s'oublie, mesurez la distance! Dans l'idée de la Société de Mulhouse est contenue toute une révolution, car il y a là un principe fécond, un enseignement qu'on n'a qu'à appliquer pour en tirer partout les mêmes résultats.

En effet, il ne s'agit pas seulement ici d'un établissement philanthropique, comme semblent le croire beaucoup de gens; il y a la mise en pratique et en lumière d'un principe qui n'était pas inconnu, mais

dont la puissance n'avait jamais été bien mesurée. Au risque de paraître exagéré, je dirai que je vois là, dans l'ordre des questions de la science sociale, quelque chose de semblable à ce qu'a été dans l'industrie et dans la mécanique l'application de la vapeur. C'est une force depuis longtemps connue, mais dont on n'avait jamais songé à faire l'emploi, et une force qui n'a rien de local, mais qui se retrouve à peu près au même degré chez tous les hommes, dont l'existence du moins est si naturelle, si bien appropriée à nos instincts, que rien n'est plus facile que d'en susciter le sentiment chez ceux-là même qui n'y avaient jamais songé.

Et cependant, ce qu'il y a d'étrange au premier abord, c'est que cette idée qui paraît si simple ait été si longtemps à se produire. C'est ainsi qu'on est tout étonné aujourd'hui qu'on ait perdu tant de temps avant d'appliquer la vapeur, et que dans un avenir peut-être peu éloigné, on s'étonnera qu'au lieu de laisser agir cette force, que rien ne remplace, de l'initiative humaine stimulée par l'intérêt personnel, les gouvernements qui se croient ou se disent les plus dévoués à l'avancement des hommes aient eu si longtemps recours à la réglementation qui opprime et assoupit. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'on avait passé bien près de cette idée si féconde, sans la voir. M. Penot, dans son rapport du 30 juin 1852, où il n'est encore question que de locations, dit : « Si nous pouvons offrir à ces mêmes hommes des habitations propres et riantes; si nous donnons à chacun un petit

jardin, où il trouvera au milieu des siens une occupation agréable et utile; où dans l'attente de sa modeste récolte, il saura *apprécier à sa juste valeur cet instinct de la propriété que la Providence a mis en nous*, n'aurons-nous pas résolu d'une manière satisfaisante un des problèmes les plus importants de l'économie sociale? » Cette idée de transformer les ouvriers en propriétaires, M. Penot, par son dévouement constant aux intérêts de la classe laborieuse, méritait de la trouver, et après en avoir passé si près, il aurait sans doute fini par la rencontrer. Mais on ne lui en laissa pas le temps, et c'est à M. Jean Dollfus que revient l'honneur de cette heureuse inspiration.

J'insiste sur ce point, car, je l'avoue, à côté de cela, le reste me paraît secondaire. C'est là l'idée mère, l'idée féconde des cités ouvrières de Mulhouse, c'est le germe d'où devait sortir tout le reste. Désormais le problème de l'encouragement à l'épargne était résolu. Pendant que l'Angleterre et l'Allemagne en trouvaient, chacune à sa manière, la solution par l'institution des sociétés coopératives de consommation et de crédit, pendant que dans un petit nombre de villes de France, et en particulier à Paris, le même problème recevait une solution analogue par la création des associations de production, Mulhouse trouvait sa solution particulière et originale dans le stimulant de l'instinct de propriété. Aux forces morales déjà appliquées, et par lesquelles l'ouvrier se trouvait déjà lancé dans la voie de l'amélioration individuelle, Mulhouse ajoutait l'application d'une autre force, non moins puissante peut-

être et non moins moralisante. Désormais le nom de M. Jean Dollfus est inséparable du souvenir des cités ouvrières, comme celui de M. Schulze-Delitzsch le sera des institutions de crédit populaire, comme celui des pionniers de Rochdale le sera des associations coopératrices de consommation, comme le souvenir de la révolution de 1848 restera sacré dans la mémoire des hommes par la diffusion en France du principe d'association de production. Cette innovation est un grand fait dans l'histoire des classes ouvrières et de l'humanité tout entière, un fait qui dans la postérité aura plus de retentissement que tous ces hauts faits de guerre, de conquête et de massacres qui semblent avoir eu jusqu'à présent le privilége d'absorber et d'épuiser l'admiration des hommes. Désormais nous savons par cet exmple et par l'histoire des tâtonnements qui n'ont pas lassé la persévérance généreuse des bienfaiteurs de Mulhouse, que pour arracher l'ouvrier aux habitudes vicieuses et à l'apathie que produit la misère, il ne suffit pas de toutes les combinaisons ingénieuses de la charité la plus inventive et la plus délicate; que tous les ressorts extérieurs et tous les secours matériels sont impuissants, et que pour sauver les hommes, c'est dans le cœur même des hommes qu'il faut chercher un appui. Aux entraînements factices de la misère et du vice, c'est peu que d'opposer les prédications les plus pathétiques, les conseils les plus sages, les mesures les plus habilement préventives et moralisantes. A ce découragement latent qui mine les malheureux, à ce désespoir chro-

nique qui les abat par l'impossibilité apparente de trouver une issue à leur triste situation, et qui les jette en victime à tous les dissolvants moraux, aux ruineuses distractions du jeu et à l'abrutissement de l'ivresse, aux conseils funestes de l'ennui, de la désespérance, de l'imprévoyance, il faut opposer dans le cœur même de l'homme un allié, un stimulant qui combatte par une excitation moralisante et continue les inspirations secrètes et incessantes du découragement; il faut enfin éveiller chez lui le sentiment d'un intérêt, non pas lointain, non pas seulement possible, mais certain, présent, immédiat, dont l'influence permanente brise les efforts des habitudes mauvaises. Ce miracle, c'est l'instinct de la propriété qui l'a produit, et remarquez que sous des formes diverses, c'est au fond le même que dans toutes les associations dont nous avons parlé précédemment.

Mais le principe une fois trouvé, tout n'était pas fait, tant s'en faut. Si après avoir bâti ses maisons, la société des cités ouvrières avait dit aux ouvriers: « Voilà mes maisons construites au meilleur marché possible. Je vous les livre au prix de revient, sauf l'addition nécessaire pour payer l'intérêt de l'argent que j'ai emprunté pour les construire. Nulle part vous n'en trouverez d'aussi saines, d'aussi commodes, à des prix aussi modérés. Je ne veux pas gagner sur vous, et je n'ai en vue que votre intérêt. En les payant au prix que je vous demande, vous ferez une excellente affaire, et vous aurez tous les bénéfices auxquels je renonce généreusement en votre faveur. Donnez-

moi 2900 fr., et vous aurez une maison du modèle le plus complet; ou bien 1850 fr., et vous en aurez une moins grande, mais encore très-habitable. » Qu'auraient répondu les ouvriers à cette proposition généreuse? Rien, et les maisons seraient restées inhabitées. Quel est en effet l'ouvrier qui possède 2900 fr. ou même 1850 fr.? Aucun. Ils auraient pu encore, en mettant de côté chaque année 100 ou 150 fr. arriver au bout de quinze ou vingt ans à posséder un capital suffisant pour acheter une de ces maisons. Mais croyèz-vous que la présence et la vue de cette demeure future, de cette propriété possible aurait été suffisante pour soutenir si longtemps dans cette voie de privations des hommes dont le défaut capital est l'imprévoyance et la facilité à se laisser entraîner par la tentation présente? Le paysan peut bien amasser pour acheter une parcelle de terre, parce que les occasions de tentations et de dépenses sont bien moins fréquentes pour lui, parce qu'un morceau de terre coûte moins cher qu'une maison, et ne demande pas une aussi longue accumulation; parce que d'ailleurs, au lieu de recevoir un salaire quotidien qui ne permet chaque jour qu'une économie imperceptible dont on ne voit pas la fin, il reçoit à la fois des sommes relativement fortes par la vente de ses grains et de ses bestiaux, qui lui permettent des achats immédiats. L'application aux ouvriers des procédés usités dans les campagnes n'aurait eu aucun effet, et l'entreprise aurait certainement et misérablement échoué.

On aurait pu encore essayer d'un autre procédé,

par exemple fixer le prix de location d'après le prix de revient, en y ajoutant le surcroît de l'intérêt du capital pendant une durée calculée, et louer les maisons aux ouvriers, en s'engageant à leur en abandonner la propriété quand au bout de quinze ou vingt années de locations, le total des sommes payées pour loyers aurait atteint le prix de la maison. Ce moyen aurait pu à la rigueur réussir ; mais pendant ces quinze ou vingt ans, l'ouvrier n'eût toujours été que locataire; il eût pu même soupçonner que pour éviter de lui abandonner la propriété, on ne manquerait pas de prétexte pour le renvoyer avant que la somme fût entièrement payée. Cette perspective l'eût empêché de s'attacher à sa maison, et par la même raison il n'aurait trouvé dans cette situation indécise qu'un bien faible stimulant. Cette indifférence aurait empêché de se porter vers la cité un grand nombre de ceux qu'un sentiment contraire y a attirés, et si l'entreprise n'avait pas complétement échoué matériellement, il est certain qu'elle n'aurait eu ni le même succès matériel ni surtout le même résultat moral.

Comment donc faire? Comment transformer des locataires en propriétaires sans leur faire payer le prix de la maison ni tout de suite, ni dans un temps donné? Je ne vois pas d'autre moyen que celui qu'ont employé les organisateurs des cités, et il est parfaitement simple, mais il n'en était pour cela que plus difficile à trouver, car le simple est toujours ce dont on s'avise en dernier lieu.

La société sait bien que les ouvriers ne sont pas des

capitalistes. Donc, elle ne leur demande pas de payer en bloc le prix d'une maison. Seulement, comme il s'agit d'une opération sérieuse, elle ne veut pas livrer ses maisons à des hommes qui n'ayant jamais été capables de mettre un sou de côté, ne pourront que lui créer des difficultés. Tout homme qui veut acheter une maison doit pouvoir payer immédiatement deux cent cinquante ou trois cents francs, suivant la valeur de la maison qu'il veut acheter. Quelquefois même on adoucit cette condition quand on a des données précises sur la moralité de l'acheteur. Une fois la première somme versée, il est propriétaire et la maison est à lui, il est chez lui. Pour ce qui reste à payer, il s'engage à verser chaque mois une somme calculée de manière à ce que en quatorze ou quinze ans la maison soit complétement libérée ; c'est-à-dire que par la disposition des payements, le locataire devient propriétaire d'une maison de trois mille cinq cents francs pour deux ou trois cents francs, et qu'il suffit qu'un ouvrier ait amassé ces deux ou trois cents francs pour que la transformation s'opère aussitôt. Je sais bien qu'il n'est pas toujours facile à un ouvrier de trouver cette somme, mais du moins cela est faisable, et la preuve c'est que cela se fait, et très-fréquemment. L'appât d'une maison à posséder pour trois cents francs est assez à la portée de l'ouvrier pour qu'il y soit sensible. Et, en effet, le 30 août 1865, sur les six cent quatre-vingt-douze maisons aujourd'hui construites par la société, il y en avait six cent quatorze qui étaient vendues; cent

soixante et onze étaient entièrement soldées, et beaucoup d'autres n'étaient plus grevées que de faibles sommes; à la date du 30 juin 1865, la société des cités avait porté au débit de ses acheteurs une somme de deux millions cent soixante-seize mille sept cent soixante-quinze fr., ainsi répartie :

	fr.
Vente de 599 maisons d'ouvriers.	1 696 675
— 8 maisons de contre-maîtres .	63 600
Droits et frais de contrats sur 404 maisons.	101 500
Intérêts depuis 1853	285 000
Contributions et assurances.	30 000
Total.	2 176 775
Il résulte d'autre part du relevé des comptes de la Société qu'il lui était dû encore par l'ensemble des acheteurs une somme de.	1 031 007
Donc elle avait reçu la différence, soit . .	1 145 768

« Toutefois, ajoute M. le docteur Penot, comme il restait encore à payer au crédit foncier, qui en a fait l'avance à divers acquéreurs, la valeur de quarante mille fr. à peu près qui figurent au dernier chiffre, on peut estimer que, au 30 juin 1865, l'administration de la cité avait touché de ses acquéreurs 1 million cent mille fr., dont une bonne partie, après avoir défalqué ce qu'ils auraient payé pour se loger beaucoup plus mal, représente les économies qu'ils ont pu réaliser en douze ans, outre les petites améliorations ou réparations faites par plusieurs à leur propriété. Qui sait

à combien se monteraient aujourd'hui ces mêmes épargnes, si elles n'avaient pas été énergiquement provoquées par le puissant appât de la propriété ? A peu de chose probablement; à rien, peut-être. »

Il est vrai que c'est surtout l'élite des ouvriers qui a acheté, mais cependant il y en a aussi un certain nombre qui par leur situation ou leurs habitudes antérieures semblaient hors d'état de jamais rien mettre de côté, et sur qui pourtant l'attrait de la propriété a agi assez puissamment pour leur faire faire cet effort.

Cependant il faut le reconnaître, tout n'est pas fait; c'est là que serait utile l'introduction des institutions que nous trouvons en Angleterre et en Allemagne. Supposez que Mulhouse ait séparé ses magasins coopératifs, comme Rochdale, qui donnent à l'ouvrier la possibilité de devenir capitaliste, sans autre condition que d'acheter au meilleur marché les meilleurs marchandises; que de plus il y soit établi des banques populaires comme celle de Delitzsch, qui permettent à l'ouvrier de rendre productifs d'intérêts et de crédit les capitaux que lui auraient amassés les magasins; avec cela, il lui serait bien plus facile de se procurer les 200 fr. ou 300 fr. nécessaires pour acheter sa maison. En vérité plus on y songe, plus on voit que toutes ces institutions, toutes ces découvertes humanitaires qui se font jour çà et là sont comme les points saillants d'un vaste système de régénération sociale qui percent par place, et dont les liens et les rapports se montreront plus tard, quand toutes les

parties étant découvertes nous permettront de saisir d'un coup d'œil tout l'ensemble.

Les contrats de vente stipulent : que l'immeuble sera laissé dans son état extérieur ; que le jardin sera cultivé et conservé tel qu'il est ; que les palissades seront entretenues, et que les tilleuls qui bordent les rues seront conservés quoique plantés en dedans de ces palissades ; enfin que l'acquéreur ne pourra vendre l'immeuble avant dix ans, date du contrat, ni sous-louer à une seconde famille, à moins d'une autorisation de la société. Cette autorisation de revendre est accordée, quand le nouvel acquéreur est un ouvrier agréé par la société ; celle de sous-louer l'est également, quand il s'agit d'une famille sans enfants, ou que la sous-location est combinée de manière à ne pas nuire à la famille de l'acquéreur.

J'avoue que je trouve dans quelques-unes de ces restrictions une tutelle un peu exagérée, et que je ne partage nullement l'avis de quelques personnes qui, comme le docteur Huber, de Berlin, regrettent que la loi ne permette pas d'immobiliser les cités dans l'état actuel. C'est toujours la même erreur d'optique, qui pousse à vouloir éterniser, comme la dernière limite du bien possible, ce qui nous paraît le meilleur au moment présent, au détriment du progrès possible. Il est incroyable combien ce préjugé est répandu : « Ce défaut complet de discipline et de soumission obligatoire, dit M. Huber dans ses *Lettres de voyage*, est dû en partie aux lacunes de la législation qui n'admet aucune institution corporative, mais en partie aussi au

manque de toutes relations communes. Quand une fois ces institutions communes de la cité seront ouvertes, on pourra en subordonner la jouissance à mainte condition qui aura son influence sur la vie domestique. Sous ce rapport, il est très-utile que ces institutions restent tout entières dans la main de la société actionnaire, à supposer que celle-ci ne méconnaisse pas sa mission. »

En effet, il semble fort agréable de songer que les cités ouvrières pourraient, en vertu d'une bonne loi, rester à perpétuité dans l'état où elles sont, comme les fondations pieuses du moyen âge. Mais on oublie que toutes ces belles fondations, si utiles d'abord, ont toujours fini par devenir des misères, des entraves, des obstacles au progrès. Si par le progrès même du temps et des choses, les maisons des cités ouvrières, achetées 2000 ou 3000 fr. doivent dans dix ans, dans vingt ans, en valoir 6000 ou 8000, pourquoi voudrait-on que les ouvriers pussent être légalement privés de ce bénéfice? En vertu de quelle raison raisonnable, si ce n'est l'amour quand même du statu quo? Faites votre loi d'immobilisation, et je parie que les cités ouvrières seront bien plus vite perdues que en laissant la loi telle qu'elle est, car cela seul suffira pour en dégoûter ceux qui les possèdent, et sans doute vous ne prétendez pas les attacher à la cité comme le serf à la glèbe. Quand donc comprendrons-nous les vraies conditions de la liberté? Dans vingt ans, dit-on, les cités seront comme le reste de la ville, habitées par des bourgeois, par de petits ren-

tiers, aussi bien que par des ouvriers. Eh bien! où est le mal? Les ouvriers qui auront vendu leurs maisons, après y avoir pris le goût de la propriété et de l'épargne, et ayant en leurs mains les 6000 ou 8000 fr. du prix de vente, sans compter les économies qu'ils auront pu faire, lorsqu'après avoir achevé de payer leurs annuités, ils auront pu continuer à en mettre de côté l'équivalent chaque année, ces ouvriers à leur tour pourront s'établir, et il faut espérer que d'ici là, la diffusion de l'esprit d'association, et la création des institutions anglaises et allemandes auront rendu la chose plus facile que maintenant. On oublie toujours que si l'œuvre de la Société des cités est grande et belle, c'est surtout parce qu'elle travaille à se rendre inutile. Dans vingt ans la population ouvrière de Mulhouse pourra se passer d'elle, ou il faut renoncer à l'espoir de rien faire de sérieux. Il ne s'agit pas d'éterniser l'œuvre, mais de la rendre féconde en résultats matériels et moraux. Dans vingt ans, il y aura partout des cités ouvrières, mais partout elles seront gérées, fondées et administrées par des associations d'ouvriers. C'est là la véritable conséquence de ce qui se fait en Alsace, et le fondateur des cités ouvrières ne s'y trompe pas. Si l'on exige de tout acheteur qu'il s'engage pendant dix ans à ne pas revendre sa maison sans le consentement de la société, c'est que les maisons avec leurs jardins sont vendues au plus bas prix possible, au prix de revient, tandis que si l'on voulait en faire un objet de spéculation, on pourrait les vendre à des

prix beaucoup plus élevés, à d'autres acheteurs qu'à des ouvriers. Or la société n'a pas voulu faire une spéculation ; elle a voulu créer pour les ouvriers un attrait à l'épargne. Mais si chaque acheteur pouvait revendre immédiatement sa propriété, il y en a beaucoup qui ne résisteraient pas à la séduction d'une plus value. On arriverait à n'avoir plus que des marchés fictifs. Les spéculateurs mettraient en avant des ouvriers qui n'achèteraient, ou plutôt ne feraient semblant d'acheter que pour leur livrer avec bénéfice les immeubles qu'ils auraient reçus à bas prix de la société. Le but serait complétement manqué, et au lieu d'attirer et d'accoutumer les ouvriers à l'épargne, on n'aurait fait que stimuler en eux une cupidité démoralisante. C'est ce qu'on n'a pas voulu, et l'on a bien fait. Le terme de dix années imposé par le contrat de vente suffit pour rendre impossible toute spéculation de ce genre, et pour donner à la famille de l'ouvrier le temps de s'habituer à l'épargne et de s'attacher à sa maison, sans cependant enchaîner sa liberté au delà de ce qui est nécessaire.

C'est dans le même esprit de moralité que la société a décidé qu'il ne serait ni loué ni vendu de maison aux parents qui ne prendraient pas l'engagement d'envoyer leurs enfants à l'école. C'est là de l'instruction obligatoire bien entendue, qui respecte toutes les libertés et tous les droits. Je ne crois pas, pour mon compte, que l'État puisse légitimement l'imposer, mais je ne connais rien de plus désirable que de voir tous les hommes éclairés pousser les ouvriers dans ce sens

et employer tous les moyens d'influence et de persuasion dont ils peuvent disposer à leur faire comprendre l'importance qu'ils attachent à l'instruction des enfants. L'ouvrier reste libre de s'y refuser, mais le patron est également libre de ne pas le recevoir dans ses ateliers, et à plus forte raison de ne pas lui vendre les maisons qu'il a bâties dans l'intention expresse de contribuer au développement et à l'amélioration morale de la classe ouvrière. D'ailleurs, loin d'insister sur la sévérité de ses règlements intérieurs, la société s'en relâche chaque jour. Elle voit, à la pratique, combien il serait contradictoire de toujours vouloir tenir en tutelle des hommes que son but même est d'émanciper par la propriété; d'ailleurs, comme elle l'a remarqué elle-même, les inconvénients qu'elle a voulu prévenir disparaissent en partie d'eux-mêmes. Ainsi l'habitude de sous-louer, très-répandue d'abord malgré ses restrictions et ses efforts, devient moins abusive à mesure que l'acheteur avance vers sa libération, et qu'ils sent mieux la nécessité de conserver sa propriété en bon état. Et d'ailleurs cette sous-location est pour l'acheteur une ressource précieuse pour le payement de ses annuités. Quand il arrive au terme de son payement, il cesse de sous-louer, parce qu'il a moins besoin d'argent. On ne sous-loue que pour acheter, comme moyen d'arriver à la propriété.

L'acheteur reçoit un livret sur lequel est inscrit son compte conformément au livre des comptes courants de la société. Chaque année ce compte est réglé à l'intérêt réciproque de 5 pour 100. Cet intérêt, bonifié

à l'acheteur sur ses versements et dès leur date, lui procure de notables avantages et l'aide pour sa libération, en faisant à son profit l'office d'une caisse d'épargne. L'acheteur n'est donc débité à chaque clôture annuelle que de la différence d'intérêts qui reste à sa charge. Chaque versement est constaté par une quittance détachée d'un journal à souche; ces quittances sont uniformes, et le talon reste, pour éviter toute contestation ultérieure. Il résulte de ce mode régulier de comptabilité que l'ouvrier se forme à l'appréciation de sa position vis-à-vis de la société; il peut à chaque instant, par la simple inspection de son livret, se rendre compte de sa situation générale, et c'est pour sa famille et pour lui un puissant stimulant à l'ordre et à l'économie.

C'est grâce à ce calcul des intérêts réciproques à 5 pour 100 qu'une maison de 3000 fr., sur laquelle 300 fr. ont été payés comptant, est soldée, en capital, intérêts, droits et frais de contrat, en treize ans et quelques mois par un versement mensuel de 25 fr. Du reste il est facile de comprendre qu'il ne puisse y avoir de limite absolument précise, d'abord parce que les chômages, les crises industrielles, les accidents imprévus peuvent très-légitimement entraver la bonne volonté de l'ouvrier, et ensuite parce que les frais pour la construction des maisons ne peuvent rester indéfiniment les mêmes. La valeur des terrains, des matériaux, de la main-d'œuvre, tout cela est soumis à des fluctuations dont la société et par suite les ouvriers doivent supporter le contre-coup. D'après le dernier rapport de la société, les prix sont aujour-

d'hui de 2600 fr., pour les maisons à rez-de-chaussée, et de 3300 pour les autres.

Les retards dans les payements sont assez rares, et et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les retardataires sont habituellement les ouvriers les mieux payés. L'habitude d'un salaire plus élevé leur a créé des besoins plus nombreux qu'aux autres, qui savent mieux s'imposer des privations. Les pertes sont nulles sur les propriétés achetées; sur les loyers, elles ont été pour l'exercice de 1863-1864, de 48 fr. et de 0 pour l'exercice de 1864-1865. — En général même les ouvriers montrent un très-grand empressement à se libérer. Chaque année un certain nombre de jeunes gens s'engagent dans l'armée et font servir leur prime à l'achat d'une maison. Ainsi pendant l'année 1863-64 les acheteurs ont payé plus du dixième de ce qu'ils devaient, bien qu'ils ne soient tenus à rembourser chaque année que un seizième du prix de leurs maisons. Le nombre des maisons complétement payées est de 171, c'est-à-dire que 171 ouvriers ont trouvé moyen en dix années d'épargner une somme de 2000 à 3000 fr., pour acheter des maisons qui, dès maintenant, en valent 3000 et 4000 fr. Ces mêmes hommes que toutes les exhortations, les encouragements, les dons, les récompenses de toutes sortes n'avaient pas pu faire sortir de leur apathie et arracher à leur imprévoyance, qui à tous les reproches répondaient que leurs salaires suffisaient à peine à leurs besoins, ils sont parvenus à économiser en quelques années dix fois plus qu'on ne leur deman-

dait, et sans même attendre les délais qui leur étaient accordés. On peut voir par là quelle est la puissance du sentiment, de l'instinct auquel se sont adressés les fondateurs des cités, et ce que peut faire un pareil ressort, quand on sait le mettre en mouvement.

Cependant il arrive quelquefois que des acheteurs sont obligés de rendre leur maison à la société. Voici dans ce cas comment l'on procède :

« Quand, dit M. Penot, la mort a enlevé un père de famille; quand la conscription a appelé sous les drapeaux un jeune homme dont les salaires grossissaient les ressources de la communauté, et particulièrement dans ces derniers temps, lorsque par suite des souffrances de l'industrie cotonnière des ouvriers ont dû quitter Mulhouse, et que d'autres se sont vus dans l'impossibilité de continuer leurs versements, il est arrivé que plusieurs ont été forcés de résilier leur bail. Cette opération s'est toujours faite à l'amiable et le plus possible dans l'intérêt de l'acheteur, qu'on a considéré alors comme s'il n'avait été qu'un simple locataire, et à qui on a rendu le surplus de ses versements mensuels. Supposons par exemple qu'au bout de dix mois on ait à résilier un bail et que l'acheteur ait donné 25 fr. par mois, soit en tout 250 fr. On ne le considère plus que commme un locataire dont on aurait reçu seulement 18 fr. par mois ou 180 fr. par dix mois, et on lui rend la différence, c'est-à-dire 70 fr., sauf indemnité à lui retenir en cas de dégradation. Quant au premier versement de 250 à 300 fr. il lui est intégralement rendu avec les intérêts, car il n'a

pas eu d'emploi, l'acte de vente n'étant pas passé; ce qu'on retarde toujours jusqu'à ce que l'acquisition de la maison paraisse bien assurée.

« Ce système est équitable, comme on voit; on pourrait même dire qu'il est généreux aux yeux de la loi qui stipule que les intérêts sont perdus en cas de résiliation de bail. Mais dans une œuvre toute de philanthropie, qui a pour but d'habituer les ouvriers à l'épargne, en leur offrant le stimulant attrait de la propriété, on devait leur faciliter les moyens d'acquérir et les exonérer de toute chance de perte. »

A Paris aussi et à Marseille, on avait essayé d'attirer les ouvriers dans des espèces de grands phalanstères que l'on semblait vouloir mettre à la mode. On avait construit de magnifiques édifices en pierres de taille, presque aussi beaux et aussi réjouissants d'aspect que nos casernes. Cela suffit pour qu'aucun ouvrier ne voulût y habiter. C'est que, comme dit M. Louis Reybaud, la passion de l'ouvrier, passion qui lui est commune avec bien des gens, c'est d'être chez lui à l'aise autant que possible, sans trop de servitudes de voisinage et avec un peu d'espace pour se remuer. Or ce n'est pas là ce que lui promettaient ces grands couvents qu'on lui offrait, et le règlement qu'on avait eu soin d'afficher à la porte n'était pas de nature à servir de compensation. Les fondateurs des cités de Mulhouse connaissent trop les ouvriers pour faire de pareilles bévues; leur but n'est pas d'embrigader les ouvriers, mais de les amener à l'épargne et à la propriété, et leur art a été de les y amener par une

pente insensible, et presque sans qu'ils s'aperçussent des efforts et des privations nécessaires pour arriver à cette transformation.

Cette défiance instinctive des ouvriers pour tout ce qu'on fait pour eux est si prononcée que les cités mêmes de Mulhouse eurent d'abord quelque peine à prendre faveur. Ils hésitaient avant de quitter leurs taudis, leurs ruelles infectes et puantes, ces trous sans lumière et sans air que leur louait si cher la spéculation des logeurs, et où s'entassaient pêle-mêle les honnêtes gens avec la lie de la société, forcés par le manque d'espace de vivre dans une sorte de promiscuité dégradante. Malgré la supériorité incontestable des logements et l'infériorité relative des prix, ils se défiaient de ces maisons si commodes, de ces riants jardins. Ils ne pouvaient pas croire que l'on pût avoir fait tout cela exprès pour eux et sans arrière pensée, uniquement pour le plaisir de se donner beaucoup de peine pour les rendre heureux et les transformer en propriétaires. Cela surtout leur paraissait louche, et ils n'étaient pas loin d'y voir une mauvaise plaisanterie.

Cependant à force de voir ces maisons et de regarder, et de ne découvrir aucun piége, ils finirent par réfléchir qu'ils ne risquaient rien d'essayer. Ce qui les tentait, c'est qu'ils pouvaient être propriétaires tout de suite, et que pour rendre définitif leur droit de propriété, il leur suffirait de payer pendant treize ou quatorze ans à peu près la même somme qu'ils auraient à payer toute leur vie comme locataires. Ainsi la chose était claire : d'un côté payer jusqu'à leur mort le

loyer d'un logement désagréable, mal situé, malsain, avec l'ennui de rester sous la dépendance d'un propriétaire, sans compter la chance de voir augmenter le prix de location, pour, à la fin de leur vie, se trouver gros Jean comme devant; de l'autre, l'obligation de payer seulement pendant quatorze ans une somme à peine supérieure à celle dont ils payaient l'usage d'un logement qui ne devait jamais leur appartenir, pour se trouver ensuite en pleine possession d'une maison, qui très-probablement vaudrait alors le double au moins de ce qu'ils auraient déboursé, et être logé pour le reste de leur vie, non-seulement pour rien, mais chez eux, dans une maison à eux seuls, qu'ils pourraient à leur gré ou revendre un bon prix ou laisser à leurs enfants. Il faut avouer qu'il y avait là de quoi séduire, et ils se laissèrent séduire, mais lentement. La première année on vendit quarante-neuf maisons; mais la seconde, dix-huit acheteurs seulement se présentèrent; la troisième, cinq. La quatrième année, la vente remonte à cinquante-trois. A partir de ce moment le mouvement s'accélère; l'épreuve est faite. La cinquième année, on vendit cent neuf maisons, et depuis il n'y a plus eu d'hésitation. Si, depuis, la progression n'a pas toujours été aussi rapide, il faut s'en prendre aux circonstances industrielles. Du reste, cette hésitation des premières années ne tient pas seulement à la défiance; on conçoit que l'on hésite à aller habiter dans un quartier encore presque désert, où par conséquent on est plus exposé à manquer des commodités de la vie.

M. J. Simon, dans son livre de *l'Ouvrière*, s'étonne que l'exemple de Mulhouse n'ait pas encore été suivi ailleurs. Ce n'est pas aussi étonnant qu'il lui semble. D'abord il faut s'en occuper, et la plupart des fabricants ont bien assez de leurs propres affaires sans s'inquiéter de celles des autres. Puis il faut renoncer aux bénéfices que pourrait rapporter la somme engagée dans les constructions, et ce qui est beaucoup plus grave, il faut faire abandon aux ouvriers de toute la plus value, laquelle peut être très-considérable, qu'acquiert le terrain une fois bâti, sans compter la croissance certaine du prix des maisons dans quelques années. Par conséquent, s'étonner que l'exemple de Mulhouse n'ait pas été plus suivi, c'est s'étonner qu'il n'y ait pas un grand nombre d'hommes qui soient à la fois riches, intelligents et généreux.

Aussi suis-je bien convaincu pour ma part que ce n'est pas sur l'initiative des patrons, qu'il faut compter en général. Il est probable que d'ici à quelques années il s'en trouvera en France un certain nombre qui feront ailleurs ce qu'on a si bien fait à Mulhouse, et nous verrons en effet tout à l'heure que l'exemple se répand. Mais ce ne pourra jamais être qu'un exemple, et l'institution ne prendra sa valeur et son caractère véritable, en même temps que le développement qui lui appartient, que le jour où le système complet des associations ouvrières sera mis en pratique, et que les associations de construction serviront de couronnement à toutes les autres.

Je dois mentionner aussi, bien qu'ayant moins d'importance, un grand bâtiment, renfermant dix-sept chambres garnies pour ouvriers célibataires, soumises à un règlement très-sévère. Je ne parlerai pas ici des bains, des lavoirs, du restaurant, de la boulangerie, du magasin, de la salle d'asile et de la crèche, parce que j'en ai parlé déjà, ni de la bibliothèque, parce que j'en parlerai plus tard; mais je ne dois pas passer sous silence un détail qui a aussi son importance. C'est que la société fournit gratuitement le logement à la sœur Diaconesse, ainsi que le local nécessaire pour les soins et les consultations que le médecin de la société donne gratuitement aux malades.

Les affaires de la société des cités sont administrées par un comité formé de quatre de ses membres, qui ont tous pouvoirs, et qui se réunissent à des époques déterminées. L'assemblée générale se réunit chaque année à la fin de chaque exercice, le 30 juin, mais elle peut être convoquée plus souvent par le président, quand il y a lieu.

L'influence des cités se fait déjà sentir hors d'elles-mêmes. Un grand nombre d'ouvriers, qui n'ont pas encore la somme nécessaire pour leur premier versement, font leur apprentissage d'économie et de prévoyance. C'est une espèce de stage, une expérience qu'ils font sur eux-mêmes, et qui a son utilité.

Mais c'est surtout dans l'intérieur des cités que le changement est remarquable. Jamais on n'y voit de ces spectacles qui sont trop fréquents dans les centres industriels. La population qu'on y rencontre, les

enfants qu'on voit dans les rues ont un air de santé, de joie, de propreté, qui est bien fait pour démontrer les progrès accomplis. Comme le remarque M. Batbie, l'organisation des cités est une heureuse combinaison de la vie individuelle et libre avec quelques-uns des avantages de la vie commune. Chacun garde la joie du chez soi, et en même temps, la boulangerie, les bains, l'épicerie, le magasin, le restaurant communs suppriment une partie des frais généraux qui pèseraient lourdement sur la vie isolée. Les ouvriers n'en profitent pas encore autant qu'ils le pourraient, mais même dans l'état présent, ils se trouvent infiniment mieux que dans les conditions ordinaires de la vie des ouvriers. Mais ce qu'il y a de remarquable et d'important, c'est que selon l'observation juste de M. L. Reybaud, « il y a désormais à Mulhouse un centre d'attraction pour les bons instincts et un point d'appui pour les volontés flottantes. Ce que la population renferme de plus sain finira par s'y attacher. Ainsi Mulhouse aura fait une réponse digne d'elle aux reproches que naguère elle méritait. Les logements de ses ouvriers, quand M. Villermé les visita, en 1836, étaient affligeants à voir; une seule pièce renfermait quelquefois deux familles qui couchaient chacune dans leur coin, sur de la paille ou sur des grabats. Les cités ouvrières offrent un tout autre spectacle.... Chaque ménage y a sa maison, son jardin, qu'il embellit parce qu'il les possède. Il y a bien encore quelques disparates, quelques exceptions; la tenue n'est pas partout la même; les habitudes ne se

réforment pas en un jour, mais le régime domine ici les dispositions des hommes [1]. Sa vertu est d'éliminer les mauvais éléments pour ne conserver que les bons; le contrat qui lie l'ouvrier est inconciliable avec le désordre; s'il s'oublie, il le brise; son droit s'éteint dès qu'il manque à ses engagements; son intérêt commande sa conduite, et de tous les freins, il n'en est pas de plus sûr que ce frein volontaire. » Et M. Reybaud aurait pu ajouter que bientôt disparaissent les habitudes de dissipation, combattues par cette préoccupation constante d'un intérêt supérieur, et que de là naît une habitude contraire, qui supprime la nécessité de l'effort. M. J. Simon raconte dans son *Ouvrière* une histoire qui met dans tout son jour cette influence de l'habitude :

« Un riche fabricant de Roubaix avait un chauffeur, habile ouvrier, mais adonné à l'ivrognerie. Un

1. Afin de faire naître une utile émulation entre les familles résidant aux cités, le conseil d'administration a ouvert un concours entre elles, et distribue chaque année des primes en argent et des mentions honorables à celles qui se sont distinguées par l'ordre, la propreté, et en général la bonne tenue de leur habitation, comme aussi par la bonne culture du petit jardin qui en dépend. Ces récompenses, qui sont envisagées avec raison comme un honneur, deviennent un vif stimulant et amènent de bons résultats. L'examen sur lequel la commission assied ses jugements embrasse l'aspect extérieur et intérieur de l'habitation et du jardin, l'état du mobilier, l'ordre et l'économie dans le ménage, la tenue des enfants et l'effet de leur fréquentation aux écoles. Les concurrents sont assez nombreux, comme le sont aussi ceux qui sollicitent la faveur d'avoir la visite des étrangers qui viennent voir la cité. C'est une petite vanité qu'il faut savoir leur pardonner, parce qu'elle a un mobile avouable, et qu'elle est un aiguillon qui pousse à bien faire. (*Les cités ouvrières du Haut-Rhin*, par A. Penot.)

jour, en sortant du cabaret, l'ivrogne fait une chute et se casse la jambe. C'était un homme intelligent quand il avait sa tête à lui. A peine sur son lit de douleur, l'inquiétude de l'avenir des siens le saisit. Son patron le rassura. — « Je vous ferai soigner à mes « frais, lui dit-il, et quant à votre famille, elle touchera « tous les jeudis votre semaine, comme si vous étiez « au travail. Une fois guéri, vous me rembourserez au « moyen d'une retenue sur le prix de vos journées. » La maladie fut longue et le remboursement dura un an. Comme le salaire était élevé, la famille put vivre à force d'économie, avec la part qui lui restait. Pendant ce temps-là, l'ouvrier s'abstint du cabaret, travailla constamment, vécut en bon père de famille. L'année finie, le patron lui proposa de persévérer pendant deux ans encore : « Vous épargnerez douze « cents francs, lui dit-il ; c'est le prix de la maison que « je vous loue; dans deux ans vous sérez chez vous, « vous serez un propriétaire. » L'ouvrier consentit : les deux ans passèrent bien vite. A la première paye après la maison soldée, on voulut donner au chauffeur la totalité de ce qu'il avait gagné dans la semaine : « Gardez, gardez, dit-il; dans quinze mois « j'aurai acheté la maison voisine. » Il en a trois aujourd'hui. Sa femme est devenue marchande. L'ancien ivrogne se retirera bientôt avec une honnête aisance, presque de la richesse. La propriété a fait ce miracle. »

Ce qui est une exception à Roubaix tend de plus à devenir la règle à Mulhouse. C'est bien le but que

se proposait l'association, tel que le résume le comité d'administration dans une notice d'avril 1861 sur la Société mulhousienne des cités ouvrières : « Procurer à l'ouvrier une habitation où l'air et l'espace ne lui fassent pas défaut; lui procurer la facilité de devenir propriétaire, afin de sortir de cette condition de prolétaire qui rend l'ouvrier nomade, indifférent, peu économe ou imprévoyant; l'attacher au sol où il gagne son pain, et provoquer enfin chez lui et dans sa famille l'esprit d'ordre, d'économie et de persévérance au travail qui seul est la réelle base de tout son bien-être. »

Tout se tient dans l'homme. En surexcitant dans l'ouvrier toute l'énergie dont il est capable par le stimulant si puissant de la propriété, en lui ouvrant un avenir, une percée dans cet horizon qu'il pouvait croire fermé autour de lui, les fondateurs des cités ont frayé en plus et presque à leur insu une route nouvelle à l'activité une fois éveillée de l'ouvrier. M. Batbie l'a très-justement remarqué : « Elle stimule l'ouvrier à se faire capitaliste et lui facilite les moyens de le devenir : c'est déjà quelque chose, c'est beaucoup même. Dans l'état de choses actuel, l'argent va à l'argent, et l'on n'en prête d'habitude qu'à ceux qui en ont. Posséder un capital propre est dès-lors un excellent moyen d'obtenir au besoin la disposition momentanée du capital d'autrui, d'avoir du crédit. Sous ce rapport donc, la cité ouvrière agit pour rendre l'ouvrier créditable, tout au moins avec la même efficacité que la caisse d'épargne; mais elle

atteint ce but d'une manière plus sûre et plus large, parce que de l'ouvrier économe elle fait non-seulement un capitaliste, mais « un propriétaire, » c'est-à-dire un possesseur de biens-fonds. La différence est importante. L'ouvrier qui a des économies à la caisse d'épargne a moins de crédit que le propriétaire d'une maison. On sait que le premier n'a qu'à demander son remboursement pour qu'en quinze jours la garantie qu'il offrait disparaisse. Au contraire, l'ouvrier propriétaire tient à conserver sa maison; s'il emprunte, il ne voudra pas que le créancier fasse vendre la propriété où il a établi sa famille. Le même esprit d'ordre qui lui a permis de devenir propriétaire le stimulera à conserver ce qu'il a acquis. Cette opinion, répandue dans le public, augmentera son crédit personnel, et on lui prêtera dans une certaine mesure, même sans qu'il fournisse d'hypothèque. De cette manière, le client de la Société de Mulhouse, si celle-ci ne s'occupe pas de lui fournir directement l'argent qu'il voudrait emprunter, est par elle mis à même de puiser dans le réservoir général de l'offre des capitaux. Pour le nombre d'ouvriers naturellement limité sur lequel s'étend l'action, forcément restreinte dans son objet, de cette Société, elle a donc un double effet très-heureux : elle les aide et à se créer un capital propre et à se procurer la disposition des capitaux d'autrui. »

Ce résultat de l'institution des cités, en général peu remarqué et très-judicieusement mis en lumière par M. Batbie, peut, à la rigueur, n'avoir pas une

très-grande importance pour les ouvriers des fabriques, qui n'ont pas d'ordinaire grand besoin de recourir au crédit. Mais il prendra plus d'importance à mesure que le système, en se généralisant, s'étendra aux ouvriers des autres industries. Dans l'état présent de l'industrie, des ouvriers en coton ne peuvent guère songer à monter une filature, mais des ouvriers en soie peuvent acheter des métiers, et dans une foule de professions, l'ouvrier, même isolé et en dehors de l'association, peut vouloir s'établir. Dans ce cas, sa maison répondra pour lui, et il trouvera des fonds pour monter une boutique ou un atelier.

Comme le remarque très-justement M. Penot, « ce n'est pas seulement à la classe ouvrière que la Société des cités a rendu service en élevant un quartier très-étendu (la population des cités est de 6000 âmes), mais à la ville entière, on peut le dire. On sait avec quelle rapidité la populatien s'accroît à Mulhouse. Sans doute, on aurait vu, dans les douze dernières années, surgir plus de constructions qu'on n'en a élevé en dehors de la cité; mais on serait certainement resté bien au-dessous de ce qu'a pu faire une Société jouissant d'un grand crédit, dont l'action se continue d'année en année, suivant l'étendue des besoins qui se manifestent. Sans ce puissant concours, les logements dont on dispose en villo seraient devenus plus rares, plus chers, plus resserrés, et tout le monde à peu près aurait à s'en ressentir. En outre, précisément parce que les logements qu'offrent les deux cités se trouvent dans de très-bonnes con-

ditions de toute nature, les maisons nouvelles qu'on a élevées à l'usage des ouvriers ont dû suivre cet exemple et subir ce progrès; de même qu'on a vu s'améliorer peu à peu, au grand avantage des locataires, et afin de ne pas être trop dépréciés par la comparaison, les nombreux logements occupés par la classe ouvrière en ville. »

Le côté moral n'est pas moins intéressant, et M. J. Simon a eu raison de s'y arrêter. Grâce aux fondateurs des cités ouvrières, « quand la vieillesse sera venue et que ses bras lui refuseront le service, l'ouvrier ne rougira pas de vivre du salaire de son fils, puisqu'il aura amplement payé sa dette à la famille. Il vieillira et mourra chez lui, et ses enfants, même en le nourrissant, seront encore chez leur père. Peut-être leur laissera-t-il un autre héritage que la maison; car, au bout de quatorze ans, l'habitude d'épargner sera prise, et il pourra placer chaque année les 276 fr. de son loyer. Héritage! voilà un mot nouveau dans l'histoire d'une famille d'ouvriers. Oui, les enfants succéderont à leur père dans sa propriété; ils deviendront maîtres à leur tour de ce joli jardin témoin de leur enfance, de ce foyer où leur mère leur souriait. Quand ils l'auront perdue, ils la retrouveront partout dans la maison, avec le souvenir de ses caresses et de ses conseils. Ils raconteront à leur tour leur histoire à leurs enfants, car la famille peut avoir une histoire, à présent qu'elle est attachée à ce coin de terre. Nous voilà loin de ces nomades, de ces demi-sauvages, chassés de taudis en taudis

par les exigences du propriétaire, habitués à la malpropreté, vivant séparés les uns des autres par nécessité, ne pensant à leur demeure que pour se rappeler leur misère, obligés de demander au cabaret, quelquefois à l'ivrognerie, un moment de distraction et d'oubli. Cette maison est pauvre, mais *c'est la maison paternelle*, et ceux qui l'habitent et qui la possèdent ne se sentent plus étrangers au milieu de la société. Ils comprennent, pour la première fois peut-être, l'étroite parenté de la propriété et du travail. »

Et ce n'est pas tout. La misère est un des plus puissants dissolvants de la vie et surtout des sentiments de famille. Les privations et les besoins finissent par exalter et exaspérer les égoïsmes. Les parents trop souvent ne considèrent leurs enfants que comme des instruments de gain, et si, pendant leur enfance, ils sont obligés de faire pour eux quelques sacrifices, beaucoup les supportent par la pensée qu'un jour ce seront leurs enfants qui les nourriront. Ce qu'ils font pour eux, ils ne le considèrent que comme une espèce de placement qui leur sera avantageux. Les affections s'éteignent dans un calcul, qui, du reste, est le plus souvent trompé. Dès que l'enfant commence à gagner quelque chose, on lui enlève tout son salaire, comme étant l'acquittement d'une dette, sans lui laisser autre chose que les ennuis et les fatigues du travail. C'est le meilleur moyen de le lui faire prendre en horreur. Plus tard, quand les parents sont vieux, et que le fils est devenu homme, alors, comme la même exploitation n'est plus pos-

sible, ce sont des reproches, des plaintes continuelles sur son ingratitude, et le fils, fatigué, finit par se sauver de sa famille, souvent même du pays, en abandonnant son père et sa mère à la misère; ou bien s'il se dévoue à cette tâche, il doit renoncer à se marier, à avoir une famille, et pour tromper ces instincts naturels, qui réclament satisfaction et qui se vengent de ne pas l'obtenir, il va chercher des distractions dans la débauche ou dans l'ivrognerie.

Dans la vie de l'ouvrier, on peut dire, en général, que la vie de famille n'existe pas, excepté dans les métiers qui laissent ensemble tous ses membres. Trop souvent les enfants sont inhumainement exploités ou brutalement maltraités, ou ils vivent loin de leurs parents. Aussi, quand ces enfants sont grands, rien n'est triste comme le sort des parents obligés pour vivre de tout attendre de leurs enfants. C'est l'aumône accompagnée de tout ce qu'elle a de plus humiliant et de plus inhumain. La délicatesse des sentiments et des procédés, les vertus et les affections qui paraissent les plus élémentaires et les plus naturelles ont besoin, comme tout le reste, d'être développées par la culture intellectuelle, et c'est une illusion qui m'a toujours étonné de voir des gens éclairés et instruits se tromper, faute d'avoir observé, sur ces points importants. Parce que les instincts maternels et paternels, dans ce qu'ils ont de moins raisonné, sont souvent plus expansifs et plus bruyants dans l'homme et la femme non cultivés, comme cela doit être, ils concluent que les affec-

tions de famille y sont plus profondes et plus durables. Ils ne voient pas que ces instincts, non dépouillés de leur animalité, ne survivent guère à la première période de l'enfance, pendant laquelle ils rattachent les parents à l'enfant, comme par une espèce de lien physique, qui va se relâchant à mesure que l'enfant grandit, exactement comme chez les animaux, parce que, pour les uns comme pour les autres, les nécessités et l'égoïsme de la vie physique priment et dominent tout.

Mais quand il s'agit de l'ouvrier qui a quelque chose à lui appartenant et qu'il peut laisser à ses enfants, la question change d'aspect. Du moment que la misère ne le ramène pas sans cesse, par des privations trop cruelles, à calculer ce que lui coûte l'éducation de ses enfants, les affections de famille se développent par les joies de la vie commune, car c'est là un sentiment naturel auquel il suffit, pour qu'il prenne son développement, qu'il ne soit pas gêné et heurté trop souvent par des sentiments contraires.

Propriétaires d'une maison, habitués à l'économie, les parents exploiteront moins âprement les forces naissantes de leurs enfants; et ceux-ci, de leur côté, quand ils seront grands et que leurs parents seront vieux, se trouveront heureux de continuer à vivre auprès d'eux, parce qu'en somme, les charges seront plus ou moins équilibrées, les uns fournissant à la communauté le logement, les autres les aliments, et que, grâce à cet échange de secours,

aucun ne se sentira lésé ni gêné par la présence des autres.

On m'accusera peut-être de méconnaître ce qu'il y a de généreux dans la nature humaine, en la ramenant à des calculs. Non, je ne crois pas qu'il y ait ici un calcul, mais il y a un effet naturel, nécessaire de la misère, et il importe, quand on veut agir sur les hommes, de ne pas se faire d'illusion ni de bâtir des réformes sur des suppositions de vertu idéale. Le dévouement est une belle chose, mais il ne faut jamais le faire entrer en ligne de compte, si l'on ne veut aboutir certainement à des déceptions. Songeons que pour le grand nombre des ouvriers, comme pour le reste des hommes, le premier point, c'est de vivre. Or, quand des enfants se voient, pour soutenir leurs parents, obligés de se priver, non pas des plaisirs de la vie, mais du nécessaire; quand il faut faire cela non pas une fois, non pas dix fois, non pas cent fois, mais à peu près tous les jours; quand il faut, pour soutenir cette charge écrasante, renoncer à se marier, à se créer à eux-mêmes une nouvelle famille; quand on songe que souvent même les vieux parents, aigris par la souffrance, reprochent à leurs enfants les privations qu'ils font tout pour leur épargner; dans de pareilles conditions, s'il arrive que quelques enfants rejettent le fardeau qu'ils ne peuvent plus supporter, on peut se plaindre que la nature humaine ne soit pas parfaite, mais il ne suffit pas de le constater pour mériter l'accusation de calomnie envers les ouvriers.

Je sais bien qu'il a été longtemps à la mode, dans une certaine littérature sentimentale, de faire de l'héroïsme l'apanage de la misère. Je ne prétends pas sans doute qu'il lui soit nécessairement étranger. Il y a, dans toutes les positions, des hommes pour qui la vertu du sacrifice semble un don naturel. Mais si la misère en avait le privilége, il faudrait punir les hommes qui travaillent à la combattre, car ils se déclareraient par là les ennemis de la première des vertus humaines. Non, il ne faut pas nous bercer de ces illusions. La misère est un mal, précisément parce qu'elle opprime les sentiments les plus généreux, parce qu'elle place et retient les hommes dans une situation où la pratique des vertus les plus naturelles devient souvent impossible, parce que, si elle donne au petit nombre l'occasion des dévouements les plus méritoires, il n'en est pas moins vrai qu'elle déprave et dégrade le plus grand nombre. Les meilleures dispositions, aidées des exhortations les plus pressantes, restent souvent sans effet, uniquement parce que la misère les oblige à une lutte incessante, dont on finit trop souvent par se lasser. Ce sont ces résistances de l'égoïsme, des instincts physiques qu'il faut annuler en créant à l'homme des intérêts contraires et immédiats qui agissent directement sur lui, qui l'arment d'une force nouvelle dont la source ne s'épuise pas, de manière à tenir en échec et à affaiblir sans cesse les tendances mauvaises, tout en fortifiant sans relâche celles qui leur sont opposées. C'est par là seulement qu'on relèvera tant de malheureux que la

misère seule a vaincus, et qu'on les amènera au point de pouvoir profiter des enseignements moraux.

Mais il est bien entendu qu'on ne doit pas attendre de résultats complets des demi-moyens dont on est forcé de se contenter quelquefois, et que l'insuccès dans ces conditions ne prouve rien quant à l'avenir moral des ouvriers. A la cristallerie de Baccarat, dont l'administration se fait remarquer par sa sollicitude pour les hommes qu'elle emploie, on a construit un certain nombre de maisonnettes très-confortables et très-gaies, où l'on loge gratuitement les ouvriers d'élite. C'est pour eux une récompense honorable, en même temps qu'un avantage pour l'administration, qui s'assure ainsi leurs services. Mais l'effet moral est incomplet, parce que l'ouvrier, n'étant pas chez lui, n'est pas indépendant. A la papeterie d'Essonne, la Compagnie loue à des ouvriers des logements très-sains, dont le loyer, tout d'abord très-bas, va encore en diminuant, de telle sorte qu'au bout de cinq ans, le logement est gratuit. C'est une autre combinaison, qui a aussi son bon côté, qui peut avoir d'utiles résultats pour les directeurs de la Compagnie, mais qui n'a qu'une importance médiocre au point de vue de la régénération générale de la population ouvrière. Généralisez la pratique de Baccarat et d'Essonne, et il n'y aura guère de changement sérieux et durable dans la condition des ouvriers. Généralisez les cités ouvrières de Mulhouse, et une grande partie des vices qui produisent la misère disparaissent.

Du reste, l'exemple commence à porter ses fruits. M. J. Simon constatait, il y a cinq ans, qu'à Rouen, on commençait à vendre des terrains aux ouvriers. Ces terrains étaient pierreux, incultes, situés sur une colline qu'on appelle la Californie et qui appartenait aux hospices. M. Simon donne toute son approbation à cette idée. Aussi, dit-il : « Les ouvriers qui se sont emparés de la Californie et qui ont enfin l'espoir de reposer sous leur propre toit, n'ont plus d'autre pensée que de rendre leur coin de terre habitable et productif. Ils se transforment plus vite que la terre qu'ils défrichent. »

A Lille, à la même époque, on avait le projet de profiter de l'agrandissement de la ville pour fonder une cité ouvrière. Je ne sais ce qui a été fait. On parle aussi d'établir une cité ouvrière à la porte de Colmar. A Rothau, on a aussi commencé à bâtir une cité. Voici les renseignements que je trouve dans la *Revue de l'Est*[1] : « La commune cède des terrains aux ouvriers qui veulent bâtir, moyennant une redevance annuelle de 50 c. à 2 fr. par are, suivant la valeur du sol. S'ils veulent en devenir propriétaires, ils paient un capital égal à la redevance annuelle multipliée par 20. L'ouvrier trouve des pierres sur place, et ses amis l'aident gratuitement, en dehors des heures de travail, à opérer les fouilles nécessaires à l'établissement des fondations. Pour la dépense qui lui reste à faire, et qui varie de 1000 à 2500 fr.,

1. Livraison de janvier 1864. — La vie industrielle en Alsace, par M. Lejeune, avocat.

il s'adresse à la caisse de secours mutuels de MM. Steinheil et Dieterlen, s'il est employé par cette maison. Sur un avis favorable du conseil d'administration, un prêt lui sera fait par un acte notarié, contre l'engagement de rembourser, dans un laps de temps déterminé, la concession d'hypothèque, et la promesse d'acquitter un intérêt annuel de 5 pour 100. Depuis la fin de 1849 jusqu'au 2 mai 1863, 56 prêts, dont le plus faible est de 200 fr., le plus élevé, de 1800 fr., ont été consentis. Le chiffre moyen est de 671 fr. Quelques emprunteurs ont déjà remboursé des sommes assez fortes, et le service des intérêts se fait exactement. Quarante maisons environ ont été ainsi construites dans de bonnes conditions de solidité et d'aménagement intérieur. »

A Moussey, M. Eugène Charlot commença, en 1856, à construire un certain nombre de maisons; les unes, avec un étage sur rez-de-chaussée, sont destinées aux contre-maîtres de sa fabrique; les autres, composées de quatre pièces au rez-de-chaussée, avec sous-sol et grenier, revenant à 15 ou 1600 fr., ont été vendues à des ouvriers pour 1300 fr. J'avoue que j'eusse préféré qu'on les eût vendues au prix de revient. Ces deux ou trois cents francs d'aumône ne valent rien dans une pareille affaire. Quelle que soit la générosité des intentions, il faut tenir compte de la dignité de l'homme, que toute aumône offense ou diminue.

J'aime mieux ce qui se fait à Rothau et à Bischwiller, parce que j'y vois une application plus ferme

à éveiller l'initiative de l'ouvrier. Dans ces dernières années, l'administration municipale a acheté un terrain d'une vingtaine d'hectares; le prix de l'are, qui était d'abord de 60 à 75 fr., s'est élevé, dans les ventes les plus récentes, jusqu'à 150 et même 215 fr. Cette progression est peut-être un peu exagérée. Sans faire d'aumône aux ouvriers, il est bon de les aider. Il est vrai que l'opération n'est pas spécialement ouvrière. Cependant ce sont en grande majorité des ouvriers qui ont acheté.

L'année dernière, il y avait déjà 146 maisons de bâties, ayant chacune un jardin qui l'entoure. Les dépenses se sont élevées, en général, de 2000 à 3500 fr. pour les maisons à rez-de-chaussée, et à 5 ou 6000 fr. pour les maisons à étage. Il a donc fallu emprunter. Un certain nombre d'ouvriers ont trouvé des patrons disposés à leur avancer une partie des fonds nécessaires. Mais combien eût-il été meilleur d'avoir des banques populaires! Plusieurs patrons ont fait à leurs ouvriers des prêts qui varient de 200 à 3000 fr. Le remboursement s'opère par des retenues du quart ou du tiers sur le salaire. Les ouvriers trouvent, pour se libérer, une grande ressource dans la culture du houblon, qui, dans les bonnes années, donne un profit considérable.

L'étranger même copie déjà nos cités. Mais c'est là un genre de contrefaçon dont personne ne songe à se plaindre. M. Imbach a construit, et sans doute continue à construire, à Lœrrach, dans le Wiesenthal (grand-duché de Bade), une cité ouvrière, sur un

modèle sagement modifié d'après les habitudes et les préférences des ouvriers du pays.

Mais c'est surtout à Guebwiller et à Beaucourt que l'exemple de Mulhouse a été compris. Dès le commencement, en 1854, MM. Bourcart se mirent à bâtir, à l'usage de leurs seuls ouvriers, des maisons d'après le premier modèle donné par M. Muller. Quelques années plus tard, en 1860, Guebwiller eut aussi comme Mulhouse sa Société des cités ouvrières. Le capital fut de 342 000 fr., partagé en 342 actions. Grâce aux conseils de M. Bernard, on put introduire dans ces maisons quelques améliorations qui manquaient encore à celles de Mulhouse. Elles ont un rez-de-chaussée et un étage; le prix varie de 4200 à 4500 fr. pour les maisons d'angle, et de 3600 à 3800 fr. pour celles qui sont intermédiaires. L'élévation de ces prix s'explique par l'absence de subvention gouvernementale, ce qui a forcé à faire peser sur l'ensemble des constructions la totalité des dépenses d'utilité publique pour toute la cité.

Le nombre total des maisons bâties jusqu'à présent est de cent trente-neuf, dont quarante-neuf dans la cité particulière de MM. Bourcart, qui les louent à leurs propres ouvriers, mais ne les vendent pas, et quatre-vingt-dix dans celle de la Société. Quarante-neuf de celles-ci sont vendues.

La cité de Guebwiller possède un débit de tabac, un magasin d'épicerie, une salle d'asile, et quelques maisons plus grandes que les autres, destinées aux employés et aux contre-maîtres.

MM. Bourcart, qui sont à la fois fondateurs de la première cité ouvrière de Guebwiller et actionnaires de la seconde, ont établi dans celle qui leur appartient une pension où l'on reçoit de jeunes ouvrières, dans le genre de celle qui existe à Mulhouse. Ils accordent gratuitement l'usage d'une maison garnie de tout le mobilier nécessaire à une famille de leur choix, à la condition de loger, nourrir et blanchir moyennant 50 c. par jour toute jeune fille de leur fabrique qui veut y prendre asile. Celles-ci de leur côté, s'engagent à ne pas sortir le soir, à fréquenter régulièrement les exercices de leur culte, à se prêter aux soins du ménage, quand elles en ont le temps. On compte en ce moment dix pensionnaires. Le défaut de place empêche seul d'en prendre un plus grand nombre. Depuis que cette pension existe, il ne s'y est produit aucun fait qu'on ait à regretter.

Quant à la disposition et au plan des maisons des cités de Guebwiller, on les trouvera aussi complets que possible dans la description que M. A. Penot a publiée à la fin de 1865 dans le *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, de toutes les cités ouvrières du Haut-Rhin. Rien n'a été omis. Des plans détaillés et des cartes d'ensemble parfaitement exactes permettent de voir et d'apprécier les cités de Mulhouse, de Guebwiller et de Beaucourt aussi complétement et aussi sûrement que sur leslieux mêmes.

A Beaucourt, MM. Japy frères et Cie, dont la manufacture d'horlogerie et de quincaillerie occupe plusieurs milliers d'ouvriers, ont formé, pour élever une

cité ouvrière, une société immobilière, au capital de 100 000 fr., divisés en mille actions de 100 fr., dans l'intention de rendre ces actions accessibles aux contre-maîtres et aux ouvriers eux-mêmes. Et en effet beaucoup d'entre eux en ont souscrit, et, comme le fait observer M. Penot, « ils ont trouvé dans cette combinaison d'un esprit vraiment démocratique une excellente caisse d'épargne dont le gage assuré est toujours placé sous leurs yeux. »

La durée de la Société est fixée à onze ans. Son but est de construire des logements indépendants les uns des autres, avec un petit jardin, et de les revendre 2000 fr., c'est-à-dire au prix coûtant. Il n'y a donc pour les actionnaires aucun bénéfice à attendre au delà de l'intérêt annuel de 5 pour 100, garanti par MM. Japy, qui de plus se sont engagés à reprendre pour leur propre compte et au prix de revient les maisons qui ne seraient pas vendues à l'expiration de la Société. Le nombre des maisons construites dans le courant de l'année 1864 s'éleva à quatre-vingt-dix-sept, dont soixante à Beaucourt, douze à Badevel, vingt-cinq à Lafeschotte. On ne les bâtit que sur la demande d'un acheteur, auquel on ouvre un crédit de 2000 fr., représentant leur prix de revient, quand elles sont construites d'après le plan adopté. S'il y veut faire quelque changement, il s'entend directement avec l'entrepreneur pour le surplus des dépenses. La Société ne lui fixe pas de termes déterminés pour s'acquitter. Il paye quand et comme il l'entend, sauf toutefois la condition de

se libérer en onze ans. Quatre maisons ont été complétement soldées avant la fin de la première année.

Les cités ouvrières fondées par des associations de patrons généreux, comme à Mulhouse, à Guebwiller, à Beaucourt, ont une immense portée, comme exemple, comme impulsion. Mais ces constructions sur de grandes échelles ont cependant l'inconvénient d'exiger des mises de fonds assez considérables, des arrangements, des combinaisons financières, une administration, qui, pour n'avoir aucune importance comparativement à la somme des avantages, suffisent cependant pour écarter beaucoup de bonnes volontés hésitantes. Mais si, même sans parler des associations ouvrières, qui un jour ou l'autre se fonderont pour construire des cités, l'usage se répandait parmi les patrons de tout ordre et de toute industrie, de bâtir des maisons pour leurs employés et de les engager par des facilités à les acheter? Si les maîtres décidaient ainsi leurs journaliers à devenir propriétaires, ce serait un grand pas de fait. Si.... mais on sait tout ce qu'on pourrait faire avec des *si*; la question est de savoir si tous ces *si* sont possibles. Or je ne me dissimule pas qu'on va me traiter d'utopiste, et que les particuliers ont autre chose à faire que de se transformer en architectes et en entrepreneurs au profit de la population ouvrière. Cependant si cela était possible, si cela se faisait, qu'aurait-on à objecter, et ne voit-on pas de quelle conséquence cela pourrait être? Eh bien, cela est possible puisque cela est. Ceux qui en dou-

teraient, je les engage à lire la note suivante que je dois à l'obligeance d'un homme dont l'infatigable initiative est à l'affût de tout ce qui peut contribuer à l'amélioration du sort des ouvriers et du grand nombre, M. Liblin, rédacteur de la *Revue d'Alsace* :

« La commune de Beblenheim, dans l'arrondissement de Colmar, a une population de 1300 habitants. Sa principale industrie est la culture de la vigne. On y produit des vins fort estimés dans le pays, et dans les États voisins, l'Allemagne et la Suisse. Cette commune est du nombre de celles dont la population progresse au lieu de s'appauvrir, comme tant d'autres, au profit des villes et des centres industriels. Au commencement de ce siècle (1803) sa population n'était que de 890 habitants. Elle a donc gagné peu à peu, et aujourd'hui les logements, ceux des journaliers viticulteurs surtout, sont insuffisants et fort chers. On y trouve d'assez nombreux exemples d'émigration au profit du nouveau monde, peu au profit des travaux manuels de l'industrie.

« Il y a environ dix ans, deux propriétaires de vignes prirent le parti d'acheter d'anciennes maisons délabrées, de les restaurer et de les céder au prix de revient à leurs journaliers, disposés alors à chercher fortune ailleurs. Installées dans leur petit domaine, deux familles restèrent dans leur lieu natal, et elles y ont poussé des racines. Le premier initiateur se nomme Sattler, Jean; le second, Vogel, Jacques.

« Leurs ouvriers s'engagèrent à payer un intérêt de 5 pour 100 du capital engagé pour l'acquisition et

la restauration des maisons, avec faculté d'éteindre le capital à leur convenance.

« Ce premier exemple a porté ses fruits. Au printemps de 1864, trois autres propriétaires, Daniel Saltzmann, Chrétien Oberlin, et Chrétien Geyl, construisirent pour leurs journaliers trois maisons neuves avec jardin, achevées et habitées aujourd'hui. Les conditions sont les mêmes que pour les précédents. Seulement, le loyer des derniers représentant l'intérêt à 5 pour 100 du capital engagé se monte à la somme de 75 fr., tandis que pour les premiers, ce loyer ou cet intérêt du capital ne s'élève qu'à 30 et 35 fr.

« Les premiers sont dans d'excellentes conditions, car ils ont à peu près remboursé le capital, et aujourd'hui la valeur marchande de leurs maisons, bien entretenues, n'est pas inférieure à 15 et 1800 fr.

« On pense généralement que l'exemple sera suivi par d'autres. Vous voulez que vos vignes soient bien cultivées, logez vos ouvriers, disent aujourd'hui ceux à qui l'opération a bien réussi.

« On prévoit huit projets de même nature, qui recevront l'an prochain leur exécution. »

Qu'on en fasse autant dans chaque commune, et le résultat ne se fera pas attendre.

DEUXIÈME PARTIE

LUTTE CONTRE L'IGNORANCE

CHAPITRE PREMIER.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE.

Nous voici arrivés à la seconde partie, et non la moius importante, du programme des réformateurs de Mulhouse. Ils savent mieux que personne et par une longue expérience combien il est difficile d'agir d'une manière efficace sur des hommes dont les habitudes sont prises et qui leur apportent des quatre vents leur misère à soulager, leurs vices à corriger. S'ils sont arrivés aux résultats que nous avons vus, on sait au prix de quels efforts, de quelle patience, de quelle infatigable obstination! L'ignorance et les préjugés ont pour caractère spécial l'entêtement. L'invincible routine de nos paysans dans certaines contrées ne tient pas à autre chose qu'à leur ignorance et à leur faiblesse d'esprit. Ils ne connaissent et ne comprennent que par les yeux et n'entendent ni conseils ni raisonnements. Aussi le seul moyen de les convaincre, à la longue, est-il de leur

mettre sous les yeux et dans les mains les résultats visibles et matériels des conseils donnés, et alors, l'intérêt aidant, ils finissent par se décider à ouvrir les oreilles. Ce n'est pas qu'ils aient compris. Ils changent de méthode de culture, exactement par la même raison qui fait croire à quelques-uns d'entre eux qu'il y a des sorciers plus puissants les uns que les autres parce qu'ils possèdent des formules et des incantations plus efficaces, et que si eux-mêmes pouvaient faire les mêmes gestes et prononcer les mêmes paroles, bien que n'en comprenant aucunement le sens, ils produiraient les mêmes effets. Pour un grand nombre de ces intelligences fermées, on pourrait presque dire que tout à peu près se ramène à une sorte de magie. Les inventeurs de méthodes nouvelles qui réussissent ne sont que des magiciens qui possèdent un meilleur grimoire que leurs confrères; et quand par la vue des résultats ils ont prouvé la supériorité de leur puissance, les autres se mettent à répéter leurs mouvements le plus exactement qu'ils peuvent.

Cette résistance au conseil n'est pas un privilége du paysan, mais un effet de son ignorance et de cette presque impossibilité de comprendre des raisonnements et des idées, qui est le vice et l'infirmité propre des intelligences qui n'ont pas été formées à ce travail. Il est donc facile de se faire une idée des déboires qu'ont dû éprouver les hommes qui s'étaient figuré que, par des conseils désintéressés et prudents, on pourrait éclairer et diriger cette foule que le progrès subit de l'industrie enlevait à l'agriculture, et

qui nécessairement dut se recruter d'abord parmi les plus malheureux ou les plus paresseux, parmi ceux que la misère chassait de leur village ou qu'attirait à la manufacture l'attrait d'un travail moins rude ou même simplement celui du séjour à la ville, c'est-à-dire parmi les plus ignorants et souvent les plus vicieux. Voilà comment s'est composée d'abord en majorité la population des ateliers de Mulhouse. Aussi les manufacturiers n'ont-ils pas tardé à comprendre que sur de pareils hommes les moyens directs de moralisation, c'est-à-dire les conseils et les prédications ne pouvaient avoir aucune prise, et à leur égard, ils se sont bornés à ces moyens indirects et cependant efficaces dont j'ai donné l'énumération dans les pages qui précèdent, et qui par l'excitation de l'intérêt personnel bien entendu, pouvaient seuls les conduire à la pratique des vertus qui leur manquaient.

Mais à côté de ces hommes plus ou moins gâtés par l'ignorance, par la misère, par des préjugés et des habitudes tenaces, il y avait tout un élément neuf, des esprits encore dociles et maniables, dont il fallait s'emparer pour assurer l'avenir, et dont le concours une fois assuré à la réforme commencée devait emporter tout le reste. C'étaient les enfants. Sans doute on ne pouvait pas espérer que le but serait atteint dès la première génération. Les habitudes déjà prises, les traditions de classes, l'exemple des pères et mille autres causes secondaires y opposaient des obstacles invincibles. Mais il était clair que, à moins d'admettre que l'instruction n'a aucun effet

salutaire, on devait, en atténuant peu à peu par elle le mal existant, tout en développant par d'autres institutions l'attrait du bien, arriver dans un temps assez prochain à une amélioration sensible. C'est ce que l'on comprit, et sans illusion, sans utopie, mais aussi sans aucun doute sur le succès pour un avenir plus ou moins rapproché, on se mit à l'œuvre.

La cheville ouvrière de presque tous les progrès qui se sont accomplis à Mulhouse depuis quarante ans, et surtout de ceux qui touchent au développement intellectuel de la population, ç'a été la société industrielle[1]. Fondée en 1826 par un petit nombre d'hommes intelligents qui entrevoyaient que désormais les grandes batailles se livreraient, non plus dans les plaines, mais sur les marchés de l'Europe, et que la victoire n'appartiendrait pas nécessairement aux plus gros bataillons, mais aux mieux armés et aux mieux conduits, la Société Mulhousienne n'a plus de rivales que dans les grandes capitales, et encore y a-t-il bien des académies nationales, soutenues par des gouvernements, recrutées parmi des nations entières, qui seraient bien embarrassées de montrer des titres égaux

1. Au nombre des institutions utiles de Mulhouse, il serait injuste de ne pas compter la Loge maçonnique, fondée en 1809, et à laquelle a appartenu de tout temps la majorité des industriels de la ville. C'est de là que sont sortis les germes de toutes les grandes institutions Mulhousiennes : Société industrielle, enseignement mutuel, caisses d'épargne et de secours, bureau de bienfaisance, sociétés de charité, etc. On la retrouve partout où il y a du bien à faire. Elle a encore tout dernièrement voté des fonds considérables pour l'enseignement populaire et pour les bibliothèques.

à ceux de cette société privée, fondée par des industriels, et composée de quelques fabricants d'un petit coin de la France.

M. Reybaud, qui a visité en détail toute la France, l'Angleterre, la Suisse et une partie de l'Allemagne, qui, par conséquent a eu sous les yeux des termes de comparaison qui me manquent, porte en faveur de la société industrielle de Mulhouse un témoignage que je cite, parce qu'il a dans sa bouche une autorité qu'il ne saurait avoir dans la mienne :

« Dès 1846, et quand dix ans de paix eurent assuré la marche des affaires, les principaux fabricants de Mulhouse et des environs sentirent le besoin d'avoir un centre commun où ils pussent s'éclairer, combiner leurs efforts et trouver un point d'appui. L'idée fit son chemin ; humble au début, elle gagna à l'essai et rallia bientôt ceux qui s'étaient tenus à l'écart. Il faut dire que l'institution fut prise au sérieux par les membres qui en jetèrent les bases. Ils n'y virent ni un objet de distraction, ni une arène pour de petites vanités ; ils en firent le laborieux instrument de l'éducation manufacturière. Pour cela une qualité était de rigueur et ils l'eurent : c'était une grande sincérité de relations. Cette sincérité est restée le titre, l'honneur, le lien de l'institution ; elle en a assuré le développement et la durée. Ces petits secrets de fabrique, qu'ailleurs on entoure de mystère, sont agités depuis trente ans devant la Société industrielle de Mulhouse, imprimés dans les bulletins, répandus, divulgués, avec les pièces et plans à l'appui, sans qu'aucun de

ses membres ait eu à regretter cette manière généreuse de comprendre ses devoirs d'état. En s'adressant à de nobles instincts, on a élevé les hommes et servi les intérêts, donné à l'industrie une leçon et prouvé une fois de plus que la meilleure des habiletés est la franchise. Voilà comment la Société industrielle a réussi ; on s'attache toujours à ce qui honore. Aux cotisations de ses membres sont venues se joindre des libéralités particulières, qui, en augmentant son fonds, ont accru sa puissance pour le bien. Elle en est arrivée au point de n'avoir plus d'émule que dans la *Société d'encouragement* de Paris. Son programme de 1860 comprenait 84 prix ou médailles, dont le montant s'élevait à près de 200 000 francs. Outre les sujets chimiques et mécaniques, il y a dans ces concours une place pour l'agriculture et les sciences naturelles, comme aussi pour les grandes questions d'économie sociale, qu'un comité représente au sein de l'institution.

« C'est dans les travaux de ce comité qu'on voit se réfléchir, avec la disposition des esprits, la série des actes qui donnent à Mulhouse un caractère à part dans la famille industrielle. Les membres de ce comité se sont constitués depuis trente ans les avocats des ouvriers et n'ont pas failli une seule journée à cette généreuse tâche. Je me défendrai de citer ceux qui se sont distingués parmi ces hommes de cœur; leur modestie en serait blessée; ils aiment mieux rester confondus dans l'œuvre commune; mais il est pourtant un nom que tous désigneraient par esprit de

justice; c'est celui de M. le docteur Penot. Ce nom représente dans le comité un élément libre au milieu des intérêts engagés, une voix toujours prête à conseiller le bien et qui y rencontre de nombreux échos. Des recherches persévérantes, de laborieux rapports marquent son concours, et pour tout ce qui touche à la condition des ouvriers de Mulhouse et des environs, on ne saurait avoir de guide plus sûr ni plus judicieux. »

Tous les hommes qui ont visité Mulhouse rendent à la *Société industrielle* la même justice, M. Villermé qui l'a vue dans ses commencements, M. Jules Simon, qui a pu constater dans ces dernières années les résultats presque merveilleux de ses bienfaisants efforts. Pour n'en citer que quelques-uns, c'est elle qui, à l'origine même de sa fondation, entreprit contre l'institution de la loterie une campagne qui, malgré les efforts les plus persévérants, ne put triompher des habitudes fiscales de l'administration, toujours à court d'argent; et qui n'eut pour résultat immédiat que l'élévation du minimum des mises. Cette mesure produisit, il est vrai, quelque bien, mais pas assez pour que les pétitionnaires pussent s'en trouver satisfaits. Ce qu'ils voulaient, c'était la réforme complète de cette fiscalité immorale qui exploitait l'ignorance et la misère pour dévorer l'épargne des ouvriers, qui développait en eux, par l'espoir d'une fortune de hasard, le goût des spéculations aléatoires, qui les dépouillait tout en surexcitant leur cupidité, et qui exaltait la soif de la richesse et du luxe en

même temps qu'elle détruisait le goût du travail et de l'économie. Ce n'est que longtemps après, sous le règne de Louis-Philippe, que le gouvernement se décida à renoncer à ce funeste usage, qui malheusement tend de nos jours à se reproduire sous d'autres formes.

En 1850, sur la proposition du docteur Penot, la Société industrielle nomma une commission qu'elle chargea d'étudier les moyens de prévenir les accidents trop fréquents dans les manufactures à moteurs mécaniques. Mais contrairement à l'avis de la commission et malgré l'exemple de l'Angleterre, la majorité de la Société pensa qu'il n'était pas nécessaire de provoquer l'intervention de la loi, pour forcer les fabricants à couvrir les parties des machines qui présentent quelque danger, et à n'en permettre le nettoyage que quand elles sont en repos. On crut arriver au même résultat, sans s'imposer de nouvelle servitude légale, en choisissant parmi les membres les plus autorisés de la Société une commission bénévole, qui aurait pour mission de se transporter dans les diverses manufactures et de donner les conseils qu'elle jugerait utiles sur les précautions à prendre. Mais quelques manufacturiers s'étant refusés à subir cette sorte d'inspection, on dut chercher un autre moyen qui ne blessât aucune susceptibilité. La Société industrielle ouvrit un concours entre les établissements qui *auraient le plus complétement appliqué à l'ensemble de leurs machines les dispositions nécessaires pour éviter les accidents.* Les prix devaient consister en une

médaille d'or et plusieurs médailles d'argent. Une seule maison, celle de MM. Dollfus, Mieg et Cie se présenta au concours. Malgré cet échec apparent, l'initiative de la Société industrielle a eu des résultats utiles. La plupart des fabricants, sans faire tout ce qu'ils auraient pu et dû, ont cependant introduit dans la disposition de leurs machines les améliorations les plus essentielles, et il est constaté que le nombre des accidents a diminué dans une proportion notable depuis que la question a été soulevée.

Une autre question très-grave qui préoccupe depuis longtemps la Société industrielle, c'est l'usage établi dans quelques manufactures, particulièrement dans les Vosges, de faire travailler les ouvriers jour et nuit, de manière à ce que les machines ne chômeut jamais. Il est facile de concevoir les avantages pécuniaires de ce système. Les machines, pour s'échauffer et se mettre en train chaque matin, consomment et absorbent, avant de s'élever au degré de température nécessaire pour qu'elles puissent fonctionner, une quantité considérable de calorique et par conséquent de combustible, ce qui est une considération dans une contrée qui est obligée de soutenir la concurrence avec l'Angleterre, tout en payant la houille trois ou quatre fois plus cher qu'elle. Or la quantité de chaleur absorbée chaque matin par les machines avant qu'elles rendent aucun service est exactement la même que celle qu'elles perdent chaque soir sans aucune compensation, quand les ateliers se ferment.

D'ailleurs les machines qu'on est obligé d'arrêter

et de remettre en mouvement chaque jour n'ont pas seulement le tort de consommer de la houille sans profit pour le fabricant, mais elles consomment aussi du capital pendant qu'elles se reposent. Si elles chômaient sans cesse, la somme d'argent qu'elles représentent serait purement et simplement perdue. Si elles travaillaient sans cesse, le produit de leur travail étant supérieur à l'intérêt du capital engagé dans chacune d'elles, la vente des produits aurait bien vite reformé le capital, qui dans l'autre cas serait dévoré.

C'est en vertu de ces raisonnements que s'est établi l'usage du travail de nuit : le calcul en effet semblait d'une limpidité parfaite. Puisque le travail de chaque ouvrier calculé par heure coûte, tous frais compris, moins qu'il ne rapporte, il est clair que ce travail indéfiniment prolongé apportera nécessairement par chaque heure un supplément de bénéfice qui, en s'accumulant indéfiniment, comblera tous les vœux des fabricants. C'est exactement le raisonnement en vertu duquel M. W. Nassau-Senior, en Angleterre, avait conclu au maintien des longues journées de travail.

Or l'expérience a démontré que M. Senior avait tort, et elle en fera autant pour les fabricants des Vosges. Outre les frais du travail de nuit, qui sont plus considérables que ceux du travail de jour, il ne faut pas oublier que les produits de ce travail sont eux-mêmes bien inférieurs. « Il est facile à un œil exercé, me disait un fabricant, de reconnaître dans une pièce le point où a commencé le travail de

nuit[1]. Je ne parlerai pas des inconvénients qui résultent de ces allées et venues nocturnes dans les pays où ce genre de travail est établi, des tentations de vol et de maraudage auxquelles se trouvent exposés par là une foule de gens qui resteraient très-honnêtes s'ils n'étaient pas forcés d'être debout aux heures où tous les autres dorment; je ne parlerai pas non plus des facilités qu'offre au libertinage le rapprochement des sexes dans des ateliers où la surveillance n'est

1. On ne saurait croire en effet combien, dans plusieurs parties de la fabrication des étoffes de coton, la netteté de la vision, la rapidité du coup d'œil ont d'importance. C'est au point qu'il est très-rare qu'un ouvrier, qui n'a pas été attaché dès l'enfance à la fabrication, devienne un habile ouvrier. La conscription à cet égard a des résultats déplorables. Trop souvent l'oisiveté de la garnison fait perdre à l'ouvrier le goût du travail, et en lui inculquant des habitudes de fainéantise, le livre sans défense aux séductions du cabaret; mais ce qu'il y a de plus triste, c'est que ceux même qui ont gardé le goût du travail en perdent en partie les moyens. Quand ils reviennent à la fabrique, ils n'ont plus la prestesse de l'œil et de la main, et leur travail en souffre ainsi que leurs salaires. Pour des opérations qui exigent de ces délicatesses de métier, il est facile de comprendre que le travail de nuit, outre ses frais particuliers, ne pourra jamais donner des œuvres aussi parfaites, ni par conséquent aussi productives que le travail fait en pleine lumière. C'est encore la nécessité de cette pleine lumière qui modifie en ce moment même la construction des filatures et des tissages. Au lieu de ces grands et hauts bâtiments qui ne recevaient la lumière que par les côtés, la manufacture se réduit, d'après le nouveau modèle, à quatre murs peu élevés, sans autres ouvertures latérales que les portes d'entrée, et supportant pour toiture un vitrage qui laisse partout pénétrer une lumière éblouissante. Cet avantage de la lumière est tellement considérable qu'il suffit à compenser, aux yeux de bien des fabricants, les inconvénients qui résultent de ce mode de construction, et dont le principal consiste dans l'instabilité de la température.

guère efficace même pendant le jour, et où elle devient presque nécessairement illusoire pendant la nuit. Les fabricants pourraient me répondre qu'ils ne sont chargés de garder ni les propriétés des gens ni la vertu des filles.

Mais ce qui importe aux fabricants, et ce qui préoccupe les membres de la Société industrielle, c'est que pour arriver à une assez mesquine économie sur les frais généraux, et pour dégager le capital engagé dans les machines, on compromette un capital bien autrement important, le capital humain. Et, en effet, quoique l'on ne semble guère y songer en général, il ne faut pas oublier que ce capital n'est pas plus inépuisable que les autres. Or, on a beau diviser les ouvriers par relais de manière à ce que ceux qui ont travaillé la nuit pendant une semaine travaillent le jour pendant la semaine suivante, on oublie ou l'on feint d'oublier que l'ouvrier ne pourrait reposer le jour qu'à la condition d'avoir un logement qui lui permît de s'isoler du reste de sa famille. Cela n'est pas possible dans la plupart des cas, et le père ne peut dormir au milieu des cris des enfants, des bruits de toute espèce et des causes de dérangements sans cesse renaissantes qu'il est impossible d'éviter pendant le jour. Aussi le plus grand nombre, ne pouvant se reposer, cherchent-ils dans les liqueurs excitantes un stimulant funeste, et, au lieu de réparer leurs forces, ils les usent rapidement. Si cette pratique devait se répandre, l'industrie ainsi entendue deviendrait un gouffre qui engloutirait en quelques années la popu-

lation ouvrière. Elle arriverait rapidement à consommer plus d'hommes que la guerre elle-même, et les contrées industrielles devraient aboutir en moins d'un siècle à une dépopulation effrayante. Or, il ne faut pas se le dissimuler, la concurrence abandonnée à elle-même ne s'arrêtera pas devant une simple question d'humanité. Elle est de sa nature inexorable, et si le travail de nuit donne en réalité des bénéfices sérieux, il est bien certain qu'il finira par s'établir dans un grand nombre d'endroits, à moins que les lois ne s'y opposent. Quelques hommes pourront bien s'y refuser par scrupule de conscience et parce qu'ils comprendront que cet abus des forces productrices du pays doit amener tôt ou tard leur anéantissement et par conséquent la ruine même de l'industrie; mais la plupart aimeront mieux sacrifier l'avenir au présent.

Cependant je suis bien convaincu que le gouvernement, qui n'a pas même répondu aux pétitions que la Société industrielle lui a adressées à ce sujet, sera forcé un jour ou l'autre de prendre un parti énergique. En effet, pour pouvoir travailler 24 heures quand la loi interdit de faire travailler un même ouvrier plus de 12 heures par jour, il faut doubler le nombre des ouvriers, c'est-à-dire commencer par dépeupler les campagnes. Puis, s'il arrive un temps de crise (or les crises seront d'autant plus fréquentes que les produits plus abondants seront plus exposés à manquer de débouchés), la misère sévira doublement sur un double nombre de victimes.

Sans doute c'est toujours une chose grave que d'ap-

porter des entraves à la liberté de l'industrie, et que de provoquer l'intervention d'une loi, qui d'ailleurs n'aurait d'effet sérieux qu'à la condition d'une entente préalable entre les gouvernements de tous les pays manufacturiers. Cependant j'avoue que je ne puis blâmer la Société industrielle d'avoir pris cette initiative, puisqu'il y a encore parmi nous des hommes pour qui les questions d'humanité disparaissent devant les calculs d'argent. Si la loi n'intervient pas au nom de l'humanité, au nom de l'industrie menacée dans un avenir plus ou moins prochain, le seul espoir qu'on puisse garder, c'est que la nécessité même de doubler le nombre des ouvriers, en augmentant forcément les salaires, fera disparaître le bénéfice dont l'appât entraîne notre industrie sur une pente dangereuse,

Je ne pouvais parler de la Société industrielle de Mulhouse sans rappeler au moins en quelques mots les services qu'elle a rendus ou essayé de rendre à la population ouvrière. Mais de tous ces services, le plus considérable c'est d'avoir provoqué la loi sur la durée du travail des enfants dans les manufactures. Quand je dis le plus considérable, je songe moins à la loi elle-même et à ses résultats matériels qu'à ses conséquences morales. Je vais tâcher de rappeler les faits en quelques mots.

Dès 1827, la Société industrielle s'était occupée de cette question, sur la proposition de M. J.-J. Bourcart père, de Guebwiller. Depuis lors elle n'a pas cessé de publier dans son bulletin des rapports sur ce sujet,

des pétitions, des renseignements statistiques ou ayant trait à la législation anglaise. En 1837, elle adressa aux Chambres et aux ministres une pétition pour appeler leur attention sur l'abus qu'on faisait des forces des enfants dans les manufactures. Le gouvernement apportait à cette réforme une mauvaise volonté évidente, et quand on relit les séances des chambres des pairs et des députés (1er et 15 juin 1839), où la question a été discutée, on ne peut qu'éprouver une impression pénible en voyant l'opposition systématique de l'administration pour toute amélioration. Il fallut, en effet, que le duc d'Orléans intervînt personnellement et énergiquement pour la contraindre à donner suite aux pétitions de la Société industrielle et de la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France. Il est bien certain que sans cela la loi n'eût pas été présentée. On voudrait pouvoir penser que ces hésitations avaient pour motif le respect de la liberté individuelle. Ce sentiment, même exagéré, est toujours honorable. Mais je ne crois pas que la lecture des séances des Chambres où la question a été discutée puisse laisser cette illusion. On y sent la volonté bien arrêtée de ne rien réformer, parce que, dans le cas présent, quelques industriels trouvaient commode d'agir à leur guise, et de sacrifier l'avenir au présent sans être plus embarrassés par aucun texte de loi qu'ils ne l'étaient par aucun sentiment d'humanité. Ces paroles paraîtront bien sévères si l'on songe à tout ce que de nos jours les chefs de fabriques font pour leurs

ouvriers. Mais, il faut bien l'avouer, il n'en a pas toujours été de même, et pendant que la Société industrielle, c'est-à-dire l'élite des fabricants de Mulhouse, s'appliquait, avec une persévérance et une énergie qui ont été trop peu imitées, à améliorer la situation morale et physique de leurs ouvriers, beaucoup d'autres dans les grands centres industriels de la France ne songeaient qu'à la prospérité de l'industrie, sans se préoccuper suffisamment de celle des hommes qui travaillaient pour eux. Dans ce premier feu de la concurrence qui venait de s'ouvrir avec l'Angleterre, au milieu de ce premier éblouissement que répandit presque partout le développement soudain de l'industrie, beaucoup se laissèrent prendre à une sorte de vertige, et ils transportèrent dans ces luttes pacifiques les pratiques dont les guerres du premier Empire avaient laissé le souvenir et l'exemple. Il semblait que la concurrence industrielle ne dût pas tenir plus de compte de la vie des hommes que n'avait fait la lutte des ambitions militaires, et que les chefs de l'industrie fussent décidés à suivre l'exemple de ces généraux qui n'hésitaient pas à sacrifier des régiments entiers au succès de leurs opérations de guerre.

C'est contre cette tendance trop marquée que, par un sentiment d'humanité et de justice d'autant plus digne d'éloges qu'il était plus rare, s'élevèrent les fabricants de Mulhouse. L'administration, forcée d'écouter leurs plaintes, feignit de leur donner satisfaction. Une loi fut présentée et votée, qui interdit de

recevoir dans les ateliers les enfants au-dessous de huit ans, et qui restreignit d'un tiers la durée de leur travail jusqu'à l'âge de douze ans. Les pétitionnaires purent croire un moment qu'ils avaient gagné leur cause, mais on leur fit bientôt voir qu'ils avaient eu affaire à plus fin qu'eux. La loi une fois votée, il semblait en effet qu'il n'y eût plus qu'à l'appliquer, mais il se trouva que l'administration avait oublié une toute petite chose, d'en assurer l'exécution. Pour que la loi ne fût pas une lettre morte, il eût fallu nommer des inspecteurs spéciaux, comme en Angleterre, qui eussent le droit de pénétrer dans les manufactures et de tenir la main à ce que la loi fût respectée. C'était une conséquence logique et nécessaire, car qu'est-ce qu'une loi qui n'a pas de sanction, et où peut être la sanction, quand personne ne peut en surveiller et en punir les infractions ? La nécessité était évidente ; l'administration en jugea autrement, et refusa de nommer des inspecteurs. Les fabricants restèrent chargés de se surveiller eux-mêmes, et de s'en aller, si bon leur semblait, les uns chez les autres, pour faire la police dans les manufactures de leurs voisins, et pour verbaliser contre leurs amis.

La partie avait été habilement, sinon honnêtement, jouée, et les pétitionnaires furent obligés de reconnaître qu'ils avaient été battus.

Cependant ils ne renoncèrent pas à tout espoir de revanche. L'intérêt qu'ils poursuivaient avait trop de prix à leurs yeux pour se laisser décourager par un premier échec. Il s'agissait non-seulement d'une

question d'humanité, mais de l'avenir de l'industrie française, honteusement sacrifiée au profit de quelques cupidités particulières et aveugles. Ils continuèrent à pétitionner, à réclamer, à agiter l'opinion publique, et enfin, au mois de janvier 1848, grâce à l'appui de quelques pairs de France et aux énergiques efforts du baron Charles Dupin, ils parvinrent à faire voter par la chambre des pairs une loi à peu près conforme au projet qu'ils avaient rédigé eux-mêmes. Voici les principaux articles de ce projet, tel que je le trouve dans un remarquable rapport de M. le docteur Penot[1] :

Art. 2. — Aucun enfant ne pourra être admis dans un atelier avant l'âge de huit ans révolus De huit à douze ans les enfants ne pourront fournir plus d'une demi-journée, c'est-à-dire plus de six heures de travail. Cette demi-journée sera prise en entier soit avant midi, soit après midi, de manière que les enfants puissent disposer chaque jour d'une demi-journée entière.

De douze à seize ans, la durée du travail des enfants ne pourra excéder douze heures sur vingt-quatre, non compris le temps des repos.

Les dispositions en faveur des adolescents de douze à seize ans, et spécialement celle qui limite à douze heures leur travail journalier seront désormais appli-

1. Rapport sur un projet de loi réglant le travail des enfants dans les ateliers, lu à la séance du 29 décembre 1847, au nom d'une commission spéciale, par M. le docteur Penot. Bulletin de la Société industrielle de 1848, nº 103.

quées aux filles et aux femmes, quel que soit leur âge.

Art. 3. — Tout enfant admis dans un atelier quelconque sera tenu de suivre une école publique ou privée, jusqu'à l'âge de douze ans.

Art. 4. — Il sera nommé des inspecteurs salariés, chargés de veiller à l'exécution de la présente loi.

Art. 5. — La présente loi sera affichée dans les ateliers avec la loi du 22 mars 1841, et les contraventions à ses dispositions seront constatées et punies, conformément aux articles 10, 11 et 12 de ladite loi.

Cette rédaction est à remarquer. Elle profite de l'émotion soulevée par le triste sort des enfants, astreints quelquefois dès l'âge de six ans à un travail effectif de treize ou de quatorze heures par jour, parfois même plus encore, pour étendre une partie des bienfaits de la loi aux femmes et aux filles des manufactures. Le rapport de M. Penot s'appuie à cet égard sur ce fait bien remarquable, que nous avons déjà indiqué, que les salaires et les produits ne diminuent pas proportionnellement à la diminution de la journée de travail, mais qu'ils peuvent même augmenter quand on ne dépasse pas certaines limites.

Cette fois la victoire était bien décidément pour la Société industrielle de Mulhouse. La loi fut votée telle qu'elle l'avait présentée. Désormais les enfants des manufactures n'ayant que six heures de travail, sans diminution sur leur salaire, il leur restait dix-huit heures pour aller à l'école, pour jouer, courir et dor-

mir. Dès lors on peut dire que l'industrie, au lieu de consommer et de dévorer des hommes, allait en produire qui, par leur éducation et leur moralité seraient supérieurs aux habitants des campagnes. Mulhouse était enfin en possession du levier avec lequel elle allait relever tout ce peuple d'enfants, écrasés, abrutis par un travail sans relâche et sans trêve. La misère se trouvait également menacée par la transformation physique et morale que promettait l'allégement de la fatigue physique, remplacée par des exercices intellectuels. Nos ouvriers, plus robustes et plus instruits, promettaient une rude concurrence à l'Angleterre.

Malheureusement aucune de ces espérances, qui paraissaient si bien fondées, ne devait se réaliser. La loi, votée par la Chambre des pairs, avait besoin d'aller recevoir la confirmation de la Chambre des députés, où tout lui annonçait un accueil bienveillant. Elle périt dans le trajet, au milieu des barricades de février 1848. Cette révolution, qui devait mettre à l'ordre du jour toutes les questions de réformes sociales, commençait sans le savoir par étouffer une des plus importantes, qui, sans effrayer aucun intérêt sérieux, pouvait s'appliquer immédiatement, et transformer dans un avenir prochain la condition d'une notable partie de la population ouvrière.

Depuis lors la discussion n'a pas pu être reprise. Aux pétitions réitérées de la Société industrielle on n'oppose plus que le silence. Elle n'obtient plus même de réponse de l'administration, qui se dispense de

cette manière de l'embarras de prendre un parti. Elle ne refuse ni ne consent. Elle se recueille. Quand la Société industrielle, lassée de ce mutisme intraitable, aura perdu tout espoir et cessé ses poursuites ; quand le public aura à peu près oublié le rôle actif et persévérant qu'elle aura joué dans cette affaire, peut-être alors le gouvernement découvrira-t-il qu'il y a là une réforme utile à accomplir, et un décret, rédigé en une heure par un commis, viendra subitement trancher la question et mettre fin aux préoccupations des fabricants. Jusque-là, il faudra se contenter de la loi du 22 mars 1841, qui, en réglant à 8 heures par jour le travail des enfants, rend nécessaire et impossible à la fois le système des relais, et qui, en négligeant de faire surveiller les infractions à ses dispositions les plus importantes, semble n'y avoir accumulé les difficultés que pour donner aux fabricants la tentation de s'y soustraire, en gardant purement et simplement les anciens usages[1].

Une autre réforme très-importante, qui, je crois, n'a pas encore été tentée en France, mais à laquelle je sais qu'un certain nombre des membres de la Société

1. On m'écrit de Mulhouse que l'inspection, que les résistances avaient forcée de suspendre, fonctionne de nouveau officiellement, par suite d'une nouvelle démarche de la Société industrielle et de la municipalité. Officiellement, soit, mais non légalement, car aucune loi nouvelle n'a été votée à cet égard. Il faut donc féliciter ceux qui veulent bien s'y soumettre, mais ce sont précisément ceux qui doivent avoir le moins besoin d'être surveillés. Si des résistances se reproduisaient, que ferait-on ? Il faudrait simplement se retirer.

industrielle seraient favorables, ce serait l'abaissement de la journée de travail à dix ou onze heures, telle qu'elle est fixée en Angleterre, dans un grand nombre de manufactures.

Nous savons, par le rapport de M. Villermé, quelle était autrefois la situation des ouvriers dans la fabrique de Mulhouse. Les choses, telles que nous les voyons maintenant, ont bien changé, et par les changements effectués, nous pouvons dans une certaine mesure prévoir ceux qui se feront dans la suite. La Société industrielle, qui a tant fait pour alléger le travail de l'enfant, se doit à elle-même d'inaugurer une autre réforme presque aussi importante, celle de réduire la journée de travail des adultes.

En 1835, et jusqu'en 1848, la durée de la journée de travail, malgré ses variations, avait cependant pour caractère commun d'être d'une longueur exagérée, puisqu'elle allait jusqu'à quinze ou seize heures, et qu'elle ne s'abaissait guère que par exception au-dessous de quatorze heures. Quand on la fixa uniformément à douze heures, il y eut beaucoup de gens qui poussèrent des cris. L'industrie française allait être perdue, ruinée. Ce fut le contraire qui arriva, en France comme en Angleterre. Les ouvriers, moins fatigués d'esprit et de corps, furent en état de faire un ouvrage beaucoup meilleur, et ils ne songèrent plus autant qu'auparavant à perdre du temps par leur nonchalance à se mettre au travail et par des interruptions fréquentes. En somme, il faut bien comprendre que la machine

humaine est une machine comme une autre, qui ne peut pas fournir de travail au delà des forces qu'elle possède; sans quoi il n'y aurait qu'à travailler vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour faire des merveilles.

Il n'y a pas de fabricant qui n'ait remarqué ce changement; mais, en France, on s'est contenté d'en faire l'observation. En Angleterre, on en a tiré les conséquences. Puisque l'ouvrier travaille mieux quand il travaille douze heures que quand il en travaillait quinze ou seize, on a voulu essayer si ces douze heures sont la limite de ce progrès, et si, en descendant progressivement plus bas, on ne trouverait pas quelque chose encore à gagner sur le temps. L'exemple avait été donné, il y a une cinquantaine d'années, par Owen, qui avait réduit la journée de travail effectif à dix heures et demie, et à qui cette audace avait réussi. Les ouvriers de la manufacture de Owen adressèrent une pétition touchante au parlement anglais, par laquelle ils demandaient, au nom de leur propre bien-être et en montrant les avantages qui en résultaient pour le fabricant, qu'on voulût bien étendre le même bienfait à tous les ouvriers des filatures d'Angleterre. On leur répondit en infligeant, comme minimum, douze heures de travail, même aux enfants. Cependant un certain nombre de manufacturiers se risquèrent successivement à faire le même essai, malgré les arithméticiens qui avaient calculé, comme M. Senior Nassau, que une heure de réduction devait nécessairement faire perdre 13 pour

100, et deux heures, 25 pour 100 aux manufacturiers.

M. Léonard Horner, inspecteur général des manufactures britanniques, se laissa lui-même prendre un temps à la vraisemblance de ces calculs, ne songeant pas assez que l'homme, s'il est une machine par certains côtés, a cependant cela de remarquable que sa force n'est pas une force uniforme, et que la volonté lui permet de faire dans certaines conditions des efforts qui lui sont impossibles dans d'autres. Du reste voici un extrait d'un de ses rapports sur cette question[1].

M. Robert Gardner possédait à Preston une grande manufacture qui réunissait la filature et le tissage du coton par des métiers à vapeur (Power Loones). La force à vapeur était de 80 chevaux, servis par 668 ouvriers. La réduction du travail de douze heures à onze avait commencé le 20 avril 1844, et l'expérience durait depuis douze mois, lorsque M. Horner vint en faire une étude complète, le jour même où les ouvriers en célébraient le succès par une fête.

« J'entrepris cette enquête, dit M. Horner, avec le désir d'en faire connaître le succès, mais en même temps avec la peur et presque la certitude d'y découvrir quelque erreur inaperçue. Pour que l'épreuve comparative ait quelque valeur, il fallait prouver qu'on n'avait modifié ni la vitesse du système des

1. *Bulletin de la Société industrielle.* N° 103. — 1848.

mécaniques, ni la puissance des moteurs, ni la qualité des matières premières, ni celle des produits définitifs. Je me disais que, un manufacturier intelligent devant naturellement donner à ses machines, comme allure normale, la vitesse qui fournissait le maximum d'avantages dans chaque cas particulier, il était impossible et qu'on changeât ce maximum de vitesse puisqu'il était reconnu le plus avantageux, et que la même vitesse pût donner autant de produits avec onze heures qu'avec douze heures de travail. Je pensais aussi qu'un ouvrier à ses pièces devait faire tous les efforts qui lui étaient possibles pour travailler avec ce maximum de vitesse, et que par conséquent il ne pourrait pas non plus, au moins d'une manière permanente, produire en onze heures autant que en douze. De là, je concluais que toute réduction sur les heures de travail devait nécessairement avoir pour conséquence une réduction parallèle dans la quantité ou dans la qualité des produits, pour toute manufacture bien ordonnée. »

On communiqua à M. Horner les registres de la fabrique, afin de lui démontrer que les produits annuels, loin d'avoir diminué, avaient augmenté, ainsi que les salaires des ouvriers payés à la tâche. Voici la moyenne annuelle des salaires dans les deux systèmes :

Pour la filature.

Avec 12 heures de travail	38 2/24
— 11 heures de travail	38 3/24

Pour le tissage :

Avec 12 heures de travail	10 1/24
— 11 heures de travail	10 3/24

Quant à la vitesse, on avait seulement accru de 2 pour 100 celle de la filature; celle des tissages était restée la même [1].

« Les faits, poursuit M. Horner, se trouvaient ainsi contraires à ma théorie préconçue, théorie dont les chefs de l'établissement ne niaient pas la vraisemblance. Je leur demandai comment ils expliquaient leurs résultats. Leur explication me révéla que j'avais négligé une cause importante; c'est l'effet que la vigilance et l'attention des ouvriers mêmes peut exercer sur la somme des produits. Les chefs interrogés expliquèrent ce fait par une assiduité plus grande des ouvriers, travaillant à courte journée, par leur arrivée à la minute précise et par le soin de ne perdre aucun des moments que, dans la journée ordinaire de douze heures, ils dépensent souvent sans raison.

« Seize des ouvriers fileurs ou tisserands employés ainsi sont venus me visiter, ajoute M. Horner; ils ont confirmé les dépositions de leurs chefs; ils ont énuméré les nombreux avantages et le plaisir qu'ils trouvaient à un travail qui finissait une

1. Du reste il n'y aurait rien de plus juste que d'augmenter la vitesse dans le cas d'une réduction d'heures, puisque les ouvriers moins fatigués ont une plus grande force d'attention.

heure plus tôt chaque soir. Ils m'ont entre autres choses cité ce fait : Quand ils travaillaient douze heures, vingt-sept d'entre eux seulement allaient à l'école du soir; depuis qu'on a réduit à onze heures le travail effectif, quatre-vingt-dix-huit au lieu de vingt-sept suivent les cours de cette école. »

M. Horner rend compte d'une seconde expérience également heureuse, tentée par MM. Horrocks et Janson, de Preston. Les ouvriers fileurs employés par ces manufacturiers lui ont dit : « Nous travaillons avec plus de courage. Nous avons sans cesse devant nous cette récompense, pour notre tâche accomplie, de partir plus tôt le soir. Un esprit actif et joyeux prévaut dans toutes nos filatures, depuis le plus jeune rattacheur, jusqu'au plus vieux ouvrier, et nous pouvons grandement nous aider les uns les autres. »

Ce système a prévalu en Angleterre. La durée ordinaire du travail est de onze heures pour les cinq premiers jours et de huit le sixième, c'est-à-dire en moyenne de dix heures et demie par jour. On voit combien il a réussi, sans compter que M. Horner ne parle pas des malfaçons, dont le nombre a singulièrement diminué, grâce à l'attention plus soutenue des ouvriers, ce qui constitue un bénéfice réel pour l'ouvrier et pour le patron. Il me semble manifeste que c'est en grande partie à l'usage des courtes journées qu'il faut attribuer ce silence, cette assiduité, cette attention concentrée au travail qui a si fort frappé M. L. Reybaud, et qu'il oppose à la turbulence, au va et vient, à la dissipation de nos ouvriers pendant

le travail. Et encore faut-il bien considérer que, à ce point de vue, il y a eu un notable progrès parmi nos ouvriers depuis la réduction à douze heures. Pour moi je suis convaincu que si nous suivions l'exemple des Anglais, nous en retirerions les mêmes avantages. Mais la routine est là. Cependant il se pourrait bien qu'elle finît par cédér. J'ai vu en Alsace des hommes, vivant dans les manufactures, très au fait des habitudes et des nécessités du travail et des possibilités de réformes, qui vont jusqu'à dire qu'un maximum de travail effectif de huit à neuf heures par jour serait la combinaison la plus avantageuse. Je n'ose pas assumer la responsabilité d'une pareille affirmation mais je la tiens d'hommes compétents en ces matières. On sait du reste que chez les Américains, qui n'ont jamais passé pour un peuple d'utopistes, la question de la réduction du travail soit réduite à huit heures est à l'ordre du jour. Le mouvement commencé par les ouvriers du Massachusetts se propage dans les autres États, et chaque jour nous arrivent les échos de nouveaux meetings où figurent et parlent les hommes les plus connus des États-Unis. Le programme a été formulé par Wendell Philips, le plus grand orateur de la république américaine, qui pendant trente ans, a lutté avec tant de courage et de persévérance pour l'abolition de l'esclavage des noirs. Il consiste en ces seuls mots : huit heures pour le travail, huit heures pour le sommeil, huit heures pour l'étude et la réflexion. — Pour qui connaît l'Amérique, il est certain que le succès est assuré à

cette réforme dans un délai prochain. Et d'ailleurs n'est-elle pas la conséquence obligée du perfectionnement des machines ?

Je ne doute pas que cette question ne soit bientôt mise à l'ordre du jour de la Société industrielle et qu'elle ne la résolve avec cet esprit d'humanité et de progrès dont elle a donné tant de témoignages.

L'étude des institutions mulhousiennes qui se rapportent à l'instruction populaire va nous en apporter de nouvelles preuves.

CHAPITRE II.

BIBLIOTHÈQUES DES FABRIQUES ET DES COMMUNES

Réduits à la loi de 1841, si peu efficace par elle-même, les fabricants de Mulhouse lui ont prêté par leur concours l'efficacité qu'elle ne possédait pas. Bien que n'ayant pas à craindre qu'on pût constater les contraventions à la loi, puisque en somme personne n'avait le droit de le faire, ils l'ont appliquée en général avec une religion qui malheureusement a trop souvent fait défaut ailleurs. Les enfants du Haut-Rhin, en entrant dans les fabriques, ne sont pas obligés de renoncer à toute instruction. Tout au contraire, la plupart des patrons exigent rigoureusement qu'ils suivent avec régularité les cours de l'école primaire, et pour que les familles n'aient pas à souffrir de la diminution du travail de l'enfant, presque partout on lui compte comme travail effectif le temps passé à l'école. Ainsi, il reçoit un salaire pour apprendre à lire, et il faut bien le dire, c'est le seul

enseignement qu'on puisse appeler véritablement gratuit pour des gens qui ont besoin pour vivre des quelques sous qui servent à rémunérer le travail de leurs enfants. Dans toutes les manufactures isolées ou dont l'éloignement aurait fait perdre trop de temps aux enfants qui auraient dû se rendre aux écoles communales, on a établi des écoles dans la manufacture elle-même, et l'instituteur est payé par le fabricant. Afin de mieux assurer le succès de cette combinaison, quelques-uns exigent de tout ouvrier qui vient demander du travail l'engagement d'envoyer ses enfants à l'école. Si cette mesure était générale, l'ignorance disparaîtrait bientôt de Mulhouse. Malheureusement il se trouve encore quelques hommes qui ne comprennent pas assez l'utilité de cette entente, et dont l'indifférence suffit, sinon à paralyser, du moins à gêner dans une certaine mesure les efforts des autres.

Cependant le mouvement se propage. L'école communale de Mulhouse est la plus considérable peut-être de toute la France. Mais quoique les bâtiments puissent contenir près de trois mille enfants, elle ne suffit plus aux besoins de la population. Le maire de la ville, dont le concours est depuis longtemps assuré à tous les efforts en faveur de l'instruction de la population ouvrière, s'occupe activement depuis quelques années de lui ajouter des succursales dans les principaux quartiers de la ville.

L'établissement, placé sous la direction habile et dévouée de M. Riss, comprend aujourd'hui :

1° Une École de garçons;

2° Une École de filles;

3° Une École *spéciale* de filles.

A l'École des garçons, le programme des études est calculé et arrangé pour une fréquentation de 7 années, dont les 3 premières comprennent l'enseignement purement élémentaire, les 2 suivantes un enseignement intermédiaire préparant les élèves à l'enseignement primaire supérieur qui comprend les 2 dernières années. — Même organisation pour l'École des filles où la durée de la fréquentation est de 6 années, et de 8 années en comprenant l'École spéciale. Cette dernière diffère de la première en ce que l'enseignement, donné par des *maîtres*, y est plus étendu, que les élèves paient une rétribution plus élevée (4, 6 et 8 fr. par mois), et qu'il n'y est accordé de bourses que par exception.

Les classes sont désignées à l'inverse des colléges : la première est fréquentée par les enfants les plus jeunes et les plus faibles.

Jusqu'en automne 1860, les 3 Écoles étaient réunies (sexes séparés) dans le même enclos. — Mais depuis cette époque on a créé une première *École de quartier* (chaussée de Dornach); en 1863, on en a ouvert une seconde rue Saint-Michel; enfin en 1865 une troisième, rue Kœchlin[1]. Tous ces établissements

1. Cette école, seule composée de deux bâtiments, logement pour un instituteur et pour un portier, 2 vastes cours, a coûté 100 000 fr. Elle loge déjà dans 8 salles près de 500 élèves.

sont placés sous la même direction; tous sont soumis au même règlement, aux mêmes méthodes d'enseignement, et ont les mêmes livres. D'ailleurs les enfants qui suivent les Écoles de quartier n'y restent que 3 ans au plus; dès qu'ils arrivent en quatrième, ils viennent se réunir à leurs condisciples de l'École primaire centrale.

Au 15 décembre 1865, le nombre total des enfants fréquentant les Écoles primaires communales était ainsi réparti :

Garçons.	2146	3486
Filles.	1340	

Par cultes, les enfants sont répartis comme suit :

Catholiques :	Garçons.	1484	2178[1].
—	Filles.	694	
Protestants :	Garçons.	537	1062
—	Filles.	525	
Israélites :	Garçons.	125	246
—	Filles.	121	

Le nombre des enfants à l'École primaire centrale est de 2428 :

1414 garçons, 1014 filles.

Aux Écoles de quartier, 1058 :

732 garçons, 326 filles.

En raison du grand nombre d'enfants, chaque

1. Sept à huit cents filles catholiques fréquentent une école libre de Sœurs de la Providence, établie à Mulhouse depuis plus de 30 ans.

classe est subdivisée en plus ou moins de sections Chaque section, logée dans une salle séparée, est confiée à la direction d'un maître ou d'une maîtresse. — Les 1414 garçons de l'École centrale occupent 21 salles. Le nombre total des sections de classes est de 59.

Cette centralisation de tous les enfants, ou d'un grand nombre d'enfants dans un même établissement et sous une même direction offre divers avantages dont le principal consiste en ce que chaque classe, comme chaque section, n'étant fréquentée que par des élèves de même force et généralement de même âge, tous prennent part aux mêmes leçons, et reçoivent pendant toute l'année le même enseignement donné directement par le même maître suivant le mode simultané pur, c'est-à-dire sans l'intermédiaire d'aucun moniteur. Dès lors, il n'y a pour les élèves aucune perte de temps; une leçon succède à une autre et le même maître peut, au besoin, diriger sans inconvénient une classe homogène de 75 élèves. Dès que ce nombre est sensiblement dépassé dans toutes les sections d'une classe, on crée une section de plus.

Tous les maîtres et maîtresses sont brevetés, la plupart pour l'enseignement primaire supérieur; il y a dans le nombre 4 bacheliers et 1 licencié. Le nombre total des maîtres est de 37, celui des maîtresses de 30, plus 1 directeur et 1 sous-directeur; total 69.

L'enseignement est gradué et distribué de manière

à ce que les enfants possèdent un ensemble de connaissances en quittant après la fréquentation d'une classe quelconque, à l'exception de la première et de la seconde où, en raison du jeune âge des enfants, les connaissances acquises seraient insuffisantes si l'enfant cessait totalement de fréquenter les Écoles.

A la fin de la 3e année (9-10 ans) les enfants ont reçu l'enseignement rigoureusement élémentaire. C'est-à-dire qu'ils savent lire et écrire couramment en français et en allemand. En français, ils savent de plus les parties variables du discours, la conjugaison des verbes auxiliaires et réguliers, etc. En calcul les quatre règles avec problèmes nombreux.

4e. Grammaise française. — Calcul : quatre règles; système métrique. — Grammaire allemande. — Dessin linéaire (éléments). — Calligraphie. — Géographie du Haut-Rhin. — Chant.

5e. Grammaire française (syntaxe). — Style. — Calcul : fractions, règle de trois, etc. — Grammaire allemande. — Géographie (France et Europe). — Dessin linéaire. — Calligraphie. — Chant.

6e (1re de l'École supérieure). Langue française. — Rédactions. — Histoire de France. — Arithmétique : rapports, proportions, racines carrées. — Géométrie plane. — Physique : éléments. — Dessin linéaire et d'ornement. — Calligraphie. — Langue allemande (rédaction). — Chant.

7e (2e supérieure). Grammaire française. — Rédaction. — Histoire de France. — Géographie. — Arithmétique : racines cubiques, logarithmes. — Géométrie

dans l'espace. — Chimie (éléments). — Tenue des livres. — Dessin linéaire et d'ornement. — Langue allemande. — Chant.

Un maître de *gymnastique* est depuis deux ans attaché à l'établissement. L'appareil gymnastique est complet, et les garçons reçoivent depuis la 4e, deux leçons de gymnase par semaine, soit avant soit après les heures de classes.

L'enseignement ci-dessus est donné également dans les classes correspondantes des filles, mais approprié à leurs besoins : on ne leur enseigne ni la géométrie ni le dessin linéaire. —L'histoire n'est enseignée que dans les classes spéciales.

La tenue des livres est conservée dans la dernière année des deux Écoles.

Les élèves de l'École spéciale reçoivent dès la 6e et pendant trois ans, des leçons d'anglais et de dessin de figure, d'ornement, de paysage, etc. —En 8e, où les élèves passent souvent deux années, quelquefois plus, il y a des cours de littérature française et allemande.

Bien qu'à l'École spéciale l'enseignement ne soit donné qu'au point de vue d'une éducation intellectuelle générale, les élèves qui se présentent, selon leur âge, six mois ou un an après leur sortie de l'École devant la commission d'examen pour l'instruction primaire, obtiennent généralement le brevet de capacité complet, et souvent avec plusieurs branches facultatives.

Il reste à parler du cours méthodique d'ouvrages

qui se donne dans les deux Écoles de filles dès la première année et se continue dans toutes les classes. Ce cours comprend tous les genres de tricot et de couture, raccommodage, broderie, etc , travaux d'agrément et de fantaisie, qui sont chaque année exposés pendant trois jours dans une grande salle où les parents et le public sont admis.

Depuis 1857, ces cours ont reçu toutes les améliorations et tous les perfectionnements dont ils sont susceptibles.

La rétribution scolaire et mensuelle est de 2 fr. pour les 1re, 2e et 3e classes; de 3 fr. depuis la 4e, plus 20 c. pour les fournitures. Très-peu d'élèves payent la rétribution en totalité. L'administration municipale a pour principe qu'aucun père de famille ne doit être imposé pour l'instruction de ses enfants au delà de ses moyens; elle accorde en conséquence des bourses ou portions de bourse à toutes les familles qui, en raison de la modicité de leurs ressources, du nombre de leurs enfants ou autres charges, sont dignes de cette faveur. Il suit de là qu'à Mulhouse les Écoles sont ouvertes à tous les enfants sans distinction, que les parents puissent payer ou non. Et s'il y a ici, comme dans tous les centres industriels, beaucoup d'enfants qui ne les fréquentent pas assez longtemps, la responsabilité ne saurait remonter à l'administration.

Au mois de décembre dernier, 683 enfants seulement (et en y comprenant les classes spéciales qui ont peu d'élèves gratuits) ont payé toute la rétribu-

tion; 4 ont payé les 3 quarts; 369 la moitié; 1474 le quart; 117 le 8e, et le reste, plus de 700, jouissent de la gratuité absolue ou ne payent que les fournitures.

Des prix d'honneur, consistant en livrets de caisses d'épargnes, pour les filles et les garçons, en étuis de mathémathiques pour les garçons, ont été institués et fondés depuis de longues années par la Loge maçonnique, en faveur des élèves les plus méritants des hautes classes. Un prix de ce genre a été également fondé par M. de Jancigny, alors sous-préfet de Mulhouse, aujourd'hui préfet de la Haute-Saône, qui s'est associé à toutes les œuvres entreprises à Mulhouse.

Le traitement des maîtres varie de 1200 à 2200 fr., celui des maîtresses de 800 à 1500 fr., sans accessoires. Les augmentations ont lieu de droit par rang d'ancienneté et facultativement par rang de mérite et sur la proposition du directeur.

Le montant de la dépense pour le personnel seulement des Écoles primaires atteint le chiffre d'environ 100000 fr. (Exercice 1865-1866.)

Mais parmi les jeunes gens employés dans les manufactures, il y en a beaucoup qui sont étrangers à Mulhouse, et qui y sont venus trop tard pour avoir pu profiter des facilités qui y sont offertes aux parents pour l'instruction de leurs enfants. Beaucoup d'autres, qui ont passé par l'école primaire, resteraient exposés à oublier ce qu'ils y ont appris, s'ils étaient abandonnés à eux-mêmes au sortir de l'enfance. On

a écarté ce double danger par l'institution d'écoles du dimanche et de cours du soir, fondés par des associations particulières. Ces écoles et ces cours sont très-fréquentés, parce qu'on a trouvé le moyen d'y intéresser les parents et les enfants, en donnant à ceux-ci, comme récompenses de l'assiduité et du travail, des objets utiles, tels que vêtements, outils, livrets de caisse d'épargne, etc.

Depuis un certain nombre d'années, plusieurs manufacturiers ont mis à la disposition de leurs ouvriers des collections de livres qu'ils peuvent emporter pour les lire chez eux. Beaucoup en profitent; mais on remarque, sans s'en étonner, qu'ils ne lisent guère que les contes et les récits de voyage. Ils ne sont pas encore en état d'aborder des lectures plus sérieuses. Il faut absolument, pour qu'ils puissent lire, qu'ils trouvent plaisir à lire. Habitués comme ils le sont à un travail presque purement physique, ils ont peine à suivre des théories et des raisonnements. Il leur faut des émotions qui les réveillent, des récits qui piquent leur curiosité, et qui les instruisent sans qu'ils s'en doutent. Ce n'est pas à dire qu'il faille écarter des collections destinées aux ouvriers tous les livres sérieux. Quelque restreint que soit le nombre de ceux qui les ouvrent, il faut qu'ils puissent se les procurer à la bibliothèque commune, car il est bien certain qu'ils ne les achèteront pas. Seulement il importe de ne pas se faire d'illusion à cet égard, et si les fondateurs de bibliothèques populaires tiennent à ce que leurs efforts aillent véritable-

ment à leur adresse, s'ils veulent réellement répandre le goût de la lecture parmi la population ouvrière, il faut qu'ils se résignent à commencer par le commencement, c'est-à-dire à lui offrir d'abord des livres plus amusants qu'instructifs, ou tels du moins que l'agrément et l'instruction y soient habilement combinés. Un des meilleurs moyens de répandre l'instruction parmi les ouvriers, sans les effrayer de la tâche de lire des volumes, ce serait de fonder des journaux à cinq centimes qui mêleraient aux récits d'agrément de courts articles sur les points les plus importants de l'économie politique, de l'hygiène, de la législation, des sciences appliquées aux différentes professions, etc. Malheureusement la loi s'y oppose. A force d'avoir peur des mauvaises doctrines, elle laisse germer et s'invétérer dans les esprits des ouvriers les préjugés les plus absurdes, et les plus dangereux pour eux et pour les autres; par esprit de conservation, par amour de la paix, elle condamne la plus grande partie de la population ouvrière à se considérer comme victime de l'iniquité sociale, et elle entretient soigneusement dans les esprits les idées les plus capables de produire le désespoir et la révolte. Jusqu'à quand durera cette contradiction? c'est ce qu'il n'est pas aisé de prévoir, car les gouvernements ne songent jamais à ces choses-là que le lendemain des bouleversements, et encore n'y songe-t-on pas longtemps. Il est de l'essence des administrations centralisées de préférer à tout le silence, et l'immo-

bilité à l'agitation et à la vie, comme un mécanicien qui s'entêterait à boucher les soupapes de sa chaudière pour empêcher la vapeur de siffler.

En attendant que l'administration se relâche de sa rigueur à l'égard de la presse populaire, un grand nombre d'hommes intelligents se sont mis à l'œuvre et font d'énergiques efforts pour combattre l'ignorance de leurs ouvriers.

Les bibliothèques particulières, que plusieurs fabricants avaient mises depuis longtemps à la disposition des employés de leur maison, constituaient nécessairement une sorte de privilége, accessible seulement à quelques-uns. D'ailleurs l'exemple donné par MM. Trapp, J.-J. Bourcart, Adolphe Japy et un petit nombre d'autres chefs d'industrie, n'avait pas trouvé assez d'imitateurs pour que le mal pût être sérieusement combattu par les moyens jusqu'alors employés.

Il fallait rendre les bibliothèques accessibles à un plus grand nombre de lecteurs. Le premier signal du mouvement qui allait se produire est parti d'un petit coin de la France bien ignoré, de Bental, près l'Isle-sur le-Doubs. C'est là que M. Bretegnier, pasteur protestant, a fondé une revue trimestrielle intitulée : *l'Organe des bibliothèques populaires*, pour en encourager et en faciliter l'établissement. Frappé de cette idée, M. Jean Macé, de Beblenheim, résolut de donner un exemple dont pût profiter toute l'Alsace, et, s'il était possible, la France entière. Au mois de décembre 1862, il établit une bibliothèque publique

dans la petite commune qu'il habite. Cette bibliothèque se composa d'abord de douze volumes, sur le plat desquels il avait fait imprimer en lettres d'or : *Bibliothèque communale de Beblenheim*. Avec ses douze volumes, il s'en alla directement chez le maire; séance tenante, à eux deux, ils choisirent, parmi les habitants de la commune, ceux dont le concours paraissait d'avance assuré à la nouvelle fondation, et la commission provisoire de la future bibliothèque communale se trouva constituée.

M. Macé et ses nouveaux collègues se hâtèrent de se mettre en relation avec la Société Franklin, siégeant à Paris, au Conservatoire des arts et métiers, et de lui demander son concours en vue d'aider à la fondation de bibliothèques semblables dans les communes voisines.

C'est ainsi que commença la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin. M. Jean Macé, avec une activité et un zèle qu'on ne saurait trop louer, a mis en mouvement toute l'Alsace. En quelques semaines, il avait recueilli 813 adhésions, qui constituèrent le noyau de l'association. Il faut dire aussi qu'il avait partout trouvé des gens tout disposés à accueillir ses ouvertures; car, dans cet heureux pays, toute idée généreuse et utile est sûre de se faire du premier coup de nombreux partisans. Du moment qu'elle est applicable, et qu'il ne faut pour cela que de l'activité, de l'intelligence et de l'argent, on n'a pas à craindre qu'elle ne soit pas appliquée. Le premier à qui M. Jean Macé s'ouvrit de ses projets fut

M. Engel-Dollfus, qui était d'autant mieux en état d'en saisir la portée, qu'il était précisément lui-même occupé en ce moment à créer la bibliothèque communale de Dornach. Il s'empressa donc de mettre au service de cette heureuse idée son influence personnelle et ses nombreuses relations de famille et d'amitié avec le monde industriel de Mulhouse et de toute l'Alsace. La presse alsacienne la répandit dans toutes les localités, et presque partout elle rencontra des partisans actifs. Je trouve dans le rapport de M. J. Macé les noms de ceux qui, les premiers, se mirent à l'œuvre, et qui, par leur empressement à solliciter et à recueillir les adhésions, ont assuré immédiatement le succès de l'entreprise. Cette initiative est d'un trop bon exemple dans notre pays, pour que j'hésite à transcrire ici les noms de ces ouvriers de la première heure.

« En tête, dit M. J. Macé, il faut mettre M. Léon Landmann, qui s'est offert le premier jour et qui a recueilli en quelques semaines 102 signatures à Sainte-Croix et à Sainte-Marie-aux-Mines, et M. Fritz Saltzmann, qui a rallié, dès le commencement, à l'association l'élite de la population de Ribeauvillé.

« Il est difficile de faire un choix sur la liste de ceux qui ont accepté la tâche pénible et délicate de faire circuler les listes et sur qui est retombé tout le poids de l'affaire. Ce sont :

A Mulhouse, après M. Engel-Dollfus, qui a ouvert la souscription, MM. Klenck, Davin, Bader, et Charles Thierry-Mieg.

A Colmar, MM. Kœppelin, Charles Berdot, Bavelaër, Faudel, Ignace Chauffour, de Peyerimhoff, André Kiener, Jacques Ortlieb, Brand et Standaert.
A Guebwiller, M. Jean-Jacques Bourcart.
A Giromagny, M. Boigeol.
A Belfort, MM. Clerc et Thiault.
A Altkirch, M. Gilardoni fils.
A Thann, MM. Scheurer et Rissler-Kestner.
A Cernay, M. Rissler.
A Munster, M. Fritz Hartmann.
A Winstzenheim, M. Gilliot.
A Kaysersberg, M. George Scheurer.
A Riquewihr, M. Jôranson.
A Jebsheim, M. Diehl.
A Sundhoffen, M. Kuntz.
A Ostheim, M. Ostermann.
A Hunawihr, M. Zubler.
A Beblenheim, M. Schmidt.

« Qui pourrait mettre l'étiquette, ajoute M. Macé, à chacun des noms qui remplissent cette liste des travailleurs de l'association, verrait que toutes les nuances de position et d'opinion y sont représentées, et que le millionnaire y figure à côté de l'instituteur de village, le catholique à côté du protestant, le conservateur à côté du libéral, s'il est permis de rappeler ces nuances-là à propos d'une œuvre aussi libéralement conservatrice. »

La presse de Paris s'est également empressée d'apporter son concours à cette entreprise de civilisation, et presque tous les journaux parisiens sont représentés sur la liste des associés.

Voici quels sont les statuts de la Société. Ils ont été rédigés de manière à écarter toute apparence et toute

possibilité de coterie littéraire, politique ou religieuse, afin que tous les hommes qui comprennent l'utilité de la lecture pour la classe ouvrière puissent, sans distinction de parti, s'unir à la poursuite du but commun.

SOCIÉTÉ DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES DU HAUT-RHIN.

La Société a pour but principal de propager l'idée des bibliothèques communales dans le département du Haut-Rhin et de stimuler l'initiative locale dans toutes les communes où ses membres auront accès.

Elle recueillera et publiera tous les ans les renseignements relatifs à ces bibliothèques, décernera des primes d'encouragement aux communes qui se seront le plus distinguées et des récompenses honorifiques aux bibliothécaires qui auront montré le plus de zèle, prendra en main la cause des bibliothèques dans les cas de contestations, et subsidiairement aidera à leur établissement par des dons d'argent, quand cela sera reconnu nécessaire.

Elle s'interdit tout achat direct et toute désignation officielle de livres, voulant se tenir en dehors des préférences d'opinions et de librairies, ses membres se réservant d'aider de leurs conseils ceux qui s'adresseront à eux.

Un comité de vingt-quatre membres sera nommé dans la première réunion de la Société; il est soumis

tous les ans à la réélection par tiers, tiré au sort. Les membres sortants seront rééligibles. En cas de partage des voix, celle du président sera prépondérante.

Il y aura une réunion annuelle de la Société, dont le jour sera fixé par le comité, et une réunion mensuelle de son comité.

Chaque membre paiera une cotisation annuelle de 5 fr. Elle sera recueillie dans chaque canton par un délégué de la Société, et versée par lui entre les mains du comité, qui aura seul le droit de disposer des fonds.

Les bibliothécaires seront de droit membres de la Société, sans cotisation. Il sera rendu compte, en séance annuelle, de l'emploi des fonds et de la situation financière de la Société.

La Société s'interdit toute intervention étrangère à la cause des bibliothèques communales, dans l'intérêt exclusif desquelles elle est fondée.

Il importe de définir nettement le but et le caractère de cette Société, car c'est de là que dépend le succès de celles qui voudront se fonder dans la suite. Pour le bien comprendre, il suffit de rappeler ce qui avait été fait auparavant ou plutôt tenté dans le même sens. La différence des procédés expliquera suffisamment celle des résultats.

En 1850, M. Jules Radu avait fondé, à Paris, une Société de bienfaisance, qui se proposait de fournir gratuitement des bibliothèques à toutes les communes de France. La Société était protégée par le prince

Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République. Une circulaire de M. Baroche invitait tous les fonctionnaires à lui prêter le plus actif concours. Le clergé s'était empressé de patronner l'idée nouvelle. Le nonce du pape, Mgr Fornari, cinq prélats et une centaine de personnages importants s'étaient entendus pour déclarer que la fondation des bibliothèques communales était une œuvre de bienfaisance et d'utilité publique. Le cardinal archevêque d'Arras, La Tour-d'Auvergne-Lauraguais, écrivait pour demander des prospectus à distribuer à ses curés. Enfin, 112 dames patronesses, choisies parmi les plus grands noms de Paris, devaient assurer à l'œuvre le concours des influences les plus puissantes.

Malgré tout cela, l'entreprise, qui, du reste, n'était qu'une spéculation de librairie, échoua pitoyablement et n'eut aucune suite.

Dix ans plus tard, M. Rouland, ministre de l'instruction publique, ramenait l'attention publique sur la création des bibliothèques; mais il se bornait, en désespoir de cause, à la question des bibliothèques scolaires, n'osant aborder celle des bibliothèques communales, dont, disait-il, « le besoin se fait chaque jour plus sérieusement sentir.... Mais leur organisation présente des difficultés qu'un concours multiple de volontés et de sacrifices permettrait seul de résoudre complétement. »

M. Rouland avait raison. Il comprenait, chose rare chez un ministre, que si l'administration centralisée peut bien imposer brutalement quelques-uns de ses

caprices, que si elle peut contraindre à certaines formalités et à certains actes extérieurs, elle ne peut rien sur les volontés; or, l'important n'est pas de donner aux communes des bibliothèques, mais de faire que les livres soient lus. C'est là la grande affaire et le point difficile. Il serait vraiment trop commode de pouvoir faire du bien aux hommes sans leur participation et de régénérer les nations par actes administratifs et par décrets.

On n'agit sur les hommes, d'une manière sérieuse et durable, que par la persuasion. Le point capital, c'est de trouver le moyen de les persuader. Quand les gouvernements le comprendront, ils renonceront peut-être à la compression.

Sans vouloir attendre jusque-là, la Société des bibliothèques du Haut-Hhin s'est fondée précisément sur cette idée. Elle ne prétend pas le moins du monde *doter* les communes; elle songe encore moins à invoquer l'appui de l'administration et à solliciter des circulaires ministérielles pour inviter les préfets à mettre en campagne leurs fonctionnaires et à user de leur influence sur les conseils municipaux en vue de leur faire voter des fonds. Tout cela ne persuaderait personne et ne ferait pas des lecteurs. Or, la Société ne veut que des bibliothèques sérieuses, c'est-à-dire des bibliothèques qu'on lise.

Elle n'impose rien, elle ne donne même rien que des conseils et des encouragements. Son moyen unique est de stimuler l'activité locale. « Si l'on veut que l'instruction se répande dans les campagnes, dit avec

autant d'esprit que de bon sens M. Macé, c'est dans les campagnes mêmes qu'il faut travailler, d'homme à homme, parlant à la personne de ses amis et de ses voisins. » Il faut donner l'impulsion par en bas, puisqu'il est bien démontré que l'impulsion par en haut est impuissante, au grand désespoir des centralisateurs et des papes de toutes les églises politiques. Pour que les communes lisent, il ne faut pas donner des bibliothèques aux communes, il faut qu'elles se les donnent elles-mêmes.

Un point très-grave, sur lequel M. Macé insiste avec grande raison, c'est qu'une Société de cette nature doit s'interdire absolument toute action officielle sur le choix des livres, afin d'éviter toutes les divisions de partis littéraires, politiques ou religieux, qui ne manqueraient pas de se produire dans des discussions de ce genre. « Il ne suffit pas, comme le dit fort bien M. Gilardoni, qu'une Société comme la nôtre fasse profession d'impartialité, si elle ne se met dans l'impossibilité bien avérée d'y manquer. »

« S'il fallait que la Société allât aux voix sur chaque livre dont l'acceptation lui serait soumise, il se créerait forcément une majorité et une minorité. Ce seraient des occasions de luttes. Or, dans les associations volontaires, les minorités boudent et se retirent. D'ailleurs, il est bon de laisser aux commissions locales le soin et la responsabilité du choix des livres. On ne met réellement son cœur qu'à ce qu'on fait soi-même. La nécessité de chercher, de consulter des catalogues, de demander des conseils, de feuilleter des

livres et de les juger entre soi, sera un premier éveil et une étude qui sera peut-être aussi utile aux fondateurs que la lecture des livres eux-mêmes aux habitants de la commune.

Tout ce que la Société peut faire utilement, c'est, une fois les livres choisis par la commission locale, d'en payer le port, et d'offrir son intervention auprès des éditeurs pour en obtenir les conditions les plus avantageuses. »

Un détail de pratique que M. Macé signale avec raison, c'est l'importance qu'il y a pour le succès des bibliothèques à ce que chaque habitant de la commune puisse facilement et fréquemment en consulter les catalogues. « Tel qui ne songeait pas à lire sera tenté bien souvent par un titre, et les livres cachés dans les armoires auront bien plus de chances d'en sortir si leur existence est révélée par des catalogues se promenant dans la commune. » C'est presque toujours par l'oubli des détails que périssent les conceptions les mieux imaginées. Les fondateurs, tout possédés de leur idée, oublient trop que les autres sont loin d'avoir pour elle la même ardeur. S'il y a des formalités à remplir, des démarches à faire, du temps à perdre, chacun reste chez soi, et l'entreprise échoue.

Si, au contraire, on sait bien se rendre compte de l'esprit des populations, il n'y a aucune raison pour que le goût de la lecture ne se répande pas en France comme en Angleterre et surtout aux États-Unis, où l'on voit des publications qui ont trois ou quatre cent mille abonnés, et des livres qui se vendent à un mil-

lion d'exemplaires. Un autre point qu'il ne faut pas négliger, c'est que les paysans ne tiennent qu'à ce qui se paye. Établir la gratuité de la lecture serait dans la plupart des cas un très-mauvais moyen d'assurer le succès des bibliothèques. Dans l'intérêt même des populations, il faut faire payer la location des livres, puisque, si elles ne la payaient pas, elles ne liraient probablement pas. Il y a encore une raison morale qui a aussi son importance. Le paysan confond toujours un peu la gratuité avec l'aumône, et comme, tout en tenant beaucoup à l'argent, il ne tient pas moins à n'avoir pas l'air de ne pouvoir pas payer, il pourrait trouver dans cette vanité une raison pour ne pas demander de livres. Si, au contraire, il paye la location, quelque abaissée et illusoire qu'en soit le prix, alors il ne voit plus dans l'emprunt des livres qu'un échange de services, comme dans tout autre loyer; une taxe de cinq centimes par volume ou un abonnement de deux ou trois francs par an suffirait à sauvegarder toutes les susceptibilités des habitants des campagnes, sans en écarter aucun par la crainte de la dépense. C'est la pratique suivie par toutes les bibliothèques communales récemment établies en Alsace, et cette expérience est généralement satisfaisante.

L'initiative de M. Macé et de la Société a porté rapidement ses fruits. A peine les journaux avaient-ils répandu dans les départements la connaissance de ce qui se faisait en Alsace, que déjà du Rhône, du Gers, de la Nièvre, de l'Yonne, de la Haute-Marne, de Seine-et-Marne, on écrivait pour demander à la Société ses

statuts. A Marseille, à Toulon, dans Seine-et-Oise, dans l'arrondissement de Saint-Denis, des personnes s'employaient déjà à les mettre en circulation. M. Vacca, dans les Vosges, M. Bretegnier à Beutal, M. Schnéegans à Strasbourg commençaient à recruter des adhésions pour fonder des associations semblables.

La Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin a tenu sa première séance annuelle le 3 novembre 1864, dans la grande salle de la Société industrielle de Mulhouse, sous la présidence de M. Jean Dollfus.

Voici les principaux renseignements que je trouve dans le rapport de M. G. Macé, secrétaire de la société.

J'y rencontre d'abord la liste des bibliothèques communales créées sous l'influence des membres de la Société, avec la date de leur création officielle par le vote du conseil municipal. M. Macé y a ajouté le chiffre des volumes qu'elles possédaient le 3 novembre 1864, pour toutes celles sur lesquelles il a pu se procurer ce renseignement :

Beblenheim	décembre 1862	1292
Ostheim	5 mai . . . 1863	149
Malmerspach	août	255
Riquewihr	5 novembre	176
Dornach	8 novembre	929
Sainte-Croix aux Mines	9 novembre	500
Sundhoffen	15 novembre	206
Hunawihr	30 novembre	165
Mittelwihr	19 décembre	95
Kingersheim	18 janvier 1864	122

Rixheim.	4 février 1864. . .	270
Lutterbach	8 février.	264
Bitschwiller.	8 février.	238
Wittenheim	8 février.	
Riedisheim.	10 février.	
Cernay	12 février.	601
Illzach.	28 février.	95
Wintzenheim.	février.	282
Guémar.	mai	350
Tagolsheim.	7 mai	136
Spechbach-le-Bas.	10 mai	68
Steinbrunn-le-Bas. . . .	mai	98
Ribeauvillé.	26 mai	600
Andolsheim.	27 juillet	
Heidwiller.	7 août	
Giromagny.	10 août	
Bruebach.	20 août	

A Altkirch et à Thann, où existaient déjà des bibliothèques communales, des annexes populaires ont été ajoutées par les soins de MM. Gilardoni et Risler-Kestner. La seconde possédait, au 12 août 1864, 215 volumes.

A Sainte-Marie-aux-Mines, une bibliothèque communale, créée en 1848, sous l'administration de M. Mühlenbeck, et depuis négligée, dormait dans les greniers de la mairie. M. Léon Landmann l'a ressuscitée au mois de mars 1864; et en défalquant les ouvrages dépareillés ou hors d'usage, il lui reste 268 volumes.

Au hameau du Grand-Trait, commune de Lapoutroie, un membre de la Société a fait don d'un premier fonds de bibliothèque. Une subvention, votée par le comité de la Société, a élevé ce fonds à 87 volumes.

Dès avant l'existence de la Société, M. Hœffely, maire de la commune de Pfastadt, avait créé de ses deniers une bibliothèque communale de 136 volumes.

Enfin, à Mulhouse, où existait depuis longtemps une bibliothèque communale de 5000 volumes, M. Jean Dollfus a établi une annexe populaire, au centre de la première cité ouvrière.

En 1864, elle comptait 614 volumes. Elle en possède, en 1865, 3089, dont 1175 en français et 1914 en allemand. Ces volumes proviennent d'achats faits à l'aide d'une souscription pour l'enseignement populaire, d'une subvention de 2500 fr. accordée par la ville et de dons particuliers en livres et en argent, qui attestent l'importance qu'attachent les habitants de Mulhouse à l'instruction des ouvriers. Parmi les donateurs, on trouve des noms de femmes, et une dame bien connue à Mulhouse pour l'intérêt qu'elle prend à tout ce qui touche à l'amélioration du sort de la classe ouvrière vient encore tout dernièrement de donner à la bibliothèque populaire une somme de 1000 fr.

Au 1er déc. 1865, il y avait	662	lect. français	inscrits.
—	1048	— allemands	—
	1710		

Dans ce nombre figurent des ouvriers, des artisans, hommes, femmes et enfants, plus une cinquantaine de soldats de la garnison.

	Volumes franç.	Volumes allemands.	
Il a été lu la 1re année. .	17 177	29 905	47 082
La 2e année (3 mois). . .	5 827	9 092	14 919
Total en 15 mois.	23 004	38 997	62 091

La gratuité de la lecture avait été établie en principe à la bibliothèque populaire de Mulhouse. A dater du 1er janvier 1866 on veut essayer de faire payer à chaque lecteur une cotisation de 10 centimes par mois, quel que soit le nombre des volumes qui pourront être lus pendant ce temps.

Cela faisait alors 33 communes pourvues de bibliothèques.

Il faut y ajouter les bibliothèques particulières, fondées par un certain nombre de chefs d'industrie dans leurs établissements, et dont les principales sont celle de M. J.-J. Bourcart, à Guebwiller, composée de plus de 2000 volumes; celle de M. Trapp, à Mulhouse, qui possède 1200 volumes, et celle de M. Adolphe Japy, à Beaucourt, comprenant 800 volumes. A Colmar, à Mulhouse, à Altkirch, et sans doute dans bien d'autres endroits, des sociétés religieuses fournissent au peuple des milliers de livres. Dans un grand nombre de communes, les pasteurs et les curés ont depuis longtemps fondé des bibliothèques, qui ne sont pas exclusivement religieuses, et dont quelques-unes ont pris un développement sérieux. Ainsi la bibliothèque paroissiale de Huningue possède 1300 volumes; celle de Munster, 7 à 800; celle d'Illzach, 400; celles de Riquewihr, de Horbourg, 350; celles de Cernay, de Massevaux, 300; celles de Beblenheim, de Ostheim, 250; celle de Mittelwihr, 200. La liste serait longue, si je les connaissais toutes, ajoute M. Macé.

Il reste encore beaucoup à faire, mais ici, comme

presque en toutes choses, c'est le commencement qui est le plus difficile. Maintenant l'impulsion est donnée, et l'on peut espérer qu'elle se soutiendra et se propagera. Dans presque toutes les communes, où des bibliothèques ont été établies, le goût de la lecture se développe rapidement. Les livres ne restent guère sur les rayons que pendant l'été, parce qu'alors les travaux des champs absorbent presque nécessairement toute l'attention et tout le temps des habitants. Mais pendant l'hiver, les bibliothèques sont vides, et la lecture remplit les longues veillées. Dans un grand nombre de cas, la lecture se fait à haute voix, au milieu de la famille assemblée, et les réflexions qui s'échangent à ce propos donnent à la lecture en commun une animation et un intérêt que ne saurait avoir la lecture solitaire.

On comprend sans peine ce que cet usage doit avoir de moralisant. L'habitude de la réflexion, le développement de l'intelligence sont déjà par eux-mêmes des causes de moralité. Mais quand même les enseignements ou les exemples puisés dans les livres n'auraient aucun effet sur les habitudes et sur les esprits, ne serait-ce pas déjà quelque chose que d'avoir retenu les hommes autour du foyer, d'avoir créé à la famille des plaisirs communs, d'avoir balancé l'attrait du cabaret? Qu'on ne craigne donc pas de laisser pénétrer dans les bibliothèques les livres amusants. Ils serviront d'introducteurs aux autres; ils attireront à la lecture une foule de gens qui, sans cela, n'y auraient jamais songé. Qu'on se garde de

vouloir aller trop vite. Pour vouloir éclairer et moraliser trop tôt les populations, on s'exposerait à les rebuter. L'intelligence est comme le corps; il lui faut d'abord des aliments légers, peu substantiels. Vouloir forcer les habitants des communes à lire uniquement des livres sérieux, c'est imiter la sottise de ces mères et de ces nourrices de campagne qui s'imaginent fortifier leurs nourrissons en leur donnant, au lieu de lait, de la viande et du vin.

J'insiste sur ce point, parce qu'il est capital. Il y a là un préjugé presque général, une erreur funeste à combattre, d'autant plus tenace qu'elle s'appuie sur des apparences nobles et généreuses. C'est cette crainte des lectures agréables, trop répandue parmi ceux qui enseignent, qui tue le goût de la lecture chez les enfants. A force de les tenir au régime du sérieux, qu'ils ne comprennent pas, on leur fait prendre en horreur tous les livres. C'est une chose qui semble convenue que, pour instruire les ignorants et les enfants, il faut tout simplement leur mettre entre les mains les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, la fleur de toutes les littératures. Pour moi, je suis convaincu précisément du contraire. Donnez à lire à des paysans ou à des enfants Gœthe, Pascal, Bossuet, Fénelon, etc., ils n'en tireront absolument rien, sinon que la lecture est un exercice fastidieux. Molière, Shakespeare leur seront plus accessibles, non pas par les grands côtés mais par les petits, par ceux qui sont à la mesure de leurs intelligences. Ils riront des matassins, des coups de bâton, de tout ce qui se rap-

proche des plaisanteries vulgaires qu'ils auront pu entendre sur les tréteaux des foires. Shakespeare pourra parfois leur plaire par quelques scènes populaires, où ils retrouveront en partie leur langage et leurs idées; peut-être même pourront-ils être saisis un moment par l'épouvante de quelques scènes dramatiques et terribles. Mais au delà ils ne verront rien, ils ne comprendront rien, ils ne garderont rien. On se laisse tromper à cet égard par la justesse des applaudissements populaires, les jours des représentations gratuites. Mais on oublie que l'ouvrier de Paris a pour se développer mille secours qui ont manqué à la campagne ou même dans la plupart des villes, et que l'on ne peut conclure d'un cas à l'autre. Le théâtre surtout est une passion pour un très-grand nombre d'ouvriers, et beaucoup ont à cet égard une expérience personnelle bien plus considérable qu'on ne le suppose.

Je suis convaincu pour mon compte que des romans comme la *Mionnette*, la *Case de l'oncle Tom*, les *Nouvelles génevoises*, les livres de T. Souvestre, de Erckmann-Chatrian, les contes du chanoine Schmitt, feront aux paysans beaucoup plus de plaisir et plus de bien que les chefs-d'œuvre les plus renommés du dix-septième siècle. Les récits de voyages leur seront utiles, parce qu'en leur apprenant beaucoup de choses nouvelles et en leur montrant chez des peuples industrieux et civilisés des usages qu'ils ne connaissent pas, ils les déshabitueront de cette absurde superstition de la routine qui paralyse

dans les campagnes presque toutes les tentatives de progrès.

Dans la plupart des communes qui ont établi des bibliothèques, l'instituteur s'est offert pour remplir les fonctions de bibliothécaire, ce qui, dans la plupart, n'a pas été une sinécure. D'ailleurs, presque tous ont pris au sérieux ces fonctions, quoique gratuites, et M. Macé a parlé de plusieurs rapports vraiment remarquables, qui ont été présentés par eux à la Société des bibliothèques. Celui de M. Armbruster, instituteur et bibliothécaire de Cernay, qui est cité tout entier dans le travail de M. Macé peut être pris pour modèle. Il est très-net et très-complet et témoigne d'un esprit d'observation peu commun. Rien ne peut être plus utile que des rapports semblables pour faire connaître l'esprit d'un pays et son degré de culture intellectuelle. Celui de M. Audran, négociant et bibliothécaire de Dornach, n'est guère moins remarquable.

La Société a eu la bonne inspiration de distribuer des prix et des mentions honorables à ceux des bibliothécaires qui ont montré le plus de zèle. Les bibliothécaires qui ont mérité ces récompenses ont été MM. Alphonse Jœger, greffier de la mairie de Sainte-Croix-aux-Mines; M. Schmidt, instituteur à Beblenheim; M. Jean-Baptiste Ancel, du Grand-Trait; M. Kuntz, instituteur à Sundhoffen; M. Armbruster, instituteur à Cernay; M. Prévot, instituteur à Malmerspach; M. Audran, négociant, et M. Diehly, instituteur à Dornach; M. Schuhmacher, instituteur

à Rixheim; M. Ott, instituteur à Kingersheim; M. l'abbé Arnold, vicaire de Lutterbach.

Ces récompenses consistent en prix de 50 et de 25 fr., et en médailles d'argent et de bronze. La Société ne pouvait guère faire un meilleur emploi de son argent, car le zèle des bibliothécaires peut être pour beaucoup dans le succès des bibliothèques.

Les ressources de la Société se composent de la cotisation annuelle de cinq francs, versée par chacun des membres, et des dons en argent ou en livres qu'on veut bien lui faire parvenir. Les recettes de l'année se sont élevées à 6289 fr. 5 c. Les cotisations ont produit 4315 fr.; 140 fr. en argent ont été donnés pour être distribués en primes à diverses bibliothèques; les communes intéressées ont versé 1658 fr. 5 c., et doivent encore 74 fr. 45 c. Enfin, les sommes placées par la Société ont rapporté un intérêt de 101 fr. 55 c. De plus elle a reçu, pour les distribuer aux bibliothèques, pour plus de 1000 fr. de livres.

Sur ces recettes, la Société a dépensé 3630 fr., dont 422 fr. 80 c. pour frais de bureau, impression de comptes rendus, frais divers; et 37 fr. 70 c., pour ports de livres, bonifiés par la Société aux communes.

La Société leur a fourni des livres pour une somme de 2403 fr. 65 c., dont 1732 fr. 50 c. ont été donnés par les communes elles-mêmes; 59 fr. 20 c. de dons en argent; et 611 fr. 95 c., donnés par la Société comme primes d'encouragement aux bibliothèques les plus méritantes. 400 fr. ont été distribués en

primes aux bibliothécaires couronnés, et le prix d'achat des médailles a été de 265 fr. 85 c. Enfin, 100 fr. ont été donnés à la Société Franklin, comme témoignage de sympathie envers une société concourant au même but, et qui, par sa situation centrale à Paris et par la haute position de ceux qui la dirigent, peut faire beaucoup de bien et contribuer à créer dans les départements des sociétés semblables à celle du Haut-Rhin.

Ces chiffres que j'emprunte au rapport de M. Charles Thierry-Mieg, le trésorier de la Société, et l'un des plus ardents propagateurs de l'idée qu'elle représente, prouvent, comme il le fait remarquer lui-même, que les bibliothèques créées en moins d'une année dans le Haut-Rhin, ont acheté ou reçu pour plus de 6000 fr. de livres, et, ce qui est à considérer, que la fondation d'une bibliothèque communale n'est pas une chose bien coûteuse. En effet, pour la grande majorité des bibliothèques créées, la dépense n'a pas excédé une centaine de francs, dont en général une moitié a été fournie par la commune, et l'autre, soit directement par la Société du Haut-Rhin, soit par des donateurs auxquels elle a servi d'intermédiaire. Et encore la Société n'a-t-elle pas fait tout ce qu'elle aurait pu faire, car il lui restait en caisse 2659 fr. 05 c., prudemment réservés, pour le cas où le concours du public et les recettes diminueraient, tandis que probablement les dépenses tendront à augmenter à mesure que s'accroîtra le nombre des bibliothèques qui se créeront.

Sans doute il reste encore beaucoup à faire, et il importe de ne pas se faire d'illusions à cet égard. Mais il ne faut pas non plus en croire les pessimistes, qui ne veulent voir dans tout ce mouvement qu'un feu de paille, destiné à s'éteindre aussi vite qu'il s'est allumé. Tout premier effort intellectuel renferme la promesse d'un effort prochain. Qui a lu lira, et il n'y a qu'à consulter le rapport de M. Macé pour voir que ce mouvement n'a rien de factice. Je ne citerai qu'un exemple qui me paraît suffisant pour montrer ce qu'on doit attendre au moins dans les centres populeux. La bibliothèque établie par le comité d'instruction populaire dans le bâtiment de l'administration de la cité ouvrière s'est ouverte le 1er septembre 1864, avec 614 volumes, dont 396 allemands, et 218 français. Le 9 octobre, elle avait délivré 803 volumes, et à la fin du même mois, le bibliothécaire appelait au secours. Il ne lui restait plus entre les mains un seul volume français, pour satisfaire aux demandes toujours croissantes. Il avait fallu faire une nouvelle commande de livres, et M. Macé prévoyait que ce renfort ne suffirait pas longtemps. Il profitait de la réunion de la Société pour faire un appel au concours des assistants. Du rapport du bibliothécaire, M. Hœlling, il résultait que les lecteurs appartenaient à toutes les conditions, mais que la proportion des ouvriers et enfants d'ouvriers était d'environ les deux tiers. La majorité du chiffre des lecteurs avait été fournie par la population de la cité ouvrière, et la moitié environ se composait de jeunes gens de 16 à 25 ans.

Il me semble qu'il y a là de quoi rassurer les incrédules, d'autant plus que les faits de même nature ne sont pas rares dans l'histoire encore si récente des jeunes bibliothèques du Haut-Rhin. A ceux qui ont besoin de rassurer leur foi dans l'avenir de l'instruction populaire, je ne puis rien recommander de mieux que de lire le livre de M. Macé, qui porte pour titre : la *Morale en action*. On y trouvera une foule de renseignements utiles que je ne puis faire entrer dans ce chapitre, et je suis convaincu que la lecture de ce livre est ce qu'il y a de plus propre à dissiper les préjugés et les hésitations, dont l'habitude enchaîne l'initiative de bien des esprits généreux.

M. Macé y a ajouté en forme d'appendice les procès-verbaux des séances particulières de la Société, qui se réunit le second mercredi de chaque mois chez M. Jean Dollfus, où elle a élu domicile. La lecture de ces procès-verbaux est très-rassurante pour les amis de l'instruction populaire. C'est là surtout qu'on peut voir combien s'étend le mouvement commencé dans le Haut-Rhin. De tous les cantons du département arrivent les rapports des délégués chargés d'étudier le terrain, de sonder les dispositions des communes, de préparer la fondation des bibliothèques. Des particuliers envoient de France et d'Allemagne des livres qu'ils offrent en primes aux bibliothèques fondées; d'autres demandent des renseignements pour en fonder de nouvelles en offrant leurs services en qualité de bibliothécaires. J'y trouve aussi une lettre de M. Léon Lefébure, par laquelle il annonce

qu'il va fonder dans le Haut-Rhin une société de bibliothèques circulantes, dont le but est de mettre des livres à la portée des habitants des communes, qui n'en ont pas ou ne peuvent pas en avoir chez eux. J'ignore si ce projet a été mis à exécution.

Dans quelques-unes des communes, les bibliothécaires se proposent d'organiser pour l'hiver des lectures publiques du soir. C'est en effet, à ce que je crois, la meilleure forme que l'enseignement puisse prendre dans les campagnes. Les observations dont le lecteur devra entremêler sa lecture peuvent être très-utiles.

Je dirai même que ces lectures me paraissent, au moins dans les premiers temps, un complément nécessaire des bibliothèques, car c'est peut-être le seul moyen d'arriver graduellement à faire aimer aux paysans les lectures un peu sérieuses. Il est évident cependant que ce n'est pas par celles-là qu'il faudra commencer. Pour avoir des auditeurs, il faudra d'abord rendre ces lectures attrayantes ; nous avons trop peur en France de ce qui amuse. Nous nous plaisons à donner à l'enseignement un aspect rébarbatif. Il nous faut absolument des programmes, des professeurs et des livres austères, et dès qu'on rit, il semble que tout est perdu.

Sans doute il ne faut pas toujours rire, mais il faut bien comprendre que le pur sérieux n'a d'attrait que pour les esprits développés, et que, quand on a affaire à des esprits peu cultivés, il faut faire quelques concessions à leur faiblesse intellectuelle. A quoi servira

votre enseignement, si à force de sérieux il endort votre auditoire ou le fait déserter! Il faut en tout une juste mesure, et ici la mesure ne peut être déterminée que par l'état intellectuel de l'auditoire. Il ne faut pas oublier que le but doit être de l'habituer à aimer la lecture : le moyen de réussir n'est pas de l'effrayer et de lui faire des lectures sérieuses un épouvantail. Il est toujours facile de trouver, même dans des lectures amusantes, l'occasion de présenter des observations sérieuses, qui sont d'autant mieux accueillies que l'attention est mieux éveillée. Pour moi, j'ai toujours remarqué que les plus incorrigibles ennemis de la lecture sont ceux qu'on a dégoûtés par un régime trop constamment ou prématurément sérieux. Songez donc à ce que peut être l'intelligence et l'attention d'un homme qui depuis l'école primaire a passé sa vie dans les champs, et qui n'a peut-être pas lu dix pages d'un livre quelconque. Ce qui pour un esprit développé est simplement sérieux exigerait du paysan un travail et un effort bientôt insupportables. D'ailleurs une fois que l'attention est épuisée, et elle l'est vite dans ces conditions intellectuelles, tout ce qu'on ajoute glisse à la surface sans que rien pénètre. Par le fait, la lecture la plus sérieuse devient vite la plus futile, la plus inutile de toutes, et tout se réduit à une sorte de travail machinal d'audition, où les oreilles peuvent bien continuer à entendre, mais où l'intelligence, complétement désintéressée, ne prend aucune part.

Si, au contraire, on a soin d'entremêler ces réu-

nions de lectures et de causeries sérieuses, discrètement ménagées, on retiendra l'auditoire par l'agrément, et en même temps on aura l'occasion de le familiariser avec l'expression de sentiments et d'idées qui lui sont peu connus. Le lecteur sera amené à expliquer les termes et les locutions dont la nouveauté trop souvent rebute ceux qui cherchent dans les livres l'instruction qui leur manque. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il y a un nombre très-considérable de mots que l'usage nous a rendus familiers, mais qui sont absolument inintelligibles à des gens qui n'ont guère lu que le catéchisme et le petit nombre de livres employés dans les écoles primaires. C'est pour eux toute une langue nouvelle à apprendre et dont la nouveauté présente un obstacle à peu près insurmontable à ceux qui sont réduits à s'instruire seuls. Grâce à quelques explications, ces difficultés disparaîtraient, et quand les lectures en commun qu'on se propose d'établir n'auraient pas d'autres avantages, celui-là suffirait pour qu'on dût en tenter l'essai.

Le rapport présenté par M. Macé à la Société des bibliothèques communale du Haut-Rhin, le 21 décembre 1865, montre que les espérances annoncées l'année précédente n'étaient pas chimériques. Au 21 décembre 1865, le nombre des communes pourvues de bibliothèques s'élevait à 55. C'est à peu près le neuvième du nombre total des communes du département, mais, dit M. Macé, « si nous regardons au chiffre de la population, nous trouvons que près du tiers des habitants du Haut-Rhin (166, 664 sur 515,

802) jouissent actuellement du bienfait de la bibliothèque populaire. La moitié des villes (7 sur 14) et de beaucoup la plus importante, figure sur notre liste, où nous avons Sainte-Marie-aux-Mines, Ribeauvillé, Guebwiller, Cernay, Thann, Mulhouse et Altkirck, comptant ensemble 92 628 habitants, contre Colmar, Munster, Neuf-Brisach, Ensisheim, Rouffach, Soultz et Belfort, dont la population totale ne s'élève qu'à 51 036. »

Quelques bibliothèques, dans l'année qui vient de s'écouler, se sont accrues de plus du double. Celle de Ribeauvillé, de six cents volumes a monté à treize cent trente; celle de Sainte-Marie-aux-Mines, de deux cent soixante-trois est allée à cinq cent quarante-trois. La commission de cette dernière ville dispose présentement d'une somme de 1011 fr., produit d'une souscription récente, et qui n'a pas encore dit son dernier mot, à ce qu'écrit le bibliothécaire, M Floquet.

Bibliothèques.	En 1864.	En 1865.
Hunawihr.	165 volumes.	330 volumes.
Guemar.	350 —	653 —
Riquewihr.	176 —	371 —
Mittelwihr.	97 —	197 —
Ostheim.	149 —	321 —
Rixheim.	270 —	550 —

L'accroissement a été plus que décuple à Illzach, neuf cent soixante-dix-huit volumes au lieu de quatre-vingt-quinze; presque quadruple à Mulhouse, trois mille quatre-vingt-neuf au lieu de huit cents; triple

au Grand-Trait, deux cent soixante au lieu de quatre-vingt-sept. Beblenheim s'est enrichi de trois cent quatre-vingt-neuf volumes; Dornach, de trois cent trente-huit; Cernay, de deux cent sept; Malmerspach, de cent dix-sept; Bitschwiller, de cent dix; Lutterbach, de quatre-vingt-trois.

Parmi les bibliothèques nouvelles, Ufholtz, qui comptait quatre-vingt-dix-neuf volumes au mois de juillet, en avait en décembre trois cent vingt-un; celle de Giromagny, ouverte au mois d'août 1865 avec deux cent six volumes, en possédait six cent soixante-sept au 9 novembre, et sept cent vingt le 1er décembre. A Malmerspach, une commune de quatre cent quarante-neuf âmes, il a été lu quarante-huit volumes en 1862; deux cent quatre-vingt-neuf en 1863; huit cent trente-huit en 1864, et en 1865, 1443, plus de trois fois le nombre de ses habitants. A Beblenheim, cinquante volumes avaient été demandés dans les six premiers mois de 1863; au 21 décembre 1864, huit cent soixante; au 21 décembre 1865, deux mille trois cent trente-quatre.

A Giromagny, on avait exprimé des doutes sur l'empressement des habitants à profiter d'une bibliothèque, lorsqu'il avait été question de l'établir, et en effet, au commencement les volumes venaient plus vite que les lecteurs. Mais bientôt, écrit le docteur Benoît, délégué de la Société des bibliothèques dans ce canton, « les demandes sont devenues nombreuses, presque exagérées. Chaque dimanche et chaque jeudi, de trois à cinq heures du soir, se fait la distribution

des livres. L'affluence a été telle qu'une barrière a dû protéger le bibliothécaire, assailli chaque fois par soixante ou quatre-vingts lecteurs. » A la fin du quatrième mois, ces gens qui, disait-on, ne voulaient pas lire, étaient venus chercher 1448 volumes.

Et il faut bien le remarquer, le chiffre des volumes emportés ne représente pas du tout celui des lecteurs. Dans les familles, les volumes se repassent de main en main. On les prête même aux voisins, et les lectures qui se font souvent le soir à haute voix permettent aux illettrés de profiter du livre, dont on pourrait croire au premier abord que l'usage leur est interdit. Un rapport du bibliothécaire de Mulhouse, M. Hœlling, signale parmi les lecteurs cinquante militaires. C'est beaucoup pour la faible garnison de Mulhouse, mais le rapport ajoute : « Les livres empruntés par eux sont lus dans les chambrées par un grand nombre de sous-officiers et de soldats. »

M. Macé, dans le rapport que j'analyse, insiste sur la nécessité de faire circuler dans les communes des catalogues des bibliothèques. Cependant, ajoute-t-il, « une liste ne suffit pas. L'espèce de curiosité vague qu'elle éveille n'est pas à comparer avec l'intérêt que peut inspirer un livre que l'on a entendu juger et dont on connaît le contenu. Pour les livres d'instruction surtout, livres d'agriculture, de science, d'histore, de littérature, dont le placement demeure encore, au dire d'un grand nombre de bibliothécaires,

assez difficile, un aperçu général de ce qui s'y trouve, quelques explications préalables, une page lue çà et là, réussiraient bien souvent à faire naître l'envie de les lire. Il serait facile de passer en revue dans une seule séance plusieurs volumes, en les choisissant de même nature, et tous les hommes instruits de la commune, à n'importe quel titre, les agriculteurs, aussi bien que les autres, pourraient venir en aide à l'instituteur dans cette tâche, qui n'est pas bien formidable : rendre compte à ses voisins, le livre à la main, des lectures qui vous ont paru profitables, de façon à les renseigner d'avance sur le profit qu'ils pourraient à leur tour en tirer. Je ne crains pas d'affirmer que partout où s'établiront des conférences de ce genre, les livres d'instruction des bibliothèques cesseront bientôt de dormir sur leurs rayons. » C'est ce que M. Macé appelle la leçon de bibliothèque, et il demande qu'on n'oublie pas de la faire figurer au nombre des cours que l'on se propose de faire dans la plupart des communes.

Le progrès de l'année se résume par ces deux chiffres : Les bibliothèques communales, qui ne possédaient en 1864 que 10 186 volumes, en avaient, en 1865, 20 929. Le nombre des lecteurs inscrits est de 5030 et celui des livres prêtés, de 103 178.

Mais cela ne satisfait pas encore M. Macé. Il trouve que le progrès n'est pas assez rapide; et il a raison, puisqu'il croit qu'il peut l'être davantage. C'est dans cette pensée qu'il insiste sur la leçon de bibliothèque. Pour améliorer l'institution par tous les moyens pos-

sibles, il demande qu'on établisse des conférences de bibliothécaires, où chacun viendrait dire ce qui se fait chez lui, proposer ses mesures, et signaler les livres qui ont eu le plus de succès.

Une des parties les plus intéressantes de son rapport, c'est celle où il signale ce qu'on pourrait appeler la contagion des bibliothèques. Il suffit qu'on en établisse une sur un point, pour qu'un besoin de lire, jusqu'alors inconnu, se déclare tout autour, et bientôt un cercle de bibliothèques entoure la première. Il en cite plusieurs exemples dans le Haut-Rhin. Il est vrai que, parmi les membres de la Société des bibliothèques, il y en a un grand nombre qui n'épargnent ni leur temps, ni leurs dépenses pour en propager l'idée, et qui s'en vont eux-mêmes l'implanter de villages en villages. De plus les souscriptions, les dons particuliers ne font pas défaut à l'institution nouvelle. A Sainte-Marie-aux-Mines, une souscription (non encore fermée) a déjà produit 1100 francs. Le chiffre de la souscription de Thann, pour la bibliothèque et les cours populaires, qui s'était élevée l'année dernière à 2621 francs, sera probablement dépassé en 1866. Des souscriptions se sont également ouvertes à Fortschwihr, à Horbourg, à Habsheim. Le maire d'Ostheim a donné 100 francs pour la bibliothèque; Mme André Kœchlin a fait un don de 1000 francs à la bibliothèque populaire de Mulhouse qui, du reste, a été créée, ainsi que les cours populaires, et s'entretient uniquement du produit des dons et des souscriptions. La loge maçon-

nique de Colmar, d'où était venu, au commencement de 1863, le premier encouragement donné à l'œuvre naissante, alors qu'elle débutait à Beblenheim, vient de voter une subvention de 20 francs à chacune des bibliothèques communales de l'arrondissement de Colmar.

Mais l'action de la Société ne s'arrête pas aux limites du département du Haut-Rhin. Son exemple agit pour elle jusqu'aux extrémités de la France. Dans le Bas-Rhin, dans le Jura, dans le Doubs, dans le Pas-de-Calais, dans la Lozère, dans le Gard, dans le Rhône et jusque dans les Hautes-Pyrénées, elle crée des bibliothèques sans s'en douter, uniquement parce qu'elle en a fondé à Mulhouse et dans les environs. Chacune de celles qui se fondent deviendra à son tour un modèle pour les communes environnantes, et l'on peut compter que dans quelques années l'exemple se sera étendu à toute la France.

C'est ainsi que le progrès appelle le progrès. L'établissement des bibliothèques entraînera nécessairement la création des lectures et des cours du soir; et ceux-ci, à leur tour, en formant des lecteurs, forceront de multiplier et de compléter les bibliothèques. Nous allons voir les deux institutions heureusement réunies et se prêtant un mutuel appui dans la petite ville de Guebwiller.

CHAPITRE III.

BIBLIOTHÈQUE ET COURS POPULAIRES DE GUEBWILLER.

Nous arrivons à une des institutions les plus remarquables de l'Alsace, une de celles qui engagent le plus directement et le plus efficacement la lutte contre l'ignorance et la misère. Je suis convaincu que l'établissement des bibliothèques communales, en se propageant et en se généralisant, aura un effet très-marqué sur le développement intellectuel de la population ouvrière des villes et des campagnes et que le niveau général de notre civilisation s'en trouvera très-sensiblement élevé. Mais ce résultat, très-considérable aux yeux du philosophe, de l'historien, de l'économiste, n'est pas, au point de vue de l'ouvrier, aussi sensible que celui des cours. En effet, si les bibliothèques lui offrent le moyen de passer agréablement son temps sans dissiper son argent et sa santé au cabaret, si même elles peuvent lui donner la faculté d'acquérir directement certaines con-

naissances utiles, il est bien certain cependant que leur but est surtout de développer la moralité générale et par conséquent de contribuer indirectement au bien-être de la population.

L'effet des cours est moins général, mais plus direct et par conséquent plus sensible et plus facilement intelligible pour l'ouvrier. En venant y puiser les connaissances précises dont il sent le besoin, il se procure des armes pour lutter corps à corps contre la misère, il s'ouvre un avenir plus facile, il développe en lui-même les aptitudes pratiques qui lui permettront ou de choisir entre diverses carrières, ou de rendre plus fructueux pour lui-même et pour la société les travaux qu'il exécute. Un ouvrier qui s'instruit est comme une machine qui se perfectionne. C'est à quoi ne songent pas assez les chefs d'industrie, dont un grand nombre sont si attentifs à renouveler et à perfectionner leur outillage, et qui négligent le perfectionnement de leurs ouvriers. Indépendamment de toutes les questions d'humanité, de moralité, de civilisation, qui sont trop étrangères à quelques-uns d'entre eux, il y a là une question économique qui touche de près à leurs intérêts et dont il ne semblent pas se douter. Tous les efforts que fait un ouvrier pour se mettre en état de gagner davantage profitent en définitive au manufacturier qui l'emploie, et à la société tout entière, car l'augmentation de son salaire correspond nécessairement à un accroissement ou à un perfectionnement proportionnel de ses produits. Quiconque donne à des ouvriers

le moyen de s'instruire contribue donc directement à la prospérité générale de la société. Cette conception de la solidarité universelle de tous les progrès est encore bien peu comprise chez nous, et il est probable qu'elle ne pénétrera définitivement dans les esprits, que quand elle se sera clairement manifestée par un ensemble de faits trop éclatant pour laisser prise au doute.

Il y a longtemps que les Anglais ont compris combien l'instruction des ouvriers importe à la prospérité de l'industrie.

Dès 1825, les fabricants de Manchester ont fondé un établissement d'instruction populaire, connu sous le nom de *Mechanical institution.* Il est patronné et surveillé par dix-huit personnes élues en assemblée générale par les associés à vie et par ceux qui payent au moins 26 francs par an.

Les associés à vie sont ceux qui ont donné une fois pour toutes 250 francs; ceux qui payent 26 fr. par an ont le droit de faire admettre un enfant aux cours.

La cotisation des autres associés est de 15 fr. par an.

Les membres de l'association sont au nombre de 1650.

Les cours pour les femmes sont suivis par 558 élèves.

Les autres ont 2643 élèves, qui se décomposent ainsi : enfants 305; jeunes gens 1842; hommes 856.

Voici le programme de l'enseignement, distribué par 32 professeurs :

Classe de femmes.	Classe de jeunes garçons.	Classe de jeunes gens.	Classe d'adultes.
Instruction générale. Français. Piano. Chant. Danse. Dessin. Modelage. Couture. Gymnastique.	Instruction générale. Piano. Chant. Dessin. Danse. Latin. Français. Allemand. Gymnastique.	Écriture. Arithmétique élémentaire. Arithmétique supérieure. Grammaire. Syntaxe. Algèbre. Tenue des livres. Géographie. Composition. Lecture.	Dessin de mécanique et architecture. Dessin à main levée. Allemand. Français Éloquence. Notions générales. Chimie. Physiologie. Chant.

Il y a des examens chaque année, et l'on distribue des prix et des diplômes aux meilleurs élèves.

La bibliothèque qui est jointe à l'école possède 16 000 ouvrages.

La seule ville de Manchester a huit établissements de ce genre. Il n'y a guère en Angleterre de villes ou de villages qui n'aient leur *Mechanical institution*, et toutes ont beaucoup d'élèves.

La propagation des cours populaires, tels que M. J. J. Bourcart les a établis à Guebwiller aurait pour la France les mêmes avantages que les *Mechanical institutions* pour l'Angleterre.

Lui-même, dans la déposition qu'il a faite devant la commission de l'enquête sur l'enseignement professionnel, le 18 janvier 1864, explique quelles ont

été les considérations qui l'ont décidé à cette heureuse tentative. « Par une loi d'économie industrielle, qui s'impose d'elle-même, a-t-il dit, la rétribution de l'ouvrier est en rapport forcé avec la qualité du travail qu'il exécute; et celle-ci est toujours en raison de son degré d'intelligence. Faire travailler l'intelligence de l'ouvrier, c'est, par une voie indirecte, mais sûre, élever le titre, et partant la valeur de son travail manuel; c'est donc donner à son salaire une chance certaine d'augmentation et lui rendre la vie plus facile.

« A l'intérêt de l'ouvrier se joint celui du fabricant. Depuis surtout que le traité de commerce a mis notre industrie en lutte directe avec l'Angleterre, le perfectionnement du travail est devenu pour nous une question de vie ou de mort, et la première condition à remplir pour perfectionner le travail, c'est de perfectionner l'ouvrier.

« Et à côté de la question d'intérêt, j'en voyais une autre, d'un ordre plus élevé. En remplissant par l'étude d'une façon utile et honorable les heures de liberté de l'ouvrier, on l'arrache aux occasions de dépenses et de débauches. On le moralise en l'instruisant. »

On sent dès ces premières paroles l'accent d'un esprit juste et pratique. L'œuvre qu'il a entreprise n'est plus une de ces œuvres de bienfaisance qui se perdent dans l'utopie, et qui, tout en témoignant de la bonté d'âme des fondateurs, échouent la plupart du temps parce qu'elles ne tiennent pas compte des

véritables conditions du problème à résoudre. Il ne s'agit plus seulement ici de charité et de philanthropie. Les fabricants de l'Alsace se placent à un point de vue plus vrai et plus complet, celui de la solidarité qui relie nécessairement toutes les classes. Ils ne se posent pas en apôtres de l'humanité, en martyrs du dévouement et du sacrifice. Leurs fondations ne sont plus comme celles du moyen âge des œuvres de renoncement, qui n'ont leur récompense que dans le ciel, et dont l'objet sur la terre se borne à soulager des misères considérées comme incurables. La lutte engagée aujourd'hui est une lutte sérieuse, acharnée, dont le but est, non pas d'aider les malheureux et de les habituer à supporter la misère en suppléant au salaire par l'aumône, mais de supprimer, de détruire la misère elle-même en l'attaquant dans sa source. Les hommes courageux qui se sont engagés dans cette croisade n'hésitent pas à reconnaître qu'ils y sont eux-mêmes intéressés presqu'autant que leurs ouvriers, au risque de se faire accuser d'égoïsme par la multitude des inintelligents. Cette vérité qu'ils proclament, il faut la répéter bien haut, parce que c'est elle qui contient la solution définitive. Il faut que tous les industriels de tous pays, que toutes les nations sachent et comprennent que, dans les sociétés humaines, il n'y a pas de vice, pas d'erreur qui ne nuise plus ou moins à tous, pas de vertu ou d'effort qui ne profite dans une certaine mesure à chacun et à l'ensemble. Tout ce que font les chefs d'industrie de l'Alsace pour leurs ouvriers, sans doute ce sont les ouvriers qui les pre-

miers en ressentent les effets, mais ces effets ne s'arrêtent pas à eux et passent jusqu'au fabricant, qui par lui-même et par ses enfants recueillera indéfiniment le prix de ces efforts. Le bienfait s'étendra à la société tout entière par le perfectionnement et l'accroissement des produits et surtout par l'élévation des qualités intellectuelles et morales des producteurs.

M. J.-J. Bourcart père, avec quelques autres industriels, avait déjà autrefois essayé de donner aux ouvriers un enseignement du soir et du dimanche, et avait organisé plusieurs cours publics. Les ouvriers n'y étaient pas venus. Nous avons déjà vu, à propos de la tentative de l'encouragement à l'épargne, combien il est parfois difficile de décider les ouvriers à faire ce qui leur serait le plus utile. La question capitale est toujours de trouver le biais convenable, le point par lequel ils donnent prise sur eux. Faute de ce discernement, rien ne se fait. Mais les échecs de cette nature ne découragent pas les gens de l'Alsace. Ils se remettent simplement à l'œuvre, après avoir cherché à découvrir l'erreur qui les a fait échouer. C'est ce qui est arrivé cette fois-ci comme l'autre.

Il y a une dixaine d'années, M. Greiner, l'instituteur protestant de Guebwiller, était parvenu à réunir chez lui, après ses heures de classe, un certain nombre de jeunes ouvriers, auxquels il donnait des leçons de chant et de français. M. J.-J. Bourcart fils résolut de répandre l'œuvre de son père et de développer ce premier germe. L'important était de trouver

le moyen d'organiser les cours de manière à y attirer la population ouvrière. Comment en effet les ouvriers qui sentaient eux-mêmes leur défaut d'instruction et qui semblaient en souffrir n'avaient-ils pas mieux accueilli les efforts qu'on avait faits en leur faveur? « Telle fut, dit M. J.-J. Bourcart, la première question que je cherchai à résoudre, et je ne tardai pas à arriver à cette conclusion : c'est que l'enseignement n'avait pas été assez direct.

« Il y a dans un enseignement purement oral un inconvénient, c'est de faire passer devant l'esprit des auditeurs des idées générales qu'ils écoutent avec un certain intérêt, mais qui ne sont pas appropriées aux besoins particuliers de leur intelligence et qui ne laissent que peu de traces. J'ai donc pensé qu'il convenait de remplacer les cours oraux par un enseignement direct, particulier à tous ceux qui y prendraient part, et dans lequel ils auraient la situation, non pas d'auditeurs, mais d'élèves recevant des travaux à faire et des devoirs à rapporter.

« Ici se trouvait une difficulté nouvelle. L'ouvrier, dont l'amour-propre est facilement éveillé, ne se soucie pas d'aller à l'école comme un enfant. Déjà, dans un cours précédemment organisé, le mélange entre les ouvriers et les apprentis avait, sous ce rapport, blessé la susceptibilité de plusieurs, et avait été une seconde cause d'échec. Il fallait éviter par la distinction des âges, et même par celle de classes différentes d'après le degré d'instruction, le retour de dissentiments de ce genre.

« Enfin le troisième obstacle et le plus sérieux, bien que peut-être l'ouvrier n'en eût pas conscience, résidait dans le besoin d'indépendance qu'il éprouve au sortir des douze heures de contrainte nécessaire à laquelle il est soumis à l'atelier. De là, ce me semble, la nécessité de lui organiser un milieu où il se sente libre dans les travaux d'un nouveau genre auxquels on le convie, où du moins il ne trouve d'autre sujétion que celle de la discipline volontaire qu'il s'est imposée à lui-même, et qui lui laisse un rôle actif et personnel dans la marche de l'institution. »

Toute l'organisation découle de ces considérations et forme un système dont toutes les parties se tiennent. A mesure que des groupes se constituaient pour apprendre soit la musique, soit l'anglais, soit l'arithmétique, etc., M. Bourcart mettait à leur disposition un local, une bibliothèque et tous les moyens d'enseignement. Chaque groupe ainsi formé, après engagement de chacun des membres de se soumettre à un règlement déterminé, constituait un cercle, une sorte d'association particulière, dont le professeur faisait partie et dont le vote était nécessaire pour l'admission des membres nouveaux. Elle était chargée de maintenir l'ordre dans son sein; par conséquent elle pouvait infliger soit des peines disciplinaires, soit des amendes à ceux de ses membres qui le troublerait, ou même voter leur exclusion.

La distinction absolue des cercles empêchait tous les inconvénients qui auraient pu résulter d'une agglomération trop considérable. Les sections restè-

rent donc isolées, chacune suivant sa voie propre ; mais quand le nombre des cercles fut devenu plus considérable, un comité fut créé pour surveiller et régler la marche générale.

Chaque cercle a son règlement spécial pour chaque cours, formulé par les commissaires délégués des élèves et approuvé par le comité directeur. Les fonctions des cinq commissaires, dont le professeur fait partie de droit, consistent à déclarer l'admissibilité des nouveaux élèves, à recevoir les cotisations et à surveiller l'ordre pendant les réunions.

Le comité directeur est composé de cinq membres qui sont élus par les commissaires des cours, élus eux-mêmes par les élèves. Les cinq membres éligibles sont choisis sur une liste de candidats agréés par le patron. Cette liste est du double au moins du nombre des membres à élire, et doit avoir été affichée quinze jours avant le vote. Toute personne peut être membre du comité directeur, pourvu qu'elle soit agréée par le patron et élue par les commissaires. Le bibliothécaire seul est de droit membre du comité directeur.

Ce comité se renouvelle par tiers tous les ans ; les membres sortants sont rééligibles. Chaque fois que le comité est renouvelé, il élit un caissier, un secrétaire et un président.

Les membres de ce comité qui ont le plus fait pour la prospérité des cours sont : MM. Frauger, manufacturier ; Ficher, employé ; Abt, entrepreneur ; Karcher, contre-maître ; Kiefer, contre-maître ; Diebold, bibliothécaire.

Le patron, qui s'est réservé un pouvoir à peu près absolu, reste en dehors du comité. Mais il doit être convoqué à chaque réunion; il y assiste s'il veut, et le secrétaire doit soumettre le procès-verbal à son approbation.

Cette direction, M. Bourcart juge qu'on ne pourrait pas encore sans danger l'abandonner aux seuls ouvriers. Il est bon qu'ils y participent dans une certaine mesure, et la règle doit être de faire à leur initiative la part de plus en plus large à mesure qu'ils deviendront plus capables de n'en pas abuser. Mais ils n'en sont pas encore là, et du reste ils ne réclament rien au delà de ce qu'ils ont.

En fait, l'autorité du patron, tout absolue qu'elle est, se fait très-peu et très-rarement sentir. Il n'a réellement à intervenir que dans les cas graves, et qui ne se présentent pas, par exemple pour la destitution des commissaires ou la dissolution d'une section tout entière. Il en résulte que les ouvriers dans leurs cercles se sentent réellement chez eux, et que la seule autorité avec laquelle ils se trouvent continuellement en contact, celle des commissaires, émane d'eux-mêmes. Cela leur suffit et prévient tous les froissements et toutes les susceptibilités.

L'enseignement est donné gratuitement; cependant les élèves payent une cotisation qui était d'abord de 5 centimes par mois, et qu'ils ont élevée volontairement à 10 centimes. Le produit de cette cotisation, ajouté aux amendes de 20 centimes, (40 centimes en cas de récidive), qu'ils se sont volon-

tairement imposées pour toute absence non motivée, est remis aux commissaires. Il est employé à acheter les plumes, les crayons, les compas, l'encre et le papier nécessaires pour les cours, à donner des secours aux camarades qui sont dans le besoin, ou à payer les frais de petites excursions dans les montagnes.

Les cotisations, les amendes, ainsi que toutes les dépenses, sont portées sur un registre qui est entre les mains des commissaires, et, tous les trois mois, il en est fait un rapport à chaque section. Ce registre est soumis au contrôle du comité directeur, et l'argent est mis en dépôt dans une caisse générale, sous la surveillance du caissier de la direction.

Le chiffre des amendes est en moyenne de 80 francs par an pour chacune des vingt sections. Le nombre total des élèves s'élève à près de cinq cents. La plupart sont des jeunes gens de 16 à 21 ans. Il y en a une cinquantaine qui ont plus de 25 ans et qui suivent des cours spéciaux. Le plus grand nombre se compose d'ouvriers, mais il y a aussi beaucoup de commis, d'artisans et d'employés. On y trouve même d'anciens élèves de l'école professionnelle de Mulhouse, de l'École polytechnique de Stuttgart, des instituteurs de bonnes familles et de jeunes directeurs d'usines qui suivent quelques-uns des cours, notamment les cours d'arbitrage, de dessin, d'anglais, d'hygiène, etc.

Il y a parmi les élèves beaucoup de jeunes gens et d'hommes qui viennent des villes et des villages voi-

sins; quelques-uns même habitent à une lieue et demie de Guebwiller, et s'imposent, pour suivre les cours, l'obligation de faire plusieurs fois par semaine trois lieues, pour l'aller et le retour. Cela montre assez l'importance qu'ils y attachent et le besoin qu'ils éprouvent de s'instruire. Il y a jusqu'à des hommes de 40 et de 50 ans qui viennent là pour apprendre à lire et à écrire. Les peines disciplinaires sont :

1° Le rappel à l'ordre, prononcé par le président du comité;

2° La réprimande, entraînant l'interdiction d'être élu commissaire pendant un temps déterminé qui ne peut excéder un an ;

3° L'exclusion soit d'une section, soit de la Société.

La réprimande et l'interdiction de l'entrée dans un comité sont prononcées par le comité de direction, soit sur l'avis du comité de la section, pris à la majorité des voix et au scrutin secret, soit sur la proposition du patron.

Les exclusions, en général, soit d'un comité, soit de la Société, sont décidées par un vote pris dans les mêmes formes que pour l'admission, c'est-à-dire qu'elles sont prononcées au scrutin par le comité ou par la section du sociétaire dont l'exclusion est demandée. Ce n'est que dans le cas d'urgence que l'exclusion est prononcée par le patron.

Les peines disciplinaires contre un commissaire sont prononcées par le président du comité de direction, ou, selon la gravité du cas, par le comité de direction.

VOICI QUEL ÉTAIT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1863-64
LE PROGRAMME DES COURS.

Jours et heures.	Cours.	Professeurs.
Dimanche matin à 8 heures.	Littérature.	MM. Wirth, régent du collége de Guebwiller.
Dimanche matin à 11 heures.	Dessin linéaire.	Ulmer fils, chef dessinateur.
Dimanche matin à 11 heures.	Dessin à main levée.	Ch. Bourcart, manufacturier.
Dimanche.	Jardinage.	Bichler, jardinier.
Dimanche.	Botanique.	Mœder.
Lundi soir à 8 heures.	Arithmétique élémentaire.	Delunsch, instituteur de fabrique.
Lundi soir à 8 heures.	Mécanique.	Éd. Franger, manufacturier, ancien élève de l'École centrale.
Mardi soir à 8 heures.	Géométrie.	Lecocq, principal du collége.
Mardi soir à 8 heures.	Langue anglaise.	Marx, instituteur libre.
Mercredi soir à 8 heures.	Langue française.	Gasser, instituteur de fabrique.
Mercredi soir à 8 heures.	Tenue des livres.	Rieder, caissier chez MM. Bourcart fils et Cie.
Jeudi soir à 8 heures.	Algèbre.	Delunsch.
Jeudi soir à 8 heures.	Arbitrage.	Rieder.
Vendredi soir à 8 heures.	Géographie.	»
Vendredi soir à 8 heures.	Dessin linéaire.	Ulmer fils.
Samedi soir à 8 heures.	Histoire.	Doch, régent du collége.
Samedi soir à 8 heures.	Solfége.	Brumpt.
Jours non fixés.	Chant.	Brumpt.
	Hygiène.	Durwell, docteur en médecine.
	Physique. — Chimie.	Franger et de Bary.

Ceux des professeurs qui sont rétribués reçoivent cinq francs par leçon. Il y en a six qui donnent leur enseignement gratuitement, trois qui sont payés pour un cours et ne le sont pas pour un autre, et enfin six qui sont rétribués pour tous leurs cours. Chacun doit, au commencement de l'année, remettre au directeur de l'enseignement, M. Greiner, le programme qu'il se propose de suivre. Quant à la méthode, chacun suit celle qu'il croit la meilleure.

Une bibliothèque de près de deux mille volumes est mise à la disposition des élèves. Pendant l'année 1863, le registre des prêts constatait la présence de 2300 lecteurs; dans la première année de sa fondation, il y en avait eu un. Tous les élèves ont droit d'emporter des livres pour les lire chez eux, à la seule condition de s'inscrire sur le registre. La section dont ils font partie est responsable des dégâts ou des pertes.

La bibliothèque est publique, et ceux qui veulent y lire le peuvent faire gratuitement dans la salle de lecture; mais les lecteurs qui ne sont pas élèves ne peuvent emporter les livres chez eux sans un versement préalable. Aussi exige-t-on d'eux qu'ils prennent au moins un abonnement d'un an, moyennant 3 francs, et cette petite somme suffit à peu près à couvrir les risques.

Il y a une commission chargée du choix des livres, et un bibliothécaire, chargé de surveiller la salle de lecture et le prêt des livres.

Il n'y a pas de centre industriel où l'on ne puisse

faire ce que l'on a fait à Guebwiller. Partout il y a des hommes convaincus de l'avantage qu'il y aurait pour tout le monde à donner aux ouvriers l'instruction qui leur manque, et nulle part les ouvriers ne refuseraient les secours offerts, si l'on savait les offrir de manière à ne pas blesser leurs susceptibilités un peu ombrageuses. Mais cela ne suffit pas, car on pense bien que tout cela ne se fait pas sans quelques frais. Outre la bonne volonté, il faut de l'argent, et ce qui distingue l'Alsace des autres parties de la France, et ce qui fait sa supériorité au point de vue des institutions qui nous occupent, c'est que presque toujours la bonne volonté et l'argent se trouvent réunis, tandis qu'ailleurs, ces deux facteurs indispensables se trouvent plus ou moins séparés.

Dans le principe, la bibliothèque et les cours avaient été logés dans un bâtiment dont M. J.-J. Bourcart payait la location. Il fallait voir d'abord comment la chose prendrait avant de se jeter dans des frais plus considérables. Mais bientôt le local devint insuffisant. C'était ce qu'attendait et ce qu'espérait le fondateur. Dès lors il crut pouvoir sans imprudence s'engager d'une manière définitive. Il fit construire une maison d'école qui lui coûta 14 000 francs, et une maison pour le bibliothécaire, de 4500 francs. Pour le terrain, le jardin et la clôture, il dépensa 17 000 francs.

Pour le gaz, le chauffage, le mobilier, les ustensiles, de 1858, date de la fondation, jusqu'à la fin de 1863, il compte 8000 fr.; pour la bibliothèque, 6000 fr., et pour les frais d'entretien pendant ces six années,

10 000 fr. ; ce qui fait une dépense totale de 59 500 fr., sans compter les menus frais, les voyages et les dépenses inutiles. A cela il faut ajouter les rétributions allouées aux professeurs, dont j'ignore le chiffre annuel, mais qui a dû beaucoup varier depuis la fondation.

Jusqu'en octobre 1853, M. J.-J. Bourcart a supporté seul tous les frais de l'établissement. C'est à ce moment qu'il songea à adjoindre à son œuvre le public de Guebwiller. Il ouvrit une souscription qui eut peu de succès. Le maire seul, M. Henri Schlumberger, lui donna 5000 fr. Cette abstention n'était pas de l'indifférence, car Guebwiller est fier de ses cours populaires, et tout le monde applaudit hautement à l'initiative du jeune fondateur ; mais chacun disait avec raison : « Si je donne mon argent, je veux avoir le droit d'intervenir dans l'affaire. » Il s'agissait donc de trouver un moyen pour concilier les exigences des donateurs avec l'intérêt de l'entreprise, sans l'exposer à périr par le conflit d'ingérences trop diverses et trop nombreuses. Dans cette intention, M. J.-J. Bourcart créa une association entre les fondateurs et les donateurs. Cette association nomme un représentant qui prend le titre de patron, et qui est investi d'une autorité souveraine. Ce patron rend compte de sa gestion à la fin de chaque année scolaire, et il peut être changé par les fondateurs et les donateurs, réunis en assemblée générale, s'ils croient devoir lui retirer leur confiance.

Le titre de fondateur est conféré à toute personne

qui fait à la Société un don de 3000 fr. au moins, une fois payés, et à celles qui auraient professé gratuitement pendant dix ans. Le titre de donateur est donné pour un an à toute personne qui fait un don de 50 fr. au moins, et à tout professeur qui fait un cours gratuitement. Ce même titre est conféré pour vingt ans à quiconque aura fait en une ou plusieurs fois un don d'au moins 500 fr., et à tout professeur qui aurait fait un cours gratuitement pendant deux ans.

Tout fondateur ou donateur a le droit de profiter gratuitement de tous les avantages offerts par l'œuvre, et d'assister aux réunions des sociétaires. Les fondateurs seuls ont le droit d'assister en outre aux réunions de la direction et des commissaires, mais sans y avoir voix délibérative. Les fondateurs et donateurs sont convoqués en réunion générale par le patron au moins une fois chaque année. Par suite de cette organisation, M. Bourcart obtint une souscription de 25 000 fr., sans avoir à craindre de voir changer le caractère de l'institution fondée par lui. Maintenant la période des grandes dépenses est finie. M. Bourcart pense qu'on peut marcher sans dépenser à l'avenir plus de 10 fr. par élève, chaque année; il croit même que cette dépense annuelle peut être réduite à 6 fr., et que, par conséquent, on pourrait à la rigueur la faire payer par les élèves, si cela devenait nécessaire.

Un fait qu'il importe de remarquer pour l'instruction des personnes qui voudraient fonder une insti-

tution analogue à celle de Guebwiller, c'est que, si dans le principe il est essentiel de ménager avec grand soin les susceptibilités des ouvriers, rien n'est plus facile que de les guider une fois qu'on leur a donné cette première satisfaction. Ainsi, à Guebwiller, il a fallu, pour attirer leur confiance, faire des cours de véritables associations d'enseignement, se surveillant, se recrutant et même s'administrant elles-mêmes dans la plupart des cas. Mais une fois qu'ils ont le droit de voter, qu'ils savent qu'ils peuvent devenir commissaires et membres de la direction, ils ne tiennent plus à remplir ces charges, et ne se présentent pour être élus que si on les y pousse. Il n'y a donc rien à craindre de leurs exigences, et l'on n'a jamais à redouter qu'ils cherchent à envahir l'administration générale.

L'influence de ces cours, tout récents qu'ils sont, est déjà très-sensible. Beaucoup qui, ne sachant pas faire, fréquentaient les brasseries et y perdaient leur temps, leur santé et leur argent, font maintenant des économies. Leurs salaires s'améliorent, parce qu'ils travaillent avec plus de courage et de régularité. Plusieurs sont devenus contre-maîtres, et, en général, il suffit de suivre les cours pour être acceuilli de préférence par les industriels de la contrée. « En été, dit M. Bourcart, on voit des jeunes gens faire des promenades, l'album sous le bras, pour passer leur temps à dessiner, d'autres commencent à herboriser. En hiver, s'ils ne sont pas à l'École, ils passent leurs heures de loisir dans leurs familles; ils lisent à leurs

sœurs, à leurs frères et à leurs amis les histoires instructives et intéressantes qu'ils trouvent dans les livres de notre bibliothèque. Je suis assuré que dans peu d'années les résultats seront encore plus visibles, lorsque nos jeunes gens seront devenus pères de famille, et qu'ils sauront pourquoi il faut envoyer les enfants à l'École. »

Je trouve à l'article 4 des Statuts cette disposition : Sont admis à suivre les cours, sans distinction, tous les hommes âgés *au moins de seize ans*.

Il en résulte que les enfants qui quittent l'École primaire à dix, douze ou treize ans, sont d'autant plus exposés à oublier le peu qu'ils ont appris, dans l'intervalle qui les sépare du moment où ils pourront se présenter aux cours, que la population de Guebwiller ne parle qu'un patois allemand. Cette regrettable lacune dans l'enseignement vient d'être comblée. « Il est impossible, dit encore M. J.-J. Bourcart, de supposer qu'on puisse donner à un enfant de treize ans des connaissances assez étendues et surtout assez solides pour qu'elles puissent lui suffire pendant toute la vie. Si, de plus, on prend en considération que l'enseignement a été donné à l'enfant dans une langue qui lui est étrangère et dont il ne s'occupe plus après l'École, on ne sera pas surpris si je dis qu'au bout de deux ans la majorité des enfants ne sait plus rien. Comme dans les écoles primaires, on ne leur enseigne pas le véritable allemand, il se trouve que, en réalité, ils ne savent aucune langue. Ajoutons que, même dans le cas où les enfants indi-

gents sont reçus gratuitement à l'École communale, comme cela a lieu à Guebwiller, la paye qu'ils peuvent gagner dans les fabriques est trop engageante pour que les parents ne les envoient pas de bonne heure aux fabriques, et ne les privent pas ainsi d'une instruction qui leur serait pourtant si nécessaire. Il n'y a donc d'autre parti à prendre, en dehors de l'enseignement obligatoire, pour propager l'instruction, que de la donner sans empêcher le travail. M. Lecocq, principal du collége, convaincu comme moi des faits que je viens d'énoncer, a ouvert à Guebwiller une école primaire du soir, dans laquelle les enfants de treize à seize ans peuvent continuer les études qu'ils avaient commencées à l'école primaire du jour, et qu'ils auraient été obligés d'interrompre si cette occasion ne leur avait été offerte en dehors des heures où ils sont obligés de travailler. La ville fournit le local, et j'ai pris sur moi les frais divers qui n'étaient pas encore couverts par une subvention de la ville. M. Lecocq et tous les professeurs du collége, aidés par les instituteurs de l'école municipale, ont donné gratuitement et avec un dévouement digne de tous les éloges leur temps et leur savoir pour l'instruction de deux cents élèves, qui seraient en plus grand nombre si la place le permettait.

« Convaincu que c'est bien là le moyen de rendre efficace tout ce que le gouvernement fait et fera pour propager l'instruction primaire, j'ai provoqué, partout où je le pouvais, et spécialement dans les villages du canton de Guebwiller, l'installation de cours du

soir pour ceux qui n'ont pas d'autre occasion de s'instruire. A cet effet, j'ai parcouru les villages de notre canton, j'ai engagé les maires à donner un local chauffé et éclairé, et j'ai promis aux instituteurs de les subventionner jusqu'à ce que leur commune le fasse elle-même. J'ai rencontré les meilleures dispositions dans toutes les localités que j'ai visitées, et j'espère que sous peu toutes nos communes seront dotées d'écoles primaires du soir, si d'ailleurs aucune influence étrangère ne vient contre-carrer nos projets.»

Malheureusement il n'en est pas partout de comme à Guebwiller, et il est bon de constater qu'une partie des difficultés viennent de l'administration même, d'où émanent les circulaires en faveur de l'instruction populaire. Ainsi M. Bourcart, après avoir fait autoriser par le préfet et approuver par le ministre de l'intérieur les statuts des cours populaires, s'était vu arrêté, au moment de les mettre à exécution, par l'opposition du recteur, parce qu'il n'avait pas les titres universitaires nécessaires pour ouvrir une école. Il lui fallut chercher pour l'enseignement un directeur muni d'un grade, et au nom duquel la déclaration fut faite. Ce directeur est M. Greiner. Plus d'une année après, le 18 janvier 1864, il n'avait pas encore obtenu l'autorisation académique, et je ne serais pas étonné que les choses fussent encore dans la même situation. Il en est de même pour l'autorisation qu'il sollicite depuis la même époque, afin de pouvoir faire lui-même aux ouvriers un cours d'économie industrielle. C'est la même raison qui, dans

beaucoup de localités, empêche l'établissement des écoles du soir. Les instituteurs, quoique fonctionnaires publics, ont besoin d'une autorisation préalable pour avoir le droit d'ouvrir des écoles d'adultes, et cette autorisation n'est pas toujours facile à obtenir. N'est-il pas ridicule de voir une administration se donner tant de mouvement et faire tant de bruit du mouvement qu'elle se donne pour propager l'instruction parmi le peuple, sans songer à écarter d'abord les obstacles qu'elle oppose elle-même au succès de ses propres plans? Il faudrait avant tout rendre réelle la liberté illusoire que la loi accorde à l'enseignement, en le débarrassant de toutes ces entraves de titres universitaires et d'autorisation préalable qui l'enchaînent. Maintenir l'état présent, c'est refuser d'une main ce qu'on offre de l'autre, c'est vouloir le but sans vouloir les moyens. Les ministres se donnent la gloire facile de passer pour libéraux en appelant de toutes parts les hommes de bonne volonté au secours de l'ignorance populaire, pendant que leurs agents, au nom de la loi, arrêtent ou entravent les efforts des hommes qui veulent répondre à cet appel. Les plus dévoués à l'enseignement du peuple ne sont pas toujours les plus disposés à se transformer en solliciteurs et à courir les antichambres pour obtenir des autorisations, et il est au moins singulier qu'il faille se faire autoriser à se dévouer à l'intérêt public. Cette regrettable situation est due uniquement à des préoccupations politiques qui sont complétement hors de saison; et il faut espérer que le gouvernement finira

par y renoncer, quand de nouvelles expériences l'auront forcé à comprendre que le monopole n'est pas plus fécond dans l'enseignement que dans le reste. Il n'a pu, malgré tous ses efforts et une bonne volonté évidente, ni fonder les bibliothèques communales, ni organiser l'enseignement populaire. Tout ce qui a été fait à cet égard de fécond et de durable l'a été par des particuliers. Espérons que la comparaison qui s'établit d'elle-même entre la fécondité de l'initiative individuelle et l'impuissance de l'administration centrale, finira par ouvrir les yeux des plus prévenus, et par décider le gouvernement à laisser les particuliers travailler sans obstacle et sans surveillance jalouse et tracassière à élever le niveau de l'intelligence populaire. Ce qui manque, ce ne sont ni les besoins, ni les hommes disposés à les satisfaire, c'est la liberté. La réglementation entrave tout.

En Alsace, c'est l'initiative individuelle qui a tout fait. Ce sont des particuliers qui ont fondé les cités ouvrières; ce sont des particuliers qui ont créé les bibliothèques communales; ce sont des particuliers qui ont fondé les cours populaires de Guebwiller. Les noms de MM. Jean Dollfus, Jean Macé, Jean Jacques Bourcart resteront attachés à ces institutions. Mais les ouvriers aussi ont leur initiative. Ainsi M. Lecocq, le fondateur des cours du soir de Guebwiller, constate que lorsqu'il voulut fonder cet enseignement, l'annonce qu'il en avait faite dans le journal de la localité lui avait amené en tout six élèves. Mais le jour où il eut l'idée de charger les enfants des

écoles d'expliquer la chose à leurs familles, les élèves lui sont arrivés par troupes de trente et de quarante. « Nous aurons cent cinquante élèves à l'ouverture, dit-il dans une lettre adressée le 1er novembre 1863 à M. J.-J. Bourcart, dans trois mois nous en aurons six cents, avant la fin de l'année mille peut-être. Je ne dis pas que nous pourrons les prendre ; nous commencerons. »

C'est à cette initiative des ouvriers que M. J.-J. Bourcart s'est adressé pour étendre à Mulhouse le bienfait de l'institution fondée par lui à Guebwiller.

« J'ai invité, dit-il, quelques ouvriers intelligents à venir voir ce que j'avais fait à Guebwiller. Je les ai bien reçus et je leur ai expliqué le but de l'établissement, son organisation et les avantages qu'il pourrait procurer à notre classe ouvrière. Trois semaines après, il y avait à Mulhouse huit cent soixante signatures d'ouvriers qui offraient de s'associer pour différents cours, qui étaient prêts à accepter un patron et un directeur de l'enseignement, et qui ne demandaient qu'à donner toutes les garanties d'ordre qui pourraient être réclamées. »

CHAPITRE IV.

L'INSTRUCTION POPULAIRE A MULHOUSE.

La Société industrielle de Mulhouse s'empressa comme toujours de seconder cet heureux mouvement qui se manifestait dans la population ouvrière, car, ainsi que le dit M. Bourcart, « l'âge de l'école est malheureusement celui où l'on comprend mal encore la nécessité de l'instruction, et quand l'expérience et la raison finissent enfin par en faire sentir l'importance à l'ouvrier, il est trop tard pour lui. Le jour où dans tout le pays, à tout âge, dans toute position, les moyens d'instruction seront placés à la portée de quiconque éprouvera le besoin de les mettre à profit, un progrès immense sera réalisé pour le présent, un plus grand encore se préparera pour l'avenir. L'ouvrier qui ira lui-même à l'école n'aura pas besoin qu'on le menace d'une loi sur l'instruction obligatoire pour y faire aller ses enfants, et les idées d'ordre, de moralité, de dignité personnelle descendront rapidement

bien plus avant dans les masses avec la culture intellectuelle, qui jusqu'à présent est demeurée chez nous le privilége en quelque sorte des classes aisées. Or, ces classes-là sont directement intéressées à l'élévation du niveau intellectuel et moral dans les masses, et c'est pour elles-mêmes qu'elles travaillent en aidant le peuple à s'instruire. »

Ces motifs, appuyés de l'exemple de Guebwiller, étaient trop conformes aux préoccupations habituelles des membres de la Société industrielle, pour qu'ils hésitassent à en reconnaître la valeur. D'ailleurs l'institution de Guebwiller n'était pas absolument sans précédent ou du moins sans analogue à Mulhouse. Depuis douze années existaient des cours publics de physique, de chimie, d'histoire naturelle, de littérature française et d'histoire de France, qui n'avaient jamais cessé d'attirer un nombre considérable d'auditeurs. Il était donc plus que probable qu'ils ne manqueraient pas davantage aux cours nouveaux qu'on parlait d'instituer, et que les signatures recueillies parmi les ouvriers pouvaient être considérées comme sérieuses. On nomma donc une commission de cinq membres, choisis parmi ceux qui devaient être considérés comme les plus compétents. Elle se composait de MM. Bader, J.-J. Bourcart, Engel Dollfus, J. Kœchlin-Dollfus, et M. Penot, rapporteur. Il eût été difficile de trouver une réunion d'hommes qui eussent donné plus de gages de leur dévouement à la cause de l'instruction populaire. Ils furent chargés d'élaborer un projet d'organisation, sur lequel je n'ai pas à entrer dans de

grands détails, car il reproduit sur tous les points essentiels à peu près les mêmes dispositions que l'organisation des cours de Guebwiller.

Cependant on crut devoir fixer à dix-huit ans au lieu de seize le minimum d'âge exigé, pour être admis aux cours. On craignait de ne pouvoir pour le moment suffire à la multitude des demandes d'admission. Le rapport exprime en même temps le vœu que des cours du soir, analogues à ceux qu'avait fondés M. Lecocq, fussent ouverts à l'école primaire pour les enfants de douze à seize ans, et pour ceux de seize à dix-huit. Dans le cas où ce vœu ne pourrait pas se réaliser, le projet réserve au comité de surveillance le droit d'abaisser à seize ans la limite d'âge.

L'article premier est ainsi conçu :

1. Il est établi à Mulhouse une société d'instruction populaire ayant pour but d'organiser, à l'usage des adultes âgés de dix-huit ans au moins, des leçons de lecture et d'écriture, de langue française, de langue allemande, de langue anglaise, de calcul élémentaire, de calcul appliqué au commerce et à l'industrie et de dessin linéaire.

Les leçons de français, d'allemand et d'anglais seront purement pratiques, et auront uniquement pour objet d'amener les élèves à comprendre et à parler dans le plus court délai possible.

D'autres matières d'enseignement pourront être ajoutées par la suite, chaque fois que le comité de surveillance le jugera utile.

La cotisation à acquitter par élève est de 20 cen-

times par mois pour les leçons de lecture et d'écriture, de français, de calcul élémentaire ou appliqué; elle est de 50 centimes pour le dessin, et de 2 fr. pour les leçons d'anglais ou d'allemand.

Les sommes de toute nature ainsi perçues sont destinées à l'achat du matériel, tel que papier, plumes, crayons, etc., dont les élèves ont besoin en classe, sauf pour les cours d'allemand et d'anglais dont les professeurs sont payés sur le produit de ces cotisations.

Le comité de surveillance dote d'abord le cours de dessin de compas, tire-lignes, règles, planches et autres fournitures nécessaires.

Comme complément des cours, il est créé une bibliothèque populaire qui sera ouverte au public aux jours et heures fixés par le comité de surveillance.

Le rapport estime qu'il faudrait une somme annuelle de 10 000 fr. pour satisfaire à tous les besoins présumables, et le comité ne doute pas qu'on ne parvienne à se la procurer aisément, au moyen de souscriptions volontaires.

Le rapport de M. Penot fut présenté à la Société industrielle dans la séance du 30 mars 1864.

Le 11 novembre de la même année, M. Engel-Dollfus écrivait au rédacteur de l'*Enseignement professionnel* :

« Quinze jours se sont écoulés depuis l'ouverture des cours, et voici les résultats obtenus :

	Sociétaires inscrits.	Présents.
Lecture et écriture . . .	240	230
Calcul élémentaire . . .	165 . . .	131

	Sociétaires inscrits.	Présents.
Dessin linéaire.	95 . . .	55
Calcul appliqué. . .	49	38
Langue française	61 . . .	46
Langue anglaise	71	47

« Quelle est la véritable signification de ces chiffres? c'est qu'il y a dès à présent autour de nous de six à sept cents ouvriers ou artisans qui, au sortir de l'atelier où ils ont travaillé douze heures, divisées par une heure de repos, s'en vont chaque soir, après avoir pris à la hâte leur repas, volontairement et sans autre mobile que le désir de s'instruire, prendre place sur les bancs de l'école!

« Et notez que dans le nombre se trouvent des ouvriers des villages voisins! En quittant le cours à neuf heures du soir, ils ont à faire par tous les temps quatre ou cinq kilomètres pour rentrer chez eux, et la même course les attend le lendemain matin pour retourner à l'atelier.

« Il y a là, en apparence, une chose fort simple.

« Mais qu'on y réfléchisse un peu attentivement, et surtout que, par la pensée, on se mette un instant à la place de ceux dont nous ne craignons pas de faire ouvertement et hautement l'éloge, et l'on reconnaîtra que l'on est au contraire en présence d'un fait d'une immense portée.

« Ce n'est pas sans une certaine fierté que Mulhouse montre ses cités ouvrières, ses écoles et ses nombreuses institutions en faveur des classes ouvrières; mais je me tromperais grandement si désormais,

parmi les créations qui lui font le plus d'honneur, ne se trouvaient ces cours du soir où, réunis, organisés en groupes de quarante à cinquante personnes, des artisans, des ouvriers, des apprentis, des employés de dix-huit à quarante ans viennent de leur seul gré clore par l'étude une journée déjà bien remplie !

« Il faut avoir vu ces physionomies, la plupart si intelligentes, ne portant aucune trace de fatigue, suivre avec une attention toujours soutenue les développements du professeur; il faut avoir constaté ce que cette absence de toute contrainte à exercer sur un auditoire qui s'administre et se dirige lui-même donne de force au maître, pour se faire une idée de l'avenir réservé à nos cours populaires....

« .... Je crois vous en avoir assez dit pour vous montrer que nous assistons à un élan digne des plus grands encouragements et plein de promesses pour l'avenir.

« Notre Société industrielle et notre administration municipale l'ont parfaitement compris et prennent ces cours très à cœur.

« Se reposer des fatigues du corps par l'étude comblée par le travail du soir ou par une heure enlevée au dimanche, c'est en effet s'imposer un noble labeur, c'est s'ouvrir des perspectives sans nombre.

« Que l'on essaye donc ailleurs, qu'on s'entende, qu'on se réunisse ! qu'on commence surtout avec confiance, avec conviction, et les résultats remarquables

qui viennent de se manifester si heureusement à Guebwiller, à Mulhouse, et — puis-je le dire sans regret? — il y a vingt-cinq ans déjà en Angleterre, ne manqueront pas de se réaliser partout où ils seront tentés.

« Je termine par une dernière remarque :

« On travaille en commun pendant des années, patrons et ouvriers, maîtres et artisans ; on se juge réciproquement d'après certaines dispositions que fait ressortir la nature des points de contact ; on croit se connaître....

« Erreur !

« Une initiative partie d'un cœur excellent et dévoué produit des occasions de contact, des rapports nouveaux, et subitement viennent se révéler de grandes qualités jusque-là ignorées, des besoins intellectuels que l'on soupçonnait à peine ou que l'on croyait complétement étouffés sous les charges de la vie matérielle !

« C'est ce qui m'a frappé le plus vivement dans cette manifestation si éclatante de ce besoin d'instruction, devenu si impérieux dans toutes les classes de la société. »

J'ai tenu à citer presque tout entière cette lettre d'un des principaux fabricants de Mulhouse pour montrer comment eux-mêmes comprennent la mission qu'ils se sont imposée. Sans doute ils ne puisent pas leurs motifs dans cette fade sentimentalité mystique ou humanitaire dont la contagion a gâté et faussé tant d'esprits, mais il y a loin de là à conclure

qu'il n'y a dans toute leur œuvre qu'un habile et prudent égoïsme dont les calculs ne vont qu'à améliorer des rouages et des instruments industriels. Ce sont des hommes pratiques en ce sens qu'ils ne se laissent guère aller à l'utopie, qu'avant d'attaquer un problème ils le tournent et le retournent jusqu'à ce qu'ils aient reconnu le point où il faut faire la brèche ; ils s'appliquent de toutes leurs forces à éviter les échecs, et au lieu de se laisser amollir à cette pitié banale et souvent funeste, qui donne sans s'inquiéter du mal que peuvent produire ses aumônes, ils combinent leurs efforts de manière à relever dans le malheureux le ressort moral affaibli par la misère, et qu'achèverait de briser une charité indiscrète et inintelligente. Mais leur œuvre, pour être une œuvre de haute sagesse et de profond calcul, n'en est pas moins une œuvre de grand cœur, et il suffirait pour le prouver de l'élan et de la généreuse chaleur qui respirent dans la lettre que je viens de transcrire.

Pourquoi ces réflexions ? C'est que si la persévérance de leurs efforts en faveur des malheureux leur a valu l'admiration de tous ceux qui sont capables de l'apprécier, leur succès même et la sympathie publique ont suscité contre eux de basses jalousies qu'ils peuvent ignorer, mais que j'ai vues de trop près pour ne pas les flétrir en passant.

Un an après la lettre de M. Engel-Dollfus, le 26 juillet 1865, M. Penot constate un progrès très-marqué. Dans le rapport qu'il présenta à la Société industrielle de Mulhouse, au nom du comité de surveillance, sur

la situation des cours populaires en 1864-1865, je trouve les chiffres suivants :

	Inscriptions.
Lecture et écriture	421
Langue française	88
Langue anglaise	84
Calcul élémentaire	292
Calcul appliqué	70
Dessin linéaire	140
	1095

Ce total se décompose en deux catégories : 1° trois cent quatre-vingt-deux élèves, possédant déjà un certain degré d'instruction, ont suivi la partie la plus élevée de l'enseignement (français, anglais, calcul appliqué, dessin linéaire). — 2° Sept cent treize, moins avancés, ont suivi les cours les plus élémentaires. Il faut remarquer qu'un assez grand nombre de ces derniers sont des ouvriers allemands ou suisses, qui ont saisi l'occasion d'apprendre le français.

Comme on ne s'attendait pas à avoir un aussi grand nombre d'inscriptions, on n'avait d'abord installé que trois sections, (de lecture, d'écriture et de calcul élémentaire,) dans chacune des trois écoles primaires, dont les salles avaient été mises à la disposition du comité par le maire et le directeur de l'enseignement primaire communal à Mulhouse. Mais il a bientôt fallu dédoubler ces classes. Toutes grandes qu'elles sont, les salles n'étaient plus assez vastes, et un seul maître ne pouvait suffire à un si grand nombre d'élèves. La même mesure est devenue également nécessaire pour les divisions d'anglais et de dessin, de sorte qu'au lieu des

neuf cours primitivement institués, on en a eu quinze.

Les cours ont été beaucoup moins suivis pendant l'été que pendant l'hiver, ce qui est facile à concevoir. Mais ceux des élèves qui ont résisté à la tentation des promenades et du grand air, ont fait de très-remarquables progrès. Des hommes, qui sont venus ne sachant pas un mot de français, sont parvenus en neuf mois à le comprendre passablement et à s'en servir d'une manière intelligible. Il est certain que pour un grand nombre, une seconde année suffira pour les mettre en état de le parler très-convenablement.

A ces cours la Société de l'enseignement populaire vient d'en ajouter un nouveau, un cours de dessin du bâtiment, comprenant la maçonnerie, la taille des pierres, la charpente, la menuiserie, la serrurerie et la ferblanterie. Le professeur est un entrepreneur de menuiserie; il est aidé dans son enseignement par un charpentier, un architecte et un menuisier. Le cours a été ouvert le 16 janvier 1866.

Voici deux petits tableaux que j'emprunte au rapport de M. le docteur Penot :

	Lecture et écriture.	Langue française.	Langue anglaise.	Calcul élémentaire.	Calcul appliqué.	Dessin.	Totaux.
Ouvriers travaillant les métaux .	123	28	6	109	38	81	385
id. de filature et de tissage.	118	12	3	93	4	6	236
Charpentiers et menuisiers......	47	11	1	25	5	25	114
Maçons et tailleurs de pierre....	21	1	»	9	2	7	40
Journaliers..................	29	4	»	21	1	2	57
Employés de commerce.........	»	7	54	»	5	4	70
États divers..................	83	25	20	35	15	15	193
Totaux..................	421	88	84	292	70	140	1095

Voici maintenant un autre tableau qui divise par catégories d'âge les auditeurs des différents cours :

	Lecture et écriture.	Langue française.	Langue anglaise.	Calcul élémentaire.	Calcul appliqué.	Dessin.	Totaux.
De 18 à 25 ans................	291	65	75	214	61	118	824
De 25 à 35 ans................	109	22	9	71	7	20	238
Au-dessus de 35 ans...........	21	1	»	7	2	2	33
Totaux..................	421	88	84	292	70	140	1095

« La discipline, ajoute M. Penot, a été partout parfaite. L'ordre qui régnait dans nos salles a con-

stamment frappé ceux qui venaient nous visiter. Vous savez que, dans chaque cours, les élèves avaient nommé des commissaires particulièrement préposés à la police de la classe, dont le maître était déchargé. N'ayant affaire qu'à des hommes, on a voulu s'en rapporter à eux-mêmes pour maintenir dans les salles le silence et le recueillement sans lesquels l'étude est impossible. Vous allez voir si cette confiance a été justifiée. Des amendes devaient être infligées par les commissaires pour défaut de bonne tenue ou pour absences non motivées, si elles s'élevaient au nombre de deux dans l'espace d'un mois. Les commissaires ont apporté à cette partie de leurs fonctions toute la sévérité convenable. Chacun a fait, au commencement de toutes les leçons, l'appel de la section qui lui était confiée, marquant soigneusement ceux qui n'y répondaient pas, afin de s'informer des motifs qui les avaient retenus hors des cours et d'en apprécier la légitimité. Cette sorte d'enquête était d'ailleurs inutile le plus souvent : ceux que le travail retenait quelquefois le soir dans leurs ateliers ou qui pouvaient fournir une autre raison aussi valable de leur absence, ayant soin d'en prévenir à l'avance le maître ou le commissaire. Eh bien, sur quinze cours et 1095 hommes qui les ont fréquentés, pendant la durée de cette année, il n'a été infligé qu'une seule amende de 20 centimes. Ce fait si remarquable permet de juger de la tenue de nos élèves et donne la mesure du prix qu'ils ont attaché à l'instruction qu'ils venaient chercher. »

J'emprunte au même document un autre fait des plus honorables pour les élèves des cours de Mulhouse : « Chaque élève doit verser quelques centimes par mois pour contribuer aux dépenses du petit matériel du cours qu'il suit. Toutes ces légères rétributions étaient réunies entre les mains des commissaires, chargés de les employer au mieux des intérêts de tous. Ce mandat a été si bien rempli que, les classes ayant été suffisamment pourvues de tout le nécessaire, il y a eu à la fin de l'année, dans chacune de ces caisses déposées chez le directeur, un petit reliquat s'élevant en tout à un peu plus de 300 francs. Il était de toute justice de rendre cet argent aux élèves, à qui il appartenait de plein droit. Qu'en feraient-ils? Eux seuls en devaient décider. Après délibérations séparées, et comme s'ils s'étaient concertés d'avance, il a été résolu dans chaque classe que ces sommes seraient affectées à des œuvres de bienfaisance et déposées à cet effet dans les bureaux de la mairie. »

A deux pas de Mulhouse, à Dornach, dont la population se compose en très-grande partie d'ouvriers de fabrique, MM. Dollfus, Mieg et C[ie], pour faire jouir les habitants des avantages de l'instruction populaire, ont demandé au comité de Mulhouse d'y organiser et d'y surveiller des cours de lecture, d'écriture, de calcul et de physique élémentaire, dont ils ont offert de supporter tous les frais. Il est inutile de dire que cette généreuse proposition a été accueillie avec tout l'empressement qu'elle méritait. Le succès de l'ensei-

gnement populaire n'a pas été moindre à Dornach qu'à Mulhouse.

Du reste il y avait longtemps déjà que Mulhouse avait ouvert des écoles du soir et des écoles du dimanche, mais sans leur donner l'organisation dont M. Bourcart a offert l'exemple.

Les institutions de la même nature se retrouvent partout en Alsace avec plus ou moins de développement; partout les patrons ont eu à cœur de travailler à l'instruction de leurs ouvriers. Les propriétaires du grand établissement de Wesserling, qui ont (en 1803) construit la première filature qui ait existé dans le Haut-Rhin, doivent aussi être rangés parmi les premiers qui aient songé à donner l'instruction à leurs employés. Leur école primaire remonte à l'année 1810.

En 1830 on y a joint une école du degré supérieur et une école du soir pour les adultes; plus tard, une école spéciale de dessin, et enfin une école de jour pour les enfants de 8 à 16 ans employés dans les ateliers.

Les jeunes ouvriers imprimeurs et graveurs sont tenus de suivre les cours du soir pendant toute la durée de leur apprentissage.

L'école spéciale de dessin est suivie par les jeunes gens qui se destinent à la profession de dessinateurs, ou qui sont en apprentissage à la gravure ou dans les ateliers de construction.

Les enfants de 8 à 16 ans sont obligés de fréquenter l'école de jour. Ils sont divisés en deux clas-

ses, dont l'une suit les cours du matin; l'autre, ceux du soir.

Un comité est chargé de la direction et de la surveillance de ces écoles. Des inspections hebdomadaires et des examens annuels permettent de juger de la marche des études et des progrès des élèves.

Aussi ces écoles ont-elles fourni à l'établissement des sujets distingués, et la plupart de ceux qui les ont suivies se font remarquer par leur intelligence, leurs talents et leur bonne conduite.

A Mulhouse, la Société industrielle possède une collection d'échantillons de tous les tissus fabriqués et imprimés depuis l'origine de l'industrie alsacienne, et elle la continue avec soin. A côté de cela, elle a établi un musée du dessin industriel, qui rend de grands services aux dessinateurs en quête d'inspirations. Cependant elle a compris que ce n'était pas assez. Elle a fondé en 1829 et a toujours depuis entretenue à ses frais une école de dessin, qui a eu sur l'industrie des toiles peintes la plus heureuse influence. On y enseigne le dessin de la figure, des fleurs et des machines. Les cours sont gratuits pour les élèves pauvres. Ils sont suivis par un très-grand nombre de jeunes gens, destinés à fournir des dessinateurs aux fabriques d'indiennes et aux ateliers de construction. Ils peuvent arriver par cette profession à se faire des positions très-lucratives.

Le local qui était autrefois affecté à cette école étant devenu insuffisant, la Société industrielle a recueilli par souscription près de 100 000 fr., qui ont servi

à élever, il y a quelques années, un très-bel édifice, mieux approprié à sa destination.

En 1861, il s'est créé, également sous le patronage de la Société, une école de tissage mécanique, qui, par suite du développement de cette industrie, était devenu nécessaire.

Deux ans plus tard la même Société fonda une école théorique et pratique de filature.

Je n'insiste pas sur ces deux fondations, parce qu'elles n'intéressent pas spécialement la population ouvrière. J'en pourrais dire autant de l'école professionnelle et de l'école supérieure des sciences appliquées. Cependant ces deux institutions sont trop importantes pour les passer complètement sous silence. Voici des renseignements sommaires que j'emprunte à un rapport très-complet adressé en 1863 au recteur de l'Académie par M. Bader, directeur de l'école professionnelle :

L'école professionnelle de Mulhouse n'a pas pour mission de conférer une certaine dose d'instruction scientifique aux jeunes ouvriers. Le but qui lui a été assigné, c'est de préparer directement aux carrières industrielles des jeunes gens qui recevraient en même temps une éducation libérale. Si, à l'étude des sciences et des lettres qui forment la part principale de son enseignement, elle associe dans une certaine mesure l'apprentissage des travaux industriels, c'est pour en donner de bonne heure aux jeunes gens l'habitude et le goût; c'est pour qu'ils soient élevés dans un milieu favorable au développement de leur vocation; c'est

aussi pour leur permettre de poursuivre leurs études scientifiques et même littéraires jusqu'au terme ordinaire de l'instruction secondaire, sans retarder l'apprentissage spécial qu'il est utile ou nécessaire pour eux de commencer dans un âge encore tendre. Beaucoup de personnes, en effet, jugeaient indispensable de retirer leurs fils du collége dès l'âge de 15 ou 16 ans pour ne pas nourrir trop longtemps leur intelligence de travaux exclusivement spéculatifs et pour les faire débuter de bonne heure dans la vie pratique des usines ou des manufactures. Outre que cette émancipation prématurée et cette fréquentation des ateliers à un âge où le caractère n'est pas encore formé présentent des inconvénients de plus d'un genre, ces jeunes gens étaient obligés de renoncer à bien des études théoriques qui exigent une certaine maturité de l'intelligence, comme par exemple la géométrie descriptive et en général les mathématiques un peu élevées. A tous les points de vue leur éducation restait forcément incomplète. Eh bien, l'association de l'atelier avec l'école, telle que nous nous efforçons de la réaliser, permet à nos élèves de commencer en temps utile leur apprentissage professionnel, et de continuer en même temps la culture de leur intelligence par l'étude des sciences, de l'histoire et de la littérature. Dans ces ateliers d'instruction, moins complets sans doute que les ateliers industriels, mais organisés en vue de leur destination spéciale et pourvus de tout ce qui est nécessaire pour y atteindre, d'habiles maîtres ouvriers enseignent par principes

la pratique de leur art, dont la théorie est en outre exposée aux élèves dans des cours techniques par des ingénieurs qui sont à la fois des savants et des praticiens. Il semble que cette réunion d'avantages ne serait présentée par aucune autre combinaison, ni par l'atelier sans école, ni par l'école sans atelier.

Outre l'enseignement de la grammaire, des langues vivantes, de la littérature, de l'histoire, des mathématiques, de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, de la mécanique, du droit commercial et administratif, de la comptabilité, l'enseignement technique général, obligatoire pour tous les élèves, comprend des leçons complémentaires de dessin, un cours sur les moteurs à vapeur, et la première partie d'un cours de construction (architecture industrielle).

Pour l'enseignement spécial, les élèves se partagent en trois groupes, suivant qu'ils ont plus particulièrement en vue la construction des machines, ou les arts textiles, ou les arts chimiques.

Les premiers suivent, à titre obligatoire, la seconde partie du cours de construction industrielle (canaux et chemins de fer : matériel d'exploitation des voies ferrées) et le cours de filature, qui donne aussi quelques notions sur la construction des métiers à tisser. Ils ont à revoir aussi le cours de cinématique de la classe de seconde. Ils consacrent dix heures par semaine aux travaux manuels de l'atelier de constructions mécaniques, où ils continuent l'apprentissage de la forge, du tour à métaux, de l'ajustage et du mon-

tage des machines. Dans les leçons de dessin, ces élèves antérieurement exercés déjà à lever des croquis dans nos ateliers, dessinent des projets de machines composées par eux sur les données de l'ingénieur chargé de la direction de l'atelier de construction, qui est en même temps professeur de mécanique et de dessin géométrique à l'École professionnelle et à l'École des sciences.

Les élèves de la seconde catégorie, celle des arts textiles, assistent au cours de filature. Ils vont en outre passer deux heures par jour dans l'école de tissage mécanique, fondée récemment par les principales maisons industrielles du Haut-Rhin. Dans cette fabrique-école, outillée d'après les procédés les plus perfectionnés et parfaitement dirigée, ces élèves suivent un cours de théorie, ouvert pour eux exclusivement. Ils sont exercés au travail manuel des métiers sur lesquels on leur enseigne à monter un certain nombre d'articles types et qu'ils apprennent aussi à mettre en activité. Quant à l'enseignement pratique de la filature qui doit compléter le cours de théorie, il ne consiste encore que dans le réglage et la mise en marche des machines employées à filer le coton. Les élèves de la spécialité des arts textiles dessinent aussi des métiers à filer et à tisser; ils étudient les meilleures dispositions à donner aux établissements de filature et de tissage, et en dressent les plans.

L'enseignement théorique de la troisième spécialité (arts chimiques) consiste en un cours d'ana-

lyse et d'essai des drogues, et en un cours de chimie tinctoriale, d'apprêt et d'impression d'étoffes. Les futurs chimistes des manufactures consacrent chaque jour deux heures aux manipulations du laboratoire. Ils doivent aussi dessiner des plans et des projets d'appareils ou d'établissements relatifs à leur spécialité.

L'École supérieure offre aux jeunes gens le moyen de compléter leurs études. Les deux Écoles, prises dans leur combinaison, constituent un corps d'études industrielles moins élevé, mais plus pratique et plus spécialisé que celui de l'École centrale; moins pratique, quant à la durée respective des travaux manuels, mais plus scientifique que celui des écoles impériales d'arts et métiers. Aujourd'hui la combinaison est parfaite entre les deux éléments principaux d'enseignement.

L'École supérieure des sciences appliquées délivre des diplômes, qui sont partout acceptés comme garantie d'une instruction sérieuse. Aussi les cours de cette École, comme ceux de l'École professionnelle, sont-ils suivis par un grand nombre d'élèves étrangers au département et même à la France.

Il y a encore à Mulhouse une École d'arts et métiers, ouverte gratuitement aux jeunes Israélites. Cet établissement, qui compte une quarantaine d'élèves, a pour objet de préparer ces jeunes gens aux professions manuelles et de les soustraire aux habitudes de brocantage, invétérées parmi leurs coreligionnaires. Les élèves passent toute la journée dans les ateliers des particuliers chez qui ils font leur apprentissage

(lithographes, typographes, charpentiers, ferblantiers, etc.). Ils rentrent à l'établissement à l'heure des repas, et reçoivent tous les soirs des leçons diverses avant de se retirer dans leurs dortoirs. Les frais de cette École sont couverts par des souscriptions volontaires, consenties par des citoyens de tous les cultes.

A toutes ces institutions, il faut ajouter des sociétés de chant choral, assez nombreuses à Mulhouse, qui offrent aux jeunes ouvriers d'utiles distractions et développent en eux le goût des arts. Enfin des sociétés de gymnastique, de création récente, leur fournissent l'occasion de développer leurs muscles au grand air, de s'y fortifier, d'acquérir de la souplesse et de l'agilité, en même temps que de passer agréablement leurs heures de repos. Ces sociétés chorales et de gymnastique réunies, ont fondé le cercle de l'Union pour resserrer les liens des membres des deux sociétés. C'est en réalité un Casino, composé aujourd'hui de 200 membres environ ; mais il diffère des autres en ce que l'on y fait tous les quinze jours de très-bonne musique instrumentale et vocale (chœurs et solis), et tous les quinze jours des conférences littéraires.

La Société industrielle élabore en ce moment le plan d'une école de commerce dont la création lui a été proposée par deux négociants, MM. Jules et Jacques Siegfred. Ces deux jeunes gens ont joint à leur proposition un don de 100 000 francs, comme premier fonds applicable à cette institution. Cela, joint aux

prix proposés chaque année par la *Société industrielle*, donne une idée de ce que l'on sait faire à Mulhouse pour encourager toutes les améliorations. Le jour où l'on possédera dans chaque ville de France un noyau d'hommes disposés à s'imposer des sacrifices semblables pour la réalisation des idées qu'ils croient bonnes, l'exemple de Mulhouse cessera bientôt d'être isolé en France.

Dans l'état actuel, je doute qu'on trouve nulle part ailleurs, au moins en France, un ensemble plus complet d'institutions destinées à répandre l'instruction dans le peuple et d'en élever le niveau intellectuel. Cependant, au milieu de tout cela, on ne peut manquer d'avoir remarqué une lacune considérable. On n'a presque rien fait pour les femmes.

Sauf les écoles primaires, quelques ouvroirs, quelques écoles du dimanche et l'établissement de la Cénobie, la moitié de la population ouvrière se trouve abandonnée à elle-même, sans secours vraiment efficaces contre l'ignorance et la dépravation qui en est la suite. Pendant qu'on prodigue aux hommes tous les moyens de s'élever, de s'améliorer, de se développer, de s'armer contre la misère et contre les vices, les femmes restent en partie déshéritées, et ne participent que dans une faible mesure à ce mouvement civilisateur qui se fait partout autour d'elles. M. J. J. Bourcart est, à ma connaissance, le seul qui ait essayé quelque chose de plus.

Ce n'est pas cependant qu'on les ait oubliées. Leur sort est au contraire une des plus vives préoccupa-

tions des bienfaiteurs de la population ouvrière de Mulhouse, et s'ils n'ont pas encore fait pour elles tout ce qu'ils voudraient, c'est qu'ils n'ont pas encore trouvé le moyen de rendre pour elles leurs bienfaits sans danger. Il y a là en effet une difficulté considérable.

Dans les villes de manufactures, les femmes et les filles passent, comme les hommes, toute leur journée à l'atelier. Elles n'en reviennent que le soir avec leurs parents, leurs frères ou leur mari. On n'a donc, pour les instruire, que la soirée. Mais comment inviter les jeunes femmes à courir le soir dans les rues obscures pour se rendre aux cours ou pour en revenir? Les occasions de chutes et de débauches sont déjà bien assez nombreuses dans les villes manufacturières, grâce au mélange incessant et parfois nécessaire des hommes et des femmes, sans qu'on vienne encore offrir à la corruption des facilités nouvelles. La place d'une fille, le soir, est à côté de sa mère, sous l'œil de sa famille.

Il faut bien reconnaître que cette objection ne manque pas d'importance. Cependant je ne la crois pas aussi considérable qu'on la fait. Je remarque que c'est précisément cette crainte continuelle d'exposer les jeunes filles au danger qui fait qu'elles restent toutes, riches et pauvres, sans avoir rien qui ressemble à une éducation morale. A force de vouloir les préserver du mal et de leur déguiser tout ce qui pourrait blesser leur pureté, on les laisse exposées aux enseignements des femmes de chambre, des ca-

marades plus avancées et aux séductions du premier gandin venu.

Dans les villes de fabrique, pour les filles qui travaillent dans les ateliers, cette crainte me paraît encore plus exagérée. La plupart ne sont réellement protégées que par elles-mêmes, et toutes celles qui doivent mal tourner, comme on dit, y trouvent des facilités de toutes sortes. Ce n'est pas d'aller à un cours où elles pourraient être accompagnées, et où elles le seraient probablement quand elles appartiendraient à des familles vraiment préoccupées de les protéger, qui augmenterait sérieusement le danger. Il suffirait que les heures où commencent et finissent les cours fussent bien connues des familles, et que les absences, constatées par un appel nominal, fussent régulièrement et sans retard portées à la connaissance des parents, pour que les désordres ne fussent guère possibles. D'ailleurs le danger n'existerait guère que pour les filles isolées; ce serait aux parents de ne les y laisser aller que par groupes, ce qui serait facile, vu que la plupart des familles ouvrières habitent dans les mêmes quartiers et qu'elles se connaissent toutes entre elles. En somme, il y aurait pour les familles mille moyens d'éviter le danger. La vérité est que tout le monde sait combien peu de précautions les familles des ouvriers, la plupart du moins, prennent pour protéger les filles contre les séductions, et que l'on craint de se rendre responsable de cette négligence par une apparence de complicité. On ne songe pas qu'il y a là une contradic-

tion. Puisque les familles ne surveillent pas leurs filles, ce n'est rien ajouter à leurs dangers que de leur faire passer aux cours des soirées qu'elles vont pour la plupart passer à droite ou à gauche, chez des amies. Mais par l'instruction que vous leur donnerez, surtout si vous sortez un peu de ce cadre niaisement timide où l'on enferme d'ordinaire toute l'éducation d'une jeune fille, vous leur inspirerez peu à peu le sentiment qui manque le plus à la jeune fille des manufactures, le respect de soi-même; en occupant son esprit de choses utiles et intéressantes, vous la préserverez peu à peu du plus grand danger que courent les femmes, le vide intellectuel, l'ennui moral. Les conversations des jeunes filles entre elles cesseront d'être, comme elles le sont quand elles sont intimes, de perpétuelles et indirectes excitations à la débauche. Au lieu de causer de chiffons, de parure, d'amourettes, elles pourront parler de ce qu'elles auront lu ou entendu, réfléchir, discuter, et ce régime les mettra à l'abri des dangers au devant desquels courent aujourd'hui la plupart des filles qui travaillent aux fabriques et où périssent même si facilement dans les autres classes les vertus élevées en serre chaude dès qu'on cesse d'avoir les yeux sur elles.

L'Amérique, en ceci comme en beaucoup d'autres choses, nous donne un exemple que nous devrions bien tâcher d'imiter. Là les jeunes filles ne sont pas cloîtrées comme chez nous; on ne les enveloppe pas, comme chez nous, d'un rempart de précautions extérieures, qui bien souvent ne préserve rien, parce

que derrière ces remparts on a oublié de mettre une garnison, mais on s'applique de bonne heure à leur donner le sentiment de leur propre responsabilité.

Elles savent se défendre et se protéger elles-mêmes, et quoiqu'elles jouissent d'une liberté absolue, il est extrêmement rare qu'elles en abusent. Aussi en résulte-t-il que les hommes y ont pour les femmes un respect que nous ne connaissons guère, et que l'on ne se fait pas chez eux un jeu et un honneur de séduire de malheureuses jeunes filles qui restent seules chargées d'expier la faute commune. Cela ne s'appelle pas en Amérique des conquêtes et des triomphes; ce sont des forfaits et des hontes, et celui qui s'en rend coupable est au ban de la société. Quand en serons-nous là? Quand la femme se respectera elle-même, quand la vertu des jeunes filles n'aura plus besoin d'être préservée par une surveillance inquiète de tous les instants, c'est-à-dire quand elle aura appris à s'intéresser aux choses de l'intelligence.

On en trouve un exemple bien remarquable dans la ville manufacturière de Lowell, aux État-Unis, dont j'emprunte le tableau aux *Réflexions,* de M. Ch. Thierry-Mieg, *sur l'amélioration morale des classes ouvrières.* « La population de Lowell est aujourd'hui de 40 000 âmes. Sur cette population, on compte environ 15 000 ouvriers, dont 5 000 hommes et 10 000 jeunes filles. Douze compagnies industrielles y font valoir un capital d'environ quatre-vingt millions de francs, employés à la filature, au tissage, à l'impression des etoffes et à la construction des machines. Chaque

manufacture est pour ainsi dire isolée des autres et comprend, outre les ateliers, des bâtiments servant de logement aux ouvriers de l'établissement. Les jeunes filles sont reçues par compagnies de 24 dans des logis distincts, sous la direction d'une femme respectable, généralement une veuve, qui tient le ménage et fait observer la discipline de la maison. Chacune d'elles a sa chambre à part, et toutes se réunissent quand elles veulent, au salon, où elles trouvent des livres de lecture et une petite bibliothèque. On exige d'elles une conduite parfaitement régulière et l'assiduité au service religieux de l'une des 30 églises de différentes sectes qui se partagent la ville. Une ouvrière dont la moralité serait suspecte ne trouverait accès ni dans les pensions dont je viens de parler, ni même dans les ateliers.

« Il est naturel que dans de pareilles conditions, le travail des manufactures soit honoré. Aussi les jeunes ouvrières de Lowell appartiennent-elles généralement à de respectables familles de fermiers ou de propriétaires peu aisés des différents États de l'Union. Elles quittent le toit paternel pendant quatre ou cinq ans, tantôt pour venir au secours de leurs parents, tantôt pour amasser une dot qui servira à les établir. Elles gagnent 20 à 25 francs par semaine, et, en quatre ans, elles peuvent épargner jusqu'à deux ou trois mille francs. *Comme elles ont reçu dans la maison paternelle une certaine éducation*, elles conservent pendant leur séjour à Lowell le goût de la lecture et des choses sérieuses. Elles souscrivent à des biblio-

thèques circulantes, assistent à des cours, se réunissent en clubs ou cercles littéraires et exercent à la fois leur imagination et leur jugement. Quelquefois elles s'associent pour prendre des leçons d'un professeur de langues étrangères ou de musique, et se cotisent pour louer un piano. Quelques-unes même rédigent et publient, sous le titre de *Lowell offerings* (offrandes de Lowell), un recueil périodique où elles exposent, sous forme de nouvelles et dans un langage aussi simple que correct, les impressions de la vie industrielle.

« Ce que je viens de dire de la conduite régulière et des habitudes intellectuelles des jeunes ouvrières de Lowell s'applique, jusqu'à un certain point, sauf les différences tenant aux circonstances extérieures, à tous les ouvriers de cette ville manufacturière modèle. Partout des goûts relevés, la culture de l'esprit, du zèle pour l'étude et pour les arts; pour tous, des cours publics, des bibliothèques, des réunions musicales, et, à côté de cela, de la moralité, de l'économie, de la prévoyance, une sage discipline; enfin des soins hygiéniques et par suite une santé robuste, peu de maladies, une longévité plus grande qu'ailleurs. »

M. Ch. Thierry-Mieg explique le caractère de la population ouvrière de Lowell par la situation isolée de la ville et par l'avantage qu'elle a eu de pouvoir créer son industrie tout d'une pièce et d'y introduire de prime abord et dans de grandes proportions les mesures préservatrices essayées isolément dans les vieilles

villes de l'Europe. Il est certain que c'est là un avantage, car en France tous les efforts qu'on fait pour moraliser l'industrie sont nécessairement paralysés en partie par les habitudes contraires depuis longtemps établies. Cependant il ne faut pas l'exagérer. La véritable raison, c'est que, partout en Amérique, on s'occupe avec un soin tout particulier de l'éducation et de l'instruction des jeunes filles; c'est que dès le premier âge, on les habitue à réfléchir, à observer. Quand elles entrent dans les manufactures, cette habitude est prise, et il n'y a plus qu'à continuer.

En France, nous sacrifions toujours la réalité à l'apparence. Quelques établissements importants, surtout dans l'industrie de la soie, ont essayé de lutter contre la dépravation des jeunes ouvrières et de les mettre à l'abri des séductions. Qu'a-t-on fait? On les a tout simplement enfermées dans de grands couvents industriels, où elles sont préservées de toute atteinte par de hautes murailles, et par une surveillance rigoureuse. On leur appliuqe le vieux système de l'Orient, la claustration qui peut bien enlever les occasions du mal, mais qui en redouble les tentations. Et dans ces prisons où elles sont enfermées, que fait-on pour développer leur intelligence, pour élever et fortifier leur esprit, pour leur apprendre à se garder elles-mêmes par haine et par horreur du vice? Rien ou presque rien. Ne suffit-il pas que les corps soient intacts? J'avoue que je ne vois là rien qui me paraisse digne d'estime ou d'encouragement. Je crois aux excellentes intentions des fondateurs de ces établis-

sements, mais je suis également convaincu qu'ils se sont trompés dans le choix des moyens. La moralité consiste bien moins dans les actes que dans les intentions. Elle ne peut résulter que du développement de l'intelligence, du sentiment de la responsabilité personnelle, du respect de soi-même. La claustration, ne pouvant elle-même édifier aucun de ces appuis intérieurs, n'est pas un moyen de moralisation, tout au contraire, à moins qu'on n'y joigne une instruction solide et véritable.

C'est par là qu'il faut commencer, coûte que coûte, si nous n'aimons mieux nous résigner à un qui-vive perpétuel. La femme n'est pas plus dénuée que l'homme du sens moral, mais il faut que l'éducation le développe. Donnons-lui donc l'éducation qui lui manque, en prenant pour commencer toutes les précautions accessoires possibles, mais sans nous laisser intimider par des dangers souvent plus apparents que réels, et qui d'ailleurs ne sont que bien peu considérables auprès du mal profond qu'entretiennent dans l'état moral des femmes ces scrupules exagérés.

On m'écrit de Mulhouse, que l'on fait depuis quelque temps des efforts pour combler cette lacune. M. Ch. Thierry-Mieg a proposé à la Société industrielle la création d'une école de dessin pour les filles, et M. Ch. Dollfus-Galine celle d'une école de gravure. Ces propositions ont été accueillies avec empressement, et j'apprends que les deux écoles viennent de s'ouvrir. On ne peut qu'applaudir à ces bonnes inspirations. Un des meilleurs moyens d'ins-

pirer aux filles le respect d'elles-mêmes, c'est, en effet, de leur offrir les moyens de gagner leur vie sans recourir à la débauche. Mais cela ne suffit pas ; il faut y joindre un enseignement qui développe leur intelligence. La moralité publique ne fera de progrès sérieux que quand les femmes en pourront prendre leur part.

CONCLUSION.

Voilà ce qu'ont pu faire quelques hommes de bonne volonté, sans autre secours que leur ferme résolution de ne pas laisser la misère dévorer sous leurs yeux leurs malheureux ouvriers, placés dans les conditions exceptionnelles de privations et de souffrances ; voilà ce qu'on pourrait faire, ce qu'on devrait faire partout, et ce que certainement on aurait fait, si toute la France avait les mêmes traditions que Mulhouse. Mulhouse, cité libre, république indépendante, a gardé de sa situation passée des habitudes d'initiative et de persévérance que l'abus persistant de la réglementation officielle a fini par abolir, presque jusque dans leur principe, chez les descendants des hommes qui, au douzième et au treizième siècle, étaient parvenus, eux aussi, à fonder pour un moment en France la liberté communale.

Le problème qu'avaient à résoudre les bienfaiteurs de Mulhouse peut être considéré à deux points de vue

différents : ils avaient à prévenir la misère future et à combattre la misère présente. Et c'est précisément parce qu'ils l'ont ainsi envisagée sous ses deux aspects, que leur œuvre se trouve préservée de la stérilité, qui trop souvent a frappé les tentatives du même genre. Presque partout où l'on a voulu engager la lutte contre la misère, on s'est surtout appliqué à alléger les souffrances du présent, sans comprendre que ce n'est en somme que la moindre partie du problème. On peut bien, en s'y prenant de cette manière, soulager les souffrances les plus poignantes ; on peut, en travaillant à faire disparaître quelques-unes des calamités qui pèsent sur la population ouvrière, ouvrir une issue aux âmes qui ont gardé quelque ressort, et que l'écrasement de la misère n'a pas complétement brisées. Celles-là se relèvent par leur énergie naturelle, quand elles ne sentent plus sur leur tête le poids qui les opprimait. Mais à côté de cette misère qui ne provient pas d'habitudes vicieuses ou qui du moins n'a pas encore eu le temps de rendre incorrigibles les vices qu'elle produit, à côté de ceux qui ne s'abandonnent que faute d'un espoir suffisant qui les relève et les soutienne, et qu'un peu d'aide suffit pour sauver à jamais, combien y en a-t-il qui ne voient dans l'assistance qu'une prime accordée à la fainéantise, qui spéculent sur la charité et qui se font de la pitié même qu'ils inspirent une raison pour s'en rendre de plus en plus indignes ! C'est là la misère véritable, la misère incurable, celle que produisent naturellement et que perpétuent fatale-

ment les vices, et pour celle-là, il est bien évident qu'il n'y a pas de remède possible, tant qu'on n'atteindra pas les vices mêmes qui en sont la source. Tout ce qu'on donne à l'ivrogne ou au joueur s'en va naturellement au cabaret ou au tripot.

Mais comment atteindre et guérir ces vices? Presque partout on a échoué, et l'on se lasse de servir des rentes à la débauche. L'assistance directe ne sera jamais qu'un palliatif insuffisant et presque toujours funeste, quand elle agit seule. Elle ne fait qu'alimenter la misère, sans presque jamais la prévenir ni la guérir. Pour la rendre efficace, il faut, comme à Mulhouse, y ajouter les stimulants moraux, il faut faire naître ou exciter, par d'ingénieux artifices de combinaison, le goût de l'épargne, l'amour du chez soi, de la famille, de la propriété, développer tous les bons instincts, introduire peu à peu l'habitude des distractions intellectuelles, et donner à tous la facilité de satisfaire ces besoins nouveaux; mais le plus sûr encore, pour couper court à la misère et l'empêcher de se perpétuer, c'est de s'emparer de l'enfance, de la jeunesse, avant qu'elles soient infectées des vices qui déciment la population ouvrière, c'est de combattre en elles, par l'instruction qui leur ouvre l'avenir, par le goût des vertus sociales, les influences de l'hérédité et de l'exemple. Il est plus prudent et plus utile d'empêcher les vices de naître, que de s'user ensuite à combattre les effets incessants d'une cause que l'on ne peut plus guère atteindre.

C'est ce qu'on fait à Mulhouse, et cet effort, se portant à la fois sur tous les éléments de la population, ne peut manquer de produire son effet. Il est déjà visible maintenant, et les hommes qui ont connu Mulhouse il y a trente ans constatent que le résultat obtenu est des plus sérieux. On peut dire que la partie la plus difficile de la tâche est maintenant achevée, car c'est surtout dans les œuvres de cette nature que les commencements sont importants. Il faut savoir vaincre les défiances, triompher des préjugés, ménager les susceptibilités, découvrir les biais les plus propres à s'ajuster aux préventions, aux habitudes de la population. Maintenant tout cela est fait à Mulhouse. Les réformateurs ont parmi les ouvriers eux-mêmes un grand nombre d'alliés qui, par leurs exemples et leurs conseils, achèveront de gagner tous les autres. L'attention de tous est éveillée et ils commencent à comprendre que leurs bienfaiteurs n'ont en vue aucun intérêt égoïste. Le développement de plus en plus rapide des bibliothèques communales et des cours populaires rendra la tâche désormais plus facile, et l'on peut déjà prévoir le moment où le patronage pourra se restreindre peu à peu pour laisser la place à l'initiative propre des ouvriers.

Un des meilleurs moyens de hâter ce moment, ce serait l'extension dans les manufactures d'une forme d'association que nous trouvons établie en France dès avant la révolution de Février, et qui a pour résultat d'établir une sorte de solidarité entre les

intérêts du patron et ceux de l'ouvrier. C'est le système des primes, tel que je l'ai vu établi dans plusieurs centres manufacturiers, particulièrement à Thann et à Guebwiller. C'est une véritable participation des ouvriers aux bénéfices. Ce système a l'avantage d'intéresser l'ouvrier à la prospérité de la maison où il travaille, de soutenir son attention et ses efforts, et, comme nous l'avons vu, il se prête facilement à d'ingénieuses combinaisons qui ont pour résultat d'habituer les ouvriers à l'épargne, sans qu'ils aient rien à retrancher de leurs salaires quotidiens. Il a de plus un très-grand avantage pour le patron, c'est qu'il le dispense d'élever les salaires sans que personne songe à se plaindre. Le salaire est par sa nature une chose qui se prête mal aux variations de la production industrielle. L'ouvrier réglant tout naturellement sa vie et sa dépense d'après ce qu'il reçoit régulièrement, ne peut sans souffrance réelle s'accommoder d'une paye irrégulière. Il s'habituerait vite à considérer le taux supérieur comme le chiffre normal du salaire, et toute diminution comme une atteinte à ses droits. Au contraire, la prime n'entrant pas dans le calcul des dépenses quotidiennes, puisqu'elle n'est déterminée qu'à la fin de chaque année, reste par là même pour l'ouvrier une sorte de boni presque inespéré. Il en résulte qu'il peut sans se priver la laisser s'accumuler entre les mains du patron, ou la placer à sa guise, de manière à se faire peu à peu un capital propre.

Cette forme élémentaire de l'association ne pro-

duira jamais tous les effets de l'association coopérative; mais aussi n'en a-t-elle ni les difficultés ni les dangers. Son principal avantage pour les patrons comme pour les ouvriers est de ne pouvoir jamais entraîner de perte, puisque la répartition ne se fait que sur les bénéfices. Un certain nombre de patrons ont commencé à en appliquer le principe, et il est probable qu'elle prendra un plus grand accroissement, quand on en aura reconnu l'utilité.

Mais là ne peut pas être le dernier terme du progrès. Dès maintenant on peut prévoir quelque chose de plus. L'exemple de l'Angleterre et de l'Allemagne nous montre ce qui nous reste à faire. C'est de là qu'il faut maintenant nous inspirer, c'est de ce côté qu'il faut tourner les regards de nos ouvriers. Quand ils connaîtront les succès qui ont répondu aux efforts de leurs confrères d'outre-Manche et d'outre-Rhin, ils comprendront que eux aussi peuvent réussir.

C'est ce qu'ont fait les ouvriers de Guebwiller, ceux de Thann et de Sainte-Marie-aux-Mines, c'est ce que feront prochainement ceux de Mulhouse. Partout s'élaborent des projets d'associations coopératives de consommation et de crédit, et si l'on ne peut guère encore parler à nos ouvriers de fonder des associations manufacturières, le succès des expériences de cette nature, tentées en Angleterre, prouve suffisamment qu'il n'y a pas de raison absolue pour que la chose demeure à tout jamais impossible.

En Angleterre, la plus ancienne association coopérative date de 1844. Elle avait été fondée par une

trentaine de pauvres ouvriers tisserands de Rochdale, qui étaient parvenus à grand'peine à réunir en une année une somme de 700 francs. En 1864, le nombre des associations était monté à 800 ; elles comptaient 200 000 membres, et leur capital était de 27 millions de francs.

En Allemagne, le progrès est encore plus rapide. La première association coopérative a été fondée à la fin de 1850 par M. Schulze-Delitzsch, dont le nom sera désormais inséparable du souvenir de cette bienfaisante institution,. comme en Angleterre celui des pionniers de Rochdale. En 1859, il y avait 200 associations de crédit; en 1861, 400, et en 1862, 511. En 1864, le chiffre monte à 700. Les renseignements les plus récents portent à 1200 le nombre des associations coopératives de toutes natures existant en Allemagne; et ce qu'il y a de plus remarquable dans ce chiffre, ce n'est pas le chiffre lui-même, c'est la rapidité avec laquelle il s'accroît. Il n'y avait que 850 associations à la fin de 1863; c'est donc une augmentation de 350 dans l'espace d'une seule année.

Le rapport de M. Schulze-Delitzsch pour 1862 donne l'énumération nominative de 511 sociétés de crédit. Sur ce nombre, 243 avaient envoyé à l'agence centrale leurs comptes des opérations de l'année 1862. Ces 243 banques comptaient 69 202 sociétaires; les bonis des sociétaires s'élevaient à 4 498 290 francs, et leurs versements volontaires ou dépôts à 10 313 315 francs. Le fonds de réserve était de 498 350 francs, et le capital emprunté, de

12 903 875 francs. Les fonds dont elles disposaient s'élevaient donc à 27 715 480 francs. Les avances faites aux sociétaires atteignaient le chiffre de 88 778 480 francs, et elles avaient rapporté en intérêts et provisions 1 772 490 francs. De leur côté les banques avaient payé 1 031 970 francs en intérêts pour le capital emprunté et les dépôts, 402 300 francs en frais d'administration, et réalisé un bénéfice net de 404 800 francs.

Voilà ce qu'avaient fait, en 1862, 243 banques d'avances[1]. Que l'on calcule d'après cela ce que doivent avoir produit les 900 banques qui existaient en

1. Dans son rapport de 1864, M. Schultze-Delitsch cite par leur nom 890 associations de crédit, dont 455 avaient envoyé leur état de situation. Ces 455 sociétés avaient avancé 180 millions 553 107 fr. à leurs 135 013 membres. Voici un petit tableau que j'emprunte au journal *l'Association* (25 mars 1866) et qui me paraît des plus instructifs. Il contient en raccourci toute l'histoire du mouvement coopératif en Allemagne.

Année sociale.	Nombre de sociétés qui ont envoyé leur état de situation.	Nombre des membres à la fin de l'exercice.	Sommes avancées sans compter les prolongations.	Moyenne des avances par tête.	Moyenne annuelle et par tête.		
					De la commandite de chaque membre.	Des emprunts au dehors ou des dépôts.	Total des deux colonnes précédentes ou fonds de roulement.
1857	22	5,320	2,255,108	862	29	158	187
1858	45	11,183	7,832,635	1395	39	200	239
1859	80	18,676	15,492,885	1657	55	203	258
1860	133	31,603	31,794,333	2010	62	283	345
1861	188	48,760	63,285.033	2595	69	255	424
1862	243	69.202	88,778,553	2557	72	335	407
1863	339	99,165	127,192,305	2565	75	343	418
1864	455	135,013	180,553,107	2670	90	354	414

1864, qu'on y ajoute les résultats des 500 autres associations coopératives de diverses natures qui existent concurremment avec elles, et l'on comprendra combien nous sommes loin d'un pareil mouvement et combien il nous reste à faire.

Mais si de pareils résultats ont de quoi nous rendre modestes, il est difficile d'imaginer une meilleure réponse à ceux qui se figurent que la misère est un fait nécessaire et qu'il est inutile de chercher à la combattre. Sans doute on n'a rien pu contre elle, tant qu'on ne lui a opposé que les remèdes de l'ancienne charité, qui, au lieu de stimuler dans les hommes les instincts d'activité et d'indépendance, ne savait que les émousser. Mais maintenant ce sont ceux même qu'elle écrasait qui ont entrepris de secouer son oppression, et s'ils continuent à le vouloir résolûment, si nous entrons avec énergie dans la voie qu'ils nous ont ouverte, il n'y aura bientôt plus de misérables que ceux que leurs vices ou leur apathie auront rendus incapables de profiter des enseignements qu'ils auront sous les yeux. Et ceux là seront peu nombreux, car les vices pour la plupart ne naissent et ne s'invétèrent parmi les hommes que par le désespoir et le dégoût de leur situation présente et par l'ignorance des moyens de la rendre meilleure. Quand l'élite leur aura donné l'exemple, la transformation s'opérera de proche en proche et finira par gagner les couches inférieures. La misère décroîtra à mesure que se modifieront les habitudes vicieuses qui lui donnent naissance. Au lieu d'aller au cabaret

consumer en orgies la meilleure partie de leur salaire, l'espoir désormais éveillé dans leurs cœurs donnera à leurs désirs une autre direction, et la pensée consolante et fortifiante du bien-être possible triomphera de la passion brutale qui trop souvent sacrifie leur santé et leur famille aux jouissances grossières du plaisir présent.

Voilà l'avenir que nous pouvons, je crois, nous promettre sans trop d'illusion pour la population ouvrière de la France. Mais il ne faut pas oublier que le mouvement qui doit la porter jusque-là ne fait que de commencer chez nous. Si dans les grandes villes, une élite d'ouvriers semble déjà capable de marcher seule vers le but qu'elle entrevoit, la grande multitude est encore incapable de la suivre. Pour celle-là, un patronage intelligent et discret est encore nécessaire. S'il est un fait évident pour quiconque connaît les ouvriers des manufactures, c'est que la plupart sont complétement hors d'état de se passer d'aide. En dépit des utopistes et des déclamateurs ultra-démocratiques qui, regardant toutes choses du haut de je ne sais quels principes de métaphysique sociale et d'illuminisme égalitaire, s'entêtent à voir dans le concours des patrons une conspiration contre la dignité des ouvriers, il est malheureusement trop certain que sans ce concours le progrès restera longtemps encore une chimère dans la plupart des centres industriels de la France. Souhaitons donc que les fabricants de Mulhouse trouvent de nombreux imitateurs. Appelons de nos vœux le jour où les chefs

d'industrie, enfin désabusés de la croyance à l'éternité fatale de la misère, se décideront à mettre au service des intérêts populaires leur dévouement et leur expérience; loin de voir en eux les ennemis de leur indépendance et de leur initiative, leurs ouvriers s'empresseront de saluer en eux des bienfaiteurs, et la France entière s'unira pour applaudir à leurs efforts.

OUVRAGES CITÉS.

L'Association, Bulletin international des sociétés coopératives. (Rue Thévenot, 30, Paris.)

MM. de la Sablière : *Notice sur Mulhouse.* (Quatre articles publiés dans la Revue d'Alsace.)

Villermé : *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie.* 2 vol. in-8, 1840. Jules Renouard.

Jules Simon : *L'ouvrière.*

Louis Reybaud : *Le coton. Son origine, ses problèmes, son influence en Europe. — Condition des ouvriers en soie.*

Le docteur Penot : *Rapports divers. — Les Cités ouvrières du Haut-Rhin.*

Bulletins de la Société industrielle de Mulhouse.

J. Macé : *La morale en action. — Rapport sur les Bibliothèques communales.* (1865.)

Charles Thierry-Mieg : *Rapports divers présentés à la Société industrielle.*

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

LUTTE CONTRE LA MISÈRE.

DEUXIÈME PARTIE.

LUTTE CONTRE L'IGNORANCE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

8670. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.



